
U d'/of OTTAWA
39003001524882

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/leclergfranaisrf01plas

LE

CLERGÉ FRANÇAIS

RÉFUGIÉ EN ANGLETERRE

TYPOGRAPHIE

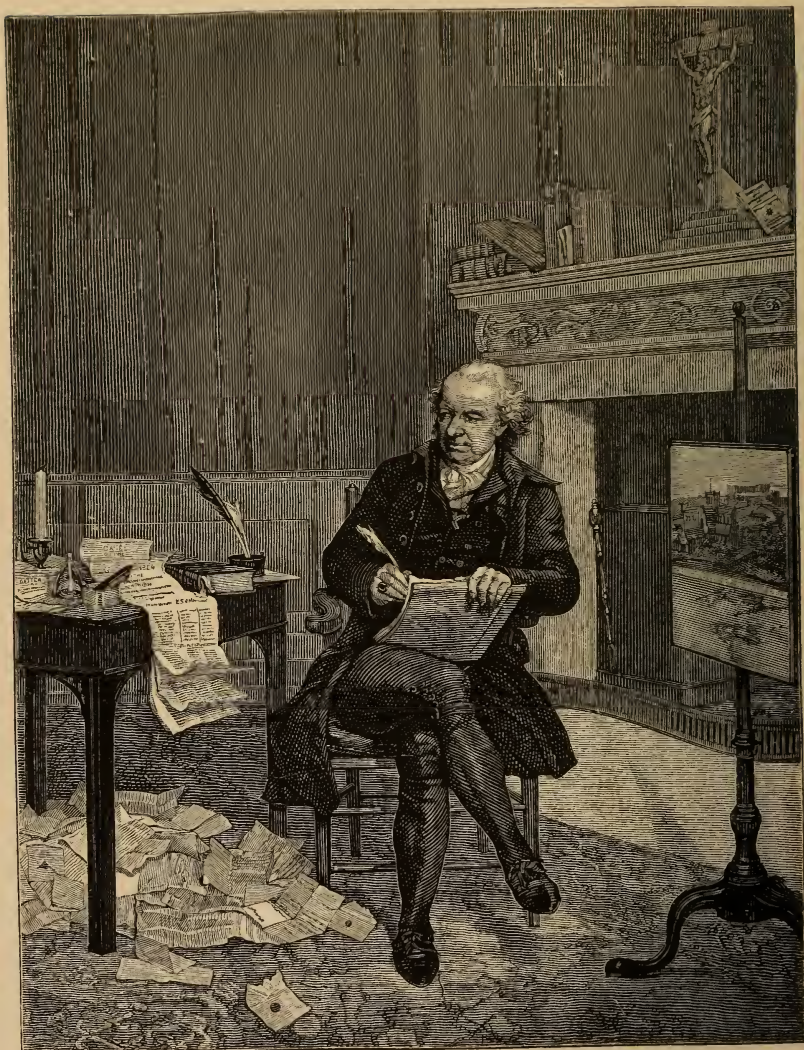
EDMOND MONNOYER



AU MANS (SARTHE)

LONDRES

10, LITTLE QUEEN STREET, BLOMSBURY SQUARE.



HO.TELIN.

Mgr DE LA MARCHE DANS SON CABINET

D'APRÈS DANLOUX, 1797.

MAR 6 197

LE

CLERGÉ FRANÇAIS

RÉFUGIÉ EN ANGLETERRE

PAR

F.-X. PLASSE

CHANOINE TITULAIRE DE L'*Insigne* CATHÉDRALE DE CLERMONT

CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ESPAGNE

MEMBRE DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES

TOME PREMIER



PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE CATHOLIQUE

VICTOR PALMÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL

76, rue des Saints-Pères, 76

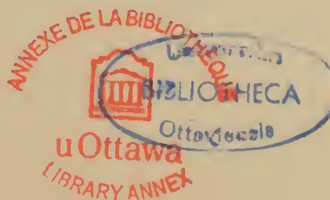
BRUXELLES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE LIBRAIRIE BELGE

(ANCIENNE MAISON GOEMARE)

12, rue des Paroissiens, 12

1886



BX
1530
.B575
1886
v.1

APPROBATION

ÉVÊCHÉ
de
CLERMONT
—

Clermont, le 30 mars 1884.

A M. L'ABBÉ PLASSE

CHANOINE TITULAIRE DE L'*Insigne* CATHÉDRALE DE CLERMONT

MONSIEUR ET CHER CHANOINE,

J'ai fait examiner votre nouveau livre intitulé : *Le Clergé français réfugié en Angleterre,* et, sur le témoignage rendu à sa parfaite orthodoxie, j'accorde l'*imprimatur* exigé par le droit.

Mais si, pour ne point retarder l'impression de cette œuvre importante, j'ai dû partager avec d'autres juges le soin d'en examiner une à une toutes les

pages au point de vue doctrinal, je puis dire néanmoins que l'œuvre en elle-même m'est personnellement connue. Aussi je regarde comme un devoir de rendre moi-même un public hommage à la pensée grande et féconde qui vous a inspiré un tel travail, et aux recherches longues et patientes qui, en vous procurant les sources premières d'une histoire non encore écrite, vous ont permis de mettre en pleine lumière ces trois grands faits si dignes de fixer les préférences, de captiver l'âme d'un érudit, prêtre et français à la fois : — L'attitude exemplaire du nombreux Clergé de France réfugié en Angleterre pendant la Révolution; — la noble conduite du peuple anglais, à son égard; — l'influence réelle désormais incontestable, qu'exercèrent, sur le retour de l'Angleterre au catholicisme, nos prêtres exilés, par les grands exemples de zèle, de courage, d'abnégation et de fidélité sacerdotale qu'ils donnèrent.

Assurément, il était à prévoir que l'une des conclusions de votre ouvrage allait être la glorification du Clergé de France; mais, pour vous, habitué aux études historiques positives, cette glorification ne pouvait être que le résultat des affirmations authentiques de l'histoire. Il vous fallait des preuves, des

documents, et vous avez mis vingt ans à les recueillir.

Ce fut, je crois, en 1864, lors d'un premier voyage en Angleterre, que vous conçûtes la première pensée de l'œuvre que vous publiez aujourd'hui. Vous vous trouviez sur les lieux mêmes autrefois habités par nos Évêques et par nos Prêtres. Vous constatiez que leur mémoire n'était pas encore effacée, surtout vous aviez la ferme confiance que cette mémoire fidèle et vivante devait être conservée quelque part dans les bibliothèques et dans les archives de Londres. Dès lors votre dessein était arrêté. Pour le réaliser vous avez appris l'anglais, comme vous aviez appris l'espagnol pour écrire vos *Souvenirs du pays de sainte Thérèse;* vous avez visité et fouillé les archives de nos départements, et vous vous êtes de nouveau rendu en Angleterre, où vous avez trouvé, dans les archives publiques, tous les renseignements désirables. Sept fois, depuis 1864, vous êtes retourné à ces dépôts précieux; et, comme vous, j'éprouve le besoin de témoigner ma reconnaissance à tous les hommes bienveillants qui, pour vous en ouvrir l'accès et vous aider dans vos recherches, ont mis noblement à votre disposition

leur pouvoir et leurs lumières; surtout à l'illustre Cardinal Manning qui, en vous prodiguant les conseils d'un maître et la tendresse d'un père, vous fit entendre, dès votre première visite, qu'il appréciait votre œuvre à sa juste valeur.

Historien avant tout exact, vous avez pensé qu'il ne serait pas inutile de conserver à l'histoire l'image même des lieux, des maisons, des chapelles habités ou fréquentés par nos prêtres et que le temps a respectés. Pour cela vous n'avez pas craint de vous faire photographe ; et les gravures qui représentent ces lieux divers, dans votre livre, ne sont, la plupart, que la reproduction des photographies prises par vous. En rappelant ce fait, je n'ai pas l'intention, mon cher Chanoine, de vous décerner un éloge banal, je ne veux qu'indiquer à quelles conditions se fait l'histoire *vraie,* telle que vous l'avez écrite. Aussi l'on peut bien vous croire, lorsque, voulant faire connaître votre manière de procéder, vous dites : « J'ai visé surtout à l'exactitude et à la vérité, en rapprochant mes documents nombreux et de sources diverses, en les interprétant les uns par les autres, en donnant pour certain ce que je regarde comme certain, et comme douteux ce que je crois douteux. »

Si donc la glorification du Clergé de France en exil ressort de vos récits, c'est que cette gloire lui est justement acquise; et dès lors quel acte de justice et quelle leçon dans votre bel ouvrage!! — Ces prêtres de notre vieille France qui préfèrent l'exil à toutes les faveurs; qui vivent de privations et de souffrances dans toute la dignité de leur caractère sacerdotal, et qui meurent, en grand nombre, sur la terre étrangère, devaient être mieux connus; et, grâce à vous, ils le seront désormais. Mais, le sacerdoce ne change pas, et, en lisant, dans vos récits, ce qu'ont fait nos prêtres d'autrefois, on apprendra ce que feraient nos prêtres d'aujourd'hui.

L'admirable conduite de l'Angleterre, à l'égard des Ecclésiastiques français, méritait aussi d'avoir son historien. En vous lisant, l'on saura tous les détails de cette hospitalité discrète et généreuse qui a valu au peuple anglais la grâce par excellence, celle qui le ramène chaque jour à l'unité catholique.

La charité est une des causes premières de cet heureux retour de plus en plus manifeste. Vous le montrez dans le mouvement religieux qui se produit en Angleterre depuis l'admission des catho-

liques aux droits civils, jusqu'à la promotion au Cardinalat de trois prélats bien caractérisés dans votre éloquente conclusion : Howard, *La perpétuité de la Foi;* Manning, *L'élan de l'Espérance;* Newman, *La flamme de la Charité.*

Mais ce premier moteur, la Charité, a été secondé par l'action d'une autre force non moins puissante, la Prière. Vous rappelez la *croisade par la prière,* prêchée en France, au profit de son pays par le Cardinal Wiseman, et à laquelle l'Épiscopat et le Clergé français tout entier s'associèrent avec une ardeur si touchante. Vous ne pouviez mieux faire; et, je l'espère, un des résultats de votre travail sera de faire prier vos lecteurs pour l'Angleterre dont, grâce à vous encore, ils connaîtront le dévouement charitable.

Il y a trois ans, ayant eu l'heureuse fortune de rencontrer à Rome le Cardinal Archevêque Manning, je le remerciai des bontés qu'il daignait avoir pour vous, et son Éminence me répondit : « Mais, c'est moi qui remercie M. Plasse; car il est notre *missionnaire;* » mot profond qui indiquait bien l'importance de votre ouvrage dont la *mission* est de faire connaître pour faire prier !

Aussi, je ne suis nullement surpris que l'éminent Cardinal ait bien voulu faire lui-même une révision spéciale de votre manuscrit et vous exprimer ses félicitations les plus vives.

Je suis heureux, mon cher Chanoine, de vous offrir les miennes, ainsi que l'expression de mon religieux et tendre attachement en N.-S.

† J. PIERRE, évêque de Clermont.

PRÉFACE

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR BOYER

ÉVÊQUE DE CLERMONT

PRÉLAT DE LA MAISON DU PAPE, PAR PRIVILÈGE HONORÉ DU *Sacré Pallium*

MONSEIGNEUR,

Un publiciste aussi judicieux que bien renseigné écrivait ces lignes le 18 juillet 1821 :

« L'histoire de la portion du Clergé français réfugié en Angleterre pendant la Révolution offrirait une suite de faits intéressants qu'il serait à désirer de voir recueillir. L'accueil généreux que reçurent nos prêtres en ce pays, les exemples de zèle et de courage qu'ils y donnèrent, les services qu'ils y rendirent à la Religion et les différentes

circonstances de leur exil ne doivent pas tomber dans l'oubli (1) ».

Lorsque le rédacteur en chef de l'*Ami de la Religion* exprimait ce désir, un grand nombre de nos ecclésiastiques proscrits vivaient encore, et le souvenir de ceux qui étaient morts ne pouvait être entièrement effacé. Il eût donc été facile de recueillir les faits qui se rapportent à leur séjour en Angleterre. Malheureusement cet appel ne fut pas alors entendu, et depuis cette époque personne n'a pris la plume pour y répondre. Des historiens ont touché au sujet, aucun ne l'a traité. C'est, dans l'histoire de l'Église, une lacune regrettable que j'ai voulu combler. J'ai pensé que dans notre siècle d'incessantes révolutions, particulièrement aux jours troublés où nous vivons, il était bon de rappeler cette nuée de témoins qui, dans un temps plus difficile que le nôtre, montrèrent à la fois tant de force et de douceur dans la résistance à un pouvoir dévoyé, tant de patience et de dignité dans l'épreuve au milieu de populations protestantes frappées d'admiration.

Les loisirs des vacances, pendant de longues années d'enseignement historique, m'ont servi à souhait. Pour écrire mes *Souvenirs du pays de*

(1) L'*Ami de la Religion*, t. XXVIII, p. 305, 18 juillet 1821.

Sainte Thérèse, j'avais utilement franchi trois fois les Pyrénées, et, pour composer cet ouvrage nouveau sur *le Clergé français réfugié en Angleterre*, j'ai traversé huit fois le canal qui nous sépare de ce pays, huit fois j'ai parcouru le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande. Dès ma première visite à l'Archevêché de Westminster, encouragé par le bienveillant accueil de l'éminent Prélat qui gouverne ce vaste diocèse, je me mis à l'œuvre avec confiance. Parmi les hommes distingués dont avait su s'entourer Mgr Manning, celui qui l'approchait de plus près, le docteur Johnson, son secrétaire, voulut bien me donner d'utiles renseignements, me diriger dans mon travail, me faire connaître, et me recommander en m'inscrivant, dans l'annuaire ecclésiastique de la métropole, parmi les prêtres *Confesseurs en anglais à l'étranger.*

Les archives des chapelles et des établissements, à la fondation desquels les prêtres français de l'Émigration avaient contribué, possédaient les *procès verbaux* de ces fondations et des *actes* du plus grand intérêt. Dans la bibliothèque du Musée Britannique, une des plus riches du monde, sinon la plus riche, se trouvaient d'autres documents;

Des manuscrits précieux :

Minutes of committee of subscribers for the relief of the french Clergy; comptes rendus des séances du comité des souscripteurs pour subvenir aux besoins des ecclésiastiques proscrits. — Trois vol. in-4o 1792-1796 ;

Puisaye papers; grand nombre de vol. in-4o renfermant des détails intéressants sur l'Émigration;

Des livres rares, entr'autres :

Laity's Directory for 1792-1840; annuaire donnant des listes d'ecclésiastiques français morts en Angleterre ;

Pursuits of literature, pamphlet du poète Mathias, concernant les réfugiés français ;

Journal de l'Émigration, par l'abbé de Lubersac, grand vicaire de Narbonne ;

Des publications périodiques, organes de l'opinion publique en Angleterre :

Le *Public Advertiser*, le *Times,* le *Gentleman Magazine,* l'*Annual Register;*

Des plans de Londres pour la période 1792-1816, dont le plus important est :

Plan of the cities of London and Westminster and suburb of Southwark by R. Horwood, composé de 35 feuilles in-fo, montrant non seulement

les rues, mais la division en maisons dans chaque rue, et, pour beaucoup de rues, le n° que porte chaque maison.

En consultant ces sources diverses, j'acquis la certitude que, au retour des réfugiés en France, les plus importants documents avaient été déposés aux archives du gouvernement anglais. Il fallait à tout prix pénétrer jusqu'à cette source nouvelle. Or, un de nos plus honorables députés, Monsieur Eustache de Féligonde, était en rapport avec un de nos anciens ambassadeurs les plus considérés en Angleterre, Monsieur le Duc de La Rochefoucauld Bisaccia. Grâce à cette circonstance, une lettre autographe de Monsieur le Duc m'ouvrit les portes de l'ambassade française à Londres, et deux jours après, Monsieur Gavard, notre Ministre Plénipotentiaire d'Albert Gate, obtenait mon admission au Record Office, Chancery lane, où étaient déposés les documents nouveaux que je cherchais, savoir :

Papers relating to the french clergy refugees in British Dominions; vingt-quatre liasses renfermant des listes de souscriptions, des listes de distributions, des comptes de recettes et de dépenses, des correspondances; documents précieux entre tous, entassés précipitamment et sans

ordre, *unarranged*, selon l'expression du conservateur des archives, restés intacts dans ces liasses qui n'avaient pas été dépouillées depuis qu'elles avaient été formées au retour de l'Émigration;

Minutes of committee for the relief of the french Clergy; plusieurs volumes in-4o, comptes rendus des séances du comité de Londres, faisant suite aux trois volumes du British Museum;

Letter Books, recueils de lettres adressées au secrétaire du comité;

Muster Books, *Livres de bord* des vaisseaux anglais, renfermant des listes d'ecclésiastiques bannis de France et pris sur des vaisseaux français capturés;

General entry Books of prisoners of War at Mill prison, Plymouth, nos 252, 258; registres donnant aussi les listes des ecclésiastiques proscrits qui se sont trouvés sur les vaisseaux français capturés.

L'ensemble de tous ces documents m'offrait le spectacle de nos proscrits partant de toutes les provinces de France, s'établissant d'abord au sud de l'Angleterre, puis se répandant à l'intérieur de ce pays et pénétrant jusqu'en Écosse, dans le Pays de Galles et en Irlande. J'avais déjà

fait plusieurs voyages en France particulièrement en Normandie et en Bretagne : je connaissais ainsi les principaux ports d'embarquement des proscrits et bien des circonstances intéressantes sur leurs départs multipliés. Toute mon attention se porta donc sur les localités étrangères, témoins des misères et des grandeurs de l'exil. A Londres, ma résidence habituelle, je ne me contentai pas de travailler aux archives et dans les bibliothèques, je visitai les quartiers de cette ville immense où mes réfugiés avaient vécu, et je voulus les suivre dans leur dispersion à Hampstead, à Tottenham, à Stratford; plus loin à Winchester, à Reading, à Penn, et aux extrémités même du Royaume-Uni : à Ipswich, à Edimbourg et à Maynooth près de Dublin. Dans ces excursions au près et au loin, je décrivis les lieux que je visitai, je pris moi-même des photographies de ces lieux divers, relevai des inscriptions, m'appropriai de toute part ces éléments nouveaux pour la composition de mon livre, m'efforçant d'imiter l'industrie de l'abeille butineuse qui va et vient, vole partout où elle peut recueillir les sucs choisis, qui doivent servir à la structure de sa ruche.

Dans ces recherches, j'ai mis tous mes soins,

occupé tous mes loisirs, pendant dix ans. Mais, c'est un devoir pour moi de le reconnaître ; sans le bienveillant accueil de Mgr l'Archevêque Manning, je n'aurais pas entrepris mon travail ; sans la direction sage et éclairée du docteur Johnson, mon entreprise aurait échoué; sans la lettre autographe de Monsieur le Duc de La Rochefoucauld Bisaccia, mon ouvrage, composé de deux volumes, serait réduit aux proportions d'une brochure ! Je dois aussi des témoignages de gratitude au conservateur du Record Office, Monsieur Kingston, préposé à la salle où j'ai travaillé si longtemps, et aux Surintendants de la bibliothèque du Musée Britannique dont la bienveillance pour moi ne s'est jamais démentie. Mgr Patterson, évêque d'*Emmaüs*, et le P. Sisk de l'abbaye de Saint-Bernard, Leicester, me procurèrent des renseignements très utiles sur Sainte-Marie de Chelsea ; le grand vicaire, Monsignor Gilbert, releva pour moi les noms des ecclésiastiques français ensevelis dans le caveau de sa belle église de Moorfields, et le chanoine Toursel mit à ma disposition les archives des chapelles françaises conservées à King Street. Enfin je me rappellerai toujours avec reconnaissance les pères Maristes de Spitalfields qui me

mirent en rapport avec les chapelains de Tottenham et de Stratford; je n'oublierai jamais Arthur Wallace qui m'accueillit comme un frère à Sainte-Marie d'Ipswich, ni Kirwan Browne qui fut, à Maynooth, mon introducteur et mon guide dans le collège royal de Saint-Patrice, et je conserverai un souvenir ineffaçable du Président William Russel qui m'ouvrit les archives de cet établissement célèbre. C'est assez dire que je croirais manquer à mon devoir, si je passais sous silence les bons services que me rendirent nos compatriotes, les archivistes de la Seine-Inférieure, du Calvados et du Puy-de-Dôme, Messieurs de Beaurepaire, Chatel et Cohendy.

Voilà, Monseigneur, les grandes ressources que la Providence a mises à ma disposition pour composer mon livre. Quant à la composition elle-même, avant tout j'ai visé à l'exactitude et à la vérité, en rapprochant mes documents nombreux et de sources diverses, en les interprétant les uns par les autres, en donnant comme certain ce que je regarde comme certain et comme douteux ce que je crois douteux. Puis, afin d'être clair, avec une matière si vaste et variée, j'ai groupé toutes les idées et tous les faits sous dix-huit chefs ou titres généraux coor-

donnés entr'eux et développés d'après des sommaires très simples. Chacun de ces titres, avec les parties successives du sommaire qui y correspond, court en tête des pages, accompagne ainsi le lecteur et soutient son attention jusqu'à la fin.

Je n'ai pas composé le dictionnaire biographique des ecclésiastiques français qui ont souffert pour la foi en Angleterre. J'ai pris pour mon sujet une base plus large, et j'en trace ainsi les grandes lignes. Pourquoi les ecclésiastiques que j'ai en vue sont-ils sortis de France ? Comment ont-ils été reçus en Angleterre ? Quelle impression leur conduite a-t-elle faite sur les populations protestantes au milieu desquelles ils ont vécu, et quelle part faut-il leur attribuer dans le mouvement religieux qui s'est produit en Angleterre depuis le commencement de ce siècle ?

Au XVIII[e] siècle, les philosophes français, en dénigrant notre ancien Clergé, contribuèrent plus à son exil que les hommes de la Révolution, sauf, peut-être, les membres Jansénistes de l'Assemblée Constituante. D'autre part, les philosophes anglais, en répandant leurs principes d'indifférence, émoussèrent l'acrimonie antipapiste, si vive avant cette époque dans leur pays, et portèrent ainsi leurs compatriotes à délaisser leur

religion nationale; mais, grâce à l'état particulier de la société anglaise, leurs idées pénétrèrent peu dans la classe inférieure, et Wesley put réagir contre cette tendance fatale, par les pratiques compassées qui firent donner à ses adhérents le nom de *Méthodistes*. Cette réaction conserva un reste de foi chrétienne dans la société protestante, mais en même temps raviva l'acrimonie antipapiste plusieurs fois séculaire. J'ai développé ces considérations importantes dans mon introduction, afin de rappeler au lecteur l'état religieux de la France et de l'Angleterre, lorsque l'Émigration commence, et de rapporter, à leurs causes premières et véritables, la sortie de France des ecclésiastiques proscrits et les impressions diverses des populations protestantes à leur arrivée en Angleterre.

Quelques écrivains de la Révolution ont assimilé l'émigration ecclésiastique à l'émigration laïque. Les Anglais n'ont point confondu ces deux émigrations. Pour eux, la première fut toujours forcée, commandée par la conscience ; la seconde, au contraire, fut volontaire, imprudente, dans ses commencements ; et ils traitèrent en conséquence d'une manière différente les deux ordres d'émigrés. J'ai maintenu cette distinc-

tion très importante pour le but que je poursuis.

A la fin du siècle dernier, un mur de séparation s'élevait dans le Royaume-Uni, entre les catholiques et les protestants; mais les ecclésiastiques proscrits quittent la France par devoir de conscience et se présentent en Angleterre dans le plus grand dénûment : les Anglais leur ouvrent leurs ports, leurs cités, leurs écoles, leurs bourses et leurs homes, ces sanctuaires impénétrables du foyer domestique. Le mur de séparation tombe ainsi devant nos ecclésiastiques proscrits, et les catholiques anglais entrent, à leur suite, dans la société de leurs compatriotes protestants. Catholiques et protestants se voient alors de près, se connaissent mieux, et finissent par s'estimer davantage. Nos frères séparés d'Angleterre se sont grandement honorés, en secourant les ecclésiastiques bannis de France, et l'opinion préconçue, malveillante, odieuse, sur leur manque de charité et de bonne foi, devient insoutenable. Pour moi, j'ai parlé avec respect et admiration de ces ministres de l'Église Anglicane qui prêchent dans leurs temples et font des quêtes à domicile dans leurs paroisses, pour subvenir aux besoins des ecclésiastiques réfugiés; de la

célèbre Université d'Oxford, qui fait réimprimer à ses frais, pour leur usage, le Nouveau Testament; surtout des membres éminents de cette grande École, qui, témoins effrayés des progrès de l'incrédulité contemporaine, jettent un cri d'alarme, tournent leurs regards vers les Églises du Continent et aspirent à l'Unité.

Dans l'émigration du Clergé français en Angleterre, il y a des proscrits de toutes les parties de la France et ces proscrits se répandent dans tout le Royaume-Uni. J'ai mis en lumière ces deux faits, malgré l'inconvénient de surcharger ainsi quelques pages de noms propres français ou anglais; parce que ces faits sont peu connus et qu'ils donnent à l'ouvrage un caractère d'intérêt général qui justifie son titre.

Sur neuf ou dix mille ecclésiastiques français réfugiés en Angleterre, huit mille environ se trouvèrent, comme l'illustre exilé de Florence, dans la dure nécessité de *manger le pain de l'étranger*. Beaucoup ne firent que toucher à la Grande-Bretagne et repassèrent sur le Continent Européen ou s'embarquèrent pour les missions d'Amérique ou de la Chine. D'autres n'y laissèrent pas non plus des traces profondes de leur passage. Toutefois les proscrits bien connus sont

nombreux dans cette terre d'exil. Le lecteur les trouvera disséminés dans le cours de l'ouvrage, suivant les circonstances qui les amènent, et groupés à la fin, dans leurs provinces et leurs diocèses respectifs. Ces divisions ecclésiastiques ont changé de circonscription depuis la fin du siècle dernier, et tel prêtre, qui appartenait autrefois à un diocèse, ne dépendrait aujourd'hui que d'un diocèse voisin.

Les noms de quelques-uns de ces bannis, écrits à la hâte par une main étrangère à leurs provinces ou même à la France, sont défigurés dans les manuscrits; j'espère les avoir rétablis en collationnant toutes les listes que j'ai pu me procurer:

En Angleterre, listes officielles de distribution, listes des Livres de bord, listes des prisons de Plymouth, listes des ecclésiastiques décédés du Laity's Directory;

En France, listes des ecclésiastiques *réfractaires*, conservées dans quelques archives départementales très importantes, telles que celles de la Seine-Inférieure, du Calvados et du Puy-de-Dôme; listes des ecclésiastiques *fructidorisés*, publiées à la Rochelle, en 1799, par Louis Petit, à Paris, en 1823, par Toupiole, et déposées à la Bibliothèque Nationale. Si, sur un si grand nom-

bre de noms propres, quelques erreurs s'étaient glissées, je recevrais avec reconnaissance les rectifications fondées qu'on voudrait bien me proposer.

A mes récits j'ai mêlé les descriptions des lieux, où les faits que je raconte se sont passés. Ces descriptions suspendent la narration et semblent l'alourdir. En réalité, elles l'éclairent, et les gravures de ces lieux divers, calquées sur mes photographies, en doublent l'intérêt.

Enfin, en touchant à des points délicats d'histoire contemporaine, étrangère à notre pays, j'ai craint de m'être éloigné de la vérité que je voulais atteindre à tout prix; mais, pour me rassurer, vous le savez, Monseigneur, avec votre agrément et une lettre de votre Grandeur pour son Éminence le Cardinal Manning, j'ai repris le chemin de Londres. Le bienveillant secrétaire qui avait été mon guide est devenu mon juge ; il a eu la bonté d'examiner mon manuscrit ; son Éminence le Cardinal a bien voulu en parcourir les parties les plus importantes; j'ai profité des précieuses remarques qui m'ont été faites en son nom ; et, en définitive, voici le jugement porté sur mon œuvre, par cette autorité si respectable et si compétente :

Londres, le 7 octobre 1883.

ARCHEVÊCHÉ
DE WESMINSTER

Monsieur le Chanoine,

Ayant eu le privilège d'examiner le manuscrit de votre ouvrage, sur le Clergé français réfugié en Angleterre, je suis heureux de vous informer du plaisir que cet examen m'a procuré. J'ai admiré l'industrie merveilleuse avec laquelle vous avez recueilli les faits, pendant plusieurs années, ici même dans notre pays, et j'ai constaté l'exactitude parfaite de vos soigneuses recherches et de votre intéressante narration; mais ce qui m'a le plus frappé dans votre bel ouvrage, c'est l'art avec lequel la matière si vaste et si variée a été resserrée et gracieusement arrangée, de manière a en rendre la lecture facile et agréable à tous genres de lecteurs, aux plus intelligents et plus instruits comme aux lecteurs ordinaires.

La révision générale que j'ai pu faire de votre manuscrit a été heureusement complétée, couronnée, pour ainsi dire, par la revision spéciale que son Éminence, le Cardinal Archevêque, a daigné

faire de la partie si importante concernant le mouvement religieux qui s'est produit en Angleterre, surtout pendant ces quarante dernières années.

En vous présentant les meilleurs vœux de son Éminence pour le succès de votre ouvrage, et en y joignant très humblement les miens,

Je suis, Monsieur le Chanoine, votre dévoué serviteur,

W. A. JOHNSON.
Chanoine Secrétaire.

P. S. Après avoir écrit cette lettre, je l'ai lue au Cardinal Archevêque, et son Éminence l'approuve.

Vous m'avez parlé de votre préface : la meilleure préface sera votre premier volume.

A Monsieur le Chanoine Plasse.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

SUJETS DES GRAVURES

DU TOME PREMIER

ERRATA

Pages.		
28,	ligne 3	: *qu'en lui donnait*, lisez : *qu'on lui donnait.*
104,	note	: *prosrits*, lisez : *proscrits.*
105,	ligne 14	: *Chaudessolle*, lisez : *Chaudessolles.*
—	— 26	: *Gondorcinet Verdenaud*, lisez : *Gondorcin et Verdenaud.*
107,	— 5	: *les premier* lisez : *les premiers.*
—	— 9	: *malades, et soutenir,* lisez : *malades et soutenir.*
108,	— 26	: *bein*, lisez : *bien.*
109,	note (2)	: *Antoine, Lequin*, lisez : *Antoine Lequin.*
117,	ligne 13	: *presqu'en entier*, lisez : *presque en entier.*
128,	— 14	: *avec défense...*, lisez : *et on ne les laissait communiquer avec personne.*
134,	— 3	: *puis s'informa*, lisez : *puis il s'informa.*
138,	note (1)	: *Hamoare*, lisez : *Hamoaze.*
147,	note	: *Withou,* lisez : *Without.*
173,	ligne 14	: *Philips*, lisez : *Philip.*
201,	— 16	: *Fortune,* lisez : *Forton.*
209,	note (2)	: *Ploen*, lisez : *Ploer.*
246,	ligne 21	: *supprimez les parenthèses,*
266,	— 16	: *de Labersac*, lisez : *de Lubersac.*
285,	— 7	: *de Bédé*, lisez : *de Bedée.*
324,	note	: *outre tombe*, lisez : *Outre-Tombe.*

INTRODUCTION

Philosophes et Clergé au XVIII[e] siècle.
Persécution en France.
Mur de séparation en Angleterre.

Au XVI[e] siècle des hommes téméraires prétendirent signaler dans l'église des institutions fausses et voulurent les supprimer. Pour eux et pour leurs adhérents la doctrine chrétienne fut ainsi amoindrie. Il est vrai que ces novateurs n'avaient rejeté qu'un petit nombre de vérités; mais d'autres les imitèrent et diminuèrent encore les croyances religieuses des âges passés. Il en fut de même pendant deux siècles. A la fin, du Christianisme il ne resta plus rien, et à l'hérésie succéda l'incrédulité. Les écrivains qui rejetaient ainsi toute croyance religieuse, se dirent exempts de tout préjugé, libres dans leurs pensées et vraiment philosophes, et le nom de philosophe fut alors synonyme de libre-penseur et d'incrédule.

Comme ce mouvement des esprits avait été général en Europe pendant la période moderne, le résultat au XVIIIe siècle était manifeste partout. On cherchait alors à renverser tous les autels, sans exception : ceux de Luther, de Calvin et d'Elisabeth, de Photius et de Pierre le Grand, de toutes les sectes protestantes et schismatiques, comme tous ceux des catholiques : ceux de Londres, de Genève et de Stockholm, de Constantinople et de Pétersbourg, comme ceux de Paris, de Madrid et de Rome.

Cependant l'incrédulité n'eut pas le même caractère partout. En France la religion fut attaquée avec fureur, tandis qu'en Angleterre l'attaque fut si timide, qu'à vrai dire, la religion y fut plutôt délaissée.

Des circonstances particulières expliquent ce contraste frappant ; mais il ne faut pas s'y tromper. Ce n'est pas dans l'état particulier du clergé des deux pays que l'on peut trouver cette explication. En Angleterre les philosophes pouvaient attaquer dans le clergé officiel l'origine de son église, les vices de sa constitution et les abus qui en dérivaient. Si l'attaque fut timide dans ce pays, il ne faut pas l'attribuer à la supériorité morale de ce clergé ; et si en France l'attaque

fut au contraire furieuse, ce n'est pas non plus par l'infériorité morale du clergé catholique qu'on peut l'expliquer. Qu'il y ait eu aussi des abus dans ce clergé, il serait puéril de le contester; mais conclure des vices de quelques-uns de ses membres à la corruption de la masse, c'est conclure injustement du particulier au général, et tomber dans un préjugé qu'il faut dissiper à tout prix pour être dans la vérité.

« Je ne sais, dit un publiciste célèbre de notre temps, si à tout prendre et malgré les vices éclatants de quelques-uns de ses membres, il y eut jamais dans le monde un clergé plus remarquable que le clergé catholique de France au moment où la Révolution le surprit; plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées, mieux pourvu de vertus publiques en même temps de plus de foi. La persécution l'a montré. J'ai commencé l'étude de cette société plein de préjugés contre lui, je l'ai finie plein de respect (1).

Cette vénération que de Tocqueville avait pour pour le clergé de France, après avoir fouillé si profondément dans l'ancienne société, Barruel la

(1) Alexis de Tocqueville. — *L'ancien régime et la Révolution*, p. 198.

professait après avoir vécu longtemps au milieu de lui et l'avoir beaucoup observé de près. Cet autre publiciste est ému, indigné des vices qu'il a remarqués dans les hommes de son temps et des événements atroces qui se sont passés sous ses yeux, mais l'on ne peut contester les faits qu'il rapporte ici.

D'après cet écrivain, les membres de l'ancien clergé de France n'étaient pas tous exempts des vices du siècle. On en trouve même qui trahirent l'église qu'ils devaient défendre. C'était pour la plupart des prêtres sans fonctions ou des abbés de cour.

« Si l'on pouvait comprendre, dit-il, sous le nom de clergé, tout ce qui portait en France la livrée ecclésiastique, tous ceux que l'on appelait abbés dans Paris et dans quelques autres grandes villes, l'historien pourrait dire : Dès le commencement de la lutte, le clergé eut des traîtres. Mais dans le fond le peuple même ne confondait pas ces abbés avec le clergé. Il savait que tous ces abbés-là n'étaient que les intrus de l'avarice, les uns cherchant les bénéfices simples de l'église et laissant de côté les fonctions, les autres adoptant par économie le costume ecclésiastique et le déshonorant par la licence de leurs mœurs et de

leurs écrits. Plusieurs de ces abbés étaient poussés dans l'église par les sophistes même sollicitant pour leurs adeptes des bénéfices pour déshonorer le clergé par leurs mœurs, et introduire parmi nous leurs principes. C'est la peste qu'ils envoyaient dans le camp ennemi. Ne pouvant nous combattre, ils nous empoisonnaient ou cherchaient à le faire (1). »

Mais si l'on comprend uniquement dans le clergé ce qui appartenait au service des autels, les sophistes n'eurent pas lieu d'être satisfaits de leurs tentatives. Barruel a cherché à découvrir s'ils comptaient aussi parmi les évêques, les curés et tous les ecclésiastiques en fonction quelques-uns de ces adeptes que l'on puisse appeler des impies. Avant le temps des Périgord d'Autun, avant l'apostasie des Gobel, des Grégoire et autres constitutionnels, il n'en trouve qu'un : de Brienne. Dans les temps les plus voisins de la Révolution, la philosophie du siècle commençait à s'introduire jusque dans les communautés de moines, et alors il signale des Dom Gerles; mais il se hâte d'ajouter que le corps du clergé conserva la foi. On pouvait sans doute distinguer dans son sein des prêtres zèlés et

(1) Barruel. — *Mémoire pour servir à l'hist. du Jacob,*, t. I, p. 164.

édifiants et des prêtres relachés ou même scandaleux; mais on y aurait vainement cherché deux classes distinctes : celle des évêques, curés et prêtres croyants et pieux et celle des évêques, curés et prêtres incrédules et impies. Cette dernière classe n'existait pas ou ne fut jamais assez nombreuse pour que les conjurés pussent s'en réjouir. Aussi le publiciste, résumant sa pensée, peut-il s'écrier du fond de son exil en Angleterre:

« Il faut que l'histoire le dise, s'il y avait quelques pasteurs dont le relâchement favorisait les progrès des philosophes, le plus grand nombre lutta avec constance contre eux. Si le corps du clergé avait ses taches; il avait son éclat dans les vertus solides, dans la science et le zèle de la religion, dans son inviolable attachement aux principes de la foi. L'ensemble de ce corps resta bon, et, par les bienfaits de Dieu qu'il annonçait au peuple, il sut le démontrer victorieusement quand il vit l'impiété, forte de ses progrès, lever enfin le masque. Alors il se trouva plus fort qu'elle; il sut mourir et voir sans crainte approcher le règne d'un long exil et les sophistes apprirent eux-mêmes à rougir de cette calomnie qui ne voyait dans les prélats et les autres pas-

teurs que des hommes attachés aux richesses plus qu'à la foi de l'église.

« Les richesses restèrent aux maîtres du jour, la foi suivit aux Carmes les archevêques, les évêques, les curés, les ecclésiastiques de tous les ordres. Accueillis en Angleterre, errants et fugitifs en Allemagne, poussés et repoussés en Hollande, en Italie, en Suisse par les armées ou les décrets des Carmagnoles, ils sont pauvres partout et n'ont d'autres ressources que la bienfaisance des nations étrangères ; ils sont riches partout des trésors de la foi, du témoignage de leur conscience (1). »

L'Église de France au dernier siècle ne manquait donc pas de prêtres instruits, zélés, pleins de foi, et chez nous comme chez nos voisins, ce n'est pas dans l'état du clergé qu'il faut chercher la cause des attaques des incrédules contre la religion. Si cette attaque est furieuse en France et timide en Angleterre, il faut plutôt l'attribuer au caractère des individus et à l'état de la société dans les deux pays.

En France, nous aimons à faire partager nos idées et nos sentiments, et notre langue claire et précise, si propre à les vulgariser se prête admi-

(1) Barruel. — *Mémoire pour servir à l'hist. du Jacob.*, t. I, p. 164.

rablement à ce prosélytisme. Nous semblons nés missionnaires : missionnaires de la pensée, nous nous enthousiasmons pour les livres bien écrits et nous leur donnons ainsi une grande influence dans l'opinion. Ce sont là de précieuses qualités sans doute, mais, d'autre part, notre légèreté nous porte à rire de tout et notre vivacité nous pousse à tous les extrêmes. Nos voisins d'Angleterre sont plus réservés. L'Anglais est surtout jaloux de son indépendance personnelle et croit volontiers que ses semblables sont comme lui. Si un livre paraît, il le lit, le juge et reste froid. Que quelques années s'écoulent et le nom de l'auteur est comme oublié. « Les Collins, les Tindal et les Bolingroke qui ne manquent pas de mérite comme littérateurs, disait Barruel à la fin du dernier siècle, ne sont guère connus d'un peuple qui sait s'occuper d'autre chose, et ne sont pas plus estimés par ceux qui les connaissent que Thomas Payne qui essayait naguère de détruire l'esprit religieux dans ce pays (1). » Le bons sens de l'Anglais ne lui permet guère en effet de haïr la religion et de faire parade d'impiété. Plutôt que d'admettre avec ses philosophes l'impiété comme résultat du mouvement provoqué par l'esprit

(1) Barruel. — *Jacob.*, t. I, p. 130.

d'examen dans les temps modernes, il semble qu'il préfère, au nom de cet esprit même, remonter jusqu'à son point de départ, faire une nouvelle étude des origines du christianisme, se rapprocher du catholicisme et admettre ainsi le principe d'un seul troupeau et d'un seul pasteur.

Cette différence dans le caractère des individus fait déjà pressentir que l'incrédulité aura plus de prise en France qu'en Angleterre, mais on n'en doute plus, si l'on considère l'état de la société au XVIII siècle dans les deux pays.

Comme au nom de l'esprit d'examen, on avait rejeté une à une toutes les institutions religieuses au nom du même esprit, on avait détruit peu à peu presque toutes les institutions féodales ; mais la situation faite ainsi à la société était bien différente en France et en Angleterre.

En Angleterre on avait opéré avec lenteur, sagesse et précaution. Ceux qui écrivaient sur le gouvernement et ceux qui gouvernaient étaient mêlés; les uns introduisant des idées nouvelles dans la pratique, les autres redressant et circonscrivant les théories à l'aide des faits. A mesure qu'on avançait on respectait les anciennes formes et l'on modifiait le fond peu à peu suivant les aspirations et les besoins du temps. Il en ré-

sultait qu'au siècle dernier le système féodal était aboli dans sa substance et que l'Angleterre offrait déja le spectacle d'une nation moderne. On y voyait des classes qui se pénètrent, une aristocratie ouverte, l'égalité devant la loi, la liberté de la presse, la publicité des débats : tous principes nouveaux que l'ancienne société ignorait. « En Angleterre, dit Alexis de Tocqueville, la nouvelle société avait seulement préservé dans son sein et comme embaumé quelques débris du moyen âge (1). »

Dans cette société rajeunie tout ce qui était une garantie de stabilité devait être et fut en effet respecté, et l'Église d'Angleterre, malgré ses abus, trouva de nombreux défenseurs. Ceux mêmes qui ne regardaient pas comme fausses les doctrines des philosophes les considéraient au moins comme dangereuses. Le clergé officiel se sentant ainsi soutenu combattit énergiquement pour sa propre cause. Des orateurs et des écrivains de mérite sortirent de son sein, et les théories des incrédules discutées et réfutées par eux furent rejetées par la société anglaise. Loin de nuire à la vérité religieuse les attaques des philosophes en Angleterre la servirent plutôt. Elles

(1) De Tocqueville. — *L'ancien régime et la Révolution*, p. 51.

tempérèrent l'ardeur extrême du zèle protestant et portèrent à réfléchir sur les persécutions qui sévissaient depuis deux siècles contre les catholiques. On finit alors par reconnaître dans ce pays l'injustice des traitements qu'ils subissaient, et les esprits furent ainsi préparés à cette tolérance que l'Angleterre va bientôt pratiquer.

En France, au contraire, les esprits sont préparés à la persécution, et les attaques furieuses dont la religion ne cesse d'être l'objet dans notre pays, s'expliquent surtout par la situation singulière faite à la société.

Pour détruire chez nous la féodalité on n'avait pas opéré avec la même sagesse que chez nos voisins. En France ceux qui dirigeaient les affaires n'étaient point mêlés à ceux qui dirigeaient les intelligences. Pendant que les uns administraient, les autres établissaient des principes abstraits sur lesquels toute administration eut dû se fonder. Ici on prenait des mesures que la routine indiquait, là on proclamait des lois générales sans jamais songer à les appliquer. On abattait ou l'on créait ainsi sans coordonner. De là non seulement le chaos et la confusion qui régnaient dans les institutions de la France au XVIII[e] siècle, mais encore une anomalie qui devenait de plus

en plus intolérable. En France plus que partout ailleurs l'édifice féodal avait été battu en brèche. Ses institutions politiques avaient disparu et ses institutions civiles étaient atteintes profondément; ce qui en restait n'en était que plus odieux. Certains privilèges qui s'expliquaient lorque les seigneurs avaient le pouvoir politique ne se comprenaient plus depuis que la royauté leur avait enlevé ce pouvoir. « Quand la noblesse, dit l'écrivain de nos jours que nous aimons à citer, possède non seulement des privilèges mais des pouvoirs, quand elle gouverne et administre, ses droits particuliers peuvent être tout à la fois plus grands et moins aperçus. Dans les temps féodaux, on considérait la noblesse à peu près du même œil dont on considère aujourd'hui le gouvernement; on supportait les charges qu'elle imposait en vue des garanties qu'elle donnait. Les nobles avaient des privilèges gênants, ils possédaient des droits onéreux; mais ils assuraient l'ordre public, distribuaient la justice, faisaient exécuter la loi, venaient au secours des faibles, menaient les affaires communes. A mesure que la noblesse cesse de faire ces choses, le poids de ses privilèges devient plus pesant et leur existence même finit par ne plus se comprendre.

« La féodalité était demeurée la plus grande de nos institutions civiles en cessant d'être une institution politique. Ainsi réduite elle excitait bien plus de haine encore et l'on peut dire en toute vérité qu'en détruisant une partie des institutions du moyen âge on avait rendu cent fois plus odieux ce qu'on en laissait (1). »

Cette situation déjà si grave en elle-même était encore aggravée par suite des progrès de l'esprit d'examen et de l'impatience de cet esprit nouveau. Cet esprit moderne fouillant dans toutes les vieilles institutions prétendait découvrir partout une extrême confusion, des inégalités odieuses ou des abus criants. Rien dans le passé ne méritait son regret; il lui fallait un renversement total et une entière rénovation sociale. Dès lors on comprend sans peine que des écrivains de talent dans notre pays aient été enflammés de colère contre tout ce qui s'opposait ou semblait s'opposer à des réformes devenues nécessaires.

Le clergé occupait une place importante dans cette société menacée. Pendant la grande invasion, lorsque les barbares foulaient aux pieds les anciens habitants de la Gaule et s'en partageaient le territoire, les évêques, secondés par les prêtres

(1) De Tocqueville. — *L'ancien régime et la Révolution*, pp. 70-72.

et les religieux, s'étaient jetés entre les vainqueurs et les vaincus, et, après les avoir réconciliés, avaient encore veillé sur le berceau de la nation française et s'en étaient faits les tuteurs. Admis aux Assemblées publiques, grâce à leur lumières et à leur dévouement, ils avaient formé le premier des trois ordres de l'État. Les services du clergé lui avaient aussi valu de grands biens pour subvenir aux besoins des temples et des pauvres et à son propre entretien, et il les possédait à la manière féodale. L'Église qu'il représentait n'était pas confondue avec la féodalité. Ces deux institutions ne formaient pas une institution homogène et restaient bien distinctes, mais leurs communs privilèges les faisaient assimiler l'une à l'autre. « Bien que l'Église fut parfaitement distincte de la féodalité et qu'elle ne se fut jamais complètement incorporée à cette substance étrangère, elle y avait si profondément pénétré qu'elle y demeurait comme incrustée (1). »

Le clergé sentait bien le danger de la situation. Il comprenait que ses dons volontaires ne suffisaient plus et voulait des réformes, mais il ne pouvait pas s'associer à un renversement violent.

Le vieil édifice tombant pièce à pièce, y avait-

(1) De Tocqueville. — *L'ancien régime et la Révolution*, p. 68.

il nécessité d'avoir recours à un effort convulsif, douloureux, sans transition, sans précaution, sans égard qui le fit s'effondrer tout à coup? Le clergé ne le croyait pas. Il espérait et il préférait le voir tomber peu à peu comme de lui-même. Mais les philosophes s'irritaient de sa répugnance invincible et affectaient de trouver en lui un ennemi irréconciliable en vertu même de sa constitution primitive. A leurs yeux l'Église faisait obstacle par les principes même de son gouvernement à ceux qu'ils voulaient faire prévaloir dans le gouvernement civil. Elle s'appuyait principalement sur la tradition : ils professaient un grand mépris pour toutes les institutions qui se fondaient sur le respect du passé; elle reconnaissait une autorité supérieure à la raison individuelle : ils n'en appelaient qu'à cette raison; elle se fondait sur une hiérarchie : ils tendaient à la confusion des rangs. Pour pouvoir s'entendre avec elle, il suffisait de reconnaître que la société politique et la société religieuse étant par nature essentiellement différentes, ne peuvent se régler par des principes semblables; mais on était alors bien loin de là. « L'Église était le premier des pouvoirs politiques et le plus détesté de tous par l'esprit nouveau, parce qu'elle sem-

blait les couvrir et les rendre immortels avec elle (1). »

Aussi bien les écrivains de siècle portèrent-ils leurs premiers coups contre cette institution puissante. Ils l'attaquèrent avec habileté, avec persévérance, avec fureur; Voltaire, au nom de la liberté de penser, J.-J. Rousseau au nom de l'égalité sociale, et l'un et l'autre avec des armes redoutables : le génie de l'esprit et l'abstraction métaphysique. Autour de ces deux chefs se rangèrent les encyclopédistes, parmi lesquels quelques-uns, tels que Helvétius et d'Holbach descendirent jusqu'à l'athéïsme, et tous marchèrent au même but. Leur aveu est formel et le mot d'ordre est connu. « Mes amis, écrasons l'*infâme*... frappez fort plutôt que juste... Mentons, mentons, il en restera toujours quelque chose. » Pour eux tous les moyens sont bons et la calomnie ne leur suffit plus. Il semble qu'ils veuillent propager la réforme par la licence et faire de la corruption l'auxiliaire de la liberté. Tous composent des livres licencieux; ils vont jusqu'à dévoiler les scandales de leur vie, et pour écraser l'*infâme* ils se roulent ignominieusement dans la fange.

C'est ainsi qu'en France des attaques violentes

(1) De Tocqueville. — *L'ancien régime et la Révolution*, p. 253.

contre la religion la déconsidéraient, excitaient à la haine contr'elle et prédisposaient les esprits à la persécuter.

Cependant l'Église de France, qui n'avait plus de Bossuet, ne manquait pas de sérieux et vaillants défenseurs. Monseigneur de Beaumont se signale entre tous. Généreux comme les Ambroise, il eut leur zèle et leur fermeté contre les ennemis de la foi. Les Jansénistes l'envoyaient en exil ; les Voltairiens eussent voulu sa mort. S'ils l'eussent essayé, il les aurait bravés sur l'échafaud, comme il bravait les Jansénistes dans son exil d'où il ne revenait que pour tonner de nouveau contre les uns et contre les autres; et ce grand exemple n'est pas isolé. Dès l'origine de la conjuration des sophistes, des lettres pastorales nombreuses la signalèrent; des assemblées du clergé parlèrent pour la confondre, et la Sorbonne la frappa de ses censures, pendant que des écrivains de mérite, athlètes généreux, se jetaient dans la mêlée. L'infatigable Barruel écrivait alors contre les conjurés ses *Lettres helvétiennes;* Bergier, dans son *Dictionnaire*, les poursuivait jusque dans leurs derniers retranchements, les faisait rougir de leurs contradictions et Guénée dans ses *Lettres de quelques juifs*, avec toute

l'urbanité et tout le sel attique forçait Voltaire lui-même à s'humilier de son impéritie et de sa critique des livres saints. Enfin de grands prédicateurs, le P. de Neuville, Monseigneur de Beauvais et le P. Beauregard surtout se distinguaient sur la brèche. L'on sait l'inspiration dont ce dernier, prêchant en 1777 à la cathédrale de Paris, se sentit tout à coup saisi, lorsque, dévoilant les progrès de l'ennemi sur le ton du prophète, il fit retentir les voûtes du temple de ces paroles si honteusement vérifiées par la Révolution : « Oui, vos temples, Seigneur, seront dé-« pouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre « nom blasphémé, votre culte proscrit. Et toi, « infâme divinité du paganisme, tu viens ici « même prendre audacieusement la place du « Dieu vivant, t'asseoir sur le trône du Saint « des saints, et y recevoir l'encens coupable de « tes nouveaux adorateurs. »

Cette lutte de l'ancien clergé retardait les progrès des sophistes, mais ne triomphait pas de la conjuration. Moins heureux que le clergé de l'Église d'Angleterre qui était soutenu par tous les bons esprits, le clergé de l'Église de France était abandonné par ceux-mêmes qui avaient le plus d'intérêt à soutenir sa grande cause. Le

pouvoir souffrait volontiers qu'on attaquât les principes fondamentaux de la société et qu'on discutât jusqu'à Dieu même, pourvu qu'on ne glosât point sur le moindre de ses agents, et s'il se ravisait quelquefois, il ne persécutait jamais que dans les limites qui font plaindre. Voltaire exilé revint plus puissant que jamais. « Mieux eût valu, dit la Harpe, le laisser à Versailles : en lui le courtisan eût tué le philosophe. » Il est vrai qu'à ses ordres la noblesse licencieuse saisissait le marteau de démolition et frappait à coups redoublés sur l'édifice social au risque d'être elle-même ensevelie sous ses ruines. Dès lors les efforts du clergé devenaient impuissants ; on était sourd à ses avertissements prophétiques et on n'écoutait que la voix des sophistes qui promettaient une régénération sociale, en sapant la base de toute société dans la morale et la religion. Un abîme se creusait ainsi sous les pas de la société française, et on était aveugle au moment du danger. Tout le monde y courait, c'était un entraînement général. Il semble que pour faire ouvrir les yeux et obliger à réfléchir, il fallait subir la catastrophe qui fit verser tant de larmes et tant de sang, et qui faisait dire à Lecointre, à la tribune de la Convention : « Un peuple

sans religion, sans culte, sans église, est un peuple sans patrie et sans mœurs qui s'expose nécessairement à la servitude. Le mépris de la religion a ruiné la monarchie française et tel sera le sort de tout peuple dont la législation ne reposera pas sur la base immuable de la morale et de la religion. (1) »

Oui, le sort en est jeté. La religion déconsidérée par les philosophes doit être persécutée et détruite par leurs adeptes de la révolution, et la catastrophe sociale est inévitable avec son caractère terrible et ses contrecoups effrayants qui porteront si loin. « L'irréligion, dit de Tocqueville, produisit alors un mal public immense. Les lois religieuses étant abolies en même temps que les lois civiles étaient renversées, l'esprit humain perdit entièrement son assiette; il ne sut plus à quoi se retenir, ni où s'arrêter, et l'on vit apparaître des révolutionnaires d'une espèce inconnue qui portèrent l'audace jusqu'à la folie, qu'aucune nouveauté ne put surprendre, aucun scrupule ralentir et qui n'hésitèrent jamais devant l'exécution d'aucun dessein. Et il ne faut pas croire que ces êtres nouveaux aient été la création isolée et éphémère d'un moment, destinée à passer avec lui : ils ont formé depuis une race qui s'est per-

(1) Alzog. — *Hist. de l'Église*, t. III, p. 412.

pétuée et répandue dans toutes les parties civilisées de la terre, qui partout a conservé la même physionomie, les mêmes passions, les mêmes caractères; nous l'avons trouvée dans le monde en naissant; elle est encore sous nos yeux (1). »

Alexis de Tocqueville pouvait affirmer de son temps ces redoutables conséquences, et cependant il n'avait pas été témoin de nos derniers malheurs : il n'avait vu ni le massacre des otages, ni l'incendie de nos palais, ni le fer et le feu promenés partout dans la capitale, ni les ruines plus récemment amoncelées par la dynamite.

Dès le commencement de la Révolution on aurait pu pressentir que le clergé de France serait persécuté. Les représentants, qui vinrent alors siéger dans les assemblées de la nation, étaient pour la plupart disciples des philosophes, et les discours des orateurs sont presque toujours des reflets des œuvres de ces maîtres de l'opinion. Au-dessus de toutes les discussions plane en effet un caractère d'abstraction et de généralité métaphysique, qui accuse sans cesse l'origine philosophique, et les noms des orateurs suffisent pour rappeler la source des doctrines. L'Assemblée constituante voit d'abord s'asseoir à son centre avec Mounier,

(1) De Tocqueville. — *L'ancien régime et la Révolution*, p. 261.

Malouet, Lally-Tollendal, les doctrines de Montesquieu et de Voltaire; à sa gauche s'agite déjà la théorie du *Contrat social* avec Duport, Lameth, le penseur Siéyes et l'éloquent Barnave, contre lesquels protestent en vain la sagesse et la modération par l'organe disert de Cazalès et de Maury. Au-dessus de tous ces hommes domine Mirabeau qui a puisé aux mêmes sources et qui réunit en lui seul la passion populaire et l'intelligence politique de cette époque célèbre, mais qui manque de vertu pour être un orateur accompli.

L'Assemblée législative, transition rapide entre les deux grandes assemblées de la Révolution, voit dans son sein quelques orateurs qui doivent illustrer la Convention : le philosophe Condorcet, biographe et admirateur de Voltaire et ces éloquents, téméraires, infortunés Girondins, Vergniaud, Guadet, Gensonné, enivrés de l'enthousiasme et des paradoxes de Rousseau. A sa porte rugissaient déjà Danton et Robespierre, et, comme le mouvement philosophique était tombé jusqu'à Claude Helvétius et au baron d'Holbach, le mouvement révolutionnaire descendit jusqu'à Marat et Hébert.

Les disciples sont comme leurs maîtres : ils redisent leurs principes et ne font de plus qu'eux

qu'appliquer les conséquences conformes. Dès la préface de la Révolution, les Constituants, méprisant le passé comme les philosophes, rompent avec lui et semblent vouloir remonter jusqu'à l'état de nature qu'avait rêvé le maître J.-J. Rousseau (1). Dans cette fameuse *Déclaration des droits de l'homme* le Dieu des chrétiens est remplacé par l'*Être Suprême* des philosophes déistes, et la loi n'est autre chose que l'*expression de la volonté générale*, comme si la volonté, quelle qu'elle puisse être, était un principe d'obligation, comme si le nombre, qui n'est que la force, avait par lui-même le droit de commander l'obéissance. « La fière volonté de l'homme, dit un philosophe contemporain, n'obéit qu'à la raison ou à ce qu'elle croit la raison; elle se révolte contre la force qui lui est étrangère et elle résiste à la volonté seule; elle sent instinctivement qu'elle est supérieure à la force, qu'elle est égale à toute volonté, qu'elle ne doit respect et obéissance qu'à la raison. En Dieu lui-même ce qui commande l'obéissance, ce n'est pas même, à parler rigoureusement, sa volonté et encore moins sa puissance; c'est sa

(1) Thiers. — *Hist. de la Révolution, 1855*, t. I, p. 134.

sagesse, c'est sa justice dont sa volonté et sa puissance sont les organes (1). »

Le pouvoir discrétionnaire d'une assemblée unique plaisait aux disciples du *citoyen de Genève* qui n'admettait pas que la souveraineté de la multitude pût avoir un contre-poids, et tel fut le caractère de la Constituante, de la Législative et de la Convention. C'était le moyen d'opérer plus rapidement, mais il y avait danger d'agir avec précipitation, de dépasser le but désirable, de se condamner à revenir en arrière et en définitive de retarder la régénération sociale à laquelle tout le monde aspirait. Une seconde assemblée aurait pu prévenir ce malheur, en contenant les élans téméraires de la première. Le principe d'une seule assemblée prévalut, et dès lors on put s'attendre à des résolutions extrêmes prises et mises à exécution avec une témérité inouïe.

Aussi bien dès le début le mouvement qui emportait l'ancien ordre de choses, qui rompait un à un tous les liens par lesquels la religion, les coutumes et les lois retiennent l'imagination et les passions des hommes, qui faisait ainsi perdre

(1) Victor Cousin. — *Philosophie sensualiste au XVIII*e *siècle*, edit. in-18, p. 279.

à l'esprit humain son assiette, ce mouvement fut à la fois si général, si rapide et si puissant qu'il parut irrésistible et que l'Assemblée constituante put penser que rien ne résisterait à son œuvre de destruction totale. Sans aucun doute on ne put croire dans cette assemblée qu'une opposition redoutable viendrait du clergé, de ce clergé qu'on disait ignorant, sensuel, uniquement attaché à ses intérêts temporels. Ce corps d'ailleurs ne s'était pas montré dès le principe l'ennemi de la Révolution ; il avait donné la main aux réformateurs et s'était mis dans le mouvement. Ne s'était-il pas uni de bonne heure au Tiers État dans la salle du *Jeu de Paume?* N'avait-il pas renoncé à ses privilèges, à la dîme sans rachat? Ne s'était-il pas résigné à la désorganisation de ses monastères et à la perte de ses biens? Cependant ce clergé si impuissant en apparence, qui se laisse emporter par le tourbillon de la Révolution, s'en arrache tout à coup et l'on entend aussitôt sortir de son sein ce cri presque unanime : « Nous n'irons pas plus loin, nous ne le pouvons pas; plutôt mille fois l'exil, la spoliation et la mort. » Si la cause est toujours proportionnée à l'effet, qu'on juge de l'importance de la cause de la résistance par le tableau saisissant

des résultats qu'elle produit : cent trente-huit évêques ou archevêques, soixante-quatre mille curés ou vicaires condamnés à quitter leurs sièges, leurs paroisses; tous les ecclésiastiques, tous les religieux de l'un et l'autre sexe, chassés de leurs asiles, les temples du Seigneur changés en vaste prison pour ses ministres, trois cents de ces prêtres massacrés dans l'espace d'un jour dans une seule ville, tous les autres pasteurs immolés ou chassés de leur patrie et cherchant à travers mille dangers quelque refuge auprès des nations étrangères, jusqu'en Angleterre et en Amérique, jusqu'en Russie et en Chine; presque tout le clergé de France échappé au massacre, errant sur tous les rivages de l'Ancien et du Nouveau Monde. Tel est le spectacle que donne ce clergé persécuté pour sa résistance. Quelle est donc la cause d'un ordre supérieur qui déterminait cette résistance héroïque, cette éclatante manifestation?

Après avoir divisé le territoire de la France en départements, la Constituante voulut faire correspondre à ces nouvelles divisions administratives les circonscriptions diocésaines. C'était supprimer certains diocèses, en créer de nouveaux, étendre et restreindre la juridiction qui

devait revenir aux nouveaux titulaires. — L'assemblée souveraine brisant avec le passé, par raison politique, s'attribua le droit d'opérer tous ces changements sans le concours de l'autorité religieuse.

Comme les administrateurs étaient nommés par le suffrage du peuple dans chaque département et dans chaque district, la Constituante voulut que les évêques et les curés fussent élus de même dans ces diverses circonscriptions, que les électeurs fussent juifs, ou protestants, ou jansénistes, ou incrédules; et lorsque l'élection d'un évêque était ainsi faite, il y avait défense d'avoir recours au pape pour obtenir l'institution canonique et la juridiction, comme si l'évêque par là même qu'il a reçu la Consécration épiscopale avait une juridiction universelle et pouvait partout exercer son pouvoir. Le Métropolitain seul approuvait ou désapprouvait la nomination, et s'il y avait conflit, le tribunal séculier jugeait en dernier ressort; en sorte que c'était le peuple qui donnait en réalité la mission apostolique.

Ainsi à considérer la circonscription du diocèse, l'élection et la mission des pasteurs, l'assemblée portait atteinte à la Constitution de l'Église. Son

décret ne touchait pas seulement aux intérêts civils comme semblait l'indiquer le nom de *Constitution civile* du clergé qu'en lui donnait, il désorganisait intérieurement l'Église de France, la détachait violemment de Rome, la *décatholicisait.* Cette Église si grande dans son indépendance devenait un simple rouage de l'administration publique et perdait sa liberté. Mieux eût valu, pour cette institution divine, d'être abandonnée à elle-même toute dépouillée. En vain le clergé de France opposa des raisons à cette Constitution schismatique dans des discours et des écrits célèbres, et promit une soumission parfaite à toutes les lois nouvelles, qui ne porteraient point atteinte à la religion ; en vain les évêques offrirent de légitimer par leur autorité tout ce qui pouvait l'être et demandèrent pour cela la réunion d'un concile national ; les Constituants poussés surtout par leurs collègues jansénistes, rejetèrent ces offres et ces raisons : cette constitution fut votée le 12 juillet 1790 et un comité chargé d'aviser au moyen de la faire exécuter proposa un décret qui portait :

Que tous les évêques, curés, vicaires, directeurs de séminaire et autres fonctionnaires publics, qui ne feraient pas le serment de maintenir la

Constitution civile du clergé, seraient réputés avoir renoncé à leurs fonctions ;

Que tout titulaire supprimé par les décrets continuant d'exercer les fonctions attachées à son titre serait puni comme perturbateur du repos public ;

Que tout ecclésiastique, qui, après avoir fait le serment viendrait à le violer, serait poursuivi juridiquement, privé de son traitement et déclaré déchu du titre de citoyen.

Ce décret fut adopté le 27 novembre de cette année 1790 et le clergé soumis à l'épreuve au mois de janvier suivant.

Dans l'Assemblée constituante, sur trois cents ecclésiastiques il n'y en eut que soixante environ qui jurèrent. A Paris, sur huit cents, six cents restèrent fidèles. En province, le refus du serment se produisit dans les mêmes proportions, et parmi ceux qui le prêtèrent beaucoup le rétractèrent ou ne le firent qu'avec restriction. En définitive, sur soixante mille ecclésiastiques cinquante mille le refusèrent ; presque tous les évêques, presque tous les curés, presque tous les vicaires. La société de Saint-Sulpice eut même l'insigne honneur de ne compter aucun prévaricateur dans son

sein (1). Le pape approuva cette conduite du clergé de France; près de trois cents prélats étrangers, cardinaux, archevêques ou évêques appuyèrent sa décision et les églises protestantes ou schimatiques du monde admirèrent cette fidélité aux lois rigoureuses de la conscience; en sorte que l'on vit unies, sur cette grave question, dans un même sentiment sympathique, la papauté, l'Église catholique, la chrétienté tout entière (2).

Les ecclésiastiques, qui firent le serment et le maintinrent, formaient le clergé officiel, et l'Église de France courait le danger de tomber dans le schisme. Dans une circonstance semblable saint Augustin et les évêques d'Afrique avaient offert d'abandonner leurs sièges aux partisans de Donat; dans le danger présent les évêques de France restés fidèles, suivant ce bel exemple, donnèrent au pape leur démission et lui dirent d'une commune voix : « Si c'est pour nous que s'est élevée la tempête, Saint-Père, que

(1) Barruel: *Hist. du clergé,* p. 48. — Jager: *Hist. de l'Église de France*, t. II, pp. 124-173. — Bossart: *Hist. du Serment.*

(2) *Bullaire de Pie VI* : bref *Quod aliquantum*, bref *Caritas*, bref *Novæ hæ litteræ*; 10 mars et 13 avril 1790, 19 mars 1791. — Jager: *Hist. de l'Eglise de France,* t. III, p. 580. — Barruel : *Hist. du clergé* p. 54.

nous en soyons les seules victimes, que d'autres saisissent le gouvernement de nos Églises et qu'elles soient sauvées; que d'autres viennent prendre le dépôt de la foi et qu'ils la conservent tout entière. » Mais le pape jugea que le dernier sacrifice des évêques français serait inutile et maintint sa décision. Les anciens pasteurs restèrent donc les seuls vrais titulaires; les actes des nouveaux, qui supposaient la juridiction, étaient nuls et les simples fidèles devaient fuir ces usurpateurs, ces intrus (1).

Si le clergé resté fidèle était ainsi bien disposé pour la résistance, la Révolution l'était encore mieux pour la persécution. Les ecclésiastiques insermentés se fondant sur la liberté des cultes proclamée par la Révolution, continuaient d'accorder leur ministère aux fidèles qui le réclamaient et leur adressaient des instructions contre le schisme : c'était leur devoir et leur droit. D'autre part, les fidèles ne se rendaient guère aux cérémonies du culte schismatique. Pour les y contraindre, au mois d'avril 1791, une foule ignoble employa des verges à Paris, des nerfs de bœuf en province, et des filles de Saint-Vincent

(1) Barruel. — *Hist. du clergé*, p. 31. — *Bullaire de Pie VI* : bref *Caritas* du 13 avril 1791.

de Paul moururent de ces horribles flagellations. *Le peuple*, disait-on, *n'était pas mûr*; ce n'était de sa part qu'excès de zèle, et la Constituante, loin de punir ces excès, ordonna peu après aux accusateurs publics de poursuivre les eccclésiastiques *insermentés* qui auraient continué d'exercer leurs fonctions.

Cependant, à la fin de la Constituante, les ultra-révolutionnaires n'étaient pas encore satisfaits. L'influence des prêtres fonctionnaires publics et autres qui n'avaient pas prêté le serment était *prodigieuse*. Dans leur ancienne résidence, leur seule présence, leur seul habit suffisaient pour exciter des troubles; les monastères leur étaient trop sympathiques, les tribunaux trop favorables et l'on ne comprenait guère qu'on leur laissât leurs traitements. La Législative, qui était composée d'hommes plus avancés que la Constituante, comprit ces vœux. Cette assemblée ne tarda pas en effet à supprimer les corporations religieuses, à prohiber l'habit ecclésiastique, et, en attendant, elle exigea, de tous les ecclésiastiques non assermentés sans exception, un serment nouveau, qui ne valait guère mieux que le premier et que repoussait également la conscience, le *serment civique* à la nouvelle

Constitution d'État, qui maintenait l'élection du clergé par le peuple et qui regardait les vœux religieux comme contraires au droit naturel; elle déclara en même temps ceux qui le refuseraient suspects de révolte et privés de leurs traitements, permit aux administrateurs des différentes localités de les éloigner sans jugement des tribunaux, et enjoignit aux autorités de publier les listes des prêtres *réfractaires* (1).

Ce décret produisit son effet naturel. Dans beaucoup de localités, les autorités montrèrent un si grand zèle à le faire exécuter, que, l'année suivante, le ministre Roland, reconnaissait dans un rapport à l'Assemblée sur *les progrès des troubles*, que plus de quarante départements avaient pris, contre les prêtres insermentés, les arrêtés les plus opposés à toute tolérance, à toute justice, à toute humanité et à l'esprit comme au texte de la Constitution : expulsion violente, réunion forcée dans le même lieu loin de tout

(1) Regnier : *Hist. du clergé*, t. I, p. 335. — Barruel : *Hist. du clergé*, p. 64. — Picot : *Mémoires*, t. VI, pp. 102, 112, 160.

Champeaux : *Recueil de lois*, t. I, p. 441.

Mercure du 29 octobre 1791.

Décrets du 19 juin et du 29 nov. 1791 ; du 2 mai 1792, exécuté le 18 août suivant.

secours, assujettissement journalier à l'appel nominal; et, conclusion dérisoire, il fallait généraliser ces mesures en décrétant contre ces prêtres de nouvelles rigueurs. Le ministre confondait déjà, dans une haine commune, deux causes bien distinctes : la cause du clergé, qui, dépouillé, poursuivi, et ne pouvant transiger avec sa conscience, restait à son poste, et la cause de la noblesse, qui, sans nécessité, avait émigré à la suite des princes, après la prise de la Bastille. « Les nobles, disait-on, avaient émigré à l'extérieur d'où ils excitaient les puissances étrangères contre la France, et les prêtres avaient émigré à l'intérieur, au fond des bois, d'où ils soulevaient les habitants de la campagne. » L'odieux de la première émigration de la noblesse rejaillissait ainsi sur le clergé resté fidèle et Roland dans son rapport sur les progrès des troubles venait dans l'Assemblée porter contre lui la plus grave accusation. Il ne nommait aucun coupable, ne donnait aucune preuve, avouait même qu'il n'y en avait pas, et cependant il ne craignait pas d'attribuer ces troubles à la coalition des prêtres *réfractaires* avec les *aristocrates*, et demandait, contre ces prêtres, de *grandes mesures* qui rétabliraient la tranquil-

lité (1). On résolut donc de proposer une nouvelle loi contre les prêtres réfractaires ; mais cette fois on ne devait pas se borner à les éloigner de leur résidence et à les exiler aù chef-lieu du département, comme on venait de le faire pendant quelque temps, on devait en débarrasser le sol de la patrie, et le point de départ des grandes mesures fut un décret de bannissement.

Dès le milieu du mois de mai 1792 la discussion commença. Le 24 de ce mois le député Larivière vint à la tribune lire le passage du *Contrat social* de J.-J. Rousseau où l'auteur cherche à établir la peine de bannissement et même de mort contre le citoyen qui n'admettrait pas la religion civique qu'aurait adoptée l'État, et ce député ne craignit pas de demander qu'on convertît en loi la proposition de Rousseau. On n'alla pas encore jusqu'à la peine de mort contre les prêtres réfractaires ; mais le 27 du même mois la peine de bannissement fut prononcée (2). En vain Louis XVI opposa son *veto*. Ce malheu-

(1) Picot : *Mémoires*, t. VI, pp. 179 et 185.
Moniteur : Séance du 23 avril 1792.
Mercure du 5 mai 1792.

(2) J.-J. Rousseau : *Contrat social*, liv. IV, chap. VIII. — V. Cousin : *Philosophie sensualiste*, p. 370.
Moniteur du 4 juin 1792.

reux prince avait sanctionné la nouvelle Constitution d'État, blâmé publiquement la conduite des émigrés et même déclaré la guerre à l'Autriche; mais depuis sa fuite à Varennes, depuis surtout son refus de sanctionner les récents décrets qui confisquaient les biens des émigrés et les traitements des prêtres insermentés, la Révolution avec Roland confondait dans une haine commune la cause de la royauté avec celle de la noblesse émigrée et du clergé fidèle, et ces trois causes avec celle des puissances étrangères ennemies de la patrie. Aussi bien l'opposition de Louis XVI au décret de bannissement amena sa déchéance au 10 août; quinze jours après, le décret d'exil devint exécutoire avec un surcroît de rigueur, et ainsi la Révolution arriva par degrés à la grande persécution.

Dès lors, en effet, la Révolution voit partout des ennemis et son char pousse devant lui pêle-mêle, renverse, écrase impitoyablement tout ce qui s'oppose à sa marche précipitée: l'étranger, la noblesse, le clergé, ses propres enfants. Dans cette crise terrible, chaque recrudescence de la guerre amène une recrudescence des passions et donne lieu aux égarements, aux violences les plus inouïs. Trois fois la persécution sévit avec

fureur contre le clergé fidèle : après le 10 août, après le 21 janvier, après le 18 fructidor, et laisse des traces ineffaçables aux *massacres de septembre* à Paris et dans les provinces, aux *noyades* de Nantes, aux horribles traitements sur les *pontons* de Rochefort et dans la citadelle de l'ile de Rhé. C'est alors que le clergé, sorti vainqueur de l'épreuve, échappe des mains de ses persécuteurs, s'enfuit vers les frontières et cherche un refuge au delà des Pyrénées, des Alpes et du Rhin, surtout au delà de la Manche où il espère trouver plus de sécurité. C'est aussi à cette époque que l'Angleterre ouvre ses ports à ces victorieux fugitifs et les accueille avec empressement sur tous ses rivages.

En Angleterre pour *décatholiciser* le pays, une Révolution avait aussi voulu imposer une constitution religieuse particulière et la raison d'État n'avait pas été non plus sans influence dans cet autre établissement.

Après la guerre des deux Roses, grâce à la lassitude du peuple anglais, le premier des Tudors avait pu fonder le despotisme dans ce pays sur les ruines des libertés publiques. Son fils en avait profité pour rompre officiellement avec le Saint-Siège, et, si ce prince odieux n'avait pu

faire pénétrer son schisme dans les masses populaires, si sa fille légitime avait facilement rétabli le catholicisme après lui, on commençait à répandre dans l'opinion publique que la souveraineté spirituelle du pape emporte avec elle la souveraineté temporelle sur les états chrétiens, et cette erreur perfidement répandue prédisposait le peuple anglais à rejeter la souveraineté spirituelle du pontife romain, lorsque le pape Pie IV refusa de reconnaître la fille d'Anne Boleyn pour héritière du trône d'Angleterre. « Cette décision, dit un historien protestant, était parfaitement honnête et juste ; mais, à considérer les conséquences, elle était aussi bien grave. Car, d'après cette décision, Elisabeth était usurpatrice ; si elle était usurpatrice, elle devait être exclue du trône, si elle était exclue du trône, Marie Stuart et son époux le roi de France devaient hériter du trône d'Angleterre ; l'Angleterre devenait une simple province gouvernée par l'Écosse et la France, et cette seule pensée suffisait pour faire bouillonner le sang de tous les Anglais dans leurs veines (1). » Dès lors les Anglais de tout rang et de toute religion reconnurent pour reine la protestante Elisabeth, et

(1) Cobbett : *A history of the protestant reformation*, n° 305.

cette princesse anglaise put se déclarer chef de l'Église anglicane et exercer impunément toute sorte de cruautés contre ses sujets catholiques : « Mort à tout évêque qui ordonne un nouveau prêtre ; mort à tout prêtre qui arrive en Angleterre; mort à quiconque le débarque en Angleterre; mort à ce prêtre s'il exerce ses fonctions dans ce pays; mort à quiconque se confesse à lui (1). » Après avoir persécuté ainsi pendant vingt ans le sacerdoce anglais, il ne restait presque plus de prêtres en Angleterre et l'on pouvait craindre l'extinction complète du clergé catholique au delà du détroit, lorsqu'un membre de l'Université d'Oxford, William Allen, devenu prêtre fonda, pour les catholiques anglais, un séminaire à Douai. Des établissements semblables s'élevèrent bientôt à Saint-Omer, à Bordeaux, à Valladolid et dans d'autres villes encore. Les projets abominables d'Elisabeth furent ainsi déjoués ; mais sa fureur ne connut plus de bornes : Dire la messe, l'entendre, se confesser, entendre des confessions, enseigner la religion catholique ou l'apprendre soi-même, manquer à l'office de la nouvelle église d'Angleterre, furent autant de crimes punis avec une extrême sévérité. « Nos

(1) Cobbett. — *Ibid.*

historiens protestants d'autrefois, ajoute Cobbett, affirment que les vaisseaux de la grande Armada étaient chargés d'instruments de supplice pour torturer les Anglais, et que les Anglais en furent préservés par la sagesse et le courage de la *bonne et glorieuse reine Betty.* La tempête lui rendit la besogne facile. Et qu'avaient besoin d'ailleurs les Espagnols de se pourvoir de roues et de chevalets? Ne savaient-ils pas que la bonne et douce *Bess* en avait à discrétion, et qu'ils en trouveraient en Angleterre tenus dans un ordre parfait et d'un usage presque journalier (1). » Pendant ce long règne en Angleterre, comme en France au temps de la Convention, l'emprisonnement, l'exil, la spoliation et la mort, furent sans cesse à l'ordre du jour. A la fin, le catholicisme avait presque entièrement disparu dans ce pays, et à sa place l'Église anglicane était établie par la loi en haine de la domination étrangère et surtout de la papauté. On retrancha le moins possible des dogmes et de la discipline des anciens jours; mais on rejeta définitivement la suprématie spirituelle du pontife de Rome, en sorte que cette révolution se traduisit par une haine mortelle contre la papauté et que le cri : *A bas le papisme,*

(1) Cobbett : *A history of the protestant reformation*, n° 347.

no popery! commença dès lors à devenir un cri populaire en Angleterre.

L'œuvre d'Élisabeth fut maintenue après elle par des voies semblables à celles qu'elle avait suivies pour la fonder. Le fils de Marie Stuart, Jacques I[er], héritier du despotisme des Tudors, entraîné par le courant, ne fut pas plus doux pour les catholiques que sa *bonne cousine.* Le cri de *no popery!* retentit surtout lorsque Charles I[er] épousa la fille catholique de Henri IV de France, et si Cromwell, l'exterminateur de l'Irlande, inspira quelque horreur, Charles II, qu'on soupçonna de soutenir secrètement les catholiques, se vit imposer le serment du *Test* qui les excluait des charges, et Jacques II qui voulut les favoriser ouvertement, fut renversé du trône.

La législation à l'égard des catholiques fut pratiquement modifiée à l'avènement de Guillaume d'Orange. Ce prince aurait voulu la tolérance comme Jacques I[er], mais il fut entraîné par le courant comme lui. S'il ne versa point le sang, il sanctionna des statuts qui semblaient ne conserver les hommes que pour les torturer toute leur vie (1). C'est alors, en effet, que cette législ-

(1) Alzog. — *Hist. de l'Eglise*, t. III, p. 139.
Ed. Burke. — *Speech at Bristol.*

lation anticatholique s'enrichit de la délation, de la prison perpétuelle, de la privation du droit d'acquérir des propriétés ; et cependant tous ces moyens cruels ne furent pas aussi efficaces que l'éducation pour détruire le catholicisme en Angleterre. Un catéchisme, publié pendant le règne d'Anne Stuart sous ce titre : *L'Instituteur protestant de la Jeunesse, The protestant Tutor for youth*, montre comment on s'y prenait pour former au protestantisme les générations nouvelles. L'Instituteur enseignait à ses élèves que le pape est le suppôt de Satan, que les catholiques croient qu'il est permis de manquer de foi aux hérétiques et de les assassiner ; qu'on peut déposer et même tuer un prince excommunié. L'enfant élevé dans ces préjugés, et tenu soigneusement éloigné de toute autre influence, ne pouvait en sortir et était fatalement condamné à vivre et à mourir dans la haine du pape et du catholicisme.

Cependant, depuis la révolution de 1688, l'Angleterre revenait à l'esprit de liberté de la *grande Charte*, et, s'il était réservé à la maison de Hanovre d'inaugurer un régime vraiment libéral à l'égard des catholiques romains, si la crainte des prétendants catholiques, descendants du roi Jacques II, porta cette maison à maintenir d'abord

les statuts de Guillaume III, dès le milieu du XVIIIe siècle, l'esprit de tolérance religieuse commença à se manifester partout. Vers cette époque, les prétendants dans leurs tentatives multipliées avaient montré leur impuissance, et l'on était bien loin du temps où l'Angleterre craignait la domination étrangère de Rome et de la France. Aussi bien les hommes modérés blâmaient des rigueurs qui n'avaient même plus de prétexte; d'autre part, le relâchement et l'indifférence en matière de religion, cette grande maladie du siècle, émoussaient l'acrimonie antipapiste, et les lords anglicans, dans la Chambre haute, ne paraissaient pas éloignés d'adoucir leur malheureux sort; enfin la guerre de l'indépendance des colonies d'Amérique survenant, l'intérêt commandait de leur faire des concessions sans retard. Déjà la France soutenait les colonies révoltées et la Hollande et l'Espagne s'unissaient à cette éternelle rivale, qui cherchait à se relever de ses récentes défaites. Il fallait à tout prix étouffer cette révolte, prévenir un soulèvement en Irlande, se mettre à même de repousser une invasion française en Angleterre. Il importait donc de réunir au plus tôt tous les cœurs, toutes les volontés. Dans ce but on avait fait des conces-

sions au Canada et aux Antilles après la paix de Paris; on venait plus récemment d'en faire à l'Irlande et l'on sentait la nécessité d'en faire de semblables en Angleterre. Les catholiques de ce pays profitèrent de toutes ces circonstances favorables, pour adresser au roi Georges III une pétition, dans laquelle ils rappelaient leur inébranlable fidélité au gouvernement établi en 1688, et se déclarèrent prêts à le soutenir contre tous ses ennemis. Georges Saville plaida éloquemment leur cause au Parlement, et « avec lui tombèrent d'accord toute la Chambre des Communes, toute la Chambre des Lords, tout le banc des évêques, le roi, les ministres, l'opposition, le clergé distingué de *l'Église établie*, tous les hommes éminents des églises dissidentes qu'on ne craignit pas de consulter (1). » C'est avec cette unanimité dans la classe éclairée que passa le bill de tolérance du 25 mai 1778. Ce bill permettait aux catholiques d'Angleterre d'exercer leur culte sous certaines conditions que les Irlandais venaient d'accepter : *Plus de poursuites et de pénalités en vertu des statuts de Guillaume III*, à condition que les catholiques feront un serment portant sur trois points principaux :

(1) Ed. Burke. — *Speech at Bristol.*

1o fidélité au roi Georges III et à ses descendants; 2o horreur pour la maxime qu'on n'est point tenu de garder la parole donnée aux hérétiques, qu'on peut même les tuer et qu'il est permis de déposer un prince excommunié et même de le mettre à mort; 3o déclaration que le pape n'a aucun pouvoir temporel sur le royaume d'Angleterre ni le droit de dispenser de ce serment.

Le serment d'horreur pour la maxime dont il s'agit ici, et qui rappelle les préoccupations du catéchisme protestant, suppose encore beaucoup de préventions contre les catholiques en Angleterre. Les non-conformistes, qui avaient la liberté de leur culte depuis la révolution de 1688, n'entendaient pas qu'on accordât la même faveur aux catholiques, et les Méthodistes aux actions *compassées*, secte nouvelle composée des adhérents de *frère Wesley*, ravivaient l'acrimonie antipapiste, émoussée par la tendance opposée de la classe dirigeante, et entretenaient les esprits dans cette mauvaise disposition. « Ces nouveaux sectaires disaient que les catholiques étaient les ennemis de tous les gouvernements protestants, qu'on ne pouvait pas compter sur eux, bien qu'ils eussent fait le serment exigé par le bill, parce qu'ils pouvaient en être relevés par le pape,

après même avoir juré qu'il n'avait pas le pouvoir de le faire (1). Les Méthodistes excitaient ainsi les populations contre la tolérance qu'on venait d'accorder aux catholiques d'Angleterre, et, lorsque, au milieu de l'année 1780, on voulut l'étendre à l'Écosse, des révoltes éclatèrent à la fois sur plusieurs points de la Grande-Bretagne : à Edimbourg et à Glascow, à Hull, à Bath, à Bristol. A Londres la révolte prit des proportions redoutables. Gordon, le chef des insurgés, se présenta au palais de Westminster avec plus de quarante mille de ses partisans, pour demander au Parlement le maintien des lois contre le papisme. Le Parlement résista; mais la chapelle de Sardaigne fut pillée et détruite, les maisons et les chapelles des catholiques du quartier de Moorfields éprouvèrent le sac et l'incendie; la maison de Georges Saville eut le même sort, et Bristol, la métropole du méthodisme, refusa cette année même d'élire de nouveau membre du Parlement, Edmond Burke, le grand orateur des communes, qui avait soutenu de toute son influence le bill de tolérance.

En adoucissant le sort des catholiques, la classe dirigeante savait trop bien ce qu'elle faisait, pour

(1) Husenbeth. — *Life of Right Rev. John Milner*, p. 11.

reculer devant une semblable manifestation. Un grand nombre de protestants étaient même honteux des excès de la populace égarée. On arrêta les chefs; dix-neuf d'entre eux furent exécutés, et l'on se montra disposé à faire de nouvelles concessions, en revenant sur la législation antérieure aux statuts de Guillaume III.

Cette législation cruelle, qui n'avait pas été abrogée par le bill de tolérance, avait encore moins de raison d'être que les statuts du roi Guillaume. Elle contrastait avec les idées libérales dont se glorifiait tant le XVIIIe siècle, et les colonies anglaises d'Amérique, devenues indépendantes, venaient de proclamer la liberté des cultes. Le ministère et l'opposition s'accordaient encore à cet égard et désiraient faire disparaître les dernières traces de cette législation surannée. Les catholiques d'Angleterre adressèrent donc au gouvernement, en 1788, un mémoire, dans lequel ils exposaient l'état de la législation en ce qui les concernait, et faisaient sentir le besoin de la modifier. Pitt, pour seconder leurs efforts, posa trois questions aux universités catholiques du continent sur la prééminence du pape, sur la dispense du serment et sur la foi aux hérétiques; et la réponse ayant satisfait le ministre, les catho-

liques firent un pas de plus. Ils adressèrent au Parlement une déclaration conforme à la réponse des universités, avec une pétition pour l'abrogation des lois qu'on avait en vue, et les débats sur cette grave question commencèrent dans les deux Chambres. Ces débats, qui eurent lieu au commencement de l'année 1791, firent réfléchir sur l'origine de cette législation cruelle et sur les motifs de la supprimer, et justifièrent ainsi tout ce que nous avançons dans ce récit.

Le 21 février de cette année mémorable 1791, l'honorable représentant Mitford prit la parole dans la Chambre des communes et fit ressortir la cruauté, l'injustice et l'inopportunité des lois existantes contre les catholiques. « Un livre qui est entre les mains de tout le monde, disait-il, renferme en soixante et dix pages l'énumération de toutes ces lois depuis Élisabeth. Tous les règnes, excepté celui de Jacques II et du prince régnant, ont ajouté quelques nouvelles pénalités à ce code terrible. La plupart de ces pénalités frappent le clergé catholique. Les prêtres sont jugés coupables de haute trahison et condamnés à mort pour des crimes qui n'en sont pas ; pour avoir, par exemple, persuadé quelqu'un de se faire catholique. Quelle cruauté n'y a-t-il pas à punir

ainsi des hommes qui agissent d'après leur conscience et qui pratiquent la religion qu'ils ont reçue de leurs ancêtres ? Il est aussi difficile de justifier les pénalités qui frappent les laïques pour entendre la messe, ne pas assister à l'office protestant et autres semblables manquements. Lorsque ces lois furent portées, Élisabeth venait d'être excommuniée par le pape ; le ressentiment de cette reine est la principale cause de leur sévérité. La suprématie du pape était d'abord toute spirituelle. A une époque où tout le monde la reconnaissait, cette suprématie lui permit d'intervenir dans les affaires temporelles. Depuis, les temps sont bien changés, et ce pouvoir du pontife romain ne peut plus être aujourd'hui une difficulté. Des concessions ont été faites naguère à l'Irlande, qui sont semblables à celles dont il s'agit maintenant pour l'Angleterre, et l'on n'a constaté aucun mauvais résultat dans ce pays, où les catholiques sont beaucoup plus nombreux que dans celui-ci. Il faut donc espérer que la Chambre ne verra aucun inconvénient à bien accueillir la motion qui lui est proposée (1). »

Dans la chambre des Lords, le bill de tolé-

(1) British Museum. — *Parliamentary hist.*, vol. 28, pp. 1262 et 1364, et vol. 29, pp. 113-115.

rance fut aussi généreusement défendu. Lord Rawdon y prit la parole le 31 mai suivant et s'étendit surtout sur la conduite des catholiques, sur l'inutilité des lois en question dans le temps présent, sur la situation des catholiques dans presque tous les autres états du monde. « Il avait eu des rapports fréquents avec eux, et il pouvait dire qu'on ne trouverait pas, dans une autre classe d'hommes, des sujets plus loyaux, plus soumis aux lois, plus attachés à la constitution. Ils menaient une vie paisible ; leur conduite était exemplaire. Et ce serait ces hommes qu'un gouvernement sage choisirait pour en faire un objet de ressentiment et de proscription ! Ces lois pénales, comme l'épée des tyrans toujours suspendue sur les têtes, en excitant à la délation, empoisonnent toute joie domestique même dans le commerce le plus intime de l'amitié. Lorsqu'on les porta, on avait un but politique : c'était une précaution nécessaire, disait-on, pour se défendre contre un parti en compétition pour le pouvoir. Mais, si ces lois n'ont pas d'autre force que celle que leur donne la nécessité, l'on peut dire qu'elles sont lettre morte aujourd'hui qu'elles ne sont pas nécessaires. Un zèle intéressé de faux dévots a voulu, il est vrai, les raviver dans ces

derniers temps ; mais voilà précisément pourquoi elles sont aujourd'hui un objet d'horreur pour la raison et la philosophie. Enfin que les nobles Lords comparent l'état des catholiques dans ce pays avec leur état dans la plupart des pays étrangers. La persécution, qui sévit en Angleterre, ne fait-elle pas contraste avec la tolérance qui règne dans presque tout le reste du monde ? (1) ». L'archevêque de Cantorbéry, qui prit aussi la parole, reconnut que les catholiques s'étaient montrés dignes de la bienveillance du gouvernemeut. Il fallait donc abolir les pénalités des lois surannées qui les menaçaient encore. Quelques réserves qu'il fit, sur l'infaillibilité pontificale et sur les écoles catholiques, ne modifièrent point l'impression favorable de la chambre des Lords ; le bill passa et fut sanctionné par le roi le 10 juin, moyennant un serment qui ne différait guère de celui qui avait été adopté pour l'Irlande en 1775 et pour l'Angleterre en 1778. Ce bill ne s'étendait pas à l'Ecosse ; mais les concessions qu'il faisait ne pouvaient tarder d'être accordées à cet autre pays. Non seulement plus de poursuites contre les catholiques qui

(1) *Hist. of Parliament*, t. 29, p. 665.

auraient fait le serment, mais liberté d'avoir des chapelles, pourvu qu'elles restent ouvertes pendant les offices, et des écoles, pourvu qu'elles n'admettent point de protestants. Les catholiques étaient ainsi mis à peu près sur le pied d'égalité avec les non conformistes. La loi du *Test* était maintenue pour les uns comme pour les autres, et ce qui restait à obtenir était plutôt politique que religieux. Ces concessions nouvelles permirent aux catholiques de poursuivre l'œuvre de leur réorganisation religieuse. Depuis 1688, ils avaient quatre districts avec quatre vicaires apostoliques : London, Midland, Northern et Western ; et, en prenant des précautions, ils pouvaient fréquenter les chapelles des ambassades de Sardaigne, de Bavière et de Naples, d'Espagne et de Portugal. Ils profitèrent de la tolérance qu'on leur accordait pour en ériger quatre à Londres, neuf dans les environs et quelques autres au loin ; parmi lesquelles nous relevons en 1792 : à Londres, celle de Sutton Street, Soho Square ; dans les environs, celle de Hamlane, Stratford, et celle de Hampstead road the Grove, Hampstead. Les catholiques fondèrent en même temps des établissements pour l'éducation de la jeunesse, et ils en avaient, en 1792, six pour les jeunes filles et dix pour les

jeunes gens, à Londres, dans les environs ou dans d'autres villes d'Angleterre (1).

La classe éclairée montrait donc en Angleterre des dispositions de plus en plus favorables aux catholiques, mais les motifs qui la déterminaient touchaient peu la classe du peuple. Pour le peuple, grâce aux excitations d'un zèle inconsidéré, le monument érigé près du pont de Londres, avec son inscription fameuse et Titus Oates, rappelait encore les méfaits des catholiques et faisait craindre un incendie de Londres et une invasion papiste. « N'étaient-ce pas, disait-on, les papistes qui avaient excité dans ces derniers temps les troubles et les incendies de Moorfields, pour en accuser les fidèles de l'église d'Angleterre et se poser en victimes ? » C'était vraiment une ruse bien perfide, aux catholiques, de brûler ainsi leurs chapelles et leurs maisons pour avoir le plaisir de crier contre les protestants ! La fausseté d'une semblable accusation devait sauter aux yeux ; cependant un pamphlétaire venait de la répandre avec un grand air de bonne foi et son œuvre était populaire ; tant les préventions contre les catholiques restaient profondément enracinées parmi le peuple. Pour cette classe abusée, les catholiques

(1) *Laity's Directory*, for 1793.

étaient toujours des gens pervers et sans conscience, et ses suppositions étaient en réalité si exorbitantes et en même temps si gratuites, que les catholiques pouvaient bien avoir quelque doute sur la bonne foi de leurs compatriotes protestants. Malgré les progrès de l'esprit de tolérance un mur de séparation s'élevait donc encore, en 1791, entre les catholiques et les protestants, et ce mur semblait infranchissable. Pour le faire tomber et produire un rapprochement du peuple anglais, dissiper ses préventions et lui faire toucher du doigt la vérité, il fallait qu'une société catholique s'offrit à lui au nom des vertus chrétiennes qu'il avait conservées lui-même, au nom de la fidélité aux lois de la conscience dont il donnait l'exemple, au nom de la justice et de l'humanité. Il fallait que cette société se mêlât à la société que ce peuple formait lui-même, qu'elle prît part à ses labeurs, à ses peines et à ses misères, qu'elle fît preuve, à ses yeux, de constance et de dignité dans le malheur. Il fallait en un mot que cette société catholique, qui lui était inconnue, lui apparût clairement, ce qu'elle était en réalité, une société vraiment chrétienne,

En 1791 cette société catholique arrivait. Le clergé de France, qui la représentait, proscrit,

fugitif depuis le 4 janvier, pouvait aborder sur les côtes de la Grande-Bretagne. Le nouveau bill de tolérance qui venait d'être sanctionné par le roi d'Angleterre le 10 Juin, juste six mois plus tard, le lui permettait ; il avait les sympathies de la classe éclairée, et des hommes éminents tels que le duc de Portland, le marquis de Buckingham, Edmond Burke surtout l'appelaient de tous leurs vœux.

Burke était bien l'homme qu'il fallait pour recevoir en Angleterre les réfugiés de France et présenter cette société catholique à la société protestante de son pays. Ce grand homme d'État était né en Irlande d'un mariage mixte. Sa mère qu'il aimait beaucoup était catholique (1), et son père, descendait d'une famille normande, qui s'était établie en Irlande pendant le règne de Henri II. Il avait reçu de la nature des qualités éminentes qu'il développa par une application constante. « Ned, disait son frère Richard, s'est toujours efforcé de monopoliser à son profit les talents de sa famille : je me rappelle que quand nous étions au jeu, il était, lui, toujours au travail. » Burke ne fut point élevé à Saint-Omer, comme ses ennemis l'ont dit

(1) Prior. — *Life of right hon. Ed. Burke*, p.5.

par dérision ou par ignorance. Lorsque le bruit en courut, le grand orateur, qui était né en 1730, fit remarquer que sur trois ou quatre voyages qu'il avait faits en France, Saint Omer était la seule ville importante du nord de ce pays qu'il n'eût point visitée avant 1773, c'est-à-dire, avant l'âge de 43 ans. Il avait fait ces trois ou quatre voyages dans notre pays afin d'observer par lui-même le mouvement des idées qui s'y propageait alors et qui devait faire éclater bientôt la révolution française. En 1772 il nous amena son fils âgé de 12 ans, afin que cet enfant pût se former de bonne heure à bien parler notre langue ; « parce que, disait-il, il avait trouvé lui-même beaucoup d'inconvénients à l'apprendre trop tard, et ce fils unique, ce trésor de sa vie, il le confia à Mgr de Cicé, évêque d'Auxerre (1). » A l'occasion de ces voyages, Burke se mit en rapport avec un grand nombre d'ecclésiastiques et put ainsi au mois de novembre 1790, époque du décret de la Constitution civile du clergé, juger par lui-même le clergé de France tant décrié par les pamphlets du siècle. « Lorsque j'eus l'occasion d'aller en France, dit-il dans ses *Réflexions sur la révolution française,* le clergé de ce pays attira beaucoup

(1) Prior. — *Life of Ed. Burke,* pp. 39, 135, 136.

ma curiosité ; mais loin de recueillir contre ce corps des murmures et des plaintes comme j'avais lieu de m'y attendre d'après les ouvrages que j'avais lus, je n'entendis contre lui aucune déclamation ni publique ni privée sinon parmi la classe des Jacobins. J'allai plus loin dans mes recherches et je trouvai ce clergé en général composé d'hommes d'un esprit modéré et de mœurs décentes ; j'ai même rencontré dans ce corps respectable des membres d'un grand savoir et d'une parfaite candeur (1). » C'est en rendant un semblable témoignage à ces ecclésiastiques proscrits, dans une réplique à son ami Fox, le 6 mai 1791, que Burke leur montrait les ports de l'Angleterre ouverts pour eux, les pressait d'arriver et leur tendait les bras pour les recevoir.

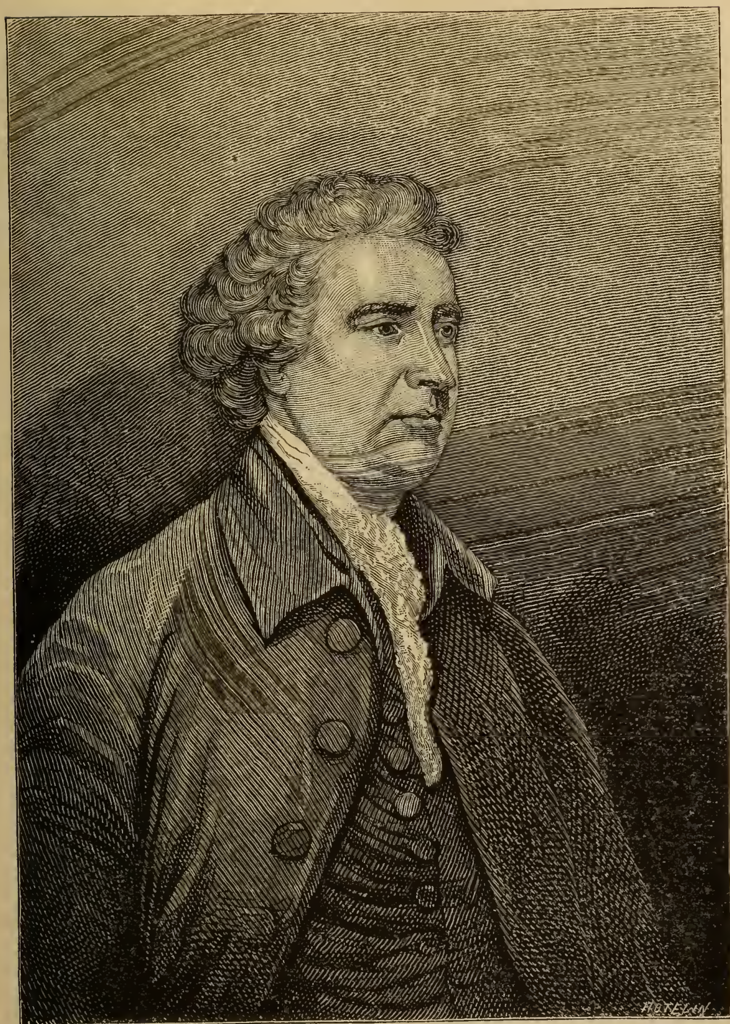
Cet homme éminent jugeait la révolution française principalement par ses excès et augurait mal de ce mouvement social. Sa grande âme était émue des violences dirigées contre un clergé qu'il croyait innocent, et surtout de la manière infâme dont on avait traité à Paris les Sœurs de la Charité ; or Fox, qui ne considérait que le côté généreux des grands changements qui s'opéraient en France, lui reprocha, le 6 mai 1791, dans un

(1) Ed. Burke. — *Reflections on the revolution in France.*

discours en plein parlement, d'avoir porté, dans ses écrits, un bill d'accusation contre tout un peuple, d'avoir jugé la révolution française sans attendre le temps de l'expérience, de n'avoir pas vu dans *ce miraculeux événement*, ainsi que l'orateur l'appelait, *une longue suite de jours de paix, d'humanité et de tolérance*. A ces mots Burke, dont la fierté était blessée, se leva et, prenant vivement la parole : « On m'accuse, dit-il, de porter un bill d'accusation contre tout un peuple ; il faut que je m'explique : tout fier que je suis de mon pays, je me sens le cœur français pour les victimes ; je n'ai pas le cœur français pour les bourreaux. On m'accuse de juger la constitution française avant l'expérience, et c'est précisément l'expérience que j'invoque contre elle, mais l'expérience de tous les siècles, de tous les peuples et surtout celle de mon pays. Quel guide plus sûr pouvais-je me proposer pour confondre les doctrines de ces législateurs nés d'hier, et qui, désavouant avec mépris tout rapport, toute conformité avec les législations anciennes et même avec la nôtre, déclarent qu'il faut tout changer, tout renouveler, parce que rien n'est à sa place dans l'ordre social. » — Quant aux miraculeux événements qui promet-

Tome I. n° 2 — p. 58.

LONDRES, BEACONSFIELD ET PENN



EDMOND BURKE

D'APRÈS REYNOLDS.

taient une longue suite de jours de paix, d'humanité et de tolérance, le grand orateur des communes s'élève, dans sa réplique, au plus haut degré d'éloquence. « *Une longue suite de jours de paix!* Dieu nous préserve, dit-il, d'une paix qui nous rendrait complices et victimes de tant de témérité. Le torrent menace tout. Oui, je le vois, il va inonder bien des plaines voisines et je n'aperçois nulle part des digues qui s'élèvent — *Une longue suite de jours d'humanité!* Où trouverez-vous la garantie d'une telle promesse ? Sera-ce dans ces meurtres populaires, si lâchement tolérés, appelés, provoqués par des hommes puissants..... *Une longue suite de jours de tolérance!* Quelle tolérance, grand Dieu! que celle qui livre d'abord à l'oubli, puis au dédain, puis à la persécution la plus cruelle, la religion qui a si heureusement changé la face du monde et qui a fondé sous de saintes lois la république chrétienne. Venez rendre témoignage de cette tolérance, pontifes et pasteurs qu'elle a dépouillés, chassés et proscrits; venez parmi nous. Vous n'avez pas un moment à perdre pour fuir le martyre qui vous attend dans votre patrie. Venez aussi, filles de Saint-Vincent de Paul, anges de la charité chrétienne, vous qui avez été arrachées

des hospices où vos soins guérissent les malades, consolent les mourants, ensevelissent les morts; vous qui avez subi le plus infâme châtiment; oui, venez dans notre île; c'est ici que nos soins hospitaliers, que notre tendre vénération vous feront connaître la véritable tolérance (1). »

Les infortunés, que Burke avait ainsi tant pressés de venir, étaient en chemin et allaient aborder dans les ports de la Grande-Bretagne. Déjà même Monseigneur de la Marche, qui devait être la providence des réfugiés, était arrivé et s'était mis en rapport avec ce grand protecteur et avec une dame anglaise de grande vertu, Madame Silburne, la coopératrice de ses œuvres, pour recevoir les nouveaux venus, les consoler, les secourir dans leur complet dénûment. (2)

(1) *British Museum.— Speeches of the right hon. Ed. Burke*, vol. IV, p. 5; may 6 1791.— *Morning Chronicle*, may 7 1791.

(2) *L'Ami de la religion*, t. III, p. 127; notice sur Mgr de la Marche et Mgr Le Mintier.

CHAPITRE PREMIER

LE PRÉCURSEUR

Mgr de la Marche et les administrateurs. — Mgr de la Marche et les contrebandiers. — Mgr de la Marche et Madame Silburne. — Londres pendant l'exil. — La providence des exilés.

Jean-François de la Marche était né en 1729 au manoir de Kerfors près de Quimper en Bretagne. Il embrassa de bonne heure la carrière militaire, comme beaucoup de ses ancêtres et prit part à la guerre de la succession d'Autriche. Il fut blessé à la bataille de Plaisance et fit vœu à cette occasion, comme Saint Martin, d'abandonner les enseignes du roi de la terre, pour celles du roi du ciel. Nommé lieutenant d'infanterie après cette bataille, il n'en quitta pas moins, après la guerre, la carrière des armes, pour se préparer aux ordres sacrés. Il fit sa licence à Paris au collège de Navarre, fut ordonné

prêtre en 1756, et son mérite l'éleva presque aussitôt aux grandes dignités de l'église. Il fut successivement chanoine et grand vicaire de Tréguier, abbé de Saint-Aubin-du-Bois, enfin évêque de Saint-Pol-de-Léon. C'est en 1772 qu'il fut honoré de l'épiscopat, en sorte qu'il y avait près de vingt ans qu'il était évêque lorsque la révolution française éclata. La Bretagne est fière de lui avoir donné le jour, et l'arrondissement de Morlaix qui comprend en grande partie son ancien diocèse, conserve pieusement la mémoire de sa vie militante. Pour faire revivre ces précieux souvenirs, il faut visiter et Saint-Pol-de-Léon, qui fût témoin de la lutte du prélat contre le pouvoir schismatique de son pays, et la chapelle de Sainte-Barbe, près de laquelle il se déroba à la persécution pour passer en Angleterre, où ce nouveau Joseph devait préparer les voies à la réception de ses frères, et Roscoff qui rappelle une dame anglaise de grand mérite, madame Silburne, son infatigable coopératrice dans ses œuvres de charité sur la terre étrangère.

Le chemin de fer de Paris à Brest a une station à Morlaix et Saint-Pol-de-Léon est à 20 kilomètres environ au nord-ouest de cette ville et

près de la Manche. En prenant cette direction, on aperçoit bientôt la ville épiscopale de Mgr de la Marche, assise sur une légère éminence, encadrée entre les parcs de plusieurs châteaux et dominant, d'un côté, une vaste étendue de mer, de l'autre, une plaine fertile. Avec ses six ou sept mille habitants, « cette charmante et silencieuse cité de Saint-Pol, dit Henri Martin, semble endormie depuis bien longtemps aux bords de sa baie, abritée et tranquille avec ses vieilles maisons de grand style, et ses belles et mélancoliques églises, la cathédrale et Creizker ». La cathédrale offre un aspect imposant ; mais les regards s'arrêtent de préférence sur le clocher de la chapelle de Creizker, tant célébré par les dictons et les poésies populaires, qui est le roi des campagnes du Léonais et l'orgueil de la Bretagne. En entrant dans la ville on le voit s'élancer dans les airs entre la nef et le chœur sur quatre arcades soutenues par quatre piliers quadrangulaires composés d'une masse de colonnettes fasciculées. La partie inférieure est carrée et surmontée d'une plate-forme garnie d'une rampe en quatre-feuilles. Au-dessus de la plate-forme une longue *flèche* découpée à jour et flanquée de quatre clochetons, semble vouloir

percer le ciel. Vauban disait que ce clocher était le monument le plus hardi qu'il eût vu, et le savant et pieux Ozanam ajoutait avec un art parfait : « Si un ange descendait du ciel, il poserait le pied sur le clocher de Creizker avant de s'arrêter sur la terre d'Armorique. » La cathédrale date de trois époques différentes; mais le style ogival normand règne presque pur dans tout l'édifice et forme ainsi un ensemble harmonieux. En pénétrant à l'intérieur, la nef avec son triforium, le transept avec sa belle rosace percée au sud et le chœur de l'ancien chapître avec ses soixante-huit stalles nous conduit à un monument tumulaire, qui occupe une place d'honneur dans une travée, près du maître-autel, du côté de l'évangile, et qui rappelle un des traits les plus saillants de la vie militante de notre saint évêque. Depuis 1866 ce monument recouvre ses restes vénérés recueillis au cimetière de Saint-Pancrace à Londres et apportés en ces lieux qu'il avait tant honorés par ses vertus et son courage, pendant la persécution. Le prélat est représenté sur son tombeau, à genoux, la tête un peu renversée en arrière, la main gauche posée sur sa poitrine, et de la main droite tenant une lettre adressée de son

exil aux administrateurs qui détenaient ses prêtres entassés dans le château de Brest, et dans laquelle il leur disait. « *Rendez à mes prêtres la liberté et je m'engage à traverser les mers pour aller me remettre à votre discrétion* (1). »

La persécution commença de bonne heure en Bretagne et y sévit peut-être plus que partout ailleurs, sans doute parce que la résistance au schisme y fut plus prompte et plus vive. Dès le 9 juillet 1790, trois jours avant le vote sur l'ensemble de la Constitution civile du clergé, Mgr de la Marche, invité par la municipalité de Brest à

(1) L'inscription qu'on grava sur la tombe de Mgr de la Marche au cimetière de Saint-Pancrace à Londres, on l'a reproduite sur le monument de la cathédrale de Léon. Elle rappelle sa constance dans la foi et son infatigable charité :

Joannes Franciscus de la Marche, episcopus et comes Leonensis, stirpe antiqua et progenie clara nobilis; virtute, pietate et laboribus longe nobilior. Senatui et provinciæ Gallo-Britonum carus, quibus denique eversis, miliciæ clero cæteris Gallorum in Anglia exulantium subsidia sibi a rege et senatu britannico commissa sollicitudine et caritate amicus pater et pastor ministravit : officiorum quæ religio, quæ ecclesia gallicana, quæ jura regni, quæ fides et amor erga regiam borbonicam gentem imposuissent, propugnator strenuus et recte tenax, non opprobriis nec illecebris prava jubentium movendus, splendidam paupertatem adscivit sibi, caram habuit et honestavit ; his tantisque laboribus indefessus, misericordia divina confidens et meliora spirans,

Obiit die XXVa novembris anno MDCCCVI.

permettre une cérémonie religieuse à l'occasion de la fête de la *fédération*, qui allait avoir lieu en mémoire de la prise de la Bastille, adressa aux administrateurs son refus ainsi motivé : « Personne n'est plus que lui ami de la liberté qu'on veut fonder ni plus ennemi des abus qu'on veut détruire, et volontiers il a déjà permis une cérémonie religieuse, lors de l'installation de la nouvelle municipalité. Il voyait alors une puissance civile ne portant des décrets que sur la réorganisation de l'état ; mais les temps sont changés : cette puissance statue maintenant sur la discipline de l'église sans le concours de l'autorité compétente de ses pontifes, dispose à son gré de la juridiction, décrète toutes ces dispositions sous le nom de constitution de l'état. S'il ne s'agissait que de se fédérer pour maintenir la paix, la liberté, l'inviolabilité des personnes et des propriétés, pour resserrer les liens de la fraternité entre les citoyens, l'évêque se multiplierait aux fêtes religieuses. Mais il s'agit de se liguer par un serment pour maintenir une constitution, qui renferme des dispositions contraires à la religion. L'Église est infaillible sur le dogme, les mœurs et la discipline, et les évêques en sont les juges et les déposi-

taires. S'il prêtait son concours au serment, il serait un ministre prévaricateur; il ne peut sacrifier sa conscience au désir de leur plaire; il manquerait à son devoir et perdrait leur estime. » Ce refus si convenable et si ferme, la révolution ne le pardonna jamais à Mgr de la Marche.

Dans la lutte qui suivit, la conduite du Prélat fut jusqu'à la fin conforme à ce début. Après le vote de la constitution schismatique, ses prêtres inquiets lui demandent des instructions à ce sujet, et il leur expose dans une circulaire le vice radical de cette constitution, leur recommande d'être fidèles jusqu'à la mort, les exhorte en même temps à régler leur zèle par la prudence, à concourir de tout leur pouvoir au maintien de la paix publique. « J'espère, disait-il vers la fin de cette lettre, que Dieu me fera la grâce de ne point m'écarter des vrais principes et j'ai confiance que mon clergé fera de même. »

Cependant le serment devient obligatoire; l'évêque le refuse et le pouvoir qui triomphe le regarde comme *démissionnaire;* mais un acte du pouvoir temporel n'avait pu le dépouiller du pouvoir spirituel dont il était revêtu, ni le délier de l'obligation rigoureuse qu'il avait contractée

d'enseigner la vérité aux fidèles de son diocèse. Après avoir refusé le serment, le zélé pasteur continua donc d'exercer ses fonctions et déclara qu'il ne pouvait s'empêcher de parler, comme autrefois les apôtres persécutés; que la constitution était schismatique et que les fidèles ne pouvaient communiquer avec les prêtres assermentés. Cela suffit pour soulever contre lui un orage terrible. Dès le mois de février 1791, les administrateurs du Finistère écrivent à la Constituante que Mgr de la Marche, dont le siège est supprimé, continue d'exercer ses fonctions comme par le passé; que sa résidence à Léon entretient le trouble dans le pays, et, d'autre part, ils ordonnent aux administrateurs du district de Morlaix d'informer contre l'évêque *réfractaire*. Aussitôt les magistrats du district font savoir au prélat qu'ils le regardent comme un perturbateur du repos public, et que, s'il se verse une goutte de sang dans le département, il en répondra sur sa tête. « Nous vous engageons, ajoutaient-ils, à quitter ces lieux où vous allumez les torches du *fanatisme* et de la discorde, et nous vous prévenons que votre résistance à la loi nous forcera à demander des ordres, qui ne seront pas sans efficacité. » Cependant la Cons-

tituante lance un décret, qui condamne l'évêque à comparaître à sa barre, et les administrateurs du département envoient un homme d'armes pour le lui notifier. L'envoyé remplit sa mission et se rend à Morlaix, pour remettre un paquet au procureur syndic et recevoir des ordres. « Sûr qu'il était de son innocence, dit l'auteur d'une notice sur ce prélat, l'évêque se disposait à partir pour comparaître devant l'assemblée, lorsqu'il apprit par un de ses amis, monsieur de la Fruglaye, que la gendarmerie avait reçu l'ordre de le saisir et de l'amener. » Le peuple de la ville et de la campagne était disposé à le défendre, mais Mgr de la Marche voulait à tout prix éviter des troubles, et un lieutenant de la gendarmerie et vingt hommes armés s'étant présentés à l'évêché, le digne prélat fut heureux de pouvoir s'évader. Le lieutenant lui intimait l'ordre de le suivre; l'évêque lui demanda la permission de passer dans un cabinet voisin, pour faire sa toilette. Le lieutenant examina les lieux, ne vit tout autour que des rayons de bibliothèque chargés de livres, revint à la porte du cabinet qu'il referma et attendit; mais la toilette ne finissait pas; il se décida donc à ouvrir et reconnut en examinant les

lieux avec plus de soin qu'une porte secrète, dont la disposition de la bibliothèque lui avait d'abord masqué la vue, avait favorisé la fuite de l'évêque. Échappé à ce premier danger, Mgr de la Marche se retira d'abord dans la maison du Las, voisine de l'évêché, puis se mit momentanément en sûreté au château de la Villeneuve, à l'entrée de la ville.

L'ancien palais épiscopal, où se trouvent installés depuis longtemps la mairie, la justice de paix et la gendarmerie, est contigu à la partie septentrionale de la cathédrale. Des fenêtres de cet édifice s'ouvrant à l'aspect du levant, l'on voit, dans le voisinage, se dresser la grande maison du Las, et au delà, le terrain s'abaisser jusqu'à Paimpoul et à la baie qui porte ce nom; en sorte que l'on a la grève en face, à gauche la grève encore, qui se prolonge au nord jusqu'à Roscoff, et à droite, près du rivage, le château de la Villeneuve, qui apparaît comme un nid d'oiseau à demi caché dans une feuillée luxuriante. Retiré dans cette demeure seigneuriale, Mgr de la Marche, pour échapper définitivement à ses persécuteurs, songeait à quitter promptement la France et à passer à l'étranger. Un gentilhomme de Saint-Pol, M. de

Kermengui, en prépara les moyens. Son fils, âgé de vingt ans, reçut l'ordre de se rendre auprès de l'évêque avec un de ses amis et de l'accompagner jusqu'à un bateau de contrebandiers anglais qui stationnait près de Roscoff, en partance pour la Grande-Bretagne. Visitons les lieux témoins de cette scène émouvante, et, nous reportant par la pensée au moment où elle se passa, essayons de la faire revivre.

De Saint-Pol à Roscoff la côte est découpée en un grand nombre de petites baies ou anses et un sentier, suivant toutes ces sinuosités, serpente en corniche sur une étendue de quatre kilomètres environ. A trois kilomètres de Saint-Pol, sur cette ligne brisée, contournée de toutes manières, se dresse tout à coup un rocher à pic, au sommet duquel on jouit d'un magnifique panorama. Au nord la mer baigne le pied d'un autre rocher sur lequel s'élève la chapelle dédiée à sainte Barbe, tandis que au sud elle s'épanche sur la côte pour former une baie et toucher, à la marée haute, au village de Port-le-Comte. C'est à la fin du mois de février, il est huit heures du soir, la nuit est profonde et le temps est à l'orage. Mgr de la Marche et sa petite escorte sortent du château par une porte du jardin qui

donne sur le rivage, et précédés d'un matelot de l'équipage du bateau fraudeur qui leur sert de guide, traversent à petit bruit la grève de Paimpoul, prennent le sentier qui longe la côte et se dirigent vers le lieu où stationnent les contrebandiers. La mer se retirant a fait échouer le bateau sur la plage près de Port-le-Comte ; mais elle remonte et le bateau sera bientôt remis à flot. A neuf heures tout est prêt et l'illustre voyageur vient d'arriver. Les contrebandiers étant pressés de partir, il reçoit les adieux des jeunes gens qui l'ont escorté, les bénit et le bateau, prenant sa direction vers le nord, disparaît dans les ténèbres. Le temps est affreux. « Mgr de la Marche, dit le chanoine Baston de Rouen, un des prêtres réfugiés en Angleterre, s'embarqua seul pendant la nuit, par un orage, sur un bateau de contrebandiers. Pendant quatre jours et quatre nuits il fut le jouet des vents, sur un frêle esquif non ponté, sans siège ni autre lit que des tonneaux d'eau-de-vie de contrebandiers, sans sommeil, presque sans nourriture, ne pouvant se faire comprendre par ses conducteurs ». Enfin ce nouveau César et sa fortune, la fortune du clergé de France proscrit, put échapper à ce nouveau danger. Il fut débarqué

le 28 février sur les côtes de Cornouailles à Mount's bay et de là il se dirigea vers la première maison qu'il aperçut. « Trait bien singulier, dit encore le chanoine Baston, c'était celle d'un homme qui était venu plusieurs fois chez lui à Saint-Pol-de-Léon, qui le reconnut, le combla de soins et d'offres. Depuis lors et à Londres il a constamment éprouvé tout ce qu'une nation généreuse peut offrir de secours et témoigner d'intérêt à un étranger malheureux et aussi distingué. » — « Nul de ses infortunés compatriotes, ajoute un publiciste anglais de cette époque, ne fut plus en vue que lui pendant l'émigration, nul n'a plus justement gagné l'estime de tous ceux qui l'ont connu (1). » Le Prélat proscrit, un des premiers réfugiés dans la Grande-Bretagne, devait profiter de cette estime pour préparer dans ce pays les voies à l'arrivée et

(1) *Archives de la Seine-Inférieure.* — Mémoires du chanoine Baston, vers l'an 1793.

British Museum. — Annual Register, vol. 34, part. I, p. 90, 1792.

Notice sur Mgr de la Marche, par P. de Courcy, de Saint-Pol-de-Léon.

Notice sur Mgr de la Marche, par l'Ami de la religion, t. III, p. 127.

Histoire de la persécution en Bretagne, par Tresvaux, t. I, p. 231.

Gravure publiée à Londres, dessinant, pour le passage de Mgr de la Marche, la côte de Roscoff et la côte de Cornouailles et indiquant que l'évêque débarqua en Angleterre le 28 février 1791.

à la réception des confesseurs de la foi et être ainsi le précurseur et la providence de ces infortunés en exil. Les chefs des grandes familles anglaises, les orateurs les plus distingués du parlement, les principaux chefs de l'Église anglicane, toute la nation anglaise, pour ainsi dire, favoriseront ses projets charitables; mais personne ne le secondera d'une manière plus efficace que Mme Silburne.

On ne voit presque jamais surgir une grande œuvre de charité sans qu'une femme vienne s'y associer. Telle fut la conduite de Mme Legras dans les œuvres de saint Vincent de Paul. Les associations organisées pour subvenir aux besoins des prêtres français exilés eurent aussi des héroïnes chrétiennes. A Lausanne, en Suisse, Mme la comtesse d'Aguesssau et Mme la présidente de Vesel et sa mère donnèrent une heureuse impulsion à cette ville par leurs exemples. Elles envoyaient leurs domestiques jusque sur les chemins attendre les prêtres pour les conduire chez elles. Ces dames étaient françaises. En Italie nous trouvons une autre grande bienfaitrice des ecclésiastiques proscrits. L'abbé d'Auribeau dans ses mémoires en exalte les mérites en en taisant le nom. Il l'appelle la mère des évêques et des

prêtres persécutés, ses enfants autant d'anges qui entouraient ces honorables victimes. « O femme forte, s'écrie-t-il, les pleurs coulent encore de mes yeux au souvenir des discours dont vous souteniez avec tant de magnanimité notre courage (1). »

Mais là où la charité de la femme s'est montrée avec le plus d'éclat, c'est en Angleterre, et il faut mettre au premier rang des héroïnes anglaises Mme Silburne dont le nom est encore si connu et si vénéré dans la partie de la Bretagne française que nous visitons.

« A Roscoff et aux environs de Saint-Pol, dit l'auteur d'un livre aimé des Bretons, on se souvient et l'on devrait se souvenir encore longtemps de la bonne Dame Dorothée Silburne, bienfaitrice de ceux qui ont été obligés de fuir devant la mort jusqu'en Angleterre, alors que la révolution et la persécution frappaient les meilleurs chrétiens de France.

« Dorothée Silburne fut une de celles qui les recueillit dans son *manoir* en Angleterre. Les bonnes gens qui allèrent d'ici là, lui firent prendre ce pays en telle affection qu'elle voulut

(1) *Mémoires* d'Auribeau, t. II, p. 148.
Jager. — *Hist. de France pendant la Révol.*, t. III, p. 597.

venir habiter à Roscoff où elle finit ses jours, il y a maintenant quelques années. On y voit dans le cimetière le tombeau érigé sur ses restes et la première question que font les gens reconnaissants quand ils vont à Roscoff est celle-ci : « *Où se trouve ici Dorothée Silburne* (1)? »

Roscoff est une petite ville maritime située près de Saint-Pol, à l'extrémité d'une presqu'île. Sous l'influence du Gulf Stream et des vents de mer, la température y est toujours égale et douce et le sol très fertile (2). La route qui nous y conduit de Saint-Pol se dirige en ligne droite vers le nord et nous fait passer, en entrant par l'ouest de cette localité, au milieu des souvenirs qui rappellent notre héroïne; à droite, dans un enclos, la maison qu'elle habita, en face, au milieu de l'ancien cimetière, l'église où elle pria, et au bord

(1) *An ene christen e bali an êne; l'âme du chrétien dans le chemin du paradis,* par *l'abbé Roudant,* curé de Ploudiry, arrondissement de Brest. — Landerneau, imprimerie Desmoulins, 1860.

(2) Dans un rapport publié en partie par le *Moniteur universel* le 19 avril 1880, M. Ferdinand de Lesseps disait : « Le capitaine Griffine m'a indiqué à environ 150 lieues au-dessous de New-York le point exact où le courant du Gulf Stream, contrarié par les courants d'eau glacée venant du pôle nord, se détourne vers l'est, et, se divisant en deux points, s'échoue, d'un côté, sur les rives de la verte Erin et, de l'autre, sur les côtes de notre Bretagne. »

du chemin le petit monument qui recouvre ses cendres.

Cette *bonne dame*, ainsi que l'appellent les Bretons, était née à Durham en Angleterre. Son nom de famille était Dorothée Robinson et le nom de son mari sir Thomas Silburne. Devenue veuve sans enfants, elle se vouait à des œuvres chrétiennes, lorsque la révolution jeta sur les côtes de la Grande-Bretagne un grand nombre d'ecclésiastiques français persécutés. Mgr de la Marche en arrivant à Londres choisit sa résidence dans une grande maison qu'elle occupait, petite rue de la Reine, au quartier de Bloomsbury. Cette généreuse dame montra tant de zèle à seconder le digne prélat dans ses œuvres en faveur des ecclésiastiques proscrits qu'elle mérita d'être appelée la *mère des prêtres exilés*, et que lorsqu'elle mourut, les prêtres français qui l'avaient connue étaient unanimes à dire : « Nous avons perdu notre mère. » Ces prêtres lui avaient fait aimer la France, et lors de la Restauration elle vint s'y établir pour y passer ses derniers jours avec une nièce et une gouvernante anglaise. L'abbé Floc'h, curé de Morlaix, qu'elle avait logé chez elle à Londres, lui offrit à son arrivée une hospitalité reconnaissante, mais son

grand âge et ses infirmités lui firent bientôt préférer le climat plus doux de Roscoff, où elle retrouva l'abbé Poncin qu'elle avait aussi connu en Angleterre, avant qu'il eût reçu la prêtrise, et c'est là qu'elle mourut le 2 octobre 1820 à l'âge de 67 ans, après un séjour de trois ans dans la maison de l'enclos que nous avons sous les yeux et qui appartenait alors à M. de la Fruglaye.

Pendant son séjour en France, Dorothée Silburne avait continué de se livrer à ses œuvres de prédilection. Elle était toujours pourvue chez elle de vêtements pour les pauvres. Des embarras de fortune ne l'avaient pas empêchée d'exercer ainsi sa charité, et Louis XVIII lui ayant accordé une pension de 1800 fr. sur sa liste civile, on pouvait dire que c'était plutôt aux pauvres que ce don était fait. A sa mort on lui composa une épitaphe qui rappelait son dévouement aux œuvres de miséricorde, et l'évêque de Quimper, Dombidau de Croussel, qui la vénérait, annonça qu'il voulait faire les frais d'un monument simple et modeste qu'on se proposait d'ériger à cette nouvelle Tabitha. On ne retrouve plus aujourd'hui l'inscription dont il s'agit ici ni la pierre provisoire sur laquelle elle aurait été gravée, et Mgr de Croussel mourut lui-même en 1824

avant d'avoir exécuté son projet ; mais peu de temps après sa mort, ce projet fut repris et exécuté par les soins de monsieur de la Fruglaye aux frais du gouvernement ; et, si le monument resta inachevé, il faut l'attribuer à la chute de la restauration. Sophie Prégent, la vieille bonne de Madame Silburne, qui vivait encore en 1876, résumait ainsi ces principaux faits en répondant le 12 décembre de cette année à quelques questions que lui avait adressées à ce sujet un ecclésiastique de Roscoff. « Pour être plus claire, je vais suivre vos questions, en vous disant ce que je me rappelle au sujet de mon ancienne maîtresse, madame Silburne. Elle est venue en France un an avant la naissance du duc de Bordeaux ; elle a demeuré environ six ou sept mois au presbytère de Morlaix avant d'aller à Roscoff, où elle s'établit dans la maison habitée aujourd'hui par Monsieur Denis, et c'est là qu'elle est morte. Monsieur de la Fruglaye fournit les pierres pour son monument et le gouvernement de la restauration, qui s'était chargé de l'élever, avait avancé son œuvre lorsque sa chute arrêta les travaux (1). »

(1) *Registre civil* de décès de la commune de Roscoff pour l'année 1820.

Laity's directory for 1821.

Comme le monument dont il s'agit ici est contigu au mur de clôture de l'ancien cimetière et que ce mur est très bas, les passants peuvent le voir tout entier. Il se compose d'une colonne à quatre faces supportant un entablement de même forme et reposant sur un socle à deux degrés. Sur trois côtés sont creusées deux baies rectangulaires, l'une verticale sur le fût de la colonne, l'autre horizontale sur l'entablement. Un édicule de la Renaissance, ancien ossuaire contre lequel le monument est appliqué à l'ouest, a rendu inutiles les baies de ce côté-là, et ce côté est resté uni. Les baies qui étaient destinées à recevoir des tables de marbre portant des inscriptions et des ornements sont encore vides; le monument a perdu son aplomb et une croix de pierre qui le surmontait est tombée et n'a pas été relevée. Evidemment ce monument ne peut toujours rester dans cet état, et avant de passer en Angleterre, à la suite du précurseur, qu'on nous permettent d'exprimer un désir à ce sujet. Que ce mo-

L'Ami de la religion, samedi 28 octobre 1820, tome XXV, p. 360.

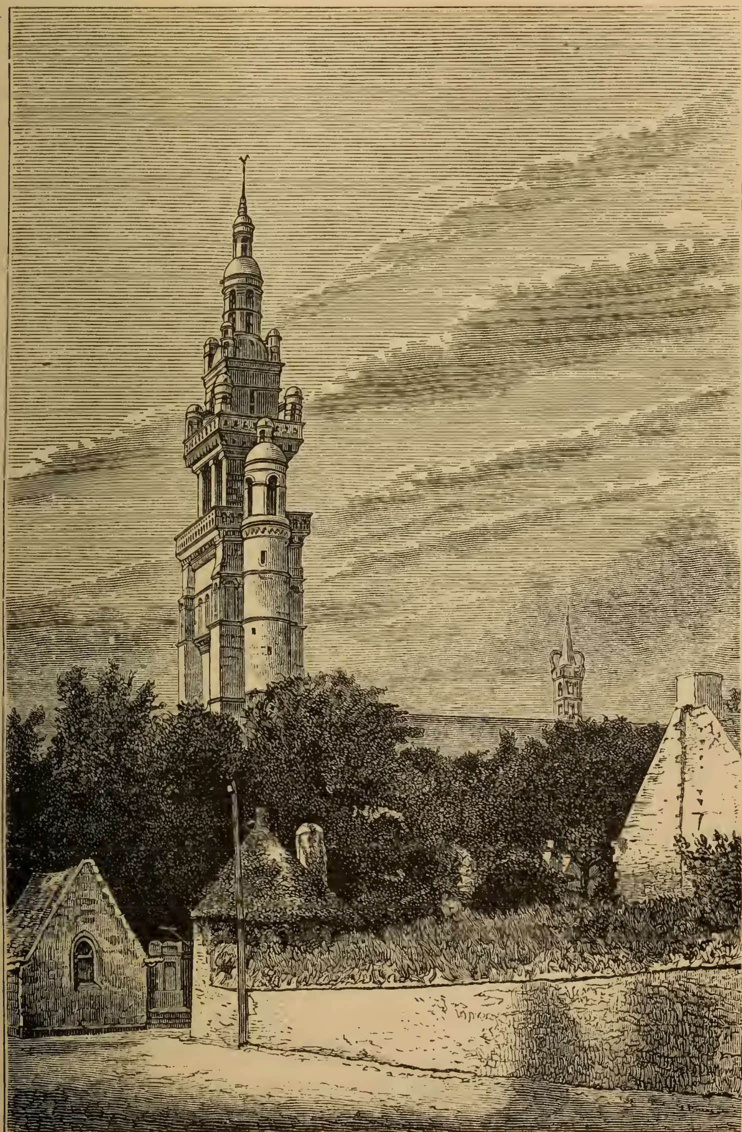
Note communiquée, le 12 décembre 1876, par Sophie Prégent, ancienne domestique de madame Silburne, qui vivait encore à cette époque à Paris.

Souvenirs populaires recueillis par les ecclésiastiques de Roscoff à la fin de l'année 1876.

ROSCOFF

SOUVENIRS DE Mme SILBURNE

VUE DU SUD-OUEST, D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE.



Son tombeau. L'église où Mme Silburne pria. Sa demeure.

nument reste simple et modeste à la place qu'il occupe, comme les contemporains admirateurs de madame Silburne l'ont voulu ; mais qu'on le redresse, qu'on rétablisse la croix de pierre qui le surmontait et qu'après avoir enchâssé des tables de marbre dans les baies on y grave le nom de la *bonne dame* afin que les *gens reconnaissants*, en entrant à Roscoff, n'aient plus à dire : « Où se trouve ici Dorothée Silburne ? » Et puisque nous en sommes à exprimer des vœux, pourquoi n'en ferions-nous pas pour la conservation d'une pierre précieuse que les passants foulent aux pieds dans l'ancien cimetière de Morlaix et qui recouvre les restes vénérés de l'abbé Floc'h (1)? Avant la révolution l'abbé Floc'h était recteur de Brest. Il partagea pendant l'émigration avec madame Silburne le soin de distribuer des vêtements aux ecclésiastiques bannis de France et Mgr de la Marche lui confia la direction de la première chapelle fondée à Londres pour l'usage des émigrés. Il fut au retour, il est vrai, curé de Nogent-sur-Seine,

(1) L'inscription qui s'efface porte :

« Ci-gît le corps de messir Olivier Floc'h, ancien recteur de Brest, ensuite curé de Nogent-sur-Seine et décédé curé de Morlaix, le 8 février 1821, à l'âge de 73 ans.

Requiescat in pace. »

mais il était à Morlaix chargé du ministère pastoral lorsque madame Silburne vint s'établir en France et l'église de Saint-Mathieu dans cette ville conserve pieusement son calice de proscrit. Le magnifique tombeau, que la religieuse Bretagne érigeait naguère sur les restes de Mgr de la Marche transférés de Londres dans son ancienne cathédrale de Saint-Pol, appelle la restauration du monument de madame Silburne à Roscoff et la conservation de la pierre tumulaire de l'abbé Floc'h à Morlaix. Entretenons, conservons en France les souvenirs qui rappellent ces chers morts et, pour les faire revivre, voyons les travailler ensemble à Londres dans le *manoir* de la petite rue de la Reine, nº 10, Little Queen Street, Bloomsbury (1).

C'est à Londres que le précurseur connut la *bonne dame* de Roscoff. C'est cette grande cité qui devint le centre de ses œuvres de miséricorde. C'est là qu'il accueillit ses compatriotes *fuyant devant la mort ;* mais, si l'on veut retrouver dans cette métropole les traces qu'il a laissées de son activité prodigieuse et de son

(1) Dans quelques anciens plans cette rue porte aussi le nom de Queen Street.

ardente charité, il faut se reporter par la pensée à ce qu'elle était à la fin du siècle dernier.

Londres de nos jours est une ville immense qui compte plus de dix milles anglais de l'est à l'ouest, plus de huit milles du nord au sud et qui embrasse ainsi plus de cinq cent soixante-seize milles carrés. Sur cette vaste étendue, quatre fois plus grande que celle de Paris, s'élèvent plus de deux millions de maisons et plus de quatre millions d'habitants y vivent : c'est le double de la population de notre capitale. « On y trouve réunis, dit un auteur, plus de Juifs qu'en Palestine, plus d'Écossais qu'à Edimbourg, plus d'Irlandais qu'à Dublin et plus de catholiques romains qu'à Rome (1) », et, s'il est vrai, comme le même auteur le prétend, qu'on y enregistre une naissance toutes les cinq minutes et un décès seulement toutes les huit minutes, cette population doit s'accroître constamment dans des proportions considérables.

Pour se rendre compte de l'aménagement des habitations dans les grandes villes de l'Europe, il faut considérer non seulement la nécessité de s'y défendre à certaines époques, mais encore et surtout le besoin de s'y prémunir contre l'humi-

(1) *The Golden Guide to London.* — Second edition, p. 40, 1875.

dité et l'insalubrité du climat. A Tolède, à Séville en Espagne, en général dans les villes des pays chauds que nous avons visitées, les rues sont étroites et les places petites. A Paris et dans d'autres cités d'un climat tempéré, les rues, les places s'élargissent, les boulevards et les squares apparaissent, enfin, à Londres en Angleterre, et dans d'autres grandes villes du nord, les rues et les places s'élargissent encore, les squares deviennent de grands parcs où l'air libre circule constamment purifié par une végétation luxuriante. Londres respire ainsi par six immenses *poumons* dont le principal est Hyde Park, ancienne dépendance du manoir de Hyde, qui était la propriété du couvent de Saint-Pierre de Westminster lorsque Henri VIII la confisqua à l'époque de la réforme. Ce parc est privilégié à cause de son site relativement plus élevé au milieu des quartiers les mieux habités. Mais, si la population innombrable circule et respire ainsi librement dans cette immense cité, le mouvement y est plus considérable que partout ailleurs. Le *Métropolitain* relie entr'eux, dans cette vaste métropole, tous les autres chemins de fer qui la mettent en communication avec le continent et avec les différentes parties du Royaume-Uni d'Angle-

terre, d'Écosse et d'Irlande. Quinze ponts ou viaducs unissent les deux rives de la Tamise, cinquante bateaux à vapeur circulent constamment sur le fleuve et les grands navires, qui viennent des mers les plus lointaines, peuvent remonter jusqu'aux entrepôts de marchandises. Si la position insulaire de l'Angleterre, la richesse de ses mines de houille et de fer et l'esprit d'entreprise et de persévérance de la race anglo-saxonne ont fait de ce pays la première des nations maritimes, la Tamise avec son large estuaire a fait de Londres la métropole du commerce du monde, et c'est à Londres mieux qu'à Liverpool qu'on pourrait appliquer la devise singulière de cette dernière cité : *Deus nobis hæc otia fecit*. Enfin la presse est plus influente en Angleterre que partout ailleurs. Comme organe de l'opinion elle gouverne dans ce pays ; comme source de renseignements, elle met au courant de ce qui se passe dans le monde entier ; et c'est Londres encore qui est le siège de cette puissance extraordinaire.

Londres au temps de l'émigration avait moins d'importance. Sa population ne s'élevait guère qu'à un million d'habitants (1), et son étendue

(1) Au 19 sept. 1792, le *Public Advertiser*, fait remarquer que si le nombre des réfugiés à Londres s'élève à mille, cela ne fera

ne comprenait que les deux cités de Londres et de Westminster et le bourg de Southwark. Chelsea, Paddington, Somerstown, Spitalfields, Stratford et d'autres grands quartiers de la ville actuelle étaient alors des villages qui formaient la banlieue. Il n'y avait dans la ville que Saint-James Park et Hyde Park. Trois ponts seulement mettaient en communication les deux rives de la Tamise : Westminster, Blackfriars et London Bridge, et les édifices avançaient jusqu'aux bords du fleuve où l'on a construit de nos jours des quais splendides. Des quartiers ont été abattus, des rues nouvelles ont été percées, quelques rues anciennes ont changé de nom, et l'on est bien heureux, pour s'y reconnaître aujourd'hui, d'avoir au Musée britannique un magnifique plan de Londres composé de 1792 à 1799, juste à l'époque de l'émigration, et indiquant les églises et les chapelles des différents cultes, le nom des rues et, dans la plupart des grandes

guère que la millième partie des habitants. A cette époque, le nombre des habitants était donc environ un million. — Let us admit that the number of these refugees should come up to one thousand! What is the consumption of so many additional mouths in comparison to the total is consumed in this enormous capital? Not one thousand part.

British Museum. *Public Advertiser*, sept. 19, 1792.

rues, la division en maisons avec leurs numéros. En général, à cette époque comme aujourd'hui, les numéros d'ordre, pairs et impairs, commencent à droite, à partir d'un grand centre, d'un parc, d'un square, ou d'une grande artère, et finissent à ce point de départ du côté opposé. Pour plus de netteté on s'est contenté de marquer sur le plan les unités de chaque numéro, en ayant soin toutefois de tracer tout le nombre, de dizaine en dizaine (1). Le mouvement commercial à Londres était moins considérable que de nos jours ; mais l'Angleterre commençait à saisir le sceptre des mers, et la supériorité de son grand port de commerce sur les ports du continent devenait de

(1) Ce plan conservé au British Museum comprend 35 feuilles in-folio, et a pour titre sur la feuille H n° 1 : Plan of the cities of London and Westminster, the Borough of Southwark and parts adjoining, showing every house, by R. Horwood. Il a été composé successivement, par parties, en 1792, 1793, 1794, 1795 et 1799.

Sur la feuille G n° 4, on lit à droite : To the trustees and directors of the Phœnix fire office, this work is most respectfully dedicated by their much obliged obedient humble servant R. Horwood, et à gauche sont tracés les signes particuliers auxquels on reconnaît sur le plan les maisons, églises, chapelles et autres édifices.

Sur cette même feuille G n° 4, on fait remarquer que si, dans ce plan, des maisons ou autres objets ne sont point numérotés, cela vient de ce que les numéros manquent en réalité ou qu'il sont si irréguliers ou si souvent changés qu'il vaut mieux ne pas en marquer du tout dans le plan.

plus en plus manifeste. Enfin la presse était moins influente en Angleterre qu'aujourd'hui; mais elle l'était beaucoup plus que dans toutes les autres contrées du monde, la Hollande exceptée. Jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, elle avait été sous le contrôle du gouvernement et s'était contentée de donner des nouvelles; elle admit des articles politiques à partir d'un procès éclatant qui eut lieu en 1771, et vers la fin du siècle elle prit le caractère surtout mercantile sans cesser absolument d'être nouvelliste et politique. A cette époque les journaux quotidiens les plus en vogue étaient le *Public Advertiser*, le *Morning Chronicle* et le *Times*. Tous les faits importants, qui se passsaient alors sur le continent, venaient chaque jour retentir dans la Grande-Bretagne par ces trois échos fidèles de l'opinion publique ; une admirable revue mensuelle, le *Gentleman's Magazine*, les résumait chaque mois, et chaque année l'*Annual Register* les rappelait (1).

Aussi bien, lorsque la Révolution française éclata, elle fut annoncée dans ce pays avec tous ses caractères divers. Quelques hommes d'état n'y virent d'abord que la sœur de la Révo-

(1) *Histoire de la presse en Angleterre et aux Etats-Unis*, par Cucheval Clarigny. Paris, Amyot, 1857.

lution anglaise de 1688; mais le grand orateur des Communes en augura mal dès la prise de la Bastille, et, lorsque les renégats de 1789 lancèrent leurs édits de persécution contre le clergé de France, sa grande âme, nous le savons, se révolta contre ces mesures violentes. Un grand nombre de personnages influents furent alors de son avis et partagèrent ses sympathies pour les infortunés qui, fuyant devant la mort, venaient de toute part aborder dans les ports de la Grande-Bretagne.

L'arrivée de Mgr de la Marche fut en particulier beaucoup remarquée en Angleterre ; et, en rendant compte des circonstances et des dangers de son évasion, la presse le fit accueillir partout avec les égards qu'il méritait (1). Vers le même temps d'autres ecclésiastiques proscrits se présentaient tous les jours à Londres dans le plus complet dénûment, et la presse leur était aussi favorable. Le précurseur, profitant de ces bonnes dispositions et de la confiance qu'il inspirait, recommanda ces malheureux aux personnes charitables qu'il connaissait. Les secours des catholiques et de quelques protestants furent d'abord suffisants; mais le décret de déportation

(1) *Public Advertiser*, nov. 5, 1792.

et les massacres de septembre firent affluer en Angleterre tant de proscrits à la fois qu'on fut obligé d'aviser à des moyens généraux pour subvenir à tous les besoins. Dès lors les faits qui nous intéressent se succèdent avec rapidité et se multiplient presque à l'infini. Mgr de la Marche redouble d'ardeur et d'activité et les Anglais se montrent prêts à le seconder dans toutes ses œuvres. Tous les jours des réclames paraissent dans les journaux, recommandant ces œuvres de bienfaisance ; des comités s'organisent pour les centraliser et des listes de souscriptions volontaires se couvrent de signatures. Georges III et l'archevêque de Cantorbéry font un apppel à la charité publique en faveur de ces ecclésiastiques réduits à la misère pour être restés fidèles aux lois de la conscience. Partout des asiles sont ouverts aux réfugiés. Le château de Winchester en reçoit un grand nombre et la résidence de l'évêque de Saint-Pol, *la providence des exilés*, devient le bureau de distribution de tous les secours : précieux souvenirs qui s'effacent de plus en plus et que nous voudrions ici faire revivre et fixer à jamais dans la mémoire des hommes.

Transportons-nous donc par la pensée d'abord au centre de Londres, près du Musée britan-

nique dans le quartier de Bloomsbury et, à l'extrémité orientale de la rue d'Oxford, prenons High Holborn qui fait suite de ce côté-là à cette grande artère de la Métropole. Nous arrivons ainsi en quelques instants à Little Queen Street qui débouche à droite; et après y avoir fait quelques pas nous sommes en face d'un temple. Là, cette rue d'abord étroite s'élargit tout à coup et au delà du temple et du même côté nous avons un édifice pour nous d'un intérêt suprême. C'est une grande et belle maison à trois étages, à chacun desquels cinq fenêtres rectangulaires s'ouvrent au levant, celles du second et du troisième percées dans des baies ogivales. Cette maison a été reconstruite au moins en partie; mais au temps de l'émigration elle correspond au nº 10 et c'est la résidence de Mgr de la Marche. Le plan d'Horwood à la main on ne peut en douter, c'est bien là que le digne évêque de Saint-Pol établit le centre de ses œuvres et que la bonne dame de Roscoff va recevoir les proscrits venus de France, leur donner le premier repas et leur distribuer des vêtements (1).

(1) Aujourd'hui comme au temps de l'émigration, dans la petite rue de la Reine, les numéros pairs et impairs commencent à partir de High Holborn et finissent à ce point de départ du côté opposé.

Tous ces souvenirs sont conservés vivants dans un magnifique tableau composé par le peintre Danloux en 1797 (1). Au centre est le portrait en pied de Mgr de la Marche. Le prélat est représenté dans son cabinet de la petite rue de la Reine, pourvu du plus indispensable mobilier: à gauche, devant la cheminée, un écran suspendu sur lequel est tracé le bras de mer qu'il vient de traverser entre la côte de Roscoff et la côte de Cornouailles, et la ville de Winchester avec sa cathédrale et son château qui servira d'asile aux ecclésiastiques proscrits ; sur la cheminée, un crucifix, quelques livres et un recueil de lettres parmi lesquelles on remarque celle que le généreux pasteur écrivit de ce cabinet en faveur de ses prêtres fidèles détenus au château de Brest; à droite, un bureau sous lequel sont entassées, faute de meubles pour les recevoir, d'autres lettres innombrables des ecclésiastiques proscrits. Sur le bureau on voit déployé un journal avec la réclame en usage : *Case of suffering clergy*, plusieurs listes de souscriptions volontaires, la lettre

Les numéros 7 et 8 du plan d'Horwood correspondent à l'emplacement du temple et les numéros 9, 10, 11 et 12 à l'emplacement de la grande et belle maison contiguë.

(1) Voir la gravure n° 1 au frontispice de ce t. I.

de Georges III, celle de l'archevêque de Cantorbéry. Un bréviaire rappelle l'homme de la prière; un flambeau et un encrier muni de plusieurs plumes, le travailleur infatigable de jour et de nuit. L'homme de la providence est seul, assis sur une modeste chaise à bras; il tient sur ses genoux un registre sur lequel il écrit, et, tournant ses regards, qui expriment toute la bonté de son âme, vers les listes des généreux souscripteurs et vers les lettres des ecclésiastiques proscrits, il semble dire aux uns : « Voilà des bienfaiteurs qui n'ont point fait défaut aux œuvres de miséricorde, Illi viri misericordiæ sunt quorum pietates non defuerunt », et aux autres : « C'est pour veiller à votre salut que Dieu m'a fait venir ici avant vous, In his regionibus pro salute vestra misit me Deus ante vos (1). »

Ces paroles de l'Écriture, tracées au bas du tableau, l'interprètent admirablement. Elles rappellent à la fois, d'une part, le rôle providentiel que va jouer le nouveau Joseph dans la terre étrangère et de l'autre la noblesse et la charité avec lesquelles le peuple anglais ne cessera de le

(1) *Eccles.* chap. XLIV, v. 8.
Gen. chap. XLV, v. 5.

seconder. Les proscrits de France peuvent arriver en Angleterre : ils trouveront dans ce pays un protecteur puissant, de généreux bienfaiteurs, un refuge assuré.

CHAPITRE II

LES COURANTS D'ÉMIGRATION

Premier courant 1792 1793.
Second courant 1794-1795. Troisième courant 1797-1799.

La fuite de Mgr de la Marche à l'étranger en 1791 n'avait pas été un fait isolé. Quelques jours après son évasion, son ami Le Mintier, évêque de Tréguier, insulté dans son palais, s'était refugié à Jersey, et de Cheylus, évêque de Bayeux, pour échapper à la mort, n'avait pas tardé à le joindre dans cette île. Vers le même temps de Thémines, évêque de Blois, après avoir couru le même danger, descendait la Loire à la faveur des ténèbres, traversait le golfe de Gascogne et abordait en Espagne, où d'autre part arrivaient l'archevêque d'Auch et les évêques de Tarbes et de Lavaur; tandis que l'évêque de Toulon, se dérobant de son côté aux poursuites de ses ennemis, se retirait à Nice où l'évêque de Senez accablé

d'outrages ne tardait pas à se rendre. Au centre, au midi comme au nord, des persécutions violentes obligeaient déjà les prélats à prendre le chemin de l'exil, et leurs prêtres les plus en vue étaient forcés d'imiter leur exemple. Ces émigrations se multiplièrent de plus en plus non seulement en 1791, mais encore l'année suivante jusqu'au jour où la loi de déportation détermina tout à coup une émigration en masse.

La loi de déportation du 26 août 1792 frappait tous les fonctionnaires ecclésiastiques qui n'avaient pas prêté le serment à la constitution civile du clergé. Chacun de ces ecclésiastiques devait se présenter devant le directoire du district et à la municipalité de sa résidence, déclarer le pays étranger où il voudrait se retirer et prendre un passeport qui contiendrait sa déclaration, son signalement et la route qu'il voudrait suivre. Après quoi il était obligé de sortir du royaume dans la quinzaine; passé ce temps, il serait déporté à la Guyane française. Les ecclésiastiques ainsi volontairement sortis ou forcément déportés, s'ils n'avaient ni pension, ni revenus, recevraient chacun trois livres par journées de dix lieues, pour subsister pendant la route; enfin, s'ils rentraient après être sortis,

ils seraient condamnés à dix ans de détention — on assujettissait aux dispositions précédentes les ecclésiastiques non fonctionnaires et non assermentés qui auraient occasionné des troubles, ou lorsque leur éloignement serait demandé par six citoyens domiciliés dans le même département. — Enfin les ecclésiastiques infirmes ou sexagénaires étaient exemptés de ces dispositions ; mais la loi ordonnait de les réunir au chef-lieu du département dans une maison commune surveillée. — Telle est la loi de déportation de cette époque, qui fut une excitation nouvelle aux grandes mesures demandées par Roland.

Avant le 10 août un grand nombre d'ecclésiastiques volés, pillés, chassés de chez eux, traqués comme des bêtes fauves, s'étaient réfugiés à Paris, où jusqu'à ce jour les administrateurs s'étaient montrés plus tolérants que dans les provinces ; mais, après la déchéance du roi, la persécution tourna contre eux toute sa fureur dans la capitale. Les Prussiens avancent sur le territoire ; on jette les prêtres dans les prisons avec toutes les personnes soupçonnées de regretter l'ancien régime ; on demande que les ennemis de l'intérieur soient écrasés avant l'approche des ennemis extérieurs. Quelques sections s'écrient : *Mort aux traîtres*, et Danton

reprenant le mot de Voidel : *Osez tout contre les prêtres, vous serez soutenus*, s'écrie à son tour : *de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace*, et l'audace est portée jusqu'au crime le plus abominable. Les délégués des sections qui depuis le 10 août s'étaient violemment substitués à l'ancienne municipalité de Paris formaient un conseil tout-puissant que Danton dominait ; des bandes d'égorgeurs en partirent qui pénétrèrent dans les prisons, à l'Abbaye, à la Force, au couvent des Carmes, et commirent des horreurs que la plume se refuse à raconter. Ces horreurs ne furent pas réprimées par l'assemblée législative, la Commune qui gouvernait pendant le règne de la multitude les avoua et les *Travailleurs* reçurent un salaire. C'était un encouragement pour d'autres travailleurs de la pire espèce dans les provinces, où la commune de Paris lançait une circulaire atroce et des émissaires pour exciter au meurtre des prêtres. Ces excitations produisirent d'affreux résultats à Reims, à Meaux, à Lyon, à Versailles, à Caen et partout sur les chemins de l'exil. C'était l'époque où pour obéir à la loi de déportation, les ecclésiastiques restés fidèles prenaient leur passeport et s'acheminaient vers les pays étrangers. Le passeport, qu'on déli-

vrait à chaque prêtre insermenté, indiquant sa qualité, la cause de sa déportation, la direction qu'il devait prendre pour atteindre la frontière, les brigands pouvaient toujours le suivre, le reconnaître et l'égorger sur le chemin. Aussi bien Manuel appelait-il ces passeports des billets de mort. « Et ces billets de mort, ajoute Barruel, on ne les donnait pas même à ceux que l'on voulait tenir de plus près sous le couteau. Je connais au moins un ecclésiastique déclaré sujet au décret ; son passeport expédié par la section devait être visé par les municipes : au lieu du *visa* ils écrivirent *néant*. Coupable contre les décrets s'il ne sortait pas, coupable et arrêté s'il voulait sortir sans passeport, cet ecclésiastique, c'est moi. Le maire Péthion trouva le cas difficile à juger ; il demanda pour cela un mémoire ; il fallait même paraître à son audience. J'avais assez vu tous ces messieurs-là ; il plut à la Providence de m'en délivrer par d'autres voies (1). » C'était vers la fin du mois d'août. Barruel ainsi échappé aux septembriseurs se retira à Londres, et peu de jours après deux autres ecclésiastiques, Flaust du diocèse de Paris et de la Pannonie du diocèse de Cahors, qui furent témoins des massacres et qui faillirent en

(1) Barruel. — *Hist. du clergé*, p. 317.

être les victimes, allaient raconter dans l'exil aussi, à Londres, l'un, la mort héroïque de la princesse de Lamballe à la Force, l'autre, le martyre de l'archevêque d'Arles au couvent des Carmes. Flaust devait son salut à quelques-uns de ses paroissiens, de la Pannomie à quelques gardes nationaux ; mais ce dernier arrivait en Angleterre couvert de blessures et son gilet percé de coups et taché de sang.

Comme les abbés Barruel, Flaust et de la Pannonie, beaucoup d'ecclésiastiques partirent sans passeport. Ils se cachaient pendant le jour dans l'épaisseur des bois ou dans le creux des rochers et voyageaient pendant la nuit souvent avec des guides dont ils n'étaient pas sûrs. Ceux qui s'étaient conformés à la loi n'étaient guère plus en sûreté. Il fallait qu'ils évitassent de passer par des localités et des départements où l'exaltation des esprits était à son comble. Des attroupements se formaient sur leur passage : ils étaient hués, arrêtés, fouillés, refouillés et quelquefois assassinés. Trente-cinq d'entre eux partis de Chartres sont conduits à Dreux par des guides perfides ; ils sont attaqués par la populace qui les attendait et sont obligés de se sauver dans les champs, de se cacher dans les bois, au milieu

des buissons. Un grand nombre d'autres proscrits sont sur le point de s'embarquer en Normandie, à Quillebœuf, à Port-en-Bessin; on leur enlève leur argent, leurs effets; quelques-uns sont assommés sur les bords de la Rille ou noyés dans cette rivière. Segretier, prêtre de Saint-Sulpice et directeur du petit séminaire de Clermont, trouve la mort à Couches, près d'Autun, avant d'arriver à la frontière suisse, et la persécution poursuit les proscrits jusque sur mer. Plus de cinquante ecclésiastiques des diocèses d'Uzès et d'Avignon sont attaqués la nuit au sortir du port de Toulon. On leur prend tout leur linge, on ne leur laisse pas une obole et l'on cherche à coups de hache à faire couler leur vaisseau. D'autres victimes du diocèse de Saint-Brieuc font voile pour l'Angleterre; ils sont rencontrés par une frégate française; on feint d'ignorer le décret de déportation; on les ramène à terre et ils sont mis en prison. Pour les défendre, des autorités locales interviennent souvent et quelquefois des escortes les accompagnent; mais ces moyens sont impuissants à contenir des populations égarées qu'excitent les commissaires de la commune de Paris et les chefs des clubs de province.

Dans cette émigration en masse les difficultés

devenaient ainsi de plus en plus grandes et les dangers de plus en plus pressants. Aussi bien dès le mois de septembre on se hâtait de partir. Des milliers de proscrits couvraient les routes et gagnaient au plus vite les frontières de terre ou les ports de mer les plus rapprochés de leur résidence. En général ceux du sud se rendaient en Espagne ou en Italie; ceux de l'est allaient en Suisse ou en Allemagne ; ceux du nord passaient dans les Pays-Bas ou en Angleterre. Quant à ceux du centre ils se partageaient et prenaient des directions différentes. La proximité du pays où l'on cherche un refuge explique ainsi le choix que l'on fait ; mais pour se déterminer, d'autres considérations entrent en ligne de compte. La langue, la religion, la nationalité éloignent de l'Angleterre : mais l'on considère aussi qu'on y a fait bon accueil aux premiers réfugiés, que la position insulaire de ce pays offre plus de sécurité contre l'expansion révolutionnaire et que les ressources y sont plus grandes soit pour gagner sa subsistance en travaillant, soit pour aller aux missions étrangères. On espère donc en Angleterre meilleur accueil, plus de ressources, plus de sécurité, et le premier courant d'émigration qui se dirige de ce côté-là est considérable. Les

ecclésiastiques de Normandie et de Bretagne, d'Artois et de Picardie doivent le composer principalement ; mais il en comprend certainement d'autres venus des provinces de Bourges et de Bordeaux, de Sens, de Reims et de Paris surtout où un grand nombre de prêtres avant le 10 août sont venus se cacher de toutes les parties de la France. Il serait même surprenant que la plupart des provinces du sud n'y fussent point représentées, et il ne faudrait pas s'étonner d'y trouver quelques proscrits des extrémités de la France les plus éloignées de la Grande-Bretagne.

Ces suppositions ne sont pas arbitraires. Les considérations précédentes permettent de les regarder eomme des probabilités et les documents authentiques que nous avons consultés en font des certitudes. Transportons-nous en effet par la pensée à la résidence de Mgr de la Marche, nº 10 rue de la Reine à Londres. Dès le mois de septembre 1792 un registre de secours est ouvert qui renferme, par ordre de dates et de numéros de mandats, le nom, les prénoms, les titres et fonctions, le diocèse de tout ecclésiastique qui a été secouru, le secours qu'il a reçu et des observations qui indiquent quelquefois

la voie qu'il a suivie pour venir en Angleterre. Des registres semblables sont ouverts à Jersey, à Douvres, à Cantorbéry, à Winchester, à Southampton, dans tous les grands centres qui servent d'asiles aux exilés ; tous ces registres sont apportés, contrôlés au bureau, n° 10 rue de la Reine. Et que voyons-nous dans ces documents ? En général, sur vingt ecclésiastiques qui demandent des secours, dix-sept au moins appartiennent aux provinces baignées par la Manche et les trois autres aux diocèses des bords de la Loire. Mais après une cinquantaine de ces ecclésiastiques originaires des contrées les plus rapprochées de l'Angleterre, il en vient d'autres, de Paris, de Bourges, de Clermont, de Sens et de Reims, des bords du golfe de Gascogne et même quelques uns des diocèses les plus éloignés de la terre d'exil (1).

Presque tous les ecclésiastiques fidèles de Normandie, de Picardie et de Bretagne sont dans ce courant, groupés autour des abbés Baston, de Bonnière et Martin de Rouen, d'Evreux et de Lizieux, de Charles Simon d'Amiens, ou des abbés Chanterel et Caron de St-Pol et de Rennes ;

(1) Voir à la fin du tome II le tableau des ecclésiastiques proscrits groupés dans leurs diocèses respectifs.

et à ces milliers de proscrits se mêlent ceux de la Touraine, du Maine et de l'Anjou parmi lesquels on remarque Lhuillier de Tours, de Cheverus du Mans et Bouvet d'Angers, et ceux plus nombreux de la province de Paris où l'on distingue Tostin, de la Hogue et Lambert de la métropole, de Berly, Cochin, Bourret et Jean Combes des diocèses de Meaux, Chartres, Orléans et Blois. A leur suite se pressent les réfugiés de la province de Bourges dans laquelle la métropole se fait représenter par des grands vicaires : de Conceyl et Bercagny, par des curés: Dubuisson et Fleury; tandis que Clermont se fait inscrire par des chanoines : Valière Antoine, Bonneton, Laville, Thoreil et Chaudessolle; par des curés : Paccalin et Jarrige ; par des vicaires: Valière Pierre et Blanchier; les autres diocèses de cette province : Limoges; St-Flour, Tulle et le Puy, par les abbés Tarneau, Combes Guillaume, Reignac et de Laigue. Beaucoup d'ecclésiastiques de la province de Bordeaux si proche de l'Espagne ont aussi préféré l'Angleterre et sa métropole paraît de bonne heure avec Sintey et Raymond de la Borde, La Rochelle avec Filloneau, Poitiers avec Irland, Luçon et Périgueux avec Gondorcinet Verdenaud, et tous les petits diocèses d'Agen, d'Angoulême, de Saintes, de Condom et

de Sarlat avec de la Croix, Chavigny, Grimé, Dudon et Marty. Il y a même des réfugiés de ce courant venant des provinces que l'on trouve en s'éloignant du golfe de Gascogne; de la province d'Auch : Despiaux, Lamatres, Duris, Bentéjac, Laban et Souviron ; de celle d'Alby : de la Pannonie, Armengaud et Blanchy; et de celle de Toulouse, de Séganville. Les provinces de Narbonne, d'Aix, d'Arles et de Vienne ne font pas exception : les abbés de Lubersac, Dupuy des Saudrais, de Saint-Chamas et le Ricque rappellent ces provinces si éloignées du pays qui leur sert de refuge ; et, malgré leur proximité de la Suisse et de l'Allemagne, les provinces de Lyon et de Besançon comptent parmi les leurs Gerboy, Gérard, Blagny et Grandmottel, Gendarme et Cachedenier ; enfin d'autres ecclésiastiques encore qui se présentent au bureau des secours nous obligent de finir le cercle que nous parcourons, et nous voyons passer successivement sous nos yeux, de la province de Sens : les abbés Bardez, Boury, le Petit et Niel ; de la province de Reims : Dugard, Varin, Dubois, Hebert et Prix ; de la province de Cambray : Stordeur et Frélaud. (1)

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees in British dominions* : 24 bundles (liasses).

Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston, écrits vers 1793.*

Dans cette émigration en masse, les proscrits étaient partis avec tant de précipitation, avaient été si souvent volés sur le chemin et étaient arrivés avec de si faibles ressources en exil, que dans les premier mois de séjour en Angleterre ils se portèrent presque tous au bureau des secours et leur nombre était grand ; mais d'autre part dans ce pays la langue, la religion, la nationalité leur créant quelques difficultés, beaucoup partirent pour l'Espagne, surtout pour les Pays-Bas ; en sorte que ce premier courant, considérable d'abord, s'affaiblit de plus en plus à partir du mois de mai 1793, et il semblait même sur le point de s'évanouir tout à fait, lorsqu'au milieu de l'année suivante il s'en produisit tout à coup un second.

Après la défection de Dumouriez, les armées coalisées contre la révolution nous avaient repris Mayence et la Belgique et nous envahissaient au nord et au sud, nous resserraient de plus en plus dans un cercle de fer ; Lyon, la Vendée s'insurgeaient, Toulon se livrait aux Anglais et cette recrudescence de la guerre amenait une recrudescence des passions politiques en France. D'un autre côté les ecclésiastiques condamnés à l'exil par la loi du 26 août n'étaient pas tous partis.

Les uns avaient été retenus par une santé débile ou par la crainte des fatigues et des dangers du voyage, d'autres manquaient d'argent pour une longue route; beaucoup n'auraient pu se résoudre à laisser les fidèles sans secours et s'étaient dévoués à un ministère dont ils n'ignoraient pas les périls; ils se cachaient, voyageaient la nuit, sous divers déguisements, pour visiter les malades, et soutenir les fidèles dont la foi chancelait. Leur nombre était grossi par d'autres proscrits que les ennuis de l'exil et le désir de les seconder venaient de porter à rentrer en France, et ce zèle si digne d'éloges irritait les conventionnels autant que les menaces de l'étranger et les insurrections de l'intérieur, et la persécution sévissait contre eux avec une nouvelle fureur. Malheur aux prêtres fidèles qui n'ont pu résister au désir de revoir leur pays, ou qui n'ont pu se résoudre à le quitter. S'ils sont déportés rentrés, on les juge et on les exécute dans les vingt-quatre heures. Quant à ceux qui n'ont point quitté leur pays, s'ils sont infirmes ou sexagénaires, on se contente de les jeter en prison, et, s'ils sont valides ou moins âgés, on les dirige vers les ports les plus voisins pour les faire passer de là sur la côte occidentale de l'Afrique ou bein à la

Guyane. Mais les Anglais bloquent nos ports et beaucoup de ces proscrits meurent des mauvais traitements qu'on leur fait subir avant qu'ils arrivent à destination. Au départ non seulement on les fouille quelquefois pour leur enlever leurs faibles ressources ; mais encore on va jusqu'à leur mettre la corde au cou, jusqu'à les attacher deux à deux comme des criminels. En route vers l'océan, le plus souvent on les transporte sur des charrettes, on les expose au mauvais temps, on les fait coucher sur la paille, sur la terre nue ; on s'occupe à peine de leur nourriture (1). Dans les villes et les villages, ils sont insultés, menacés par une populace égarée et à leur passage à Nantes Carrier fait de la Loire un horrible *torrent révolutionnaire* qui engloutit les premiers arrivés. Aux *Noyades* et aux mauvais traitements ajoutez des avanies sacrilèges. D'après Lequin, un des proscrits, soixante et seize ecclésiastiques (2), résidant dans le département de l'Allier et détenus dans la maison de réclusion de Moulins, sont dirigés sur Rochefort en trois

(1) Guillon. *Les martyrs de la foi*, t. I, p. 357.

(2) Une de ces soixante et seize victimes Antoine, Lequin, originaire de Cusset et prieur-curé de Loriges, a écrit sur ce sujet une Notice conservée à la bibliothèque du grand séminaire de Clermont. Le département de l'Allier ayant été formé de territoires

envois successifs, le 25 et le 28 novembre 1793 et le 3 avril 1794. Le premier de ces convois arrive à Limoges où les habitants ont été invités à un spectacle d'un genre nouveau. A l'heure dite et à la porte de la ville indiquée, l'on voit s'avancer en longue file un grand nombre d'ânes et de boucs couverts d'ornements sacerdotaux,

compris dans les anciens diocèses de Clermont, Autun et Bourges, presque tous les proscrits qu'il énumère appartiennent à ces trois diocèses. Il en nomme 28 de Clermont, 23 d'Autun et 21 de Bourges. Les quatre autres qui complètent le nombre 76 appartiennent respectivement aux diocèses de Nevers, Besançon, Nancy et Marseille.

On distingue dans le premier convoi :

Du diocèse de Clermont, outre l'auteur de la notice, l'abbé Molle de Villosanges ;

Du diocèse d'Autun : le sulpicien Bonnefont, supérieur du petit séminaire d'Autun ;

Du diocèse de Bourges ; deux abbés Dubost de Saint-Priest,

Dans le second convoi,

Du diocèse de Clermont : Dhérat, chanoine de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse, Gravier d'Ayat et Roux de Sauxillanges ;

Du diocèse d'Autun : Chauvigny, chanoine de Notre-Dame de Moulins ;

Du diocèse de Bourges : La Romagère de Saint-Sauvier, chanoine de la Métropole ;

Dans le troisième convoi,

Du diocèse de Clermont : Reuchoux, chanoine de Saint-Cerneuf de Billom et Tournaire de Saint-Ours ;

Du diocèse d'Autun : Jamin de Moulins ;

Du diocèse de Bourges : Godin de Saint-Amand ;

Parmi les ecclésiastiques proscrits résidant dans le département

et, pour fermer la marche, un énorme porc revêtu d'ornements pontificaux, une mitre sur la tête, avec cette inscription : *Le Pape*. L'administrateur, qui préside à cette fête irréligieuse dont il est l'inventeur, fait arrêter les charrettes qui arrivent en ce moment, ordonne aux vénérables proscrits de descendre et les met en rang deux à deux avec ces animaux. La procession sacrilège entre ainsi dans la ville ; on la dirige vers la place principale, on la range autour d'un échafaud sur lequel on exécute un prêtre fidèle ; on fait croire aux proscrits que leur dernier jour est arrivé ; et, s'ils échappent au supplice, c'est pour aller, à l'embouchure de la Charente dans la rade de l'île d'Aix, partager, avec les victimes des deux autres convois et un grand nombre d'autres déportés, des traitements pires que la

de l'Allier, mais étrangers à ce département, on remarque l'abbé Imbert, ancien jésuite originaire de Marseille.

En parlant de ces victimes de la persécution révolutionnaire, l'abbé Bottin du diocèse de Paris et quelques autres auteurs de Notices sur le même sujet, disent qu'environ 80 ecclésiastiques du *diocèse de Moulins* furent dirigés sur Rochefort. En réalité, un diocèse de Moulins avait été créé à l'époque où la révolution française éclata et l'abbé Gallois de Latour en était l'*évêque nommé* ; mais ce diocèse de Moulins comprenait à peu près le territoire du département de l'Allier et la confusion devient ainsi impossible. (L'Ami de la religion, t. XXVI, p. 294 et t. XXXIV, p. 147.)

mort. Sur huit cents ecclésiastiques environ, qui les subirent pendant moins d'un an, deux cent cinquante à peine survécurent à leurs confrères. L'abbé Lequin énumère 827 déportés appartenant à 35 diocèses, et sur ce nombre il compte 542 morts au bout d'un an. La Convention elle-même s'en émut; les commissaires qu'elle envoya pour s'assurer de la vérité reculèrent d'horreur, et le principal auteur de ces traitements cruels, ayant osé se présenter au club de Rochefort, entendit de toute part des voix indignées s'écrier contre lui : « Dehors le tueur de prêtres ! A bas le tueur de prêtres ! (1). »

En fait de patriotisme sanguinaire, les commissaires de la Convention étaient ainsi dépassés à l'embouchure de la Charente, et leur zèle patriotique allait pâlir de même sur un autre théâtre.

Afin de repousser l'ennemi qui nous envahissait de toute part, Carnot venait d'incorporer,

(1) British Museum. — *Récit abrégé des souffrances de près de 800 ecclésiastiques condamnés à la déportation en 1794, par un curé du diocèse de Paris* (l'abbé Bottin, curé de Lagny) ; ouvrage imprimé à Paris en 1795.

Bibliothèque du grand séminaire de Clermont. — *Relation* de l'abbé Lequin de Cusset, prieur-curé de Loriges.

Picot; *Mémoires,* t. VI, p. 382. — Guillon; *Les Martyrs,* t. I, p. 356. — Tresvaux, *Histoire de la pers.* t. II. p. 129, 138, 139.

dans les vieux régiments, les nouvelles recrues qui manquaient de solidité sinon d'enthousiasme, d'inaugurer en même temps *la tactique par grande masse et par marche rapide*, et, grâce à ces réformes, les armées françaises remportent bientôt les plus brillants succès. Au commencement de l'année 1794, Hoche reprend les lignes de Wissembourg et le Rhin jusqu'à Mayence; et si Mayence résiste d'abord, Jourdan gagne au mois de juin la bataille de Fleurus, et non seulement la Belgique est reconquise, mais toute la ligne du Rhin est occupée jusqu'à Dusseldorf. Dès le commencement de l'année suivante, la Hollande est envahie et de grands coups se préparent vers le sud : Toulon est repris aux Anglais; les Espagnols sont repoussés au delà des Pyrénées, et les généraux Dugommier et Moncey, leur rendant invasion pour invasion, les poursuivent au delà des montagnes et pénètrent au mois de juillet dans la vallée de l'Ebre; tandisque d'autres chefs, maîtres de Nice et de la Savoie, s'élèvent d'échelon en échelon jusqu'aux sommets des Alpes, menacent la Suisse et l'Italie et préludent ainsi à la brillante campagne de 1796.

Malheureusement, dans les armées victorieuses

comme sur les pontons de Rochefort, il y a des patriotes plus prêts à suivre les conseils de Voidel qu'à observer fidèlement les instructions de la Convention, et à l'étranger comme en France on ose tout contre les prêtres. Pouvait-on recommander efficacement la modération dans les contrées envahies, lorsqu'on persécutait avec fureur dans son propre pays? N'avait-on pas appliqué à la Savoie réunie à la France toute la rigueur des lois du vainqueur? Ne jetait-on pas dans les prisons de Doulens en Picardie les ecclésiastiques anglais de Douai et de Saint-Omer? Les patriotes entendaient *patriotiser* l'étranger comme ils *patriotisaient* la France. La Convention n'avait jamais puni leurs crimes arbitraires et, lors de la première invasion en Belgique, Dumouriez n'avait pu réprimer leurs excès. Aussi bien, lorsque les armées de la Révolution reparurent en 1794 et que les patriotes se montrèrent à la fois en Belgique, en Hollande, sur les bords du Rhin et sur les sommets des Alpes et des Pyrénées, la terreur se répandit sur toutes les frontières. Dans cette circonstance, en quelques pays autres que l'Angleterre, les proscrits ne trouvèrent pas d'abord toutes les sympathies qu'ils méritaient. La politique ou la peur dans ces pays porta quel-

quefois à leur refuser des secours et même à prendre contre eux des mesures rigoureuses, sur les bords du Rhin, par exemple. D'autre part, dans les contrées où la presse était nulle ou mal renseignée, on ne se rendait pas bien compte, au commencement de l'émigration, de la situation violente faite au clergé fugitif et de la nécessité pour lui de quitter la France. A Salzbourg, en Allemagne, un écrivain publia des diatribes contre lui, en Espagne on l'attaqua dans les universités, à Rome un ecclésiastique déclama contre sa conduite, dans la chaire de *Sainte-Marie in via lata*, et il fallut que la papauté et l'épiscopat prissent sa défense et le recommandassent partout au clergé et aux fidèles. Il est vrai que dès lors on lui fit bon accueil. On apprit ainsi à le connaître, et la patience et la dignité qu'il montra dans l'épreuve contribuèrent à fonder ou à grandir la haute estime que l'on conserve encore à l'étranger pour le clergé de France. Mais la première impression défavorable s'ajouta d'abord à la peur ou à la politique pour le faire abandonner dans ces pays à son malheureux sort, et, lorsque les patriotes y reparurent, les proscrits durent chercher ailleurs d'autres refuges. Plus heureux que Dumouriez, le général

Bonaparte pourra les défendre en Italie lorsqu'ils viendront exprimer leurs regrets de la patrie absente, et écrire au Directoire en leur faveur : « Ils pleurent en nous voyant, comment ne pas avoir pitié de leur infortune! » ; mais, lorsque en 1794 les armées de la Révolution brisent le cercle de fer qui nous enveloppe de toutes parts et envahissent à la fois presque tous les pays voisins de la France, les désordres de la première invasion recommencent : des églises sont saccagées, des monastères forcés, les prêtres et les religieux des pays envahis poursuivis, poussés pêle-mêle avec les prêtres et les religieux réfugiés. En général ceux du nord de l'Espagne se retirent à l'intérieur de la péninsule et jusqu'en Portugal, et ceux d'Allemagne jusqu'en Pologne et en Russie; mais un certain nombre de proscrits sortis de ces contrées abandonnées se dirigent encore vers l'Angleterre où les réfugiés du premier courant les attirent. Il en vient d'Espagne directement par mer ; il en vient aussi d'Allemagne et de la Suisse par les Pays-Bas. Ceux-ci se mêlent aux ecclésiastiques français ou autres qui se trouvent encore en Belgique et en Hollande, s'enfuient avec eux et se pressent sur les bords de la mer du nord. Georges III leur envoie des vaisseaux

pour les recueillir et Mgr de la Marche annonce lui-même à Londres qu'il en vient en réalité un grand nombre d'Espagne, de Suisse, d'Allemagne et des Pays-Bas.

C'est ainsi que se forme au delà de la Manche un second courant d'émigration d'un caractère nouveau. Lorsque le premier s'était produit on était allé au plus près, et, si grâce à des circonstances particulières, on y trouve des ecclésiastiques des diocèses les plus éloignés de la Grande-Bretagne, ce sont les diocèses les plus rapprochés de Bretagne et de Normandie qui le composent presqu'en entier ; tandis que le second, parti de toutes les contrées voisines de notre pays où s'était d'abord retiré le clergé des diocèses limitrophes, doit amener en Angleterre des proscrits du sud et de l'est, comme des proscrits du centre et du nord. Les événements qui se passent sur le continent en 1794 et 1795 le font pressentir, la nouvelle annoncée par Mgr de la Marche l'établit sûrement et les registres de secours de la rue de la Reine le rendent incontestable (1).

En ouvrant en effet ces registres, à la période de temps dont il s'agit ici, l'on voit beaucoup

(1) British Museum: *Laity's Directory for* 1796. — *Minutes of com-*

d'ecclésiastiques se présenter au bureau de distribution avec cette observation : *venant du Brabant* ou *venant d'Espagne.* Un certain nombre de ceux qui ont touché à la Grande-Bretagne avec le premier courant et qui se sont presqu'aussitôt embarqués pour l'Espagne ou les Pays-Bas, tel que de Bournel, prêtre approuvé du diocèse de Paris, reparaissent; mais il n'est plus question de certains autres, tel que Valière Pierre, du diocèse de Clermont. En général, que ces proscrits viennent du Brabant ou d'Espagne, ils se présentent isolément ou par groupes de deux ou trois, dix ou vingt, trente même. Quel-

mittee of subscribers for the relief of the french clergy refugees in British dominions, July, 16, 23, 1794.

Record office : *Papers relating to the french clergy refugees:* Bundle 18.

Guillon — *Les Martyrs dè la foi,* t. I, p. 512 et suivantes.

Tresvaux. — *Histoire de la persécution en Bretagne*, t. II, p. 91, 274, 334, 346.

Picot. *Mémoires*; t. VI, p. 358-470.

Jager. — *Histoire de l'Église de France pendant la Révolution*, t. III, p. 380-593.

Bottin, curé de Saint-Sauveur de Lagny, diocèse de Paris. — *Récit* abrégé des souffrances de près de 800 prêtres condamnés à la déportation en 1794. Paris, 1795.

Grégoire de la Biche de Limoges. — *Relation de ce qu'ont souffert...* Imprimée en 1796.

Rousseau Pierre-Joseph d'Amiens. — *Récit* rendu public en 1803.

Auribeau. — *Mémoires* publiés à Rome en 1795.

ques uns sont Belges, tels que Grandmaison et Gérard du diocèse de Liège; beaucoup sont normands ou bretons; mais un grand nombre aussi appartiennent à toutes les parties de la France. Il y a des proscrits du nord : Légier du diocèse de Cambrai, le Tellier de Brotonne du diocèse de Paris, Burté de Langres, Garosse de Saint-Dié, de la Vaivre de Châlons-sur-Saône; des proscrits du centre : de Buissy, official de Moulins au diocèse d'Autun, Ordinaire, Ricque et Faucon du diocèse de Clermont; des proscrits de l'est, tel que de Monthuel du diocèse de Lyon. Ces proscrits du nord, du centre et de l'est viennent tous du Brabant. Il y a aussi des proscrits du sud; mais ils ont suivi deux voies différentes. Ainsi Vergnes de Bordeaux et de Lubersac de Narbonne ont passé par le Brabant, tandis que Jean de la Borde qui est aussi de Bordeaux et deux abbés Tharreau du diocèse de la Rochelle sont venus par l'Espagne. La Provence même envoie alors son contingent : au 2 novembre 1795 un billet joint au registre de distribution en recommande sept de cette extrémité de la France, sans indiquer la voie qu'ils ont suivie pour arriver : Engelfred du diocèse d'Aix, Ricavi du diocèse de Digne,

Ricon, Maffren, Meffre, l'Augier et Pascal, du diocèse de Gap. C'est aussi dans cette période qu'un certain nombre de diocèses sont inscrits pour la première fois : Castres et Toulouse, par les abbés Lieutaud et Collatier ; Embrun et Nevers, par de Fisicat et de Borniol; Châlons-sur-Marne et Verdun, par Disarn de Villefort et de Bigault; et c'est aussi l'époque où le personnel des établissements anglais ou irlandais situés à Douai, à Saint-Omer et à Bordeaux, cherche à échapper par la fuite à la détention (1). C'est alors, en effet, que l'abbé Brown, supérieur du séminaire des Irlandais, à Bordeaux, se présente à Londres au bureau de distribution des secours et que l'abbé William Coombes, professeur de rhétorique au collège de Douai, va raconter en Angleterre les intéressantes péripéties de son évasion.

« C'était en 1793, je quittai, dit-il, le collège de Douai le 12 octobre et je me dirigeai vers une campagne que notre collége avait à une lieue de là, au village d'Esquerchin. Un étranger que je rencontrai me conseilla de feindre que j'étais porteur d'une commission considérable de charbon, de me rendre ainsi à Mons où je serais dans

1) *L'Ami de la Religion*, t. LXII, p. 302.

le voisinage des armées alliées, et la proposition fut acceptée. Satisfait de mon état de marchand de charbon, je me rendis donc à la maison de campagne, me proposant de partir le lendemain à quatre heures du matin, mais tout à coup mes projets furent renversés. Environ à six heures du soir, au moment ou j'entrais dans ma chambre, à la campagne, je fus suivi par le maire du village et bientôt par le commissaire du district de Douai, accompagné d'un officier en uniforme national. Ces messieurs me déclarèrent que j'étais leur prisonnier. L'officier me conduisit dans la cour et me dit qu'il me connaissait, que j'étais le directeur du collège. J'eus l'heureuse idée de lui offrir des rafraîchissements et il devint facile et familier. Après quoi il fallut mettre les scellés sur les portes. Le commissaire apposa les scellés, le maire rédigea le procès-verbal et l'officier assista pour donner à l'acte une sanction solennelle. Pour moi, je fus témoin d'une scène amusante. Le maire voulait distinguer les portes par les meubles ou autres objets qui étaient en face, le commissaire de son côté, qui ne savait pas s'orienter, entendait qu'elles fussent distinguées par la couleur de la peinture, et au cours de leur discussion l'officier fut souvent obligé d'interve-

nir. Cependant ces citoyens désirèrent voir la cave où ils se traitèrent si copieusement qu'ils tombèrent dans une gaîté peu contenue. Ils me demandèrent enfin s'il n'y avait pas dans la maison d'autres endroits où il fallût apposer les scellés. Je leur répondis qu'au fond de la cour il y avait des cabinets qui n'en avaient pas encore et que c'était là qu'il fallait aller s'ils le jugeaient à propos. Sur ce point les avis furent aussi partagés. Le maire dit gravement que la mesure n'était pas nécessaire, le commissaire soutint d'autre part que ces lieux devaient recevoir les scellés comme les autres et sembla finement supposer que, dans l'exécution de ce devoir, la découverte de quelque trésor pourrait bien les récompenser de leur peine. Il fallut que l'officier mît fin à cette scène curieuse qu'il considérait, disait-il, comme un outrage à la dignité nationale. » Le revers de la médaille, c'est que le prétendu marchand de charbon était arrêté dès le début de son évasion. Quatre jours après il était conduit avec d'autres prisonniers anglais à la citadelle de Doulens. « Plein de mon projet d'évasion, que je n'avais pas abandonné, ajoute le proscrit, je quittais souvent les voitures pour essayer d'échapper à la surveillance de

l'escorte; mais pendant la journée nous fûmes constamment gardés à vue; enfin le soir, nous venions d'entrer dans un village, situé au fond d'un ravin, les voitures étaient séparées les unes des autres et la surveillance paraissait moins active. Je saisis le moment où, après avoir passé un détour de la route, les voitures qui me devançaient n'étaient plus en vue, pour me détacher du convoi et entrer dans une pauvre maison du village. Le maître comprit ma situation et je pus ainsi arriver au village de Flers où je trouvai dans une ferme voisine deux de mes confrères du collège de Douai. Le fermier nous conduisit au bateau du canal de Douai à Lille; mais un homme que nous aperçûmes nous parut suspect, et nous revînmes à travers champs à la demeure du fermier. Le lendemain nouvel incident fâcheux: le bruit courut que le village de Flers avait reçu des émigrés, que des commissaires viendraient de Douai pour faire des perquisitions et vérifier le fait. Nous nous cachâmes donc. Enfin la nuit venue nous avançâmes de nouveau vers le canal, et une planche, débris d'un vieux pont, nous servit à passer sur le territoire qui était encore occupé par les armées des puissances alliées (1). »

(1) *Laity's Directory* for the years 1795, 1800.

Pendant que ce second courant se produisait ainsi, les événements qui se passaient en France tendaient à l'épuiser. Jusque-là la Révolution avait vaincu la royauté, la noblesse, le clergé, l'étranger; mais les révolutions, comme les chevaux fougueux, conduisent mal ceux qui leur lâchent la bride, et, lorsque le char de la Révolution française eut renversé, détruit tout ce qui s'opposait à sa marche désordonnée, ceux qui tenaient les rênes furent violemment précipités de leur siège, écrasés à leur tour. Au *Neuf thermidor*, la France commençait enfin à respirer, et, il faut le dire, ne sortait pas sans gloire de cette crise formidable. A cette époque d'inexpérience universelle les crimes sont du petit nombre, les fautes sont de tous. Ce qui honore alors la France, c'est au début l'élan général irrésistible vers une amélioration sociale nécessaire, c'est pendant l'épreuve la défense héroïque du territoire par les armées réorganisées, la fidélité à toute épreuve de son clergé aux lois rigoureuses de la conscience, la savante préparation par ses jurisconsultes d'un code que l'Europe nous envie; c'est à la fin une sorte d'horreur des excès commis et un retour vers la modération qui semble la faire reculer jusqu'au

point de départ de la Révolution : la Commune est supprimée, le club des Jacobins est fermé, et, pour prévenir la dictature, la Constitution de l'an III est votée. Comme conséquence de ces changements, plusieurs lois révolutionnaires sont rapportées ; les ecclésiastiques infirmes ou sexagénaires sortent de prison, les déportés de Brest, de Rochefort et de Bordeaux retournent dans leurs diocèses, les exilés eux-mêmes peuvent rentrer en France, et ce mouvement de réaction bienfaisante, qui doit aboutir au concordat, n'est pendant quelque temps ralenti que par la tentative de restauration royaliste du dix-huit fructidor.

Au lendemain du dix-huit fructidor, en effet, la persécution contre les prêtres recommence : ordre est donné de *désoler leur patience;* la réclusion est de nouveau réservée aux infirmes et aux sexagénaires; et c'est encore là le traitement le plus doux : les déportés rentrés doivent sortir du territoire dans les quinze jours, les autres ecclésiastiques, sous prétexte qu'ils troublent la tranquillité publique, doivent être déportés à Rochefort et de là à la Guyane. De nouveau l'on vit donc arriver de toute part à Rochefort un grand nombre d'ecclésiastiques proscrits : des

Français qui avaient subi la première déportation, des Français qui avaient pu s'y dérober, des Belges qui n'y avaient pas été assujettis. Comme tout se faisait par suite d'un ordre supérieur unique, quelques exemples suffisent pour donner une idée de ce qui avait alors lieu dans toutes les parties de la France et des pays annexés.

Claude Missonier, originaire de la Chaize-Dieu, au diocèse de Clermont, avait été ordonné prêtre au mois de décembre 1789, et était depuis sept ans précepteur des petits-fils de monsieur Mozat de la Monnerie, près de Fournol, dans le même diocèse, lorsque parut le décret du 26 août 1792. Grâce à ces fonctions d'instituteur particulier, cet ecclésiastique fidèle échappe alors à la déportation ; mais la Convention le frappe en 1793, comme exerçant les fonctions curiales à Bertignat dans le district d'Ambert, et, si le Neuf thermidor le sauve encore et lui permet d'exercer les fonctions pastorales à Mayre, près d'Arlanc, dans le même district, le Directoire le frappe à son tour au 19 fructidor, et il subit cette fois les rigueurs du décret. En vain se pourvoit-il d'un certificat constatant qu'il est sourd et qu'il n'a jamais été ni fonctionnaire

public, ni pensionné par le gouvernement, ni dénoncé comme perturbateur du repos public, il est arrêté près de la Chaize-Dieu et conduit au Puy, où le tribunal révolutionnaire le met sur une liste de déportés qui doivent partir de Clermont le 3 prairial an VI (22 mai 1798).

Pour ne pas multiplier les escortes et afin d'accélérer les translations, le ministre de la police générale avait ordonné à l'administration centrale de chaque département, dans le cas où elle n'aurait que deux ou trois individus condamnés à la déportation, de se concerter avec les administrations centrales les plus voisines, pour réunir à ce petit groupe de déportés ceux que ces administrations pourraient avoir, et c'est ainsi que les administrations centrales de la Haute-Loire, de Rhône-et-Loire et de l'Allier s'entendaient dans ce but avec celle du Puy-de-Dôme, située sur la grande voie qui conduisait de Lyon à l'Océan. Au départ du 22 mai, on prit des précautions particulières pour la formation de l'escorte qui devait accompagner les déportés. Le temps de la terreur était passé, et les populations livrées à elles-mêmes ne craignaient plus autant de manifester leur sympathie pour les proscrits. Le 11 février précédent, une escorte

qui conduisait de Lyon cinq ecclésiastiques proscrits, arrivée à la hauteur de Tarare, dans le lieu de la Chapelle, commune de Sauvages, avait rencontré quatre cents citoyens armés qui lui avaient tué deux hommes et enlevé quatre prêtres. L'escorte du 22 mai n'était composée que de trente hommes de troupes et de cinq gendarmes pour conduire 11 déportés; mais elle devait être remplacée de distance en distance par d'autres escortes renforcées au besoin, et, arrivée au *lieu de Couchées*, elle devait déposer les proscrits dans la maison d'arrêt, ou, à défaut de maison d'arrêt, les garder à vue, pendant toute la nuit, dans un lieu sûr, avec défense expresse de les laisser communiquer avec personne. Grâce à ces précautions, le trajet de Clermont à Rochefort par Pontaumur et Limoges se fit sans incident, et le 8 juin le commissaire du Directoire exécutif de Rochefort put écrire à son collègue de Clermont que les onze déportés lui avaient été remis la veille et que sous peu ils feraient voile pour Cayenne (1).

Claude Missonier, prêtre du diocèse de Cler-

(1) Archives du Puy-de-Dôme. Administration centrale; *Prêtres réfractaires*. Liasse 36, dossier de Claude Missonier et autres déportés.

mont ne subit ainsi qu'une déportation ; une autre victime qui nous est encore plus chère, parce que nous l'avons connue dans notre enfance et que nous l'avons aimée, les subit toutes les deux. Sébastien Plasses, originaire de Bouzel et chanoine de la collégiale de Vertaizon, au même diocèse, après avoir refusé de faire le serment à la constitution civile du clergé au mois d'août 1792, fit celui de *liberté et d'égalité* que ne refusa point de faire la société si fidèle de Saint-Sulpice; mais, ne regardant pas ce dernier serment comme une garantie suffisante de tranquillité pour rester en France, il se *déporta* de bonne heure lui-même en Suisse, où il fut précepteur de trois enfants dans une riche famille de ce pays. Rentré en France après la *Terreur*, il profita de la tolérance alors admise pour exercer le ministère pastoral dans plusieurs localités et il remplissait ces fonctions dans sa paroisse natale, lorsqu'il fut frappé, comme déporté rentré, par la loi du 19 fructidor et condamné à quitter le territoire. Il prit alors un passeport pour la Suisse ; mais comme beaucoup d'autres ecclésiastiques qui espéraient un prochain retour de temps meilleurs, il ne se pressa pas cette fois de partir et se cacha d'abord chez son frère à

Bouzel, puis dans une autre famille à Lezoux, petite ville du voisinage. Malheureusement le 17 juillet 1798 il fut dénoncé, pris et conduit à Lyon, où la commission militaire le fit inscrire, au mois d'avril de l'année suivante 1799, sur la liste de déportation. Or Clermont était encore le centre où l'on réunissait les déportés de plusieurs départements voisins du Puy-de-Dôme, pour former des convois destinés à Rochefort. L'abbé Plasses fut donc envoyé de Lyon à la maison d'arrêt de cette ville et c'est là qu'il écrivit aux administrateurs du Puy-de-Dôme une pétition, afin d'obtenir un sursis à son départ pour Rochefort et de pouvoir terminer des affaires de famille. Mais le cher abbé, qui regardait comme illusoires le serment d'égalité et de fraternité et les *billets de mort*, ne devait pas avoir plus de confiance en la diligence et en la bonne volonté des administrateurs de son pays. Quoique enregistrée le 3 mai, sa pétition ne fut remise au bureau de police que le 4 et le pétitionnaire était parti pour Rochefort le matin de ce jour. Le 28 mai suivant le nouvel exilé était inscrit sur les registres de l'île de Rhé, près d'un an après l'arrivée de Missonier à la Guyane; et à cette époque on avait renoncé provisoirement à transporter les proscrits au delà des

mers, parce que les croisières anglaises bloquaient nos ports (1).

Sur mer en effet comme sur terre, tout n'allait pas au gré des ultra-révolutionnaires. En 1797, après le 18 fructidor, la corvette *la Vaillante* avait franchi les redoutables croisières, emportant avec elle seize victimes, entre autres le Directeur Barthélemy et le député Rovère ; et l'année suivante d'autres transports eurent la même chance :

(1) Voici la pétition de l'abbé Plasses :

Aux citoyens administrateurs du département du Puy-de-Dôme,

Expose Sébastien Plasses, prêtre de la commune de Bouzel, qu'ayant été condamné à la déportation, il aurait besoin de séjourner quelque temps à Clermont pour terminer des affaires de famille, auxquelles il ne pourra mettre ordre, s'il est obligé de partir de suite. Il espère, citoyens administrateurs, de votre justice et de votre humanité, que vous voudrez bien lui accorder le délai qu'il vous plaira de déterminer.

A Clermont-Ferrand, maison d'arrêt, le 13 floréal an VII (2 mai 1799) de la République.

PLASSES.

On lit à la marge de cette pièce : « La présente pétition n'a été remise au bureau de police que le 15, quoique enregistrée le 14, et le pétitionnaire est parti pour Rochefort le matin de ce jour, 15 floréal an VII (4 mai 1799). » Inscrit le 28 mai 1799 dans l'île de Rhé l'abbé Plasses fut relevé de la déportation le 30 janvier 1800.

Archives du Puy-de-Dôme. Administration centrale : *Prêtres réfractaires*. Liasse 32-36.

Louis Petit. *Liste générale des déportés* par la loi du 19 fructidor. La Rochelle, J.-F. Lhomandie, 1799.

la *Décade* au mois d'avril et la *Bayonnaise* au mois d'août ; mais à cette dernière époque la *Vaillante* en retournant à Cayenne fut prise par les Anglais, et cet évènement inaugure un autre courant d'émigration au delà de la Manche et en est le point de départ. Désormais les nouveaux déportés belges et français, pris sur des vaisseaux en route pour Cayenne, ou bien au retour, comme ceux qui pourront s'évader de la colonie, vont être conduits en Angleterre et former ainsi le troisième courant.

A cette époque nous avions encore des vaisseaux de guerre qui pouvaient lutter avec les vaisseaux anglais ; mais l'émigration et l'échafaud nous avaient privés de nos grands hommes de mer. Si le *Bucentaure* valait le *Victory*, Villeneuve à coup sûr ne valait pas Nelson. Aboukir et Trafalgar allaient nous le prouver, et en attendant nous préludions à ces grands désastres par des échecs partiels. La *Vaillante*, commandée par le lieutenant de vaisseau Laporte, sortit le 1er août du port de Rochefort, toucha à l'île de Rhé pour prendre des provisions, en partit le 4 et elle était encore dans le golfe de Gascogne, entre cette île et Bordeaux, lorsqu'elle tomba dans les croisières anglaises. C'était une corvette de

grande dimension et il n'y avait que huit mois qu'elle était construite, mais le navire qui la rencontra était une frégate, l'*Infatigable*, et l'*Infatigable* était commandée par un marin distingué, le capitaine Edouard Pellew. La rencontre eut lieu le 7 août à la pointe du jour, la poursuite dura vingt-quatre heures et après quelques coups de canon, la corvette trop inférieure en force amena son pavillon.

La *Vaillante* avait à bord un certain nombre d'ecclésiastiques qu'on envoyait mourir sous un climat meurtrier, et qu'on avait trouvé piquant de mêler et de confondre avec des forçats condamnés au même supplice. Le *livre de bord* du navire anglais, le *Muster Book* de l'*Infatigable*, reproduit cette confusion dans la liste des prisonniers faits au moment de la prise; mais Edouard Pellew, qui savait comment on traitait en Angleterre les ecclésiastiques réfugiés, se hâta de rétablir l'ordre. En visitant la prise lui-même, il remarqua les prêtres à leur tenue et leur demanda qui ils étaient. Bodinier, l'un d'eux, répondit qu'ils étaient vingt-cinq prêtres, que le directoire envoyait à la Guyane, et le capitaine Pellew se découvrant aussitôt et les saluant : « Je suis heureux, Messieurs, leur dit-il avec émotion,

de délivrer des hommes qu'on envoyait à une mort presque certaine ; vous êtes la plus riche prise que j'aie faite dans les combats. » Puis s'informa s'ils avaient eu à se plaindre du capitaine et des autres marins de l'équipage français, et comme les humbles prêtres, malgré les mauvais traitements qu'ils avaient déjà subis, n'articulaient aucune plainte, le capitaine anglais déclara qu'il permettait aux hommes de l'équipage de la *Vaillante* de garder ce qui appartenait à chacun d'eux ; mais indigné de voir les prêtres mêlés avec les forçats, il fit transporter sur sa frégate ces repris de justice avec les marins français. Quant aux prêtres, ils restèrent seuls sur la *Vaillante*, et Edouard Pellew poussa l'attention jusqu'à choisir dans son équipage les marins catholiques pour le service de la corvette française. Les 25 prêtres arrivèrent ainsi heureusement à Plymouth d'où la nouvelle s'en répandit aussitôt jusqu'à Londres. Les registres des prisons de Plymouth en donne une liste qui rectifie celle du *Muster Book de l'Infatigable.* Cette liste, à la demande de Mgr de la Marche et par ordre supérieur, les mêmes régistres en font foi, fut envoyée au bureau des secours à Londres avec les vingt-cinq prêtres rendus à la liberté. Un vingt-sixième les suivit et

partagea leur sort. C'est l'abbé Sarret qui se trouve sur le *livre de bord de l'Infatigable* et dans le registre des distributions de secours à Londres, formant toujours groupe avec d'autres proscrits de la *Vaillante* (1).

Parmi les ecclésiastiques que l'Angleterre accueillait si bien, huit appartiennent aux diocèses de la province de Bretagne : Gallo et Potier de Vannes, Fournier du Mans, Bodinier de Nantes, Bourry et Henrio de Saint-Malo, Brusq et Boncors de Quimper; tandis que cinq représentent les diocèses de la province de Normandie :

(1) Record office. — *Channel fleet, reports*, 1798, n° 24;

— Indefatigable's Muster book : n° 5868, nov. 2, 1797, to aug. 29. 1798, 13145; n° 5869, sept. 9, 1798, to april 29, 1799, n° 13146.

— General entry book of prisoners of war at Mill Prison, Plymouth : Vol. 258, dec. 27, 1797, to sept. 6, 1798; vol. 252, dec. 29, 1797, to april 1799.

— Papers relating to the french clergy refugees, Bundle 16 : vestiaire pour 1800, extrait d'une délibération du comité anglais du 5 nov. 1799, listes des ecclésiastiques qui demandent des vêtements. Trois grands registres de distribution pour 1800-1803, un desquels détaché des Bundles et les deux autres dans Bundle 7.

Louis Petit. — *Liste générale des déportés* par la loi du 19 fructidor. La Rochelle, imprimerie de J.-F. Lhomandie, déc. 1799.

M. Toupiole. — *Recueil des victimes de la loi du 19 fructidor*. Paris, 1823.

Picot. — *Mémoires*, t. VII, p. 141.

Tresvaux. — *Histoire de la persécution en Bretagne*, t. II, p. 321.

Lambert d'Avranches, Porier, Lamperière, Boully et Gros de Séez. D'autre part, dans le voisinage de ces deux provinces, Orléans et Tours réclament Imbault et Letanneur; Chartres, Gadeau, Genet et Perchereau ; et l'on trouve les autres avec leurs diocèses en pénétrant à l'intérieur et jusqu'aux extrémités de notre pays : Bourdos et Bureau de Sens, Simon et Messager de Besançon, Chaumay et Rey de Morande, de Macon et d'Autun, Sarret de Grenoble et Deschamps de Saintes.

Les déportés que d'autres transports conduisirent jusqu'à la Guyane furent moins heureux que les prêtres de la *Vaillante*. Sur quatre-vingt-deux proscrits de la *Décade* qu'on déporta sur les bords du Sinnamary, trente-six périrent en trois semaines de séjour dans cette région malsaine et déserte. Pour échapper à la mort quelques-uns des survivants louèrent des cabanes sur les bords de la rivière, s'assurèrent d'une barque et d'un vieux soldat qui connaissait bien la mer et les côtes, et purent ainsi s'évader, aborder à la Guyane Hollandaise et de là, s'embarquer pour l'Angleterre où ils arrivèrent heureusement le 21 du mois d'août 1799.

Le plus connu de ces fugitifs qui furent reçus

à Londres comme les autres réfugiés est un belge, clerc tonsuré, religieux capucin, Jean Nérinckz, du diocèse de Malines. Parmi ses compagnons d'infortune et d'évasion, il y a trois autres belges : Hotteen du diocèse d'Ypres, Debay et Dumont du diocèse de Bruges, et trois français : Courtol, Parès et Bégué que réclament Besançon, Narbonne et Lombez.

Quant aux proscrits qui restaient à la Guyane, les portes de la France leur furent ouvertes au mois de septembre de l'année suivante 1800, et la *Dédaigneuse* fut envoyée à Cayenne pour leur apprendre cette heureuse nouvelle. Cette frégate en ramenait dix-huit, lorsque arrivée sur les côtes de l'Espagne, près de la Corogne, elle rencontra des vaisseaux anglais qui lui donnèrent la chasse, et le 6 février 1801 l'amiral anglais Thomas Pasley, de la baie d'Hamoaze, à bord du *Cambridge*, annonçait ainsi au secrétaire de l'Amirauté la prise du vaisseau français : « J'ai l'honneur de vous informer, pour que vous en donniez avis aux lords de l'amirauté, qu'il vient d'arriver ici la frégate française la *Dédaigneuse*, capturée par l'*Oiseau* et le *Sirius*, après une chasse de quarante-deux heures et une canonade de deux heures, après laquelle la frégate a

amené son pavillon. Elle était partie de Cayenne et était à destination de Rochefort. Elle a été rencontrée près des côtes de l'Espagne, au 45e degré de latitude nord, et capturée à quatre milles du rivage, plus au sud, entre le cap Torinana et le cap Finister (1). » Les dix-huit prêtres de la *Dédaigneuse* et deux autres ecclésiastiques d'un vaisseau marchand, capturé en même temps que la frégate, arrivèrent à Plymouth au milieu de février 1801 et furent presqu'aussitôt rendus à la liberté et admis aux secours, comme les évadés de la Guyane et les déportés de la *Vaillante* (2).

Parmi ces vingt nouveaux venus, il y avait un belge, Vanbrever (Vanlecourt), bénédictin d'Anvers, et les dix-neuf autres appartenaient à toutes les parties de la France, de Tarbes à Nancy et d'Alby à Saint-Brieuc. Tarbes, en effet, reparaît sur les listes de distribution avec Sentabery, Alby avec Daymier et Planchon, Périgueux avec Soubsdane, Poitiers avec Pilot; d'autre part, Ger-

(1) Record office. — *Channel fleet, B. O. Q* : Cambridge, Hamoare, feb. 6 1881.

(2) Record office. — *Minutes of committee*, feb. 28 1801.

Tresvaux. — *Hist. de la persécution en Bretagne*, t. II, pp. 303, 405, 406.

mont et Drouet rappellent encore Luçon, Nectoux Autun et Missonier Clermont, comme Audin, Collin et André, Auxerre, Toul et Nancy. Enfin Margarita représente Paris, Cormier Chartres, et cinq autres les diocèses de Bretagne : Massiot et Brodin, Rennes; Feutray et le Diffon, Vannes; enfin le Joly Saint-Brieuc.

Ce troisième courant qui fait affluer en Angleterre, comme le second, des ecclésiastiques de toutes les parties de la France, augmente ainsi le nombre des réfugiés d'abord peu considérable du centre, du sud et de l'est, que le premier courant avait amené dans ce pays ; et ce petit nombre de proscrits des provinces éloignées de la Grande-Bretagne prend encore de l'importance, si l'on considère que les prélats, qui se rendent en Angleterre après Mgr de la Marche, viennent des provinces les plus éloignées comme des provinces les plus rapprochées de cette terre d'exil : de Bretagne il est vrai, les évêques de Léon, de Dol et de Tréguier, de Vannes et de Nantes; de Normandie, les évêques de Bayeux, de Coutances, d'Avranches et de Séez; de Picardie, les évêques d'Arras et de Noyon; mais en même temps le centre envoie l'archevêque de Bourges, l'*évêque nommé* de Moulins et les évê-

ques de Limoges et de Rodez; l'ouest, l'archevêque de Bordeaux et les évêques d'Angoulême et de Périgueux; l'est, les évêques de Troyes et de Dijon ; tandis que du midi où fourmillent de petits diocèses arrivent non seulement les archevêques de Toulouse, de Narbonne et d'Aix, mais encore les évêques de Lescare, de Lombez et de Condom ; de Comminges, de Saint-Pons et d'Uzès, de Montpellier et de Toulon, aussi nombreux que les prélats du nord. Remarquons enfin que le nombre des ecclésiastiques bien connus, venus des provinces éloignées de la Grande-Bretagne, s'accroît aussi de ceux qui, ayant épuisé leurs ressources personnelles à l'époque du Concordat, demandent alors des secours pour la première fois, afin de pouvoir se rapatrier ou continuer de vivre dans la terre d'exil ; comme l'abbé de Montblanc, vicaire général du diocèse de Glandèves, petite ville du département des Basses-Alpes, détruite, dans ce siècle, par les débordements du Var.

Cependant, en définitive, nos proscrits du nord sont de beaucoup plus nombreux. En ne comprenant, comme nous l'avons généralement fait jusqu'ici, que les ecclésiastiques qui ont reçu des secours, c'est-à-dire, à peu près huit mille secourus

sur environ dix mille réfugiés (1), on les compte par milliers, dans les diocèses normands et bretons; par cinquantaines, dans la province ecclésiastique de Paris; par trentaines, dans celles de Reims, de Bourges, de Sens et de Bordeaux. Au delà de ces provinces plus favorisées, les proscrits secourus deviennent de plus en plus rares, à mesure qu'on approche davantage de la frontière des Alpes. Il y en a une dizaine dans chacune des provinces d'Auch, de Toulouse et d'Alby, un peu moins dans celles de Besançon, de Narbonne et de Lyon, et le nombre diminue encore dans celles de Vienne, d'Arles et d'Embrun. La province d'Aix fait à Gap une exception; mais celle d'Avignon serait complétement dépourvue sans l'abbé Valgallier, chanoine de Vilneuve, encore faut-il remarquer qu'il n'est pas inscrit comme ecclésiastique secouru, mais comme prêtre administrant les sacrements dans une chapelle de Londres. (2) En sorte que si l'on représentait sur une carte coloriée la distribution de ces huit mille ecclésiastiques secourus dans les divers

(1) De Lubersac. — *Journal de l'émigr.*, pp. 12-13, 167-170.
Barruel. — *Histoire du Clergé,* p. 354.
Jager. — *Histoire de l'Église,* t. III, p. 601.

(2) *Archives de la chapelle française de King Street à Londres:* registre 5, baptêmes et mariages nos 19 et suivants — 1804.

diocèses de France d'où ils sont partis pour se rendre en Angleterre, la teinte serait très foncée au nord-ouest vis-à-vis de la Grande-Bretagne, pâlirait de plus en plus à mesure qu'on avancerait vers le Sud-Est, se foncerait un peu de nouveau dans la province d'Aix et serait nulle ou presque nulle dans celle d'Avignon. Mais il est constaté dès à présent, qu'à considérer les trois courants réunis, toutes les parties de la France sont honorablement représentées dans cette émigration. Toutes ont intérêt à suivre jusqu'en exil les prêtres fugitifs, à voir sur les lieux où les évènements se passent, d'un côté, la noblesse et la charité avec laquelle un peuple chrétien les accueille et les traite, de l'autre, la patience et la dignité avec laquelle les ecclésiastiques procrits supportent leurs épreuves ; et, comme conséquence de cette conduite admirable de part et d'autre, l'influence que doit exercer le séjour des réfugiés en Angleterre sur l'esprit de tolérance et le mouvement religieux dans ce pays.

CHAPITRE III

LES PREMIÈRES ÉPREUVES EN EXIL

**Arrivée du premier courant d'émigration.
Impressions diverses.
Formation de plusieurs comités de bienfaisance.**

Ces grands évènements qui se passaient en France retentissaient au delà du détroit, et la presse anglaise, déjà si puissante, s'en faisait l'écho fidèle. A l'occasion de l'arrivée des proscrits, elle expose les motifs de leur départ de France, les dangers qu'ils ont courus en chemin et l'extrême misère où ils se trouvent en abordant dans les ports de la Grande-Bretagne. Elle n'approuve pas « les nobles de France qui émigrent, dès la prise de la Bastille, sans nécessité, par amour-propre ou par intérêt »; ne tarit pas sur tout le mal qu'on leur reproche à tort ou à raison d'avoir fait à la royauté, et se montre ainsi d'une extrême sévérité à leur égard. « En regrettant avec amer-

tume, dit un publiciste, la perte de leurs distinctions et de leur pouvoir, et en s'opposant opiniâtrément au courant de l'opinion dominante par la tentative téméraire et dangereuse de les recouvrer, ils ont enveloppé la ruine du trône dans leur propre ruine ; en empoisonnant de leurs sophismes politiques les sources de l'intégrité du prince, ils ont réveillé les soupçons de son peuple ; en mêlant la duplicité et la fraude dans leur manière d'agir, ils ont détruit toute confiance en son caractère personnel ; et en lui apprenant à traiter à la légère la solennité des serments et à se dérober à la sainteté des engagements publics, ils ont blessé mortellement son honneur et rendu vain tout espoir de regagner l'estime et l'affection de son peuple. » Mais la presse anglaise accorde toutes ses sympathies aux laïques, aux ecclésiastiques surtout, persécutés, poursuivis, qui s'enfuient à l'étranger pour échapper à la mort. « Quand le pays natal, dit le même publiciste, offre une scène de désolation, la prudence commande à tout homme sage d'émigrer. La hache est levée sur la tête de ses voisins et son tour va venir : qu'il se hâte par la fuite de se mettre en sûreté avec tous les siens. A-t-il seul le temps d'échapper au danger, qu'il

s'éloigne au plus vite de sa famille, afin de se sauver pour elle. » Tous les organes de l'opinion publique représentent alors les clubs des provinces et la Commune de Paris excitant partout à la violence, et montrent, comme conséquence de ces odieuses excitations, les journées du 20 juin et du 10 août, les massacres de septembre à Paris et dans les départements ; des prêtres tués aux portes des églises, traqués dans les montagnes et dans les forêts comme des bêtes fauves ; des laïques illustres partageant leur sort : le duc de La Rochefoucauld, si zélé partisan de la révolution à son début, qui descendait du grand écrivain de ce nom et dont Franklin avait pu dire qu'il était digne d'un tel ancêtre, ce gentilhomme si respectable massacré à Gisors sous les yeux de plusieurs membres de sa famille par une troupe de fédéralistes forcenés. Le sort du roi prisonnier au Temple l'intéresse surtout. « Il est bien à craindre, dit un nouvelliste, que l'œuvre de sang commencée par les Jacobins ne soit pas à son terme et qu'à la fin ils n'hésitent pas à commettre le *grand crime* que redoutait le pauvre monarque déchu, lorsqu'il se réfugia dans l'Assemblée nationale ; mais qu'ils ajoutent son nom et celui des membres de sa famille à la liste affreuse de leur dépravation sans

exemple (1) ». Quelquefois l'article du journal est composé au retour d'une promenade dans Hyde Park, et alors on lit : « Au mois de septembre la chasse est ouverte. Adieu Ride and Road, chevaux fringants et beaux équipages. Les *amateurs* sont partis avec leurs chiens et leurs fusils. Cependant les promeneurs sont encore nombreux et madame Curieuse est de compagnie. Quels sont ces gens, demande cette vieille lady? Que sont-ils? D'où viennent-ils? Plus loin se passe une scène émouvante. De distance en distance, voici des groupes d'hommes, de femmes et d'enfants. Ce sont des étrangers, approchons. La tristesse est peinte sur leur visage et partout règne le plus morne silence entrecoupé de soupirs et de paroles qui expriment la plus profonde douleur. « Mon Dieu ! mon pays !... Pauvre pays, sans chef, sans lois, sans religion, véritable chaos! Une populace sans indépendance a-t-elle qualité pour gouverner des hommes indépendants? O France! On peut bien dire de toi avec le poëte : *Hélas! pauvre pays qui ose à peine se reconnaître! On ne peut pas l'appeler notre mère, mais notre tombeau, cette patrie, où l'on ne sourit que si l'on ne*

(1) *Public Advertiser* : Sept. 4, 13, 19; oct. 26, 1792. — *Annual Register* : 1792 — Vol. 34 part. 1. p. 90.

sait rien ; où l'on pousse des soupirs et des gémissements et des cris déchirants sans être remarqué ! Où la violence de la douleur est regardée comme un état de folie ordinaire (1). »

Cependant les proscrits fugitifs abordaient par milliers non seulement dans les îles anglo-normandes si rapprochées de la France : à Jersey, à Guernesey, à Aurigny, mais presque dans tous les ports du sud de la Grande-Bretagne : à Douvres, à Hasting, à Pevensey, à Eastbourne et à Brighton ; à Porstmouth, à Gosport et à Southampton ; à Bristol et à Liverpool, et de là se dispersaient à l'intérieur et arrivaient à Cantorbéry, à Winchelsea, à Lewes et à Tunbridgewells, à Winchester, à Lenham, à Farnam, à Guildford et à Bath, et se présentaient en grand nombre surtout dans la capitale. La presse anglaise annonçait aussi ce grand mouvement d'émigration et faisait connaître en les décrivant les sentiments divers qui se manifestaient en Angleterre à la

(1) Alas! poor country! Without head, without religion, withou law, it will be a mere chaos.

.... « Alas! poor country!
Almost afraid to know itself! — It cannot
Be called our mother, but our grave..... »

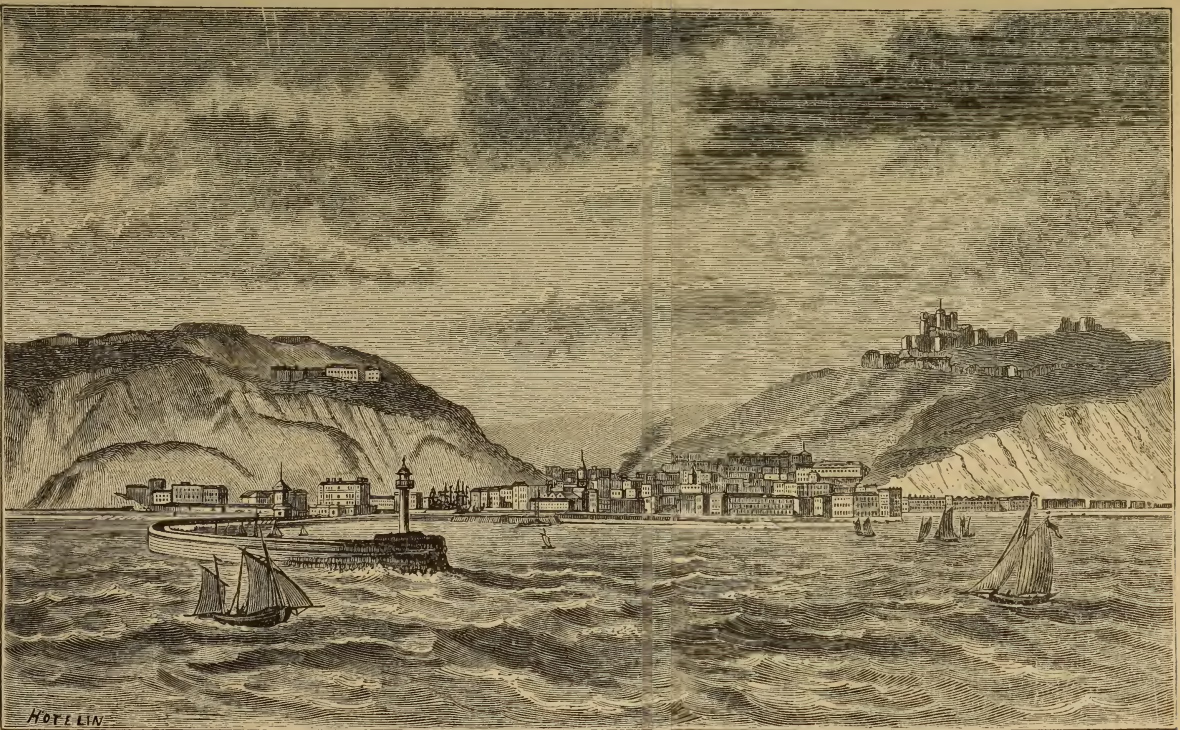
— *Macbeth,* act. IV, k-3.

Public Advertiser. Sept. 5, 19, 1792.

vue de tous ces réfugiés. C'était d'une part, dans la classe éclairée, une noble et charitable sympathie pour ces victimes de la fidélité au devoir le plus sacré ; de l'autre, dans la classe inférieure, la vieille haine antipapiste à peine assoupie depuis la révolte de Gordon et toujours prête à se rallumer.

Au mois de septembre 1792, Douvres, si près de la France, était une des villes de passage les plus fréquentées par les proscrits. En sortant du port de Calais, les fugitifs apercevaient les côtes blanchâtres d'Albion ; bientôt ils distinguaient deux rochers à pic armés de fortifications redoutables, et après une courte navigation ils se trouvaient entre ces deux rochers protecteurs, à l'abri d'une surprise et du mauvais temps, dans le port de Douvres. « La jetée de Douvres offrait alors un spectacle plein d'intérêt. Des Français déjà arrivés, mêlés à des Anglais curieux, y passaient des journées entières, le visage tourné vers la mer, attendant avec anxiété des nouvelles de France. Tout à coup une voile apparaît dans le lointain, aussitôt on se livre à des transports de joie et l'on s'écrie de toute part : *Les voici, ils arrivent enfin ;* le vaisseau approche ; tous les passagers sont sur le pont ; on les salue de loin ; on se

VUE PRISE DE L'EST, EN MER, D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE.



Un des ports de débarquement des ecclésiastiques proscrits.

presse au débarquement pour les recevoir; on multiplie les questions. Hélas! la réponse est toujours la même : Le désordre est à son comble dans notre pauvre pays; Il n'y a de puissants que les Jacobins, et de respectée que la loi militaire. » Telle est la scène que décrit un journal le 19 septembre, d'après sa correspondance de Douvres, et le nouvelliste ajoute : « Samedi 15 du courant était le dernier jour fixé par l'Assemblée nationale aux proscrits pour sortir de France; aussi les vaisseaux, qu'on attendait le 16 au soir de Calais, n'ont pas reçu l'autorisation de sortir de ce port. Nous apprenons cette nouvelle à l'instant même, par un bateau qui vient d'arriver avec deux dames échappées aux poursuites de leurs persécuteurs (1). »

Au commencement de l'émigration en Angleterre, l'hospitalité britannique était quelquefois en défaut. « Trois prêtres français partis de Calais après convention de payer une certaine somme pour passer à Douvres, arrivés à mi-chemin, ont été obligés par l'équipage anglais de payer une somme double pour éviter d'être reconduits à terre sous le couteau des assassins. Cet exemple de l'hospitalité britannique, dit le jour-

(1) *Public Advertiser*. Sept. 19, 1792.

nal anglais qui le rapporte, est un fait : ces prêtres sont maintenant où ils étaient, il y a quelques jours, à l'hôtel des *Three cups* dans le quartier d'Aldersgate. » D'autre part à Hasting les bateliers, chargés du débarquement, ne craignaient pas de demander, pour leur peine, aux fugitifs, une somme supérieure au prix ordinaire de ce service, et les officiers du port, les Harbour-Masters, à cette époque où le mouvement maritime était considérable, ne veillaient pas avec assez de soin à ce que les passes fussent toujours libres et sûres. Mais ce n'était là que des faits isolés dus à la cupidité ou aux préventions antipapistes de la classe inférieure : les organes de l'opinion publique ne manquaient jamais de protester contre cette conduite indigne, « qui était, disaient-ils, une honte, pour leur pays (1) » ; et la chaire protestante elle-même s'efforçait de prévenir ces abus et de faire accueillir sympathiquement les exilés.

Des scènes semblables se passaient tous les jours dans les autres ports de la Grande-Bretagne où les proscrits abordaient ; mais pour arriver, la navigation était plus longue et plus sujette aux surprises et au mauvais temps. On

(1) *Public Advertiser*. Sept. 19, 20, 1792.

écrit encore de Lewes au même journal le lundi 17 septembre : « La semaine dernière plus de cinq cents proscrits ont débarqué sur nos côtes, après avoir échappé à la fureur des éléments et à la violence de leurs compatriotes. Les paquebots de Brighton, surchargés de ces passagers, ont été poussés bien loin, à l'est, de leur ligne de navigation, et ont eu de la peine à toucher à Hasting, à Pevensey et à Eastbourne. A Hasting, mercredi matin, soixante et dix de ces infortunés, tous ecclésiastiques, sont entrés dans le port. Il y avait dans le nombre, l'évêque d'Avranches, le doyen du chapitre de Rouen et plusieurs autres dignitaires. Le Prélat poursuivi par la populace à Avranches, poursuivi à Rouen, poursuivi à Dieppe, a été bien heureux en arrivant la nuit dans ce dernier port, avec un de ses grands vicaires, de trouver la marée montante et de pouvoir ainsi s'embarquer sans retard. A peine était-il en mer que ses persécuteurs, qui le poursuivaient encore, ont paru sur le rivage. L'évêque et son grand vicaire ont ici reçu l'hospitalité chez le révérend Whitear jusqu'à samedi 15 septembre, jour auquel ils sont partis pour Londres (1) ».

(1) Gentleman's Magazine : *Arrival of emigrants*, 1792, part. 2, p. 860.
Public Advertiser. Sept. 19, 1792.

« Quelques prêtres français, ajoute le chanoine Baston de Rouen, à peine débarqués entrent par curiosité, à la prière du soir, dans une chapelle protestante. Le ministre prêchait, il aperçoit ces prêtres étrangers, et tout à coup s'interrompant il leur adresse ces mots dans leur langue : « Messieurs, je vous loue de la fermeté et du courage « que vous avez montrés dans la persécution « dont vous êtes les victimes et dans les dangers « auxquels elle vous a exposés. Que Dieu vous « récompense et vous fasse jouir par la suite de « toute sorte de prospérité. » Puis il fit un salut profond qu'on lui rendit, et il continua son discours en anglais. Je tiens le fait d'un témoin oculaire (1). »

La manière de voyager des ecclésiastiques réfugiés était en rapport avec leurs faibles ressources. « Un grand nombre de prêtres, dit l'*European Register*, ont abordé à la côte anglaise, dans la première quinzaine de septembre. On les a vus sur les routes venant de Douvres, d'Hastings, d'Eastbourne, de Brighton, et se rendant à Londres. Les uns sont montés sur des carrosses, d'autres sur des chariots, d'autres encore sur

(1) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston écrits vers 1793.*

des charrettes de marchands de poissons. Beaucoup vont à pied, suivant un char sur lequel ils montent par groupes à tour de rôle, lorsqu'ils sont accablés de fatigue. » Dans ce trajet pour aller de la côte à Londres, l'extrême misère des voyageurs excitait souvent la compassion des maîtres d'hôtel auxquels ils s'adressaient ou la commisération d'autres anglais qu'ils rencontraient. « Mardi dernier, dit un nouvelliste, la voiture publique conduisait de Winchester à Londres treize prêtres français réfugiés et un gentleman anglais. Lorsque à Egham elle s'arrêta pour le dîner, afin d'économiser leurs faibles ressources pour se procurer un logement, ces ecclésiastiques voulurent renoncer à l'ordinaire du repas. La maîtresse d'hôtel, devinant leur intention, leur offrit de ne prendre qu'un shelling pour leur nourriture au lieu de dix-huit pence le prix ordinaire, ce qu'ils acceptèrent avec reconnaissance. Le gentleman fit plus: il fit apporter la note pour tous les convives, en paya le montant, et, lorsqu'il fut arrivé à Londres, il offrit à tous ces réfugiés des lits à l'hôtel de *White Bear* dans le quartier de Piccadilly. » Ces actes de bienfaisance n'étaient pas rares dans la métropole : « Trois gentlemen français, dit le même nouvelliste,

descendirent, il y a quelque temps, à Londres, dans un hôtel fréquenté par les émigrants. Ils s'habillèrent et sortirent enveloppés dans de longs manteaux; le soir ils revinrent et se couchèrent sans souper à l'hôtel. Le lendemain et les jours suivants, ils firent de même, et ne se présentèrent pas même pour le dîner. Le maître d'hôtel voulut savoir ce qu'ils devenaient sous leur déguisement et s'étant convaincu qu'ils sortaient ainsi pour prendre en ville leurs repas à prix réduit : « Gentlemen, leur dit-il à leur retour, pardonnez mon indiscrétion ; je crois savoir la raison pour laquelle vous ne prenez pas vos repas ici. Je dois ma fortune à ma clientèle française et je ne compte pour rien la dépense que vous pouvez faire chez moi. Je vous en prie, désormais déjeunez, dînez ici; vous payerez quand vous pourrez, si vous le voulez; et, croyez le bien, vous serez traités avec plus de respect et d'attention que ceux qui font plus de bruit et qui, peut-être, sont depuis longtemps dans mes dettes (1). »

Quelques-unes des victimes échappées aux massacres de septembre, tels que l'abbé Flaust, du diocèse de Paris, et l'abbé de la Pannonie,

(1) *Public Advertiser*. Sept. 17, 19. 1792. — *European Register*, Sept. 1792. — *Gentleman's Magazine* 1792, part. 2, p. 860.

du diocèse de Cahors, furent à Londres l'objet des attentions les plus délicates. De la Pannonie y arrive, nous l'avons dit, avec des vêtements en désordre, son gilet percé de coups de bayonnette et taché de sang. Un ministre anglican, nommé Strickland, l'accueille avec empressement, et, afin de pouvoir lui offrir des vêtements convenables et complets, il prétexte un grand désir d'avoir le gilet comme souvenir du massacre des Carmes. De la Pannonie qui ne peut rien refuser à son bienfaiteur, non seulement accorde ce qu'il demande, mais, à la prière de ses amis, il fait, peu de temps après, l'histoire de ce gilet témoin irrécusable des péripéties sanglantes de sa périlleuse évasion.

De la Pannonie était dans le jardin des Carmes, lorsque les brigands s'y précipitèrent. Il a vu les confesseurs de la foi attendant la mort avec calme et tranquillité, ou fuyant dans les allées, derrière les palissades, et jusque sur les arbres et les murs de clôture. L'archevêque d'Aix, l'évêque de Beauvais, beaucoup d'autres victimes sont tombées à ses côtés, et lui-même échappe à la mort, mais c'est pour être témoin d'un massacre plus méthodique. Sur l'ordre du commissaire il quitte le jardin et se rend à l'église avec les autres sur-

vivants. Au milieu du tumulte et de la confusion qui règnent en ce moment dans la maison, un certain nombre de confesseurs s'enfuient et cherchent à se cacher partout, dans les combles, dans le clocher, sous des matelas; mais la plupart poursuivis par les égorgeurs, sont atteints, refoulés dans l'église, et des sentinelles sont chargées de garder les abords du sanctuaire. Cependant le commissaire, au moyen d'une table, établit une espèce de tribunal auprès du corridor qui conduit de l'église au jardin, où l'on descend par un perron à double escalier, et où sont postés des brigands armés. Les prêtres appelés deux à deux, suivent cette voie douloureuse, passent devant le tribunal qui les juge sommairement et vont tomber sous les coups des égorgeurs au bas du perron qui portera désormais, à cause de cette chasse méthodique aux prêtres, le nom significatif de *Parc aux cerfs*. De la Pannonie ne peut tenir à cet horrible spectacle; il entend dire aux brigands : *votre compte est fait, vous périrez tous ;* il fait sa prière et se prépare à mourir.

« Je m'avance, dit-il lui-même dans son récit, plein de confiance en la miséricorde de Dieu et content de n'être plus témoin du massacre de mes frères. Je traversais la chapelle de la sainte

Vierge, pour me rendre au jardin. Un garde national que je ne connaissais pas, s'approcha de moi et me dit avec un grand air d'intérêt : *Sauvez-vous, mon ami, sauvez-vous!* je crus alors devoir profiter du moyen de salut que me proposait ce brave homme : Je gagnai le corridor qui conduit à la petite porte du cloître. Aussitôt je me vis assailli d'une grêle de coups de bayonnette, dont neuf me blessèrent plus ou moins grièvement. Je me défendais machinalement de ces coups; je saisis avec la main quelques unes de ces bayonnettes, que les brigands maniaient avec moins de facilité dans cet espace resserré. Voyant qu'il n'y avait pas moyen d'attendrir mes bourreaux, je me détermine à prendre le chemin du *Parc aux cerfs*; mais je suis encore arrêté par un autre garde national qui tâche de me soustraire à mes assassins; il leur dit que sans doute j'ai été jugé innocent, puisqu'on m'a laissé sortir de l'église. Il fait les mêmes représentations au commandant des Marseillais. Celui-ci, le regardant d'un œil foudroyant, répondit d'un ton brusque et pressé : *Mettez cet homme-là dans une embrasure de porte, on le jugera.* Mon garde bienfaisant se hâta d'accomplir cet ordre. Il y ajouta même une précaution que son humanité seule lui dicta; car,

quelques-uns des brigands ayant essayé, pour achever de m'assommer, d'entrer dans le corridor où il m'avait placé, il se donna lui-même la consigne; il les renvoya tous en croisant les armes devant eux et en leur disant : *On ne passe pas!* Tandis qu'on massacrait mes frères, j'étais là, debout, appuyé contre l'embrasure d'une porte, perdant beaucoup de sang par mes blessures et surtout par celles que j'avais reçues à l'avant-bras de la main droite, où la bayonnette avait produit sur une veine l'effet de la lancette. Mon gardien me donnait tous les témoignages possibles de compassion et d'intérêt. Je lui demandai s'il espérait me sauver. Il me répondit : *Si je ne l'espérais pas, je ne tiendrais pas à un pareil spectacle: il me fait trop d'horreur.* J'avais sur moi des assignats pour la valeur de six cents livres; je le priai de les accepter en disant que la privation de cette somme nuirait peu à ma fortune si j'échappais, et que, si je mourrais, j'aimerais bien mieux que ces assignats fussent pour lui que pour les brigands. Il les refusa absolument; *Trop bien payé,* me disait-il, *s'il était assez heureux pour me sauver la vie.*

« Cependant mes forces s'affaiblissaient de plus en plus; mon garde s'en apercevait, et soupirait

autant que moi après la fin de l'horrible massacre. Au moment où la populace entra, il me conseilla de passer à travers cette foule, trop occupée d'aller piller les morts pour faire attention à moi. Je me jetai entre les mains de la Providence; elle veilla sur moi dans le long intervalle que je fus obligé de traverser pour me réfugier dans une maison éloignée des Carmes de plus de vingt minutes de chemin. Dans les rues j'entendais beaucoup de gens parler de ces massacres et dire, les uns avec tristesse, les autres en applaudissant, que nous étions tous morts. Je ne conçois pas comment personne ne s'aperçut ni de mon sang ni de mes blessures, car il faisait encore assez grand jour. J'arrivai enfin chez la personne que je ne nomme point, par crainte de l'exposer à quelque danger, mais pour laquelle je conserve toute la reconnaissance que doivent m'inspirer ses soins et ceux de sa famille. C'est à elle que je dois d'être arrivé à Londres où bien d'autres objets se sont offerts à ma reconnaissance. M. Strickland vous défendrait aussi de le nommer, dites au moins qu'un ecclésiastique anglais, me voyant avec ce gilet, que j'avais aux Carmes, et qui était percé de coups de bayonnette, fit semblant d'être extrêmement cu-

rieux de ce monument du deux septembre; que je ne pus le refuser à ses honnêtetés: mais qu'au moment où je le lui cédai, je trouvai un habillement complet et tout neuf, qu'il avait eu soin de commander en échange de ce gilet percé et qui me défendait si mal des rigueurs de la saison (1). »

L'abbé Flaust venait de même raconter en Angleterre comment il avait échappé aux massacres de la Force. Il s'est sauvé, mais après avoir éprouvé vingt-six heures de trouble, de frayeur et d'angoisse, et, en sortant de sa prison, il s'est trouvé devant un tas de victimes que recouvrait le tronc sans tête de Madame de Lamballe, la poitrine couchée et les bras étendus sur ce monceau de morts, tout le bas de ce cadavre penché de son côté et la plante des pieds touchant presque à ses pieds (2). D'autres proscrits ajoutèrent des détails sur les massacres dans les provinces, dont ils avaient été de même les témoins et les victimes. Tous ces récits excitaient au suprême degré l'intérêt et la compassion en Angleterre. On les écoutait avec attendrissement et on s'empressait d'accorder les premiers secours aux réfugiés qui en étaient les héros. Ce bon accueil que la classe

(1) Barruel. — *Histoire du Clergé,* p. 265.

(2) Barruel. — *Histoire du Clergé,* p. 284-296.

éclairée ne marchandait pas aux proscrits leur faisait oublier leurs fatigues, les avanies des officiers de port, des équipages et des bateliers et même les dangers que leur avaient fait courir la fureur des éléments et la férocité des égorgeurs. Mais d'autres difficultés et d'autres peines les attendaient quelquefois dans les localités où ils arrivaient pour se fixer.

L'Anglais est simple, hospitalier, généreux, lorsqu'il connaît l'étranger qui se met en rapport avec lui; mais, de prime abord, il se montre froid et réservé à son égard, et reste tel jusqu'à ce que tout doute ait disparu sur ses qualités personnelles. D'autre part John Bull, essentiellement homme d'ordre, admet la maxime : *Charité bien ordonnée commence par soi.* Puis l'Anglais ne peut être très sympathique au Français, son rival sinon son ennemi séculaire; et, nous l'avons dit, dans la classe inférieure, bien des préventions le portent encore à pousser le cri : *A bas le papisme; No popery!* Enfin les circonstances présentes semblent lui commander la prudence et la réserve. Parmi les réfugiés si nombreux ne peut-il pas se trouver des Jacobins déguisés qui s'entendront avec les disciples de Thomas Payne? Ces étrangers ne feront-ils pas concurrence aux ouvriers

anglais, en travaillant à prix réduit? Et leur nombre ne fera-t-il pas augmenter le prix des vivres? On pense à subvenir aux besoins des prêtres français. Mais a-t-on oublié ce que furent pour l'Angleterre, la France et le papisme? Et nos pauvres que deviendront-ils? Tous les journaux, toutes les revues, tous les mémoires de cette époque sont remplis de questions semblables qui montrent une opposition manifeste aux français réfugiés. « Dernièrement, dit un nouvelliste, entre le point du jour et huit heures du matin, treize grands chariots pleins de réfugiés français ont traversé le faubourg de Southwark, et pendant toute la matinée, d'autres voitures de toute espèce: wagons, carts, chaises, chargés de ces réfugiés n'ont cessé de pénétrer dans la ville par tous les ponts de Londres: Westminster, Blackfriars et London Bridge; et l'on parle en conséquence d'une souscription pour subvenir aux besoins de tous ces émigrants. Mais y a-t-on bien pensé? Que les Français qui résident à Londres souscrivent en faveur de leurs compatriotes, cela conviendrait, mais une souscription générale des Anglais pour ces étrangers, c'est bien la mesure la plus imprudente du monde. Elle aura pour conséquence immédiate l'augmentation du prix

des vivres, la détresse de nos pauvres et l'on s'en amusera beaucoup en France. Quoi donc! une souscription pour ces Français qui, naguère en 1780, se réjouissaient de nos troubles et de nos malheurs. N'avons-nous pas éprouvé assez souvent la gratitude française? Que l'on apprenne au delà du détroit l'exécution de ce projet et l'on ne manquera pas de rire de la stupidité de John Bull (1). » Le journal qui publie cet article le 14 septembre 1792 poursuit ainsi les jours suivants la même idée : « De toutes les importations françaises, il n'y en a pas que nous devions recevoir avec plus de défiance que l'importation des prêtres. Qu'ils soient les amis de l'ancien régime ou de la nouvelle démocratie de leur pays, ce sont des hôtes dangereux, parce que ce sont les amis du despotisme ou les amis de l'anarchie. D'ailleurs il est constant que parmi les réfugiés se trouvent des émissaires Jacobins, qui vont et viennent sans cesse et volent partout où quelque mouvement se produit, pour voir si ce n'est pas le commencement d'une révolution et y pousser eux-mêmes la population au besoin. Heureusement John Bull n'est pas commode, lorsqu'on veut se jouer de lui. Qu'ils osent s'aventurer ce

(1) *Public Advertiser*. Sept. 14, 15, 18, 1792.

soir à Covent Garden, et ils sentiront la poigne qui les saisira. L'Angleterre ne veut plus d'importation française, les ministres y mettront fin et le parlement sanctionnera toute mesure ayant pour but d'arrêter un mal d'autant plus alarmant qu'il s'aggrave tous les jours davantage (1). » Puis le publiciste, revenant aux prêtres, les suit dans les chapelles catholiques avec le même esprit d'opposition, décrit leur déguisement improvisé avec une satisfaction du plus mauvais goût; critique ainsi ces victimes couvertes des haillons sous lesquels le fanatisme le plus atroce les a forcés de cacher les insignes de leur apostolat et les marques de leur sacerdoce. « Dimanche dernier, dit-il, les prêtres français réfugiés se sont présentés à quelques-unes des chapelles catholiques en costume grotesque d'une pièce bouffonne. Un évêque est entré avec des pantalons malpropres et a suspendu un chapeau de paille. Un grand doyen était en blouse de charretier; un abbé avait une jaquette rouge et des bottes de postillon; un curé rappelait un bouffon de théâtre, un vrai *merry Andrew*, avec ses vêtements grotesques de faubourg. Les autres ecclésiastiques réguliers et séculiers étaient à l'avenant dans un

(1) *Public Advertiser*. Sept. 17, 1792.

accoutrement bizarre. Ce spectacle étrange agace John Bull et le met de mauvaise humeur. John est naturellement généreux, mais il n'aime pas qu'on abuse de cette qualité. Qu'on accorde quelques secours à ces hommes, il ne s'y oppose pas, mais il veut qu'on renvoie ces papistes au plus tôt. Si on est obligé de les garder, pourquoi ne pas les réunir tous à Winchelsea, comme on l'a proposé ? Confinés tous et facilement surveillés dans cette localité, ils ne pourront faire aucun mal; tandis que répandus partout, comme ils le sont dans la société, ils en feront beaucoup. *Un prêtre remuant et se mêlant de tout, mais c'est le diable; a busy, meddling priest is a devil!* Pourquoi ne pas profiter de l'expérience des autres peuples ? Les nations qui ont reçu les Français, depuis leur glorieuse révolution, ont eu à s'en repentir, et quelques gouvernements n'ont pas voulu les recevoir. Si ces papistes ne sont pas contents, qu'ils se réfugient à Rome, au sein de leur mère, et qu'ils y aillent répétant leur orgueilleuse maxime : *Est Roma caput ecclesiæ* (1). »

L'opposition ne s'en tenait pas à des articles de journaux. A l'entrée des proscrits dans les villes, au commencement de leur séjour en Angleterre,

(1) *Public Advertiser*. Sept. 20, 21, 22, 1792.

la classe inférieure de la population leur adressait souvent des paroles injurieuses et ne craignait pas quelquefois d'en venir à des voies de fait. « Souvent, dit un témoin oculaire et probablement une des victimes de ces mauvais traitements, on était insulté sur les trottoirs, dans la rue; on était poussé, frappé, accablé d'injures. Ces insultes étaient l'ouvrage du bas peuple. Un des réfugiés eut la tête trouée par un platras jeté par méchanceté. Ces outrages furent encore plus fréquents immédiatement après la déclaration de guerre. Le bas peuple fut alors d'une insolence incroyable, jetant une pomme de terre à la figure des prêtres, une pantoufle crottée sur leur dos, appliquant un coup de poing sur la poitrine et faisant vomir le sang au blessé étendu sans connaissance (1). »

Heureusement la classe éclairée qui avait protesté contre la conduite des équipages, des bateliers et des officiers de port, jetait l'odieux sur ces avanies cruelles et le ridicule sur les craintes chimériques de l'opposition. « Vous êtes plaisant, disait dans la presse le défenseur des exilés, avec tous vos ponts de Londres remplis de voitures en tout genre, chargées de prêtres français ré-

(1) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston.*

fugiés. Les Français sont nombreux dans la métropole. Tant mieux! Nos écoles auront à moitié prix l'enseignement du français et nous parlerons tous cette langue depuis le prince jusqu'au pâtissier. Comment voulez-vous que le nombre de ces étrangers fasse augmenter le prix des vivres? Ils sont mille, je suppose; ce n'est pas la millième partie de la population de Londres et ces mille bouches ne consomment que la moitié de ce que dépensent mille autres. Le prix élevé des provisions, lorsqu'elles sont abondantes, prouve la prospérité du pays, et, il faut l'espérer, ce prix se maintiendra en Angleterre avec la cause qui le produit. On travaillera davantage et la production s'élèvera facilement au niveau de la dépense. Quant à la politique de ces prêtres, ils sont royalistes libéraux, comme le roi, et jamais ils ne favoriseront en Angleterre le Jacobinisme qui les persécute en France. Sous le rapport religieux, leur influence n'est pas à craindre non plus. S'ils voulaient répandre leur religion, la langue anglaise leur ferait défaut, et, de nos jours, le danger en Angleterre n'est pas d'y voir adopter une croyance étrangère quelconque, mais malheureusement d'y voir rejeter toute croyance (1) ». Le défenseur

(1) *Public Advertiser*, sept. 19, 1792.

des réfugiés dissipe ainsi les craintes conçues à leur arrivée ; puis il en vient aux mauvais traitements qu'on leur fait subir. Il flétrit noblement cette conduite indigne; mais il fait ses réserves à propos de la souscription qui est déjà ouverte. « En définitive, dit-il, il est bien regrettable qu'on publie des articles semblables à celui qui a paru les jours derniers. Ces articles malveillants surprennent d'abord; puis ils portent une partie de la population à des actes stupides qui sont une honte pour la nation britannique. Ce n'est pas qu'il soit opportun de souscrire pour les réfugiés qui sont victimes de ces mauvais traitements. Cette souscription pourrait nuire à nos pauvres. Il ne nous en manque pas en Angleterre et charité bien ordonnée commence par soi, *charity begins at home.* Cette mesure n'est pas nécessaire. Beaucoup de maîtres d'hôtel leur ont rendu service sur les routes à leur entrée dans le pays. Ils les ont reçus, leur ont donné des rafraîchissements et ne leur ont rien demandé. A leur passage à Cantorbery, les habitants leur ont procuré gratuitement du pain, de la viande et de la bière. Lorsqu'ils sont arrivés dans les villes pour s'y fixer, grand nombre de ces infortunés n'avaient pas un penny dans leurs poches; d'autres n'avaient

que des assignats qui sont ici sans valeur; mais beaucoup d'entre eux ont déjà trouvé du travail à Cantorbéry, dans la métropole, au village de Spitalfields, dans d'autres localités, et ceux qui n'ont pas encore d'emploi sont secourus par leurs compatriotes; en sorte qu'ils ne sont pas dans la détresse et qu'ils ne mourront pas de faim (1). » En somme, on le voit, la générosité britannique n'était pas jusque-là bien grande, ni la conclusion de ces articles bien rassurante : les prêtres réfugiés n'étaient pas à craindre, on leur devait la tolérance; ils travailleraient pour vivre et leurs compatriotes les secourraient.

Cependant le nombre des ecclésiastiques proscrits augmentant tous les jours, et les derniers venus se trouvant dans le dénûment le plus complet, il fut impossible à tous de se suffire même avec les secours de leurs compatriotes et des catholiques anglais. Les anglais comprirent alors qu'ils devaient secourir tant de misères. Ils refusèrent des secours aux émigrés laïques qui avaient quitté la France avant 1791 et furent parcimonieux à l'égard des autres laïques qui sortirent aussi de leur pays à cette date et plus tard; mais pouvaient-ils ne pas secourir sans

(1) *Public Advertiser*. Sept. 26, 1792.

réserve ces prêtres, chrétiens généreux qui avaient tout quitté par devoir de conscience; pouvaient-ils laisser mourir de faim ces milliers de malheureux qui, pour échapper à la mort, cherchaient un refuge sur leurs rivages ? Nos ennemis, nos rivaux séculaires, ne le crurent pas. Dans cette circonstance, leur cœur s'ouvrit noblement à la charité chrétienne et leur esprit d'entreprise, d'association et de persévérance, qui n'a cessé d'enfanter des prodiges, sut répondre à tous les besoins.

La souscription générale, en faveur des ecclésiastiques bannis de France, préoccupait de plus en plus les esprits en Angleterre dans la classe éclairée, lorsque au milieu de septembre parut, dans la presse, une adresse aux Bretons qui détruisit complètement l'impression mauvaise faite par les articles de l'opposition, et détermina le commencement d'un mouvement général de bienfaisance envers les réfugiés. D'après l'auteur de cette adresse, on ne doit pas hésiter en Angleterre à souscrire en faveur de tous les proscrits dans le besoin, à quelque pays, à quelque religion qu'ils appartiennent. Dernièrement pendant une guerre contre la France, on a souscrit des secours en faveur des prisonniers que le sort

des armes avait conduits en Angleterre. Les réfugiés de France méritent les mêmes sympathies. Ils sont nombreux et privés de toutes ressources. Les laisser mourir sans secours, n'est-ce pas imiter leurs persécuteurs, qui naguère les envoyaient à la lanterne ou sous la hache du bourreau? Ils sont hommes et rien de ce qui touche à l'humaine nature ne saurait être indifférent à des hommes. Ils ont été heureux, et c'est ce qui rend pour eux le malheur plus sensible. Enfin il s'agit d'une œuvre de charité chrétienne et la charité n'est d'aucun parti. Le Samaritain, avant de panser les blessures du voyageur, ne lui demande pas quel est son pays, quelle est sa religion; il ne considère que les plaies béantes de l'étranger, et le Sauveur du monde a loué sa conduite pour en éterniser la mémoire; exemple touchant qui rappelle à tous la parole du Maître : *Vade et tu fac similiter*. Jamais souscription ne fut plus opportune ni plus urgente. « Je la propose, ajoute le défenseur des exilés, à mes braves et généreux compatriotes. Mon obole est prête, et si j'ai quelque talent de persuasion, comme mon zèle ne fera pas défaut, mes connaissances souscriront avec moi : (signé) Christianus (1). »

(1) *Public Advertiser*. Sept. 10, 1792.

C'est le 10 septembre 1792 que ce noble appel à la charité chrétienne était fait en Angleterre, et trois jours après un meeting avait lieu à *l'hôtel de l'Étoile et de la Jarretière, at Star and Garter, Pall Mall*, dans le but de secourir tous les réfugiés ecclésiastiques, laïques, femmes et enfants. La réunion n'était composée que de quinze personnes, parmi lesquelles il y avait des Français. Quelques membres proposèrent de déposer les sommes que l'on souscrirait entre les mains de l'archevêque de Reims et de l'évêque de Léon. Les uns étaient d'avis qu'il ne fallait secourir que les femmes et les enfants, les autres voulaient admettre les prêtres au secours. A la fin, sur la proposition du président, Sir Georges Thomas, il fut convenu qu'on souscrirait pour tous les réfugiés, après avoir consulté les deux prélats, et qu'on publierait un avis pour réunir un meeting plus nombreux dans un autre quartier de Londres (1).

Mgr de la Marche, qui donna son avis sur l'objet en question, s'intéressait à toutes les misères de l'émigration ; mais son œuvre capitale était l'œuvre des ecclésiastiques proscrits et dans le besoin en Angleterre et ailleurs. De bonne heure ce prélat avait organisé pour eux une caisse

(1) *Public Advertiser*. Sept. 13, 1792.

de secours avec le concours de Madame Silburne et de l'ecclésiastique anglais Meynel. Deux mois avant les journées de septembre, le nombre de ces ecclésiastiques augmentant de plus en plus non seulement en Angleterre mais à Jersey et et dans le Brabant, il avait eu recours, à Londres, à une liste de souscription qui suffit d'abord au nouveau besoin, et lorsque les massacres de septembre eurent fait affluer partout les proscrits autour de la France, il avait senti la nécessité d'avoir recours à des mesures plus générales. Le précurseur s'entendit alors avec trois membres bien connus du parlement : John Wilmot, Edmond Burke et Philips Metcalf. John Wilmot se mit à la tête de l'œuvre, le grand orateur des communes rédigea lui-même une adresse à tous les Anglais pour toucher leur compassion, et cette adresse fut insérée dans tous les journaux (1). L'adresse rappelait d'abord la souscription récemment ouverte et son insuffisance depuis les horribles massacres des prêtres français à Paris. Les proscrits fugitifs arrivaient en masse. Ni leur religion ni leur nationalité ne fermerait le cœur des Anglais. Ces réfugiés étaient

(1) Charles Butler. — *Historical memoirs : reception of the clergy.* Chanoine Baston. — *Mémoires* écrits vers 1793.

des créatures comme eux, et comme eux des chrétiens; c'était pour eux des frères et des frères malheureux. Puis l'adresse ajoutait qu'on préparait un exposé de leur situation si digne d'intérêt; qu'on allait réunir un meeting et composer un comité afin d'examiner cet exposé, ouvrir des listes de souscription et faire des distributions proportionnées aux besoins de tous ces infortunés. Pour ces distributions le comité serait assisté de quelques-uns des membres les plus respectables du clergé de France; on publierait dans les journaux les noms des souscripteurs, et, en attendant, on désignerait quatre maisons de banque pour la recette et la garde des souscriptions (1). Cette adresse était insérée dans les journaux du 14 septembre, et le 18 du même mois paraissait une autre réclame qui avait pour titre : *Détresse des ecclésiastiques français : Case of suffering clergy of France.* L'auteur revenait sur la situation misérable des ecclésiastiques proscrits, qui, sans secours, étaient exposés à mourir de faim dans les rues ou sur les chemins, rappelait encore la nécessité qui les avait poussés à quitter leur pays, et insistait sur l'urgence de

(1) Mrss Wright and Co; Gosling; Hankey and Co; Ransom and Co. — *Public Advertiser.* Sept. 14, 1792.

la souscription générale et des distributions de secours par le comité, qui était sur le point de se former (1).

Le meeting, qui devait constituer cette grande société pour porter secours aux ecclésiastiques refugiés en Angleterre, se réunit le 20 septembre 1792, sous la présidence de John Wilmot, près de la résidence de Mgr de la Marche, à Freemasons' Tavern, Great Queen Sreet, Lincoln's Inn Fields, et ce mouvement de bienfaisance si vivement imprimé se communiqua bientôt aux autres quartiers de Londres. Le 27 du même mois, le lord Maire, John Hopkins, qui préside lui-même un autre meeting à London Tavern dans la Cité, déclare, au nom des membres présents, que cette nouvelle société ne distribuera de secours qu'aux ecclésiastiques, comme celle de Great Queen Street, et les laïques ne sont pas alors oubliés. Vers le même temps, en effet, la société, qui avait tenu un premier meeting à l'hôtel de l'*Etoile et de la Jarretière* pour secourir les ecclésiastiques et les laïques, se réunissait de nouveau, d'abord à *Star and Anchor Tavern, Strand*, puis à *Marine Society Rooms, Bishopsgate Street*. Cette société persévère dans son intention

(1) *Public Advertiser*. Sept. 18, 1792.

de secourir à la fois les ecclésiastiques et les laïques indistinctement (1). Cependant remarquons dès maintenant qu'une seule de ces trois sociétés veut secourir à cette époque les laïques dans le besoin, tandis que toutes les trois s'intéressent au sort des ecclésiastiques malheureux. L'attention générale des bienfaiteurs se porte donc de préférence sur cette dernière classe de réfugiés, et il ne faudra pas s'étonner, si ce mouvement de bienfaisance se simplifiant et se centralisant à la fois, le comité de Bishopsgate Street se laisse absorber bientôt par les deux autres réunis préalablement à Freemasons'Tavern, Great Queen Street.

Mais avant de se centraliser ainsi à Freemasons'Tavern dans la métropole, ce grand mouvement de bienfaisance se propage et s'étend vers le sud de la Grande Bretagne et quatre nouvelles sociétés se forment à Lewes, à Winchester, à Bristol et à Cantorbéry, dans le même but, avec le même caractère et les mêmes tendances. Lewes et Winchester, au centre de cette région, vis-à-vis de la Bretagne et de la Normandie, sont situées bien favorablement pour secourir les nombreux proscrits de ces deux provinces françaises, et les

(1) *Public Advertiser*. Sept. 18, 22, 29, 1792.

deux comités, qui s'y constituent, donnent une idée exacte et complète des autres.

L'antique cité de Lewes est assise sur les bords de l'Ouse, dans un creux comme un nid d'oiseau, entre deux hautes collines et au milieu d'un grand nombre de dunes. De ces hauteurs on domine la mer qui baigne au loin les côtes de France, et l'on peut voir les vaisseaux qui arrivent dans les ports de Brighton, Eastbourne et Hastings. La société de bienfaisance y tint son premier meeting à *Star Inn*, l'hôtel de l'Etoile, le 20 septembre 1792, c'est-à-dire, le jour même où le grand comité de Londres se réunissait pour la première fois à Freemasons'Tavern, et quelques jours après tous les journaux rendaient compte de cette mémorable séance. D'après le compte rendu, lord Sheffield occupe le fauteuil de la présidence, les infortunés que l'on veut secourir sont dignes du plus grand intérêt, et l'on désigne, pour former un comité, cinq membres présents. Ce sont, outre lord Sheffield, Messieurs Jackson d'Hastings, Scott de Brighton, Sergisson de Cuckfield et le révérend Sneyd d'Eastbourne. Ces quatre Messieurs, devant faire les fonctions de commissaires, sont pris dans diverses localités disséminées sur la côte ou à l'intérieur du comté

de Sussex, afin qu'ils soient plus à portée des fugitifs qui arrivent de toute part. On sait à Lewes comment se sont comportés les bateliers et les gens du bas peuple à l'égard des premiers réfugiés, et toute la peine qu'ont eue ces malheureux pour se transporter à l'intérieur du pays. Il est donc convenu que les commissaires se mettront en rapport avec les villes importantes du comté et avec le comité qui se réunit à Londres dans le même but que celui de Lewes, afin qu'à l'avenir le débarquement et la réception des proscrits soient convenables, et que des voitures soient mises à leur disposition, pour aller à Londres ou ailleurs. On ne peut ignorer non plus les bruits répandus, par l'ignorance ou la malveillance, sur le nombre des réfugiés, qui serait cause de l'augmentation du prix des vivres. Pour faire tomber ces bruits absurdes, les commissaires s'informeront du nombre véritable de ces infortunés et feront remarquer, dans des articles de journaux qu'ils publieront, que la dépense d'un nombre trois fois plus grand de réfugiés serait insensible, sur la consommation générale de tout le royaume. Enfin tout le monde connaît l'extrême misère des nouveaux hôtes. Pour y pourvoir, les commissaires ouvriront promptement des listes de souscription,

feront le plus tôt possible des distributions dans le comté de Sussex et enverront l'excédant, s'il y en a, à Londres, pour secourir les autres malheureux qui se sont réfugiés dans la Grande-Bretagne. On ne peut pas tout prévoir : En cas de besoin, les commissaires convoqueront une assemblée générale dans une localité qu'ils désigneront aux sociétaires.

Ainsi le sud de la Grande-Bretagne suit, à partir du 20 septembre, le mouvement de bienfaisance qui s'est produit quelques jours plus tôt dans la métropole. A cette date, l'intérêt général ne se porte pas encore à Lewes, comme à Londres, d'une manière particulière, sur les ecclésiastiques proscrits; mais ce caractère se manifeste bientôt dans la capitale du comté de Southampton. Le premier meeting de Winchester, en effet, se tint au commencement du mois d'octobre suivant à l'hôtel de ville, au Guildhall, sous la présidence de John Jenkinson, et le 5 de ce mois, Robert Corbin, qui en était le secrétaire, écrivit au grand comité de Londres pour demander des instructions. On lui répondit que le comité de Great Queen Street ne s'occupait que des secours pour le clergé, qu'un autre comité recueillait à Londres des secours pour les laïques, et que par

conséquent les souscripteurs, en donnant leur nom, devaient exprimer leur intention. Cette réponse fut communiquée au comité de Winchester le 11 octobre; et voici ce qui fut résolu séance tenante, à l'unanimité : « Les souscriptions déjà reçues seront retenues par les banquiers qui en ont le dépôt, jusqu'à ce que les souscripteurs leur aient dit comment ils doivent en disposer. Les souscripteurs en exprimant leur intention, doivent déclarer à quel comité de Londres il faut adresser leurs souscriptions. A l'avenir les sommes confiées au comité de Winchester seront considérées comme souscrites pour les ecclésiastiques seulement, et les banquiers, en conséquence, les feront passer au grand comité de Freemasons' Tavern, Great Queen Street (1). »

Le mouvement de centralisation qui se dessine ainsi à Lewes et à Winchester se produit de même à Bristol et Cantorbéry, dans tout le sud de la Grande Bretagne comme dans la métropole. Partout l'on commence par protester contre l'indigne conduite des bateliers et des gens du

(1) Record office. — *Papers relating to the French clergy;* Bundle 18 : *Meeting at the Star Inn, Lewes,* Sept. 20, 1792.
Bundle 17 : *Letter from Mr Robert Corbin,* Oct. 5, 1793.
British Museum. — *Additional Manuscripts : Minutes of committee at Freemasons' Tavern;* Oct. 22, nov. 23, 1792.

peuple, contre l'ignorance ou la malveillance de l'opposition antipapiste; partout l'on veut d'abord protéger et secourir les réfugiés ecclésiastiques et laïques indistinctement, peu importe leur religion et leur nationalité; ce sont des créatures, des frères, dans le malheur, et l'on ne considère que leurs plaies béantes. Mais à cette époque, les ecclésiastiques sont plus nombreux, leurs misères plus grandes ou plus apparentes, leurs motifs d'être sortis de France mieux compris ou considérés comme d'un ordre supérieur, et bientôt, ainsi que nous l'avons fait pressentir, l'attention générale se porte de préférence sur cette classe de réfugiés, fait considérable que la suite de ces récits mettra de plus en plus en lumière. Tous les comités de province correspondent avec le comité de Freemasons'Tavern dans la capitale, en reçoivent la direction et finissent par se fondre avec lui; et le comité de Bishopsgate Street à Londres, de plus en plus délaissé, se laisse absorber lui-même par ce grand comité. Ce mouvement de bienfaisance qui, parti de Londres, s'est propagé dans tout le sud de la Grande-Bretagne revient ainsi à son point de départ, s'y concentre et s'y organise fortement. Désormais, tandis que l'ignorance et les préventions agiront dans

l'isolement, sur des points et dans des temps divers, la bienfaisance et la charité agiront toujours et partout avec ensemble. Contre cette forte organisation, l'opposition ne pourra tenir. Les craintes mal fondées vont disparaître et les préventions injustes s'évanouir de plus en plus. Le succès est assuré, et pour s'en rendre compte parfaitement, c'est au comité central qu'il faut maintenant se reporter par la pensée; c'est là qu'il faut observer le caractère à la fois pratique et chrétien de ce grand mouvement de bienfaisance; là qu'il faut étudier la puissance de l'association chez nos voisins, leur esprit d'entreprise, d'ordre et de persévérance.

CHAPITRE IV

ORGANISATION DU COMITÉ CENTRAL

La Direction du comité. — Le Bureau de distribution.

Nous connaissons la résidence de Mgr de la Marche chez Madame Silburne, Queen Street ou Little Queen Street, Bloomsbury. Si, de cette chère maison qui porte le nº 10, nous faisons quelques pas vers le sud de cette rue étroite et courte, nous débouchons dans Great Queen Street, au quartier de Lincoln's Inn Fields, et, en nous transportant un peu à droite dans cette grande rue, nous sommes en face d'un bel édifice de la Renaissance. Quatre statues symboliques en ornent la partie supérieure, et en avant, sur le fronton de la porte monumentale, on lit ces paroles significatives : *Audi, vide, tace; écoute, regarde et tais-toi.* C'est Freemasons'Hall, le lieu de réunion des franc-maçons anglais, et à

gauche, l'édifice contigu, de même style, est un hôtel qui porte le nom de Freemasons'Tavern. Le comité central se réunit, à son origine, dans une salle de ce grand hôtel, en attendant qu'on eût approprié à son usage un local plus commode et plus convenable, dans la maison même de Madame Silburne, où devaient se faire les distributions de secours. Le premier meeting qui s'y tint le 20 septembre 1792, pour aviser aux moyens de secourir les ecclésiastiques réfugiés ne fut pas nombreux; mais on y vit des personnages de haute distinction, tels que le marquis de Buckingham, le comte Fitzwilliam, lord Onslow et Edmond Burke. John Wilmot qui avait convoqué l'assemblée eut le fauteuil de la présidence et Théodore Hester les fonctions de secrétaire. On y reconnut à l'unanimité que les ecclésiastiques réfugiés étaient dignes des sympathies qu'ils inspiraient, et l'on régla que la souscription, qui avait commencé, serait maintenue par motifs de charité chrétienne et ne cesserait qu'avec les misères présentes. On pensait alors qu'il y avait à peine 1500 ecclésiastiques proscrits en Angleterre, 1000 à Jersey et que le tiers tout au plus de ces réfugiés avait besoin de secours. Mais le nombre de ces malheureux pourrait augmenter

GREAT QUEEN STREET, LINCOLN'S INN FIELDS

VUE DU SUD-OUEST, D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE.



Débouché de little Queen street. — Freemasons' tavern, premier lieu de réunion du Comité central. — Drury Lane.....

et leurs misères ainsi s'aggraver. On convint donc de demander au gouvernement quelques édifices publics pour les loger, et on nomma, séance tenante, une commission permanente pour les secourir dans tous leurs besoins. Ce comité, qui doit compter dans son sein jusqu'à soixante-cinq membres, n'en avait que trente et un à son origine. Les réunions devaient avoir lieu de temps en temps et la présence de cinq membres était nécessaire pour expédier les affaires courantes (1).

(1) COMPOSITION DU COMITÉ PRIMITIF

John Wilmot, esq^{re}, M. P., Chairman;

Theodor John Hester, esq^{re}, secretary;

The marquis of Buckingham;
Earl Fitzwilliam;
Lord Onslow;
Philip Metcaff, esq^{re}, M. P.;
William Wilberforce, esq. M. P.;
Henry Thorton, esq^{re}, M. P.;
Thomas Astle, esq^{re};
Rev. Dr Dampier;
Sir George Baker, bar^{t};
Isaac H. Browne, esq^{re}, M. P.;
William Baker, esq^{re}, M. P.;
R^{t} Hon. Edmund Burke;
Rev. Dr Cooke;
Sir William Scott;
Rev. Dr Jackson;
William Moreton Pitt, esq. M. P;
Culling Smith, esq^{re};
Rev. J. Burgess;
Col^{l} Ironside;
Robert Barnewall, esq^{re};
J. J. Angerstein, esq^{re};
Sir William Pepperel;
Thomas Bernard, esq^{re};
Dr Laurence;
Rev. Dr Walker King;
Dr Brocklesby;
Hon. R. B. Jenkinson;
John Bowles, esq^{re};
Rev. Charles Powlett;

British Museum. — *Additional Manuscripts*, 18591-18593: *Minutes of Committee for the relief of the French clergy refugees* sept. 20, 1792.

Dès le commencement de ses réunions, le comité mettait donc hardiment la main à l'œuvre, en prenant les moyens de faire tomber les bruits répandus, par la malveillance, sur le nombre des réfugiés, en cherchant à procurer des logements à ces infortunés et en se préparant à leur distribuer des secours. D'autre part Mgr de la Marche secondait ces efforts de tout son pouvoir. Ses soins, sa sollicitude et son zèle avaient montré de bonne heure, nous le savons, celui que Dieu destinait à être en quelque sorte l'évêque de la déportation. Déjà, nous l'avons vu, ce Prélat avait organisé avec le concours de Mme Silburne et du prêtre anglais Meynel une caisse de secours pour les ecclésiastiques arrivés les premiers, puis, quelques mois avant les massacres de Septembre, le nombre des réfugiés augmentant de plus en plus, non seulement en Angleterre, mais à Jersey et dans le Brabant, il avait eu recours à Londres à une liste de souscription qui suffit d'abord aux nouveaux besoins. Enfin le décret de déportation au mois d'août lui avait fait sentir la nécessité d'avoir recours à des mesures plus générales. « Le jour auquel Mgr de Léon, dit Barruel, apprit la nouvelle de ce décret, il était au château de Wardour, la famille royale d'Angleterre arrivait à celui de

Lulworth et le Prélat devait avoir l'honneur de lui être présentée. Aussitôt Mgr de la Marche, oubliant les honneurs de la cour, ne songe qu'au malheur de ses frères que la persécution va jeter en Angleterre. Il se hâte de revenir à Londres afin de les recevoir et de leur procurer des ressources (1). » Les premiers jours de septembre pendant les massacres, il est à son poste 10 Queen Street, témoin ravi du mouvement général qui se produit à cette époque en faveur des proscrits, et des premières réunions du comité dans son voisinage à Freemasons'Tavern. Il peut donner alors des renseignements sur le nombre des ecclésiastiques qui se sont réfugiés en Angleterre jusqu'au 20 septembre 1792, sur ce qu'on a fait jusque-là pour les secourir, sur ce qu'on pourrait faire à l'avenir pour subvenir à leurs besoins, et, pour faciliter l'organisation du comité, il lui présente un mémoire à ce sujet.

Au 20 septembre, d'après ce mémoire, il y avait 907 personnes portées sur les listes du Prélat; à ce nombre d'ecclésiastiques, il fallait en ajouter une centaine qui pouvaient ne pas être encore inscrits et environ 500 qui étaient répandus dans l'intérieur de l'Angleterre ou sur les côtes. Il y avait

(1) Barruel. *Hist. du clergé*, p. 351.

en outre à Jersey plus de 1000 ecclésiastiques, et, la persécution continuant de sévir en France, on s'attendait à voir doubler et tripler ce nombre. Ces premiers réfugiés étaient de la Guyenne, du Quercy, du Limousin et du Berry, de l'Orléanais, de la Beauce, de la Brie, de l'Anjou et de la Bretagne, de la Picardie et de la Normandie; mais le plus grand nombre venaient de ces deux dernières provinces; il y en avait aussi quelques-uns du diocèse et de la ville de Paris. Quant aux distributions, Mgr de la Marche avait envoyé déjà 150 livres à Jersey, 150 à Bruxelles et 400 guinées aux ecclésiastiques répandus en différentes parties de l'Angleterre. Sur les 907 ecclésiastiques inscrits chez le Prélat, 200 seulement avaient demandé des secours et avaient reçu deux guinées chacun. Les autres ne s'étaient point présentés pour en obtenir, parce qu'ils avaient quelques ressources personnelles; mais ces faibles ressources devaient être bientôt épuisées, et il fallait s'attendre à voir les demandes se multiplier. Cependant parmi les sommes qui avaient été distribuées, il y en avait quelques parties qui devaient rentrer, parce que ces distributions avaient été faites, comme simples avances, à des personnes qui avaient de l'argent à recevoir

de France, ou qui avaient déposé des assignats qu'on s'occupait à faire changer. Jusque-là le mode des distributions avait laissé à désirer. A la vérité aucun secours n'avait été accordé et aucune dépense sur les fonds reçus par les banquiers n'avait eu lieu que sur des billets signés de l'évêque de Léon, et toutes les recettes avaient été faites uniquement par les banquiers; mais dans le premier moment on s'était borné à donner à chacun un petit secours provisoire, parce qu'il avait été impossible de prendre les renseignements et les autres précautions contre les surprises auxquelles on pouvait être exposé. Pour obvier à cet inconvénient, on travaillait à classer par diocèses tous les ecclésiastiques inscrits, et, comme il se trouvait dans chacune de ces circonscriptions religieuses des vicaires généraux ou des ecclésiastiques supérieurs, on ne devait rien faire dans la suite sans les avoir consultés. Pour compléter l'organisation des secours, Mgr de la Marche se proposait d'établir des correspondances avec les prêtres qui se trouvaient disséminés dans toute la partie méridionale de l'Angleterre, et le gouvernement pensait à faire disposer à Portsmouth, à Gosport et à Guildford des maisons qui recevraient un grand nombre de réfugiés. On pourrait y loger les ecclé-

siastiques résidant déjà sur les côtes ou même à l'intérieur et un certain nombre de ceux dont Jersey était surchargé. Ces prêtres vivant ainsi en commun dans un logement gratuit, la souscription en serait allégée. Enfin Mgr de la Marche, ayant appris qu'il y avait une souscription proposée pour tous les Français en général, avait écrit à un des principaux souscripteurs pour lui exposer qu'il serait désirable que le comité de cette souscription s'occupât de ne les distribuer qu'aux laïques et qu'il fit passer, au comité pour les ecclésiastiques seulement, la portion de secours qu'il conviendrait de leur destiner d'après la connaissance que le comité aurait de la proportion du nombre et des besoins (1).

Tel est le commencement de l'active coopération du Prélat dans l'œuvre de bienfaisance entreprise par le comité de Freemasons'Tavern; la part qu'il prend à cette œuvre est déjà considérable et son rôle s'y précise bientôt. A la seconde séance de ce comité qui eut lieu le 24 septembre, l'évêque de Léon s'étant présenté pour exposer en

(1) Record office. — *Papers relating to the French clergy refugees;* Bundle 18 : *Précis de l'évêque de Léon, concernant les ecclésiastiques français réfugiés en Angleterre*, au 20 sept. 1792. — A la signature du Prélat on reconnaît que toute la pièce est écrite de sa main.

détail la manière de distribuer les secours dont il a parlé dans son mémoire, on le pria de les distribuer ainsi à sa résidence, au nom du comité, et de rendre compte, périodiquement chaque semaine, des dépenses et des recettes ; en même temps le comité réglait les heures de ses occupations et jetait le premier fondement de son œuvre de bienfaisance : on convint dans la même séance du 24 septembre que le comité se réunirait régulièrement trois fois par semaine à midi le lundi, le mercredi et le vendredi ; et, comme le gouvernement venait d'accorder le château de Winchester pour asile aux ecclésiastiques réfugiés, il fut résolu qu'on prendrait des renseignements sur l'état de l'édifice et sur les moyens économiques d'y recevoir et d'y entretenir les ecclésiastiques français (1). Ainsi l'organisation administrative des secours destinés au clergé commence à se dessiner: on voit déjà le comité directeur à Freemasons'Tavern, le bureau de distribution chez Mgr de la Marche, Queen Street nº 10, et la principale résidence des réfugiés à l'ancien château royal de Winchester.

La supériorité du comité directeur se fit bien-

(1) British Museum. — *Additional Manuscripts : Minutes of Committee*, sept. 24 1792.

tôt sentir partout. Celui de London Tavern, qui avait eu son premier meeting le 27 septembre, se mit aussitôt en communication avec ce centre administratif, et, comme ces deux comités avaient le même but, ils se fondirent ensemble le 8 octobre à Freemasons'Tavern et portèrent dès lors le nom de *Comités réunis des souscripteurs pour secourir les ecclésiastiques français* (1). Vers le même temps le comité de Freemasons'Tavern s'était aussi mis en rapport avec celui de Marine Society Rooms, à l'occasion d'une réclame que ce dernier comité avait publiée dans les journaux sous la rubrique : *Avis du comité pour secourir à la fois les laïques et les ecclésiastiques français* (2). A considérer le titre seulement de cet avis, ne pouvait-on pas craindre que, les souscriptions étant déposées dans la même caisse et les réfugiés des deux classes compris dans le même titre, quelques souscripteurs, qui voudraient souscrire uniquement pour une des deux classes, souscrivissent en réalité pour toutes les deux? Cet inconvénient serait prévenu, si les souscriptions étaient déposées dans deux caisses différentes. Dans ce cas, en effet, le bienfaiteur

(1) British Museum. — *Add. MM : Minutes of comm.*, oct. 8, 1792.

(2) British Mus. — *Add. MM : Min.*, oct. 3, 1792.

qui voudrait souscrire pour une classe seulement ne pourrait faire de méprise, et, quant à ceux qui voudraient partager leurs bienfaits entre les deux classes, il leur suffirait, pour être sûrs d'atteindre leur but, d'indiquer dans quelle proportion il leur conviendrait de le faire. Le comité central, en adressant ces observations le 3 octobre à l'autre comité, le priait donc de modifier le titre de son avis ou d'y ajouter quelques explications. Mais beaucoup de bienfaiteurs, entre autres les membres de la corporation des charpentiers, considéraient qu'en souscrivant ils ne voulaient pas secourir des ecclésiastiques, mais des infortunés, déclaraient qu'ils ne pouvaient séparer dans leur intention les ecclésiastiques des autres malheureux (1) ; et d'autre part le comité de Marine Society Rooms, jaloux de garder son indépendance absolue, n'était pas disposé à reconnaître la supériorité du comité central. Aussi bien, dans sa réponse datée du 10 octobre suivant, ce comité exprime le regret que le titre de son avis ne soit pas agréable aux

(1) British Museum. — *Add. MM. : Minutes*. Nov. 30, 1792.
Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*, Bundle 18 : *Letter from Theodor John Hester to the corporation of Carpenters, dated on* déc. 7, 1792.

Messieurs du comité de Freemasons' Tavern; mais, les deux comités ayant pour but commun de secourir des infortunés, on ne peut supposer, ajoute-t-il, que l'un veuille nuire à l'autre. Le titre de l'avis est conforme aux résolutions adoptées au meeting de l'*Étoile et de la Jarretière* qui a donné naissance au comité de Marine Society Rooms, et aux instructions reçues par ce comité à son autre meeting de la *Couronne et de l'Ancre.* Ces instructions et ces résolutions, le comité n'est pas libre de s'en départir sans le consentement des souscripteurs, qui sont portés à cette œuvre de bienfaisance par la généralité du titre qu'il lui convient de prendre. Peut-être que les gentlemen et les noblemen qui composent l'autre comité n'ont pas eu connaissance des précautions qu'a prises le comité de Marine Society Rooms, pour conserver les deux sociétés aussi distinctes que leur nature le comporte; dans ce but cette société a eu soin de dire formellement, dans son avis, que son intention était d'accorder des secours aux ecclésiastiques dans le seul cas où ils n'en recevraient pas suffisamment d'une autre société et qu'il y avait une autre société qui s'occupait exclusivement des ecclésiastiques. Après ces explications, la lettre déclare que le co-

mité de Marine Society Rooms n'a jamais voulu faire concurrence à l'autre comité et qu'il a toujours cru que les deux institutions avaient intérêt à entretenir de bons rapports pour réaliser leurs bonnes intentions (1).

Cependant le comité directeur de Freemasons'Tavern avait besoin, pour sa gouverne, de savoir les secours que l'autre comité pouvait accorder aux ecclésiastiques, et, le 24 octobre, un des commissaires fut chargé d'aller demander au comité de Marine Society Rooms dans quelle proportion il secourait le clergé. La réponse, reçue le 5 novembre suivant, fut qu'on ne pouvait indiquer cette proportion, mais qu'on désirait secourir le plus possible les ecclésiastiques, en tenant compte de ce qu'ils pouvaient recevoir du comité de Freemasons'Tavern, avec lequel on serait heureux d'être toujours en rapport. En réalité le comité de Marine Society Rooms avait plus besoin que l'autre de conserver ces bonnes relations (2).

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*; Bundle 18, *Letter from Richard Butler, secretary at Marine Society Rooms, Bishopsgate street, dated on* oct. 10, 1792.

British Museum. — *Add. MM. : Minutes of committee for the relief of the french clergy refugees, after the min. of* nov. 28, 1793.

(2) La révolution, dit le continuateur de Lingard, avait amené en

Les Anglais n'oubliaient pas que les premiers émigrés avaient été imprudents, sinon intéressés, en quittant la France après la prise de la Bastille ; les laïques, qui plus tard émigrèrent pour échapper à la mort, étaient quelquefois confondus avec les premiers, et l'on pouvait craindre qu'il ne se trouvât parmi ces étrangers des émissaires des Jacobins dont l'existence dans ce pays

Angleterre un nombre considérable de Français : des *émigrés* nobles ou non nobles, des prêtres *réfractaires*, fuyant pour se soustraire à la déportation et des *républicains* qui allaient fraterniser avec les associations républicaines anglaises. On *tolérait* les premiers, on *accueillait* les prêtres ; mais, pour se garantir des derniers qu'ils regardaient comme des artisans de trouble, on présenta un bill qui permettait au roi de donner aux étrangers des ordres de départ, de les faire arrêter même, en cas de désobéissance et de les traduire en jugement. — *Lingard, Continuateur,* t. V, p. 396.

La souscription pour les laïques, dit encore Barruel, fut moins abondante que la souscription pour les ecclésiastiques, soit parce qu'il était plus difficile de constater leurs besoins, soit peut-être aussi parce que leur cause était moins bien connue et que *trop malheureusement* elle pouvait paraître, dans plusieurs, équivoque. L'histoire se chargera sans doute un jour de justifier celle des vrais royalistes. En attendant nous croyons pouvoir dire que leur reprocher de n'être point restés en France, pour y servir la cause du trône, c'est n'avoir pas du tout l'idée de la révolution française ou de la manière dont elle fut conduite dès le commencement.

Barruel. — *Hist du Clergé,* p. 355.

Rohrbacher. — *Hist. universelle de l'église cath.*, t. XXVII, p. 509.

était incontestable. Dans tous les cas, cette émigration laïque n'avait pas eu lieu seulement par devoir de conscience comme l'émigration ecclésiastique. Les Anglais le savaient et le disaient bien haut. Enfin, recevoir à bras ouverts tous les émigrés sans distinction, n'était-ce pas les attirer tous en Angleterre et exposer ainsi le pays à être dévoré par cette *nuée de sauterelles*, selon l'expression d'un pamphlétaire anglais (1). Aussi bien, au 4 janvier 1793, le *Morning Chronicle* publie l'avis suivant :

« *Extrait des délibérations du comité de Marine Society Rooms.*

« Considérant, d'une part, que des craintes ont été conçues que la souscription n'ait attiré des émigrés français en ce pays et que des personnes indignes ou sans besoin véritable n'aient participé à ce bienfait; considérant d'autre part que cette souscription ne s'est faite que pour secourir temporairement les Français qui ont été forcés de quitter leur pays pour échapper à un danger personnel, qui sont maintenant dans une détresse extrême en Angleterre, et qui ont l'intention de s'en retourner aussitôt qu'il n'y aura

(1) British Museum. — *T.-J. Mathias : Pursuits of literature.*

plus de danger pour eux à le faire, le comité prévient le public qu'afin de n'accorder de secours qu'aux personnes qui le méritent et qui en ont véritablement besoin, il s'est entendu avec un respectable prélat, l'évêque de Léon, et a nommé une commission pour s'informer de la réputation, de la situation et des motifs des personnes qui seraient dans le cas d'avoir recours à ses bienfaits (1). » Les mêmes craintes se manifestent à l'égard des laïques après le 21 janvier 1793, lorsque la guerre éclate avec la France. Le gouvernement anglais s'inquiète alors de la présence des étrangers dans le pays, et un acte du parlement, approuvé par Georges III, règle que les étrangers se retireront à l'intérieur, à dix milles au moins de la côte et à cinquante milles de la capitale, et résideront dans certains districts qui leur seront assignés. Or, dans l'exécution de cet acte, l'administration anglaise se montre très tolérante pour les ecclésiastiques et très rigoureuse pour les laïques, et le comité de Marine Society Rooms insère, dans le *Times* du 5 février 1793, cet autre avis :

« Avis est donné aux émigrés français qui seraient dans le cas de se présenter pour demander

(1) British Museum. — *Morning Chronicle*, janv. 4, 1793.

des secours, qu'outre le certificat ordinaire dont on peut se procurer le modèle chez notre secrétaire, Arundel street, nº 18, le comité exigera désormais qu'ils se soient fait inscrire sur le registre du principal magistrat de la localité où ils résident, conformément aux dispositions de l'acte du parlement relatif aux étrangers, qui commence aujourd'hui à avoir son effet. Le public est aussi prévenu que le nombre des émigrés, arrivés en Angleterre et à Jersey, qui ont pris part à sa libéralité par l'entremise du comité, s'élève déjà à 1700 et que les demandes nouvelles augmentent tellement qu'il est bien à désirer que la bienfaisance britannique augmente en proportion des nouveaux besoins. » — Cependant les secours n'arrivent pas au gré de ce comité qui jette, au *Times* du 11 février, ce cri de détresse : « On prévient respectueusement le public qu'il ne reste à la disposition du comité que 1320 livres 8 pence, ce qui ne suffit pas pour subvenir plus de trois semaines aux besoins des nombreux individus et des nombreuses familles que cette société soutient régulièrement dans la métropole ou dans les environs (1). » Et ce cri de détresse n'est pas longtemps entendu. Au 23 septembre de

(1) B. Museum. — *Times*, feb. 5, 11, 1793.

cette année 1793, on apprend que ce comité, ne pouvant plus se suffire, demande au comité de Freemasons'Tavern de venir à son secours; et, comme il est impossible à cet autre comité de le faire, vu que les nouvelles demandes des ecclésiastiques sont alors incessantes, le comité en détresse déclare, le 28 novembre, qu'à l'avenir il ne soutiendra les ecclésiastiques qu'autant qu'il manquera de ressources, pour les soutenir, dans l'autre comité, avec lequel il désire toujours rester en bons rapports (1).

Cette supériorité du comité central ne se faisait pas moins sentir dans les provinces que dans la capitale. Le secrétaire du comité de Winchester, Robert Corbin, était devenu l'agent de ce grand comité, pour Winchester et pour le groupe des localités maritimes du voisinage : Southampton, Gosport et Portsmouth. Cet agent s'entendait donc, à Winchester, avec l'abbé Martin, supérieur des Eudistes de Lizieux, et, à Portsmouth, avec l'abbé de Conceyl, grand vicaire de Bourges, pour recevoir les ecclésiastiques qui arrivaient sans cesse de France, les loger et leur donner les premiers secours. De ce côté-là, le comité central de Londres excitait partout l'activité, et se tenait au

(1) B. Museum. — *Add. MM. Min.*, sept. 23, nov. 28, 1793.

courant des soins empressés qu'on accordait aux ecclésiastiques proscrits, et des premières difficultés vaincues. — Dans les premiers temps de l'émigration l'abbé de Conceyl adresse au président, John Wilmot, la lettre suivante :

« Portsmouth, High street Road, nº 1, le 8 oct. 1792.

« MONSIEUR,

« Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon m'a fait l'honneur de me mander que vous aviez un homme qui se chargeait de fournir à Winchester des lits pour un sol par jour, ces lits comprenant un bois de lit, une paillasse, un matelas, deux draps, quatre couvertures de laine, un traversin, le tout en bon état, et qu'il pourrait se charger aussi d'en fournir ici, à la maison que le gouvernement a fait préparer à Fortune, près de Gosport, au nord de la ville. Il y a déjà de logées, en ce moment, dans cette maison de Fortune, deux cent cinquante personnes, dans les salles de 16, 12, 10 ou 8 personnes, suivant leur grandeur. Nous avions espéré que le gouvernement pourrait prêter des lits qui existent à l'hôpital de Haslar, près de Gosport aussi, mais au sud, et qui sont inutiles; mais point de réponse depuis huit jours. Mgr de Saint-Pol m'a chargé en consé-

quence de vous demander si l'entrepreneur de Winchester pourrait fournir à Fortune des lits au même prix qu'à Winchester. Cependant peut-être serait-il à propos, avant d'envoyer des lits par cet homme, que vous prissiez la peine de voir encore lord Hood. Il part demain pour Londres. Il connaît la possibilité d'en faire fournir par l'hôpital de Haslar sans aucune dépense pour le gouvernement, et peut-être décidera-t-il l'Amirauté à les prêter. Mais il nous faudrait une table, des sièges, quelques ustensiles et du linge pour chaque chambre. J'ai fait chercher aujourd'hui des meubles à louer. Quant au linge, j'ai vu un marchand très zélé et très favorable qui pourrait nous en fournir à un prix tel que nous le gagnerions dans une semaine par l'économie du loyer des lits; et, à la fin, le linge serait donné aux hôpitaux que messieurs du comité de la souscription voudraient indiquer. J'entre, Monsieur, dans ces détails avec vous, afin que vous en conférіez, s'il vous plaît, avec Mgr l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, pour que je sois autorisé à faire cet achat et que vous ayez la complaisance de m'envoyer des fonds. Nous aurons plusieurs ustensiles sans frais : il y a des personnes charitables qui en prêteront; les autres qui manqueront

pourront être pris facilement sur ce que vous avez, Monsieur, la générosité de donner par mois à ces malheureux. Le projet pour cet établissement est, comme vous le voyez, de diviser les hôtes par chambres, d'attacher un domestique à chaque chambre de 16, ou un domestique à deux chambres de 8, d'avoir quelques femmes qui, dans une cuisine, prépareront les viandes et les légumes, et ces messieurs se feront cuire ensemble dans leur chambre ce qu'ils voudront. Je crois qu'ils pourront ainsi vivre bien mieux qu'ils ne font, pour dix sous anglais par tête chaque jour et peut-être pour moins. On peut s'en rapporter à leur discrétion. — Il y aura deux ou trois ecclésiastiques qui voudront bien aller occuper un logement séparé mais dans la même enceinte, et qui seront le centre de correspondance avec vous, Monsieur, si cela est nécessaire, avec Mgr l'évêque de Léon et le gouvernement; et chaque chambrée y enverra, tous les jours ou tous les deux jours, un délégué pour entretenir une relation habituelle. Il y aura un économe par chambrée pour les dépenses de la chambre et un économe général pour les dépenses générales. J'espère que vous voudrez bien, Monsieur, faire part de ces détails à Mgr l'évêque de

Saint-Pol auquel je n'écrirai que demain. — J'ai l'honneur d'être, avec bien de la reconnaissance de toute votre générosité admirable et avec une considération très respectueuse, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur, l'abbé de Conceyl (1). »

Les embarras dont il est ici question se compliquaient tous les jours par l'arrivée de nouveaux réfugiés. Jersey en était encombré et l'abbé de Conceyl devait se mettre à même de les recevoir; mais l'agent, Robert Corbin, le secondait. Les réparations incessantes, qu'il faisait faire au château de Winchester, allaient permettre d'y recevoir non seulement les ecclésiastiques qui venaient de Jersey, mais encore ceux qu'on avait installés dans la maison de Fortune. Le comité central le désire ainsi, et l'agent, aussitôt à ses ordres, lui écrit de Winchester, le 4 avril 1793, qu'il partira pour Portsmouth aussitôt qu'il aura reçu et disposé les lits et la literie pour deux cents ecclésiastiques qui viennent de Jersey et que les ecclésiastiques établis à Fortune y resteront jusqu'à ce que les réparations qu'on fait au château soient achevées. Les deux cents lits arri-

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*, Bundle, 17.

vent le 6, l'agent part aussitôt pour Portsmouth avec l'abbé Martin, et écrit, de cette ville, cette autre lettre au comité directeur : « Je n'ai reçu les deux cents lits avec la literie que hier au soir, et je suis arrivé ici ce matin avec M. Martin que j'ai prié de m'accompagner, afin de fixer ensemble le jour favorable où les ecclésiastiques de Jersey pourront partir pour Winchester. L'abbé de Conceyl nous apprend qu'ils sont tous débarqués et que beaucoup d'entr'eux sont déjà partis de Portsmouth. Il n'en reste plus ici qu'une trentaine, dans divers logements, et l'abbé de Conceyl s'est chargé de leur dire qu'on peut immédiatement les recevoir au château de Winchester. Nous avons de la peine à découvrir où ils logent ici; je voudrais cependant les voir tous moi-même. Nous en avons déjà reçu seize et nous espérons voir aussi prochainement, parmi les autres, ceux qui désirent nous parler. Comme beaucoup de ces messieurs ont des ressources personnelles pouvant leur suffire, et que, dans ces conditions, ils n'ont pas l'intention de résider au château, nous pouvons maintenant recevoir, à cette résidence, les messieurs qui sont à Fortune avec ceux venus de Jersey qui sont sans ressources. Je prierai donc l'abbé de Conceyl

de les envoyer à Winchester le plus tôt possible. »

Dans les îles anglo-normandes, Aurigny comme Jersey attirait l'attention du comité directeur. Au 9 octobre 1792, le lieutenant gouverneur, Le Mesurier, écrivait aussi de cette petite île au présisident John Wilmot : « J'ai l'honneur de vous envoyer un certificat en faveur de sept prêtres français réfugiés dans cette île, afin que vous ayez la bonté de les présenter au comité, dans le but d'obtenir pour eux quelques secours. On peut adresser à mon frère, échevin dans Walbrook, à Londres, ce qu'on voudra bien leur accorder. Je me charge de le leur distribuer. Quelques-uns de ces infortunés et vénérables ecclésiastiques, poussés par la nécessité, allaient retourner en France et s'exposer ainsi à la fureur d'une populace abusée, lorsque, grâce à Dieu, la bienveillance de vos souscripteurs les a empêchés d'exécuter ce projet, et maintenant ils attendent avec anxiété et ferme confiance les effets de votre charitable assistance. — Il y a maintenant dans cette île environ cent trente ecclésiastiques français, mais près des deux tiers, je pense, ne demanderont pas de secours; et c'est leur rendre justice que de dire qu'ils se sont toujours comportés avec conve-

nance et régularité, pendant leur séjour ici. Je crois qu'ils méritent à tous égards l'attention du comité. »

Au même centre de bienfaisance arrivaient tous les jours des nouvelles de Lewes, de Bristol et de Cantorbéry. Pour exécuter les résolutions prises à Lewes, au meeting du 20 septembre 1792, le révérend Sneyd entretenait une correspondance suivie, dans laquelle il tenait le comité central au courant des moyens pris pour faire réussir la souscription, et de la conduite édifiante des ecclésiastiques secourus. Au 20 octobre de la même année, William Dighton annonçait de Bristol que la liste de souscription se couvrait de plus en plus de nouveaux noms dans cette ville, et indiquait en même temps le résultat pour le passé et les espérances pour l'avenir. Enfin John Cantis, président du comité de Cantorbéry, dans une lettre adressée à John Wilmot le 20 novembre suivant, entrait dans des détails caractéristiques. « Comme la souscription, qui a été proposée à Londres, dit-il, a pour but de secourir le clergé de France dans toutes les parties de la domination anglaise, le comité de Cantorbéry juge opportun d'exposer aux comités réunis de Freemasons'Tavern l'état de sa caisse afin

que ces comités réunis puissent lui accorder l'assistance qu'ils jugeront en rapport avec leur plan général. Les recettes s'élèvent à 230 liv. sterl. et les dépenses à 93. Quant au nombre des ecclésiastiques résidants, dont les noms ont été transmis à l'évêque de Léon par M. Digby et M. Postel, grand pénitencier du Diocèse de Séez, ce nombre est de 34. Comme dix de ces prêtres vivent à leurs dépens, on peut dire qu'ils ne sont pour nous en réalité que 24. Sur ce nombre, 7 se procurent tout à leurs frais, excepté le pain et la bière, 13 sont logés et blanchis à leurs dépens; enfin 4 absolument sans ressources sont pour tout à la charge de notre comité. Jusqu'à présent nous n'avons pu leur procurer des logements que dans différents endroits. Il est vrai qu'ils se réunissent gratuitement pour leurs repas dans une maison commune, mais bientôt ils n'auront plus cette ressource, ce qui augmentera beaucoup nos dépenses (1). »

Ainsi l'influence du comité central croissait tous les jours dans les provinces comme dans la capitale. Sa grande influence était si manifeste à la fin de l'année 1793 qu'à cette époque le par-

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*, Bundle 17.

lement, ayant voté des fonds pour secourir à la fois les ecclésiastiques et les laïques, c'est à cette société de bienfaisance qu'il en confia l'administration pour les deux ordres de réfugiés. Le comité apprit cette nouvelle à la séance du 19 décembre et chargea sur-le-champ deux de ses membres de s'occuper des intérêts des laïques. Un registre spécial fut destiné à réunir les procès-verbaux qui avaient rapport à leurs intérêts (1). L'on créa en même temps un comité français pour la distribution des secours à cet ordre de réfugiés. Mgr de la Marche fut naturellement l'intermédiaire entre les deux comités, et le comte de Botherel reçut les sommes à distribuer (2).

(1) Les intérêts des laïques eurent ainsi un registre distinct de procès-verbaux, du 9 janv. 1793 au 29 oct. 1802 inclusivement; mais à partir de cette dernière époque, un grand nombre de réfugiés étant rentrés en France, un seul registre suffit pour les intérêts des deux classes de réfugiés qui restèrent en Angleterre jusqu'à la Restauration.

(2) Les membres du comité français étaient à l'origine :

MM.	MM.
Le baron de Rénac, président.	Le comte de Blangy.
Le comte de Coigny.	Le vicomte de Saint-Riveul.
Le comte de la Houssaye.	Le président de Frondeville.
Le président de la Houssaye.	Le comte de Botherel.
Le comte de Ploen.	Le baron de Nantiat.
Le comte de Bizien.	Mgr l'évêque de Montpellier.
Le duc de Lorges.	Le comte de Novion.
Le baron de Suzannet.	

N. B. — Il y eut aussi un comité français spécial pour les îles

Le comité anglais vit avec regret son œuvre se compliquer ainsi. Pour la simplifier, il transféra ses séances dans la maison de madame Silburne, nº 10 Queen Street, près de son bureau de distribution, et le gouvernement formula quelques dispositions, qui devaient servir de principes et de règles pour la distribution des secours aux laïques. Ce règlement excluait des secours certaines catégories d'émigrés, divisait ceux qui étaient admis en plusieurs classes et indiquait le secours qui serait accordé à chaque individu dans ces différentes classes. Mais comme il fut alors impossible de tout prévoir, ce règlement primitif, qui comprenait 12 articles, admit deux articles additionnels à la séance du 9 juillet 1794, et fut encore modifié dans la suite. Le 16 avril 1795, le comité français en proposa un nouveau, composé de 32 articles, qui fut approuvé par le comité anglais, mais amendé et augmenté successivement de 10 articles de plus. Tous ces règlements excluent des secours les personnes émigrées avant 1791 et n'admettent que celles qui ont

anglo-normandes qui, d'après le titre d'un règlement du Comité français de Londres en 42 articles, fut assujetti à ce règlement.

Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*. Bundle 10.

émigré après 1790 et dont la conduite est irréprochable. En général ils accordent par mois une guinée et demie ou une guinée seulement aux nécessiteux, selon la classe à laquelle ils appartiennent, c'est-à-dire, selon qu'ils sont maîtres, domestiques, artisans, femmes, enfants, vieillards, malades et infirmes. C'est en moyenne un shilling par jour. Les membres de la haute magistrature et les officiers supérieurs de mer et de terre, sans être compris dans ce réglement général, reçoivent un traitement de 7 à 10 guinées par mois. Les modifications fréquentes apportées à ces règlements montrent les difficultés qui surgissaient sans cesse dans la distribution des secours aux laïques, justifient les appréhensions qu'éprouvait le comité anglais en prenant la direction de cette distribution, et font pressentir la démission de la plupart de ses membres en 1798, après le retour en France d'un grand nombre d'ecclésiastiques proscrits (1).

Les Anglais s'étaient toujours plus intéressés au sort des ecclésiastiques proscrits, et l'impor-

(1) British Museum. — *Add. Manuscripts : Minutes of committee*, march 19, 1794, march 24, 1796.

Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*, Bundles 10, 16.

tance du bureau de distribution, pour cet ordre de réfugiés, avait augmenté en proportion de l'influence croissante du comité directeur. Au 28 septembre 1792, ce comité règle que Mgr de la Marche distribuera des secours, sur les fonds qui lui sont confiés, non seulement aux prêtres réfugiés à Londres et dans les environs, mais encore à d'autres résidant ailleurs. Le 3 octobre suivant, le prélat distributeur est nommé membre du comité, et on le prie de prêter son concours pour l'organisation des secours au château de Winchester. Au 15 du même mois, les intendants des distributions, dans les différentes localités éloignées de Londres, sont invités à correspondre avec lui et à mettre tous leurs soins à secourir promptement les ecclésiastiques nécessiteux, qui demeurent dans leurs districts respectifs. Enfin, deux jours plus tard, le 17 octobre, l'on convient que tout ecclésiastique dans le besoin peut s'adresser lui-même par lettre à l'évêque de Léon pour lui exposer sa situation, et l'évêque doit aussitôt s'informer et aviser; le public en est prévenu par un avis inséré dans les journaux de Londres et des provinces (1).

L'importance de Mgr de la Marche est dès lors

(1) British Museum. — *Add. MM.* : *Min. of com.* oct. 17, 1792.

si considérable qu'au 19 mars 1794, ce prélat devient l'organe du comité anglais auprès du comité français nouvellement créé, et sa résidence le lieu des séances du grand comité; en sorte que, à partir de ce jour, tout dans l'administration des secours se rapporte à cette chère résidence, n° 10 Queen Street, et tout en découle (1). Tous les secours, recueillis pour les ecclésiastiques français, doivent passer par les mains de l'évêque de Léon, et cet évêque a la haute surintendance de toutes les distributions. Sous sa direction l'abbé Meslé de Grandclos, grand vicaire de Saint-Malo, tient le registre de distribution pour les ecclésiastiques dans le besoin, résidant à Londres ou dans les environs, et se fait aider, dans ce service, par d'autres ecclésiastiques bien connus. Ce registre, conformément au mémoire que le prélat a présenté dans une des premières réunions du comité central, et ainsi que nous l'avons déjà dit ailleurs, contient la liste de tous les prêtres secourus, inscrits année par année et jour par jour dans l'ordre qu'ils se sont présentés. Lorsqu'un ecclésiastique arrive, on lui demande de quelle partie de la France il vient; à quel diocèse il appartient; quelles sont ses connaissances parmi les grands

(1) B. Museum. — *Add. MM. : Minutes*, oct. 15, 1795.

vicaires ou les autres prêtres bien connus de l'émigration ; s'il a réellement besoin de secours pour vivre ; et, sur sa réponse qu'il est dans l'absolue nécessité d'avoir recours à la bienfaisance du comité, on l'inscrit sur le registre de distribution à la suite du dernier venu, en indiquant, sur des colonnes différentes, son nombre d'ordre, son nom, son prénom, son diocèse, le secours qu'il reçoit, enfin quelques observations, s'il y a lieu, comme par exemple, venant du Brabant.

Le secours que reçoit ainsi chaque ecclésiastique, au commencement de l'émigration, est généralement de deux livres sterling par mois, ce qui est un peu plus que la somme allouée au simple laïque. Il n'y a pas de différence à cet égard entre les ecclésiastiques de rangs différents. Les prélats sont seuls exceptés de la règle générale, et leurs secours leur arrivent directement par l'intermédiaire de Mgr de la Marche et sans inscription au registre commun de distribution. Mais les ecclésiastiques, surtout en arrivant de France, ne manquent pas seulement de ressources pécuniaires pour vivre, il leur faut aussi des chaussures et des vêtements. A la séance du 26 octobre 1792, le comité prie Mme Silburne d'en distribuer dans certains cas, puis, dans la séance

du 4 juin 1794, on généralise cette mesure.

D'après ce nouveau règlement, madame Silburne aidée de quelques ecclésiastiques tels que l'abbé Floc'h, du diocèse de Quimper, distribuera régulièrement ces secours extraordinaires ; cette distribution aura lieu toujours en nature et jamais en argent. Il était réglé depuis le 6 février 1794 que, si un prêtre voulait faire lui-même ses vêtements, on lui donnerait de l'étoffe et les fournitures nécessaires. Un autre secours extraordinaire était celui donné aux malades. Les peines qu'avaient éprouvées les ecclésiastiques en émigrant, les difficultés qu'ils avaient rencontrées en s'établissant dans un pays ennemi de la France et de la religion catholique, les regrets de la patrie absente, les privations de toutes sortes qu'ils avaient éprouvées en arrivant ; les embarras que l'on rencontre sans cesse à l'étranger, quand on n'y connaît ni les usages, ni les coutumes, ni surtout la langue ; toutes ces causes concouraient à multiplier les maladies et les infirmités, et la mortalité était considérable parmi les réfugiés, surtout à Londres, où ils étaient réunis en plus grand nombre que partout ailleurs.

Mais, au 22 avril 1793, une dépendance de l'hôpital de Middlesex, près de la résidence de

Mgr de la Marche, étant inoccupée, le comité régla ce jour-là qu'on demanderait aux administrateurs de cet établissement cette dépendance pour les ecclésiastiques français malades, et il apprit, le 6 mai suivant, que deux salles étaient accordées pour ces malades, à la condition qu'il donnerait huit shillings par personne et par semaine et qu'il paierait le service des gardes-malades et les frais de sépulture. Des médecins anglais, messieurs Vaughan et Oliphant s'offraient à les visiter. De vénérables dames anglaises, entr'autres la marquise de Buckingham, ne manqueraient pas de leur apporter des secours ; une sœur de charité, la sœur Masson, et un missionnaire, l'abbé Blandin, devaient mourir à leur service. Enfin cet hôpital ne pouvant suffire à tous les besoins, on convint un peu plus tard que l'on composerait une liste de malades et que ces malades recevraient les secours nécessaires aux frais du comité dans des dépôts de médecine ou dispensaires et dans des pharmacies désignées d'avance. Des personnes charitables et des médecins devaient aussi les visiter et les secourir à domicile (1). Des secours semblables ordinaires et extraordinaires étaient distribués dans les

1) British Museum.—*Add. MM.— Min. of comm. of the subscribers:*

provinces, à Jersey, à Winchester et dans toutes les autres villes de la Grande-Bretagne où résidaient des groupes considérables d'ecclésiastiques secourus. Partout des évêques, des grands vicaires ou quelques autres ecclésiastiques supérieurs ou même des Anglais dévoués à cette œuvre de bienfaisance étaient chargés de ces autres distributions. C'étaient dans les îles anglo-normandes, Messeigneurs Le Mintier et de Cheylus avec des prêtres inférieurs en dignité, en sous-ordre, tels que Chrétien, de Quentric et le Bihan ; dans les ports de la Grande-Bretagne, Lambert à Douvres, Dubrun à Hastings, de Conceyl à Portsmouth, de Tromelin à Southampton, Macdonald à Liverpool ; et en se rapprochant de la capitale, Postel, Frélaud et Elloy de Mélancourt à Cantorbéry, le révérend Sneyd et Hauchecorne à Lewes, Martin et de Bonnière à Winchester, Regnault et Gaillard à Farnham, Simon à Lenham, de La Fosse à Guildford (1).

Tous ces distributeurs n'étaient pas seulement appelés à répartir les sommes allouées aux

oct 26, 1792, april 22, may 6, 1793, feb. 6, june 4, nov. 13, 1794. De Lubersac. — *Journal de l'Émigration*, p. 25.

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*; Bundle 17 : registre cartonné de distributions générales pour 1794-1797.

groupes respectifs d'ecclésiastiques qui étaient à leur charge; ils devaient savoir leur nombre, leur besoin et faire connaître au bureau central de Londres les sommes nécessaires pour les entretenir. Leurs devoirs étaient ainsi multipliés; mais leur dévouement était aussi à toute épreuve, comme on peut en juger par quelques exemples.

Le 7 novembre 1792, le révérend Sneyd du comité de Lewes, qui accueillait les ecclésiastiques sur le rivage, écrit une lettre à l'évêque de Léon, où l'on voit leur dénuement complet à leur débarquement en Angleterre. « Dans une lettre que vous avez eu la bonté de m'adresser, dit-il, vous m'avez parlé des objets dont les ecclésiastiques réfugiés ont besoin pour leurs exercices de religion et de piété. Je vous dirai qu'on vient d'y pourvoir et que ces ecclésiastiques vous sont très reconnaissants de votre sollicitude pour eux. Pour moi, je suis très édifié du zèle que vous montrez en ce qui concerne la religion, ce qui rehausse les belles qualités que l'on vous connaît dans ce royaume. La somme que vous avez envoyée ne répond ni au nombre de réfugiés, ni à leur besoin. Observez, s'il vous plaît, que depuis leur arrivée ils n'ont reçu que

deux fois des secours et des secours bien légers. Cependant ils sont arrivés dépourvus de tout, et leurs besoins augmentent tous les jours.—Jevington, près de Lewes, Sussex, nov. 7, 1792 (1). »

Peu de temps après, Le Bihan, recteur de Plouvorn, au diocèse de Léon, écrit des îles anglo-normandes à Mgr de la Marche : « J'ai entièrement distribué les vingt livres sterling que vous m'aviez fait passer. Je vous envoie le nom des ecclésiastiques secourus avec les reçus qu'ils m'ont donnés. Ces messieurs sont les abbés Moal, Floc'h, Leroi, Drolach, Tanguy, Cobioch, de Keroulan et Niquet. Moyennant le secours qu'ils ont reçu, ces messieurs pourront vivre en ce pays à peu près jusqu'au carême. Nous vous prions, Monseigneur, de vouloir nous le continuer; car il y a toute apparence que nous passerons le printemps dans cet exil. Il ne nous vient rien de notre pays, pas même une lettre. — Deux religieux carmes, qui étaient venus ici avec nous, sont partis pour l'Espagne, avec plusieurs ecclésiastiques de Jersey. M. de Quinevez a quitté la communauté de nos messieurs pour se loger et se mettre en pension dans le voisinage.

(1) Record office — *Papers relating to the french clergy refugees*, Bundle 5.

Son faible tempérament demandait cela : M. Moal l'a suivi ; de sorte que la communauté est réduite à sept membres, à la tête desquels est M. Cadiou, recteur de Lanneufret, qui ne se porte pas bien. Ce digne pasteur dépérit ; hier il tomba en faiblesse, quand il se disposait à monter à l'autel. Nous disons la messe à la communauté et beaucoup d'Irlandais catholiques qui commercent ici y viennent les dimanches et fêtes. M. l'abbé Niquet a quitté Jersey et est en pension dans notre voisinage avec quelques recteurs et curés de Tréguier. Voilà déjà bien des années de misère ; puisse l'année, où nous allons entrer, être plus consolante et plus heureuse. Ne doutez pas, Monseigneur, de la sincérité ni de l'étendue des vœux que nous faisons en particulier pour votre prospérité et votre prompt retour parmi vos ouailles désolées (1). »

Mais rien n'est caractéristique et touchant comme la correspondance du révérend Sneyd, qui devient de plus en plus fréquente. Le 5 janvier 1793, ce révérend écrit de nouveau au prélat distributeur à Londres, pour lui dire qu'il se met à sa disposition pour toutes les personnes qu'il voudra lui recommander et pour tous les services

(1) Record off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 3.

qu'il pourra lui rendre (1). Mgr de la Marche avait préalablement recommandé quelques émigrés laïques, dans la plus grande détresse, aux prêtres français réfugiés qui étaient dans une situation moins misérable ; on avait même parlé à ces ecclésiastiques de la nécessité de diminuer un peu le secours qui leur était alloué, afin de pourvoir à cet extrême besoin, et leur zélé bienfaiteur de Lewes écrit encore, le 6 septembre de la même année, à Mgr l'évêque de Léon. D'après sa lettre, il vient d'informer les ecclésiastiques français, qui résident dans son voisinage, de la nécessité de diminuer la somme qu'ils reçoivent, afin de pourvoir à ce complet dénuement des laïques, leurs compatriotes, établis dans ce pays. Ces ecclésiastiques ont appris, avec résignation, cette mesure nécessaire, et ils le chargent d'être, auprès de lui, l'interprète de leurs sentiments de reconnaissance. Puis le révérend Sneyd, qui, comme membre du comité de Lewes, doit provoquer et soutenir les souscriptions, s'empresse d'ajouter : « Je vous apprendrai avec plaisir un nouveau plan d'assistance pour vos prêtres français. L'on doit ce plan à la générosité de madame Crew, épouse de Monsieur Crew, membre

(1) Record off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 5.

du parlement, lorsqu'elle était à Eastbourne. Elle m'en fit part, dès les premiers instants qu'elle l'eut conçu et j'applaudis à ses vues charitables. Elle a communiqué aussi ce plan à M. Burke qui lui a donné son approbation et des conseils pour le perfectionner ; M. Wilmot a fait de même. Mylord Sheffield, chez qui j'ai passé quelques jours, lui a fait approuver ce plan. Mais j'ai cru devoir le détourner de l'intention qu'il avait d'y comprendre les femmes et les enfants des émigrés. Je lui ai fait observer que l'objet de notre sollicitude était déjà suffisamment étendu et que l'étendre encore pouvait nuire. Ce sont les dames qui doivent former cette bourse. Je présume qu'elles réussiront et qu'elles procureront à nos malheureux amis quelque adoucissement dans leur trop long exil (1). »

Parmi les ecclésiastiques dont fait l'éloge le révérend Sneyd dans cette lettre, ceux de Eastbourne, près de Lewes, écrivent à leur tour au prélat distributeur, le 13 octobre suivant, pour lui faire connaître la détresse des laïques réfugiés, et ne tarissent pas d'éloges sur le recteur de Jevington : « Nous vous supplions, Monseigneur, disent-ils d'une commune voix, d'agréer nos re-

(1) Record off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 5.

merciements de l'occasion que vous nous offrez de témoigner aux réfugiés laïques, nos compatriotes et nos compagnons d'infortune, toute la part que nous prenons aux épines de leur triste situation. Nous partageons avec vous, Monseigneur, toute l'amertume de la position où ils se trouvent, et nous nous faisons un devoir de leur offrir nos faibles moyens, pour contribuer, autant qu'il est en nous, à adoucir leur angoisse..... Le modique secours, que vous nous proposez de leur faire passer est bien au-dessous de ce que nous voudrions pouvoir faire.....; mais enfin notre légère offrande est pour nous l'obole de la veuve et nous ne pouvons faire davantage : la plus sévère économie, dans l'emploi que nous faisons des bienfaits de la nation anglaise, était pour nous de précepte rigoureux, dans un canton où des objets de première nécessité sont portés à un prix bien élevé. Nous avons toujours ardemment désiré de trouver l'occasion de vous présenter, Monseigneur, l'hommage de notre profonde reconnaissance des soins paternels, que vous avez eu la bonté de prendre du clergé français en Angleterre et de nous en particulier, en nous recommandant, comme vous avez bien voulu le faire, à la bienveillance de M. Sneyd. Sa

bonté d'âme envers nous est véritablement inépuisable. Il est encore le même à notre égard que le jour où il eut la charité de nous recueillir sur le rivage. Sans votre présence dans cette terre étrangère, nous étions, Monseigneur, comme des brebis sans pasteur. Dieu soit béni de la grâce qu'il nous a faite à tous de nous donner en votre personne un guide et un appui (1). » Enfin le 14 juillet 1794, Sneyd adresse encore à l'évêque de Saint-Pol une lettre dans laquelle il l'invite à venir le voir chez lui à Jevington. « En terminant ma lettre, dit-il à cette occasion, permettez-moi de vous exprimer encore une fois mon désir d'avoir l'honneur de vous recevoir chez moi. Vous pourrez ici sans peine et sans bruit vous livrer à vos œuvres de charité. Notre voisinage est plein de réfugiés laïques, ma maison est retirée et le temps délicieux (2). »

Dans les provinces, tous les correspondants de l'évêque de Léon s'informent ainsi du nombre des ecclésiastiques nécessiteux, de leur besoin, provoquent ou soutiennent des souscriptions en leur faveur, et reçoivent, s'il y a lieu, des secours

(1) Record office, — *Papers relating to the french clergy refugees*, Bundle 5.

(2) Record off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle, 5.

du bureau central de Londres; enfin ils rendent compte périodiquement à ce bureau de l'emploi des fonds dont ils disposent. Depuis la formation du comité anglais, au mois de septembre 1792, Mgr de la Marche reçoit tous les comptes pour les ecclésiastiques, et, depuis le mois de décembre 1793 et la formation du comité français, les comptes pour les laïques; et quelque confiance qu'on ait dans les soins vigilants du digne prélat, il faut qu'il rende compte à son tour des fonds qu'il a reçus, de ceux qu'il a distribués soit aux ecclésiastiques, soit aux laïques, soit dans la capitale, soit dans les comtés, qu'il s'agisse des secours ordinaires ou des secours extraordinaires. Le président et le secrétaire du comité contrôlent et vérifient tout ce travail avec un soin minutieux, et, depuis le mois de décembre 1793, rendent compte eux-mêmes des recettes et dépenses aux lords du Trésor.

Telle est la sage organisation à laquelle aboutit chez nos voisins, au commencement de l'émigration, l'esprit d'entreprise et de persévérance animé d'un souffle de charité chrétienne. Ainsi organisée, l'association créée pour subvenir au besoin des réfugiés avait une puissance irrésistible. Quelle confiance ne devait pas inspirer

cette société de bienfaisance, qui, dès son origine, comprenait dans son sein les hommes les plus éminents de la Grande-Bretagne, qui savait centraliser toutes les ressources de la charité publique et privée et qui en disposait avec tant d'intelligence, d'ordre et d'économie ? A la vue de cette merveille, l'opposition antipapiste, qui s'était manifestée à l'arrivée des proscrits, devait s'évanouir, et les Anglais répondre avec empressement à l'appel qui était fait à la bienfaisance publique pour les soutenir.

CHAPITRE V

APPEL A LA BIENFAISANCE PUBLIQUE

Souscriptions volontaires. — Quêtes à domicile. — Subvention du gouvernement.

A mesure que le comité organisait ainsi sa direction et son bureau de distribution, son œuvre s'accomplissait avec zèle, intelligence et activité. La souscription qu'il avait résolu de maintenir, dans la séance du 20 septembre 1792, pouvait être compromise par le nombre toujours croissant des nouveaux réfugiés et surtout par les exagérations que l'opposition antipapiste répandait sur ce nombre de proscrits fugitifs. Pour prévenir ce malheur, le comité songeait à faire passer, aux frais du gouvernement dans le Brabant ou ailleurs, ceux de ces proscrits qui se prêteraient volontiers à cette mesure, et jugeait qu'il était à propos d'avoir un état complet du clergé fran-

çais réfugié en Angleterre. C'est pourquoi le président John Wilmot adressa le 27 septembre 1792 à Mgr de la Marche un billet par lequel il priait ce prélat, qui avait déjà exposé la situation des ecclésiastiques français en Angleterre, à Jersey et dans le Brabant, au 20 septembre de cette année, de composer un autre état plus complet de ceux qui jouissaient de l'hospitalité britannique, en indiquant leur nombre total au 26 courant, le nombre de ceux qui avaient reçu des secours et le montant des sommes distribuées jusqu'à ce jour. A toutes les questions posées par le président, l'évêque répondit sans retard (1) :

« 1° D'après le relevé de nos registres, le 26 septembre, il y avait à Londres ou dans les environs 1200 ecclésiastiques ; il peut y en avoir 200 qui ne sont pas inscrits — total 1400.

2° Le nombre des individus, qui ont reçu des secours, montait à la même époque à environ 400.

3° La dépense qu'on a faite pour eux s'élève de 8 à 900 guinées.

4° Par les lettres que j'ai reçues de Portsmouth

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees in british dominions*, Bundle 18 : État du clergé français réfugié en Angleterre au 26 septembre 1792, par Mgr de la Marche.

et de ses environs, il y a dans cette partie de l'Angleterre de 5 à 600 ecclésiastiques; par celles de Douvres, il y en a 100 dans cette ville; et par celles de Cantorbéry environ 50; par celles de Jersey environ 2500.

5o Il a été tiré sur les fonds de la souscription 1178 livres sterling 14 shillings 6 pence, dont 78 livres sterling 5 shillings 6 pence sont payés à Bruxelles à valoir à la somme de 150 livres, que Mgr l'archevêque de Rheims a été autorisé à tirer. On a de plus autorisé Mgr l'évêque de Tréguier à Jersey à tirer 450 livres sterling, M. Deconey à Portsmouth 100 livres sterling, M. Drye à Douvres 100 livres sterling.

6o On ne peut savoir au juste le nombre de ceux qui sont partis pour Bruxelles; il y en a un grand nombre de partis et un grand nombre qui en ont le projet. »

Le but principal du président, en se faisant livrer cet état du clergé le 26 septembre 1792, était de le publier dans les journaux, afin de faire connaître jusqu'à quel point on exagérait le nombre des réfugiés alors en Angleterre (1). Aussi,

(1) Ce nombre augmentait alors rapidement. — On lit en effet, dans le *Public Advertiser* du 18 octobre 1792, sur les réfugiés ecclésiastiques et laïques : « D'après un état des Français réfugiés

à la séance du 28 septembre suivant, on convint dans le comité qu'on publierait la communication suivante qui résume la note de Mgr de la Marche: « Sur 1200 réfugiés ecclésiastiques à Londres ou dans les environs, 400 ont reçu un secours de 900 livres sterling à raison de 1/2 guinée par personne et par semaine; 200 livres sterling ont été accordées aux autres réfugiés à Portsmouth, Gosport, etc. Il y a dans l'île de Jersey 2500 réfugiés, et l'évêque de Tréguier a été autorisé à tirer 450 livres sterling pour les secourir. »

Par ce travail à la fois consciencieux, clair et précis, l'exagération sur le nombre des réfugiés était palpable; mais la malveillance avait en même temps recours à la calomnie et aux fausses nouvelles. Dans son numéro du 24 septembre, le *Morning Post* publiait l'article suivant qu'il intitulait un fait, *a fact:* « Un évêque de très haut rang avait naguère l'habitude de distribuer aux pauvres, chaque matin, à sa porte, du bouillon et du pain. Cette maigre pitance, quelque peu coûteuse qu'elle fût, donnait du confort aux vieillards

débarqués en Angleterre, du 30 août au 6 octobre 1792, à Douvres, à Brighton, à Portsmouth et à d'autres ports, il paraît que le nombre de ces infortunés maintenant en Angleterre est exactement de trois mille trois cent soixante et douze (3372).

et faisait tressaillir de joie le cœur de la veuve ; mais depuis l'importation des ecclésiastiques français, le prélat a fait à ces étrangers un don de 100 livres sterling, et, afin de s'indemniser de cette dépense nouvelle, il a supprimé les distributions journalières qu'il faisait auparavant aux pauvres anglais. Ceci est un fait, nous le garantissons. » Heureusement le comité veillait avec un soin jaloux aux intérêts de son œuvre. Dans la séance du 26 septembre il proteste énergiquement contre cette fausseté grossière qui tend non seulement à rendre odieuses les souscriptions, mais encore à exciter le peuple au mécontentement, et le secrétaire est chargé d'écrire au journal pour lui faire connaître cette protestation et l'ordre qu'il a reçu de ne plus insérer à l'avenir d'annonces dans ses colonnes (1).

Grâce à cette conduite si ferme et si sage du comité, la calomnie et l'exagération s'évanouissaient et la souscription suivait régulièrement son cours. Pour provoquer le zèle des bienfaiteurs, il fut convenu, dans la séance du 28 septembre, que l'on publierait dans les journaux les listes des souscripteurs, et dans celle du 12 no-

(1) British Museum. — *Morning Post*, sept. 24, 1792. — *Additional Manuscripts*. — *Min. of comm.*, sept. 26, 1792.

vembre, que l'on imprimerait une liste générale qui résumerait toutes ces listes particulières, et le succès couronnait ces efforts. Au 20 octobre, les souscriptions dépassaient les besoins du moment. Une somme de 5000 livres sterling était alors déposée chez les banquiers et de nouvelles listes de souscriptions arrivaient de différentes parties de l'Angleterre et de l'étranger. Au 26 octobre, il en venait une de Gosport; au 16 novembre une autre de Winchester, une autre de Portsmouth, une troisième de Boston en Amérique; et le chanoine Baston de Rouen pouvait dire : « A la fin de novembre 1792 la totalité de la recette s'élevait à 440000 livres (argent de France). L'université d'Oxford avait donné 12000 livres, la ville de Bristol 12000 livres, le comte Fitz William 4800 livres, de la Touche et Co 4800. Il y avait 54 souscriptions de 1290 livres, plus de 750 autres entre 480 et 1008 livres; le surplus variait de 300 à 480 livres. Les doyens et chapitres de Durham, le collège de St-Jean de Cambridge étaient parmi les souscripteurs. Une dame française émigrée donna plus de 2000 livres (1). »

Cependant on craignit bientôt que ces res-

(1) *Archives de la Seine-Inférieure*. Mémoires du chanoine Baston, écrits en exil vers 1793.

sources ne fussent insuffisantes. On avait cru d'abord, en effet, que les ecclésiastiques pourraient bientôt rentrer en France, mais contre toute espérance les affaires s'y aggravaient de plus en plus, et le nombre des réfugiés augmentait tous les jours. Si beaucoup de ces malheureux passaient dans le Brabant, un plus grand nombre ne cessaient d'arriver en Angleterre. Le 3 décembre, le comité adressa donc une lettre au gouvernement pour lui exposer l'état de ses finances, lui faire pressentir de nouveaux besoins et le prier d'aviser aux moyens de procurer aux proscrits de nouvelles ressources. Le gouvernement prit cette lettre en considération, et, le 10 décembre suivant, le comité publia un avis dans lequel il exposait que, dans les circonstances présentes, le Canada était le meilleur asile pour les proscrits, et qu'en conséquence, avec la permission du gouvernement, il avait envoyé des commissaires dans ce pays, afin de prendre des renseignements et de faire des préparatifs pour les recevoir. Mais en attendant le retour des commissaires, il importait que les souscripteurs continuassent de soutenir l'œuvre des réfugiés, et c'est afin de les retenir dans cette œuvre de bienfaisance, autant que par re-

connaissance pour les secours déjà reçus, que Mgr de la Marche adressait, le 30 décembre, la lettre circulaire suivante aux ecclésiastiques réfugiés :

« MESSIEURS,

« Dépositaire de tous les sentiments qu'a fait naître en vous la générosité de la nation anglaise, je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour pour remplir l'honorable mission dont vous m'avez chargé. Chaque fois que j'ai pu voir ces hommes précieux, par lesquels cette nation si magnifique à votre égard dispense ses bienfaits, j'ai essayé de rendre l'admiration et les transports que la reconnaissance vous inspire et dont vos instances me faisaient un devoir d'être l'interprète fidèle — vains efforts — je n'ai pu dire que faiblement ce que mon cœur sentait comme le vôtre, et vos instances nouvelles m'avertissent qu'il faut à votre gratitude un témoignage plus éclatant. Que ne m'est-il donné de satisfaire plus dignement un si juste désir!! Je le voudrais aujourd'hui. A cette impuissance que la grandeur du bienfait a rendue si excusable souffrez donc que je supplée, en épanchant dans votre cœur ces mêmes sentiments qu'il m'a été si doux de vous voir tant de fois déposer dans le mien.

« C'est avec vous-mêmes, Messieurs, que je viens m'entretenir de cet accueil qui vous console, de cette protection qui vous rassure, *de ces bienfaits qui vous étonnent.* La dette qu'ils vous imposent n'est pas de celles que vous puissiez acquitter par vos propres ressources ; mais la religion vous offre les moyens de le faire : notre Dieu peut se charger du bonheur d'un peuple qui fait tant pour le vôtre. La cause de nos maux, de notre exil, n'est-elle pas la sienne ? N'a-t-il pas dit à ses disciples que ceux qui les reçoivent le reçoivent lui-même, et qu'il prend sur lui la récompense ? Quels ne sont donc pas vos titres pour appeler de tous vos vœux ses bénédictions sur vos bienfaiteurs ? »

Le vénérable prélat rappelle ensuite aux exilés que ce n'est pas, pour défendre les richesses de l'église, mais leur foi, qu'ils ont résisté au pouvoir dans leur pays ; que c'est pour cette foi sainte qu'ils ont souffert la persécution. Il leur dit aussi que les vœux qu'ils forment pour le peuple anglais doivent être d'autant plus sincères que les bienfaits qu'ils en ont reçus sont plus grands. Il leur trace ensuite le tableau des maux de la religion en France à cette époque, et leur fait sentir la tranquillité dont ils jouissent en Angle-

terre. Puis entrant dans le détail de la bienveillance dont ils sont l'objet, Mgr de la Marche relève la manière pleine de délicatesse avec laquelle les Anglais ont été généreux à leur égard, et dans ses notes il en cite plusieurs traits touchants. La tolérance de la nation anglaise à l'égard des réfugiés fait contraste avec l'intolérance dont ils sont victimes de la part de leurs compatriotes ; mais le prélat ne dit pas un mot de récrimination contre les persécuteurs. S'il fait des vœux pour la prospérité de ses bienfaiteurs, il adresse aussi des prières au ciel pour que Dieu mette un terme aux maux de son pays (1).

Ces sentiments élevés des prêtres français étaient propres à confirmer leurs bienfaiteurs dans la pensée que ces infortunés étaient dignes de leurs bienfaits ; aussi peu de temps après paraissait dans le *Gentleman's Magazine* un article, sur l'état pitoyable des ecclésiastiques réfugiés, qui avait évidemment pour but de porter les Anglais à continuer de soutenir leur œuvre de bienfaisance.

« Supposez, disait l'auteur protestant de cet article, que les ministres de nos églises cathé-

(1) Tresvaux. — *Hist. de la Persécution en Bretagne*, t. I, p. 467.

drales, collégiales et paroissiales soient tout-à-coup privés de leurs revenus; admettez aussi que ces hommes, qui ont embrassé leur profession dans l'espoir qu'elle n'éprouverait pas de changement et qu'elle leur assurerait toujours une honnête existence, soient entièrement déçus dans cette double espérance; vous n'aurez ainsi qu'une idée bien incomplète de la triste situation du clergé de France exilé. Les ecclésiastiques français forment une classe d'hommes auxquels les fondateurs et les bienfaiteurs de leur église avaient donné des biens, qui leur permettaient de vivre honorablement, isolés du monde et dispensés de ses sollicitudes. Ils comptaient qu'on ne leur prendrait pas leurs biens sans compensation, et qu'on agirait au moins comme l'avaient fait Henri VIII au XVIe siècle et l'empereur Joseph d'Allemagne dans le siècle actuel. Dans notre pays, à l'époque de l'établissement de la réforme, les non-conformistes ne furent pas privés de leurs biens, et en Allemagne, dans ces derniers temps, la destruction n'a été que partielle et graduée; tandis qu'en France, a eu lieu, comme par un coup de tonnerre, une subversion complète, non seulement de l'ancienne église nationale mais encore de la religion en général, et la justice et l'humanité ont

souffert du même coup. Les persécutions religieuses des temps passés, qu'on croyait éteintes pour toujours, la fureur démocratique vient de les rallumer. Des hommes innocents, vénérables, ont été déportés loin de leur pays, massacrés sur les chemins ou dans les rues de la capitale. Leur religion, quelque différente qu'elle soit de celle des pays protestants, a pour but de perfectionner l'humanité; la justice est la même dans tous les pays; le savoir et le talent sont des titres au respect. Même lors des exécutions qui eurent lieu pendant notre république et notre restauration, on fit des exceptions en faveur du mérite; et, si les annales de ce pays furent souillées par des actes de semblable cruauté, ces actes sont rares et isolés. Quelques prélats furent victimes de la fureur de la populace sous différents règnes, mais non comme ministres de la religion, et quelques couvents furent détruits mais par amour du pillage. Ce sont des actes d'effervescence soudaine d'une populace surexcitée, ou des effets de la compétition des partis. Dans la persécution qui sévit en France contre le clergé, c'est un acte national et on allègue la réforme de l'état comme cause de toutes ces énormités. Le grand crime de ces infortunés c'est leur innocence et leur faiblesse. Il suffit

qu'ils soient prêtres pour être ainsi traqués comme des Indiens sauvages. Faisons donc notre affaire de cette œuvre de bienfaisance. Personne, faute de secours, ne doit périr dans ce pays chrétien. Ils sont peu nombreux parmi nous, ceux qui ne peuvent donner une guinée pour augmenter les fonds destinés à soutenir ceux qui manquent de pain. La somme allouée à chacun de ces malheureux est trop faible pour que leur dépense soit sensible sur la consommation générale des provisions, et l'exportation du blé interdite à temps modérera cette maudite soif du gain qui ne recherche que ses intérêts propres. Tel est l'avis d'un homme qui signe : *A detester of anarchy and injustice.* »

C'était aussi l'avis des poètes qu'inspirait la situation si malheureuse et si intéressante des ecclésiastiques exilés. Le 11 avril 1793, Maria Julia Young adresse au comité une lettre ainsi conçue: « Le poème qui accompagne cette lettre doit être publié au profit des ecclésiastiques français réfugiés à Londres; c'est tout ce que ma muse peut offrir sur l'autel de la bienfaisance. Si tous les poètes de la Grande-Bretagne, dont les qualités littéraires sont bien supérieures aux miennes, consacraient un peu de leur temps à quelques

œuvres semblables, à coup sûr, la souscription augmenterait considérablement. C'est en voyant Miss More publier un livre pour soutenir l'œuvre des proscrits que je me suis décidée à composer dans le même but ce petit ouvrage que la charité, je l'espère, fera vendre rapidement.

« Le respect que je vous dois, Gentlemen, m'empêche de vous adresser une lettre anonyme, mais je demande expressément que mon nom ne paraisse pas en tête de cet écrit. Je suis, en faisant les vœux les plus sincères pour le succès de votre institution vraiment libérale, Gentlemen, votre très obéissante et très humble servante, M. Young (1). »

Les œuvres des poètes, les écrits des publicistes, les témoignages de reconnaissance des réfu-

(1) Record off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 18. Le petit poème dont il s'agit ici a pour titre : *Adelaïde et Antonin ou les Émigrants, 1793*, et est composé de 70 strophes de 4 vers chacune. Lorsque la tourmente révolutionnaire éclate en France, plusieurs familles normandes, poursuivies par leurs persécuteurs, s'enfuient vers la mer, s'embarquent précipitamment dans un bateau et se mettent à la remorque d'un navire en partance pour la Grande-Bretagne. Adélaïde est sauvée par son fiancé. Les troubles, qui agitent alors violemment la France, font contraste avec la tranquillité parfaite dont jouit l'Angleterre.

British Museum. — *Young's (Maria Julia) Adelaïde and Antonine or the emigrants — a tale in verse, printed London, 1793.*

giés, tous ces moyens employés pour soutenir les souscriptions venaient bien à propos au commencement de l'année 1793. La somme à laquelle s'élevaient les souscriptions déjà faites en faveur du clergé était considérable. Une souscription particulière du printemps et de l'été 1792 avait produit environ 1550 livres sterling, et la souscription publique, commencée au mois de septembre de cette année, s'élevait au mois d'avril de l'année suivante à 32413 livres, 11 shillings, 9 pence. C'était en tout à peu près 33963 livres, sans comprendre des dons particuliers incontestables et restés secrets (1). Mais à cette dernière époque un certain nombre de bienfaiteurs commençaient à se lasser de souscrire, le projet d'envoyer les ecclésiastiques français au Canada n'était guère réalisable et l'exécution juridique de l'infortuné Louis XVI, le 21 janvier, aggravant la situation de la France, ne laissait guère espérer aux proscrits un prompt retour dans leur patrie.

Heureusement le comité observait les mouvements divers de l'opinion publique, pour en

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*, Bundle 18 : *Account of the private and public subscription and collection made for the french emigrant clergy and laity since the spring 1792.*

prévenir les revirements fâcheux et en soutenir les dispositions favorables. Au 12 avril 1793 cette société de bienfaisance reçoit communication d'une lettre, qu'une très honorable dame anglaise, Mme Hannats, adressait aux dames de son pays, en faveur des ecclésiastiques français en détresse, et arrête d'en publier dans les journaux l'extrait suivant : « La charité n'est d'aucun parti ; nous ne plaidons pas pour la foi des prêtres français, mais pour leur besoin. Qu'on ne l'oublie pas; si ces hommes avaient voulu sacrifier leur conscience à leur intérêt temporel, ils ne seraient pas venus dans notre pays. » Et, à la séance du 2 septembre suivant, le comité reçoit aussi communication d'un nouveau plan de souscriptions à recueillir par les soins des dames anglaises. Ce plan proposé par le docteur Burncy est précédé de quelques observations propres à le faire adopter. « C'est la nécessité qui a forcé les ecclésiastiques français à se réfugier en Angleterre, leur misère est due à leur vertu démontrée par la régularité de leur vie, par les efforts qu'ils font pour se procurer des ressources personnelles et par le désir qu'ils ont de le faire, si on leur en procure les moyens. Les Anglais sont obligés d'être hospitaliers à l'égard de ces

étrangers malheureux. Des dames anglaises, témoins de leurs besoins, de leurs mérites et de leurs bons désirs, ont entrepris de pourvoir au repos de ceux qui sont vieux ou infirmes et à l'activité productrice de ceux qui sont jeunes et valides. On peut mettre au service de sa charité son activité ou son argent. Dans une œuvre l'activité est souvent plus efficace que l'argent, même lorsqu'elle doit aboutir à de l'argent, comme dans les circonstances présentes. L'activité seule peut recueillir un grand nombre de petites sommes qui réunies forment une somme totale considérable. Les dames de l'œuvre limiteront les souscriptions particulières à une guinée par personne et ne refuseront aucune somme quelque faible quelle soit. Cette souscription, limitée aussi pour le temps, sera close à Noël. Cette œuvre est entreprise par 10 dames. Chacune de ces 10 dames doit s'entendre avec 10 autres qui ont des relations dans différentes parties de ce pays ; en sorte qu'il y aura 100 dames pour recueillir des souscriptions dans toutes les parties du royaume, et, si chacune de ces 100 dames trouve 200 souscripteurs, ce qui n'est pas impossible, la souscription pourra s'élever à 20,000 livres sterling. » Le comité approuva ce

plan, séance tenante, le 2 septembre, et, le 19 décembre suivant, il apprit que les nouvelles souscriptions avaient produit 600 livres, lesquelles ajoutées aux 33,963 des premières souscriptions, les portaient à plus de 34,000 livres.

C'était peu relativement au besoin de plus en plus pressant des réfugiés ; mais, pendant que l'œuvre des dames anglaises augmentait ainsi la somme des souscriptions anciennes, un moyen nouveau en doublait le produit. A la séance du 18 avril, l'on apprend au comité que quelques bienfaiteurs ont cessé de souscrire, et aussitôt une lettre paraît dans les journaux, qui fait observer que jamais les souscriptions ne furent plus nécessaires que dans les circonstances présentes, et qui rappelle en même temps l'honneur qui revient de cette œuvre de bienfaisance à la nation anglaise et le mérite des victimes qui sont dans le plus grand dénûment. Quelques jours après, un sermon de charité est prêché à la chambre des lords au profit des réfugiés, et, au 1er mars, le comité décide qu'on en publiera dans les journaux l'extrait suivant : « Personne assurément n'a plus de titres en ce moment aux effets de notre charité que les hommes qui diffèrent le plus de nous par la doctrine, la discipline et les

cérémonies du culte; que ces vénérables proscrits, ces prélats et tout le clergé de l'église de France tombée, qui nous donnent un exemple si édifiant, en souffrant patiemment par devoir de conscience. » Ce ministre si zélé a des imitateurs. D'autres ministres écrivent coup sur coup au comité pour lui proposer de prêcher dans leurs temples afin de faire la quête au profit de la même œuvre à l'occasion du prochain *fastday*, qui tombe le 19 avril. Le comité prend en considération cette proposition charitable et l'on convient de la communiquer aux archevêques et aux évêques, aux ministres dissidents, et de la soumettre à William Pitt. Le comité publie ce projet dans le *Daily Evening* et dans quelques journaux de province, et invite en même temps Mgr de la Marche à fixer un jour, où l'on prêchera de même un sermon de charité dans les chapelles catholiques, afin d'y faire aussi la quête au profit des ecclésiastiques refugiés. (1)

Dans cette circonstance, la conduite de l'épiscopat anglican lui fit le plus grand honneur. D'après le projet en question, les quêtes devaient avoir lieu à la suite des sermons dans les temples mêmes. Pour rendre cette quête plus productive,

(1) British Museum. — *Add. MM. Min. March.* 1, 22, 27, 1793.

l'archevêque de Cantorbéry, d'accord en cela avec tous les prélats de l'église officielle proposa de les faire à domicile après les sermons. Le comité applaudit, le gouvernement approuva et tout se fit dès lors dans l'ordre le plus parfait avec un entrain et un zèle admirables.

Georges III adressa d'abord la lettre qui suit à l'archevêque de Cantorbéry, primat et chancelier d'Angleterre.

GEORGES ROI,

Au très révérend Père en Dieu, notre très fidèle et très aimé Chancelier, salut. — Le comité des souscripteurs pour secourir les ecclésiastiques français réfugiés dans notre empire, nous a, par une pétition, humblement représenté que, par suite de la terrible persécution contre le clergé de France, qui sévit dans ce pays depuis les mois d'août et de septembre derniers, plusieurs milliers d'ecclésiastiques, victimes uniquement de leur fidélité aux lois de la conscience (*alone for conscience sake*), ont été forcés de chercher un asile dans notre empire sans avoir de ressources pour y vivre et s'y entretenir ; que de plus ces malheureux proscrits ont été nourris et entretenus pendant plus de six mois par des sous-

criptions volontaires ; mais qu'aujourd'hui les ressources commencent à manquer et que la détresse de ces vénérables ecclésiastiques continue de se faire sentir. Dans ces circonstances le comité nous demande humblement qu'il nous plaise de donner l'autorisation de faire des quêtes, pour subvenir à leur besoin, et de trouver bon que, dans chaque paroisse du royaume, on enjoigne aux ministres d'exhorter leurs paroissiens à contribuer par leurs libéralités à cette œuvre de bienfaisance, que le comité regarde comme devant être agréable au Père commun de tous les hommes. Nous, prenant en considération toutes ces causes, nous nous plaisons gracieusement à condescendre à leur requête et nous vous chargeons de communiquer notre présente lettre à tous les évêques suffragants de votre province ; d'exiger d'eux expressément qu'ils la publient tel dimanche et en tels lieux de leurs diocèses respectifs qu'ils indiqueront, et qu'ils obligent à cette occasion les ministres de chaque paroisse à exhorter efficacement leurs paroissiens à contribuer libéralement à l'œuvre charitable dont il s'agit. La quête sera faite la semaine suivante à domicile par les churchwardens et les overseers des pauvres dans

chaque paroisse (1). Les ministres auront soin que les sommes ainsi recueillies soient versées à la caisse de notre bien-aimé John Wilmot, président du comité, auquel il en rendra compte. — Sur ce nous vous disons de grand cœur : adieu. — De notre palais de Saint-James, le dix-septième jour d'avril et la trente-troisième année de notre règne. — Par ordre de Sa Majesté (signé) Henri Dundas. »

Pour faire exécuter les ordres du roi, l'archevêque de Cantorbéry écrivit aussitôt à ses suffragants la circulaire suivante que nous trouvons adressée à l'évêque de Lincoln, à la date du 24 avril.

« Les membres du comité créé pour subvenir aux besoins des ecclésiastiques français, remarquant que leurs ressources commencent à manquer et que la détresse de ces proscrits continue, ont humblement supplié Sa Majesté d'autoriser à faire des quêtes dans les paroisses, pour soutenir leur œuvre quelque temps encore, et Sa Majesté a daigné leur faire une gracieuse réponse

(1) *Overseers*. — Percepteurs et administrateurs de la taxe des pauvres.

Churchwardens : employés chargés de la garde des intérêts des églises.

que je vous transmets avec le plus grand plaisir. Vous y verrez combien Sa Majesté approuve cette œuvre charitable, par l'empressement avec lequelle elle lui accorde sa royale protection, et quelle obligation elle nous impose de publier sa lettre et d'exiger que les ministres exhortent leurs paroissiens à montrer leur libéralité dans cette circonstance. Je suis convaincu que vous favoriserez cette œuvre de tout votre pouvoir. »

Les évêques de la province de Cantorbéry s'empressèrent alors d'adresser aux ministres de leurs diocèses une lettre circulaire, accompagnée de la lettre du Roi et de celle de leur métropolitain. L'évêque de Lincoln disait dans la sienne : « Pour obéir aux ordres de Sa Majesté, je vous envoie deux lettres ci-jointes et je désire que vous les lisiez en même temps que celle-ci dans votre église ou chapelle, le dimanche 26 mai prochain ou le dimanche suivant après les prières publiques. Vous exhorterez vos paroissiens, sans retard, j'en suis sûr, à soutenir la bonne œuvre dont il s'agit, et j'espère que vous voudrez bien assister les Churchwardens dans leurs quêtes à domicile (1). »

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 18.

L'archevêque d'York avait reçu de Georges III une lettre semblable à celle que ce prince avait écrite à l'archevêque de Cantorbéry et cet autre archevêque avait aussi adressé à ses suffragants une circulaire pour recommander l'œuvre des ecclésiastiques français en détresse. Un de ces suffragants, l'évêque de Sodor et Man écrit, le 18 octobre 1793, au président du comité, la lettre suivante en lui envoyant 28 *livres* sterling, produit des quêtes faites dans son pauvre diocèse. « Pour obéir aux ordres de Sa Majesté que nous a transmis Sa Grâce l'Archevêque d'York, j'ai fait faire la quête pour les ecclésiastiques français, de la manière prescrite, dans les paroisses de mon diocèse ; je vous fais passer la somme recueillie et je regrette beaucoup que mon diocèse si pauvre n'ait pu donner un secours plus considérable à ces infortunés. Je prie pour le succès de votre bienfaisante entreprise, en faveur de ces frères malheureux et suis, avec grande estime, Monsieur, votre obéissant et très humble serviteur. » Quelques ministres adressent eux-mêmes à John Wilmot les sommes reçues et il y en a parmi eux qui expriment aussi le regret de ne pas avoir recueilli davantage. Le 10 juin le révérend John Williams, recteur de Miningsby et vicaire de

deux autres petites paroisses voisines, du diocèse de Lincoln, écrit de son côté au président du comité : « J'ai fait mon possible pour exhorter mes paroissiens à contribuer libéralement à votre œuvre et dans mes trois paroisses je n'ai pu recueillir que deux livres sterling et quatre shillings ; veuillez recevoir de ma part une guinée de plus. Les faibles revenus de ma charge et les dépenses pour l'entretien de ma famille me condamnent à mon grand regret à ne pas offrir davantage » (1).

Dans la plupart des autres localités la quête fut plus productive. Ainsi Leicester envoya 146 livres, Liverpool plus de 245 ; une quête faite dans une école en produisit 40. La somme totale de ces quêtes dépassa 41,000 livres. Comme le produit des souscriptions volontaires s'était élevé à plus de 34,000 livres, la charité avait en définitive obtenu par les souscriptions et les quêtes plus de 75,000 livres sterling, c'est-à-dire à peu près 2,000,000 de francs. Les dons particuliers dus à des mains inconnues ne sont pas compris dans cette somme totale. Ces dons furent incessants jusqu'au retour des réfugiés en France et surpassèrent en valeur les souscriptions et les quêtes réunies (2).

(1) Rec. office. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 16.

(2) British Museum. — *Add. Man.* : *min. of committee for the*

Le résultat des souscriptions et des quêtes étant magnifique, le comité vota le 7 novembre 1793 des remerciements à tous les bienfaiteurs qui venaient d'y contribuer. A cette séance du 7 novembre la société se plut d'abord à signaler l'empressement et la joie avec lesquelles tous ces bienfaiteurs s'étaient montrés généreux, mais elle attribua ce succès principalement au clergé anglican, à son esprit de tolérance, à sa charité. Le zèle des dames anglaises ne fut pas oublié, ni la conduite des ecclésiastiques français, ni leur économie dans l'usage des secours qu'on leur accordait, ni leur ardeur à travailler dans quelque commerce ou quelque industrie, pour se créer des ressources personnelles et alléger ainsi les charges de l'œuvre de bienfaisance dont ils étaient l'objet.

Le succès des souscriptions pour les émigrés laïques était moins brillant. Ces souscriptions n'avaient produit que 11000 livres sterling et cette somme était épuisée à la fin du printemps de

relief of the french clergy refugees, april 12, may 24, sept. 2, déc. 19, 1793.

Gentleman's Magazine : feb. 10, 1798.

Charles Butler : *Memoirs of the church of France; reception in England.*

Pitt : Discours au parlement en 1799, sur les secours accordés aux ecclésiastiques français réfugiés.

l'année 1793. Nous l'avons dit, dans son état de détresse, le comité de Marine Society Rooms, Bishopsgate street, qui s'occupait de cette classe de réfugiés, avait eu recours au comité central de Freemasons' Tavern. Mais, si les ressources de cette autre Société si importante augmentaient alors tous les jours, grâce au succès des quêtes dans les paroisses, ses besoins croissaient en proportion. Beaucoup d'ecclésiastiques, qui étaient venus en Angleterre avec quelques sommes d'argent, les avaient déjà dépensées, et se faisaient inscrire eux-mêmes parmi les réfugiés nécessiteux. D'autre part la mort de Louis XVI avait amené des complications sur le continent, et l'atmosphère politique était encore bien sombre et bien chargée. Le séjour des ecclésiastiques français en Angleterre pouvait se prolonger longtemps, et, pour pourvoir à tous leurs besoins, le comité central, loin de répondre favorablement à l'appel du comité de Bishopsgate street, songeait plutôt à demander lui-même au gouvernement une subvention afin de soutenir son œuvre spéciale et préférée.

Depuis le commencement de l'émigration le gouvernement anglais observait attentivement l'impression produite sur l'esprit public par la

présence des proscrits de France et conformait sa conduite à l'opinion qui se montrait si favorable à ces infortunés (1). Le succès des souscriptions volontaires avait porté ce gouvernement si sage et si prévoyant non seulement à recommander les quêtes dans les paroisses en faveur des ecclésiastiques, mais encore à accorder, sur la demande du comte de Botherel, au mois de novembre 1793, une subvention aux laïques, qui s'élevait à 500 livres par mois pour 366 nécessiteux. Les quêtes à domicile pour les ecclésiastiques ayant parfaitement réussi, le parlement accorda la même faveur à ces autres refugiés et voulut que le comité de Freemasons' Tavern, qui avait pourvu jusque-là à tous leurs besoins, prît aussi en main les intérêts des laïques. Pitt s'informa donc du nombre des ecclésiastiques et des laïques qui ne pouvaient se suffire et des dépenses probables qu'il faudrait faire, à l'avenir, pour l'entretien de

(1) Le ministère anglais était alors ainsi composé :

MM. et honorables,

William Pitt, chancelier de l'Échiquier.

Duc de Portland, ministre de l'intérieur ;

Dundas, ministre ;

Windham, ministre de la guerre ;

Lord Grenville, ministre des affaires étrangères ;

Lord Spencer, ministre de la marine.

De Lubersac. — *Journal de l'Émigration,* p. XIII.

ces deux classes de nécessiteux (1), et vers le milieu du mois de décembre de l'année 1793, le président, John Wilmot, reçut, de Charles Long, secrétaire général de la Trésorerie, la lettre suivante qui annonce une subvention du gouvernement, accordée à ces deux classes de réfugiés, et la confie à ce grand comité, pour la distribuer de la manière qui lui paraîtra la plus convenable.

« *Trésorerie, le 14 décembre 1793.*

« Les Lords commissaires du Trésor de Sa Majesté ont pris en considération un compte rendu concernant les ecclésiastiques français, que votre comité à présenté et par lequel il paraît que le nombre des personnes, qui reçoivent des secours, s'élève à 4008, et que les dépenses probables pour les secourir montent à 7830 livres sterling par mois, et un rapport qui établit que le nombre des laïques, aux nécessités desquels il faudrait aujourd'hui pourvoir, s'élève à 375 et que la dépense, pour les secourir, monte à peu près à 560 livres. D'autre part Sa Majesté a daigné donner des ordres pour que les susdites sommes de 7830 et de 560 livres vous soient

(1) British Museum. — *Add. MM.* : *Min. of comm.*, déc. 5, 1793.

avancées par mois pour les appliquer au secours temporaire des susdits ecclésiastiques et laïques respectivement. J'ai reçu l'ordre de leurs Seigneuries de vous en donner avis, de vous transmettre de temps en temps une copie du rapport qui regarde les laïques français, et de prier le comité de se charger de la distribution des sommes qui seront allouées pour ce service et de le faire de la manière qu'il jugera le plus convenable (1). »

Le comité aurait désiré ne s'occuper jamais que des ecclésiastiques nécessiteux; parce que cette œuvre spéciale avait absorbé jusque-là toute sa sollicitude et que l'on pouvait craindre que le gouvernement ne se montrât défiant et parcimonieux à l'égard des laïques, comme les souscripteurs, au commencement de l'émigration. Mais du moment que cette société de bienfaisance eut accepté de diriger à la fois les deux œuvres, son zèle ne fit pas plus défaut à l'une qu'à l'autre. Dès le commencement de l'année 1794 sa correspondance avec le gouvernement en fait foi. A la séance du 9 janvier de cette année, le comité adresse une lettre à Charles Long pour lui rendre compte de l'administration des fonds

(1) B. Mus. — *Add. MM. : Min. of comm.*, déc. 19, 1793.

qu'il a reçus pour le mois de décembre. Les ecclésiastiques français étant dispersés dans différentes parties de l'Angleterre et dans les îles anglo-normandes, le comité n'a pas encore reçu le compte rendu complet de la dépense des 7830 livres qui leur sont accordées ; mais il a déjà les comptes des sommes distribuées aux laïques, et ces comptes établissent qu'on a déjà dépensé pour eux, dans le mois de décembre dernier, 689 livres 8 shillings, somme qui surpasse de 129 livres 8 shillings les 560 livres qui leur étaient allouées pour ce mois. D'autre part le nombre des laïques sans ressources, malades ou sans vêtements convenables, ayant augmenté dans le mois de novembre précédent, on a été obligé de leur avancer 48 livres, 19 shillings et 6 pence. Le comité demande donc au gouvernement d'élever jusqu'à 800 livres la somme allouée aux laïques pour couvrir toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires faites pour eux jusque-là. Le gouvernement consent à cette augmentation, mais demande la liste des laïques dans le besoin. A la séance du 13 février suivant, cette liste est produite.

Le nombre des laïques admis aux secours est alors de 412, leur dépense s'élève à 603 livres

11 shillings pour le mois de janvier, et l'on fait remarquer que la somme nécessaire augmentera de plus en plus, parce que les émigrés laïques, qui se suffisent maintenant, épuiseront leurs ressources personnelles et se feront ajouter à la liste des 412 nécessiteux, qui ne diminuera pas en nombre, parce que les infortunés qui la composent sont des vieillards, des infirmes, des femmes, des enfants, des domestiques. Le gouvernement consent à augmenter encore l'allocation destinée aux laïques et déclare, au 27 février, que cette allocation sera portée à 1000 livres par mois, à partir du 1er mars suivant.

La somme allouée primitivement aux laïques était ainsi presque doublée, tandis que celle allouée aux ecclésiastiques restait la même. Le gouvernement crut devoir mettre un terme à ces augmentations incessantes, et, le 19 mars 1794, à la première séance tenue chez madame Silburne, le comité reçut la communication suivante :

« Le gouvernement, en annonçant au comité anglais qu'il accordait, à compter du 1er mars, une somme de 1000 livres pour les secours ordinaires et extraordinaires destinés aux laïques français nécessiteux, a declaré en même temps que cette somme est fixe et qu'elle ne sera plus

augmentée dans aucun cas. Pour qu'elle puisse suffire à leurs besoins, son intention est que le comité français, qui vient d'être chargé de leur distribuer des secours, se conforme aux dispositions qui suivent. »

Les dispositions dont il s'agit ici ne sont autres que celles énoncées dans les articles du premier règlement du comité français. Ces articles, nous le savons, excluaient de la liste des laïques secourus certaines catégories d'émigrés, notamment les émigrés qui étaient sortis de France avant 1791, divisaient ceux qui étaient admis en plusieurs classes et fixaient la somme allouée, dans chaque classe, à chaque individu. La somme de 7830 livres par mois pour les ecclésiastiques secourus était en même temps maintenue, mais devait aussi être fixe et ne pouvait être augmentée dans aucun cas. C'était vouloir de l'ordre et de l'économie; mais c'était aussi compter sans les grands événements du continent, qui allaient déterminer l'arrivée du second courant d'émigration et soumettre ainsi la générosité britannique à de nouvelles épreuves.

CHAPITRE VI.

LES GRANDES ÉPREUVES EN EXIL

Arrivée du second courant d'émigration. — Nouvel appel à la bienfaisance publique. Détresse extrême. — Redoublement de zèle et de générosité.

Sneyd, l'ami dévoué des ecclésiastiques proscrits, écrivait du Sussex à Mgr de la Marche au mois d'avril 1794 : « Vous ne pouvez attendre d'ici des nouvelles de France. Nous entendons à la vérité une canonnade perpétuelle ; mais elle parait très éloignée. Comme le bruit nous arrive principalement par un vent d'est, nous conjecturons qu'il part du voisinage de Dunkerque. Si les Anglais s'emparent de cette ville, on peut espérer la paix ; mais l'atmosphère politique est encore bien fermée (1).

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 5.

Cette atmosphère n'était pas seulement bien fermée, bien chargée : des éclairs sillonnaient la nue et l'on entendait de nouveau gronder la foudre. La France, après avoir perdu la Belgique et la ligne du Rhin, avait repris l'offensive, et la guerre recommençait avec fureur. Le canon qu'entendait le révérend Sneyd était celui de Pichegru, qui, pendant le printemps de 1794, semblait s'épuiser en mouvements stériles autour de Lille et d'autre places de Flandre. Mais, à partir du mois de Juin de cette même année, celui de Jourdan, d'abord à Fleurus puis à Aldenhoven, nous rendait nos deux conquêtes, et Pichegru lui-même, dégagé par ces succès, pouvait, au commencement de l'année suivante, envahir et occuper la Hollande, tandis que d'autres chefs victorieux disputaient à l'ennemi les sommets des Alpes et des Pyrenées, et menaçaient la Suisse et l'Italie. Nous l'avons dit, le second courant d'émigration fut le résultat de ces mouvements de troupes sur les frontières de l'Espagne, de l'Italie, de la Suisse, de l'Allemagne et des Pays-Bas. Dans tous ces pays envahis ou menacés, des ecclésiastiques français ou étrangers à la France et quelques familles suspectes à la Convention fuyaient devant les

patriotes persécuteurs et prenaient le chemin de la Grande-Bretagne. Il en arrivait d'Espagne directement par mer ; mais le plus grand nombre venaient de la Suisse, de l'Allemagne et des Pays-Bas, se pressaient sur les rivages de la mer du Nord et partaient de là par des vaisseaux libérateurs.

Ce second courant d'émigration se fit sentir en Angleterre, presque aussitôt après la bataille de Fleurus, dès le mois de juillet 1794. Au commencement de ce mois, le comité anglais reçut, en effet, plusieurs lettres d'ecclésiastiques proscrits venant des Pays-Bas d'où ils fuyaient la persécution. Charles Auger, Jean Burté, Hubert Grados, Laurent Roberdelle et Claude Geoffroy, tous curés déportés du diocèse de Troyes, exposent au comité que des circonstances fâcheuses les ayant forcés de quitter Anvers où ils étaient établis depuis dix mois, ils ont cherché un asile en Angleterre, où ils viennent d'obtenir la permission de se fixer. Ils étaient soutenus à Anvers par la caisse de secours, et ils espèrent trouver les mêmes ressources dans la bienfaisance du gouvernement anglais. Leur détresse, l'âge et les infirmités de quelques uns d'entre eux, l'impossibilité absolue de se procurer la

moindre ressource, dans un pays qui leur est absolument étranger, sont les titres qu'ils produisent et qui intéresseront le comité à leur malheureux sort. Ils osent invoquer le témoignage de Mgr l'évêque de Troyes. Sa résidence en Angleterre est la principale considération qui les a fait venir dans ce pays.

Ces ecclésiastiques, d'abord réfugiés à Anvers, paraissaient pour la première fois en Angleterre. En voici d'autres qui avaient d'abord touché aux rivages de la Grande-Bretagne, avaient ensuite repassé sur le continent et s'étaient réfugiés en Flandre. Les armées de la révolution envahissant ce pays, ces ecclésiastiques s'étaient enfuis à l'approche des envahisseurs, et, ayant abordé de nouveau sur la côte anglaise, ils écrivaïent de Londres aux membres du comité la lettre suivante, le 8 juillet 1794 : « Exposent humblement, messieurs François Varengue, curé de Boscmesnil au diocèse de Rouen et Philippe Bosquier, curé de Neufbosc au même diocèse, qu'ils ont quitté la ville de Londres, au mois d'août dernier, pour aller dans la Flandre occidentale, afin de profiter des avantages qu'on leur avait offerts dans ce pays, et que, les nouveaux événements facheux les ayant forcés de fuir, ils sont revenus dans cette

terre hospitalière, pour y fixer de nouveau leur séjour. Ils connaissent la bienfaisance du comité; leurs ressources sont entièrement épuisées; ils prient donc les membres de cette société charitable de les admettre au nombre des ecclésiastiques secourus et osent espérer que leur demande ne sera pas rejetée. »

A cette époque, comme au commencement de l'émigration, les ecclésiastiques français auraient préféré se retirer dans un pays catholique. Un certain nombre de proscrits, même du nord de la France, prirent alors, en effet, la direction de l'Espagne, mais tous ne purent pas y aborder. François-Xavier Cobert, en religion Jean-Cyprien de Noordpeene, capucin, prêtre de la Custodie de Dunkerque, s'était retiré, vers la fin de l'année 1792, de Bergues-saint-Winoc dans la Flandre française, à Ostende dans un couvent de son ordre. A l'approche des armées françaises, lors de la première conquête de la Belgique, il s'était embarqué pour l'Espagne et avait été obligé par le mauvais temps de s'arrêter dans l'ile de Wight, où il avait séjourné pendant huit mois, vivant des ressources qu'il se procurait par son travail. Les armées de la révolution s'étant vues une première fois forcées d'abandonner la Belgique, ce religieux

était rentré dans la maison de son ordre à Ostende ; mais, ces armées ayant reparu victorieuses, le religieux capucin s'était embarqué de nouveau et cette fois pour l'Angleterre. Arrivé à Londres, il adressa, le 9 juillet 1794, au comité une lettre dans laquelle il exposait les vicissitudes de sa vie si agitée et demandait des secours, qui lui permettraient d'aller s'établir à Bristol, où il espérait pouvoir vivre de son travail sans être à charge à personne (1).

Les ecclésiastiques qui s'adressaient ainsi directement au comité, pour avoir des secours, n'étaient que l'avant-garde du second courant d'émigration. « Vers la fin de l'année 1794 et en 1795, le nombre des prêtres français, disait de Labersac en 1802, s'accrut tellement en Angleterre, que peu de temps après, selon les registres qui contiennent les noms, qualités et fonctions de tous les ecclésiastiques émigrés ou déportés en ce royaume, et qui sont toujours restés jusqu'à ce jour en dépôt chez Mgr l'évêque de Saint-Pol, par conséquent à l'office du comité anglais, nous voyons que le nombre de ces ecclésiastiques a été évalué au moins à 8000.

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 18.

Mais, bien entendu, ces listes ne sont que celles des secours accordés à cette époque; car il est bon d'observer qu'un assez grand nombre d'ecclésiastiques sont restés très longtemps avant de s'y faire inscrire. Beaucoup n'y furent portés que vers la fin de l'année 1796, parce que jusque-là ils avaient pu se procurer des secours de leurs familles ou vivre de leurs épargnes ou du produit de leurs occupations. (1) » Le grand nombre d'ecclésiastiques, arrivés en Angleterre vers la fin de l'année 1794 et en 1795, est aussi attesté par un écrivain anglais du *Laity's Directory* qui disait à la fin de 1795 : « Cette année 1795, après l'invasion de la Hollande par les armées françaises, le gouvernement anglais, ayant appris qu'un nombre considérable d'ecclésiastiques français, parmi lesquels il y avait plusieurs prélats avec des émigrés laïques, étaient tous exposés au danger de périr par le glaive de leurs ennemis sans pitié, ou de mourir de faim, de froid et de toute sorte de privations, a envoyé des vaisseaux de guerre en observation sur les côtes des Provinces-Unies, afin de sauver le plus grand nombre possible de ces infortunés. En réalité beaucoup de ces malheu-

1) De Lubersac. — *Journal de l'Émigration*, pp. 12 et 13.

reux ont ainsi échappé à la mort et ont été débarqués en Angleterre, où ils ont été traités avec cette humanité qu'avaient éprouvée déjà un si grand nombre de leurs compatriotes (1). »

Aussi bien, aux séances du comité, tenues pendant les derniers mois de l'année 1794, les demandes d'admission aux secours deviennent incessantes. A celle du 23 juillet, Mgr de la Marche expose d'abord la situation passée et présente des laïques dans le besoin.

« Lorsque le comte de Botherel, dit le prélat, obtint du gouvernement, au mois de novembre 1793, 500 livres sterling par mois pour les secours ordinaires et extraordinaires à Messieurs les émigrés laïques, leur nombre n'était que de 366. Au mois de février 1794, ce nombre s'était élevé à 451, en sorte que les 500 livres se trouvèrent insuffisantes même pour les secours ordinaires. Cependant il y avait des besoins extraordinaires très multipliés et très pressants. Mgr l'évêque de Saint-Pol, crut pouvoir y pourvoir, en faisant des avances considérables, pour ne pas laisser sans secours les malades et des personnes sans vêtements. Le gouvernement eut

(1) *Laity's Directory for* 1796.

égard à l'exposé de ces nouveaux besoins, et accorda dans le courant du mois de mars, pour ce mois et pour les mois suivants, 1000 livres par mois et 698 livres pour rembourser les avances de Mgr de la Marche et continuer les secours extraordinaires. »

Cette somme de 1000 livres sterling, qui ne devait plus être augmentée désormais, aurait pu suffire, sans les événements qui se passaient sur le continent; « mais, ajoute Mgr l'évêque de Saint-Pol, d'un côté le bruit de la formation de nouveaux corps français, de l'autre l'invasion des Pays-Bas, ont fait venir à Londres beaucoup d'émigrés laïques sans moyens d'existence, en même temps que plusieurs familles françaises de Jersey qui recevaient dans cette île des secours du gouvernement; en sorte que le nombre total des inscrits, au 21 juillet, est de 810; d'où il résulte que la somme de 1000 livres est insuffisante. »

Après cet exposé de la situation des laïques réfugiés, le prélat demande une augmentation des fonds de secours, qui puisse suffire pour le reste de l'année 1794, et dit que l'on pense qu'une somme de 1500 livres sterling par mois serait nécessaire et suffisante. Le comité non seulement

appuie cette demande et obtient ainsi du gouvernement les 1500 livres, mais l'invasion du Brabant, de la Gueldre et de la Hollande refoulant sans cesse en Angleterre un plus grand nombre d'émigrés, il obtient de plus au mois de décembre suivant, que cette somme soit portée à 2000 livres, et au mois de février 1795 qu'elle s'élève à 3000 livres (1).

Restait à pourvoir au sort des ecclésiastiques nouveaux venus qui se présentaient au bureau des secours, encore plus nombreux que les laïques. A la séance du 23 Juillet 1794, le jour même où Mgr de la Marche avait fait au comité l'exposé de la situation des laïques émigrés, ce prélat lui avait annoncé l'arrivée, à Londres, de 55 prêtres du Brabant et de 25 autres, et avait fait remarquer que plusieurs de ces ecclésiastiques manquaient absolument d'habits. Pour subvenir aux nouveaux besoins, il suffit de prendre sur une masse tenue en réserve pour quelques cas particuliers. L'on secourut de la même manière 15 religieuses et leur aumônier aussi récemment arrivés dans la métropole, et d'autres ecclésiastiques nouvellement débarqués sur la côte an-

(1) Record off. — *Minutes of committee for the relief of the french laity* : july 9, 23, sept. 16, déc. 4, 1794.

glaise, qui s'étaient arrêtés à Douvres et dans d'autres ports ou même dans quelques villes de l'intérieur. Mais, à partir du mois de septembre, il en vint à la fois du Brabant, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Espagne, et, en deux mois, leur nombre s'augmenta de plus de 400. La somme de 7830 livres, accordée par le gouvernement, ne suffit plus : il y eut détresse, et circonstance aggravante, la guerre, prenant alors de plus en plus de l'extension, menaçait d'absorber tous les fonds disponibles du gouvernement. Dans ces circonstances si difficiles, Mgr de la Marche exposa la situation du clergé et demanda pour lui une augmentation de secours, dans la lettre suivante, qui fut lue au comité, le 20 novembre 1794, et dont un exemplaire fut adressé au ministre Pitt.

« Messieurs,

« Chargé, de l'aveu du gouvernement, sous votre direction, de l'économie de ses bienfaits, à l'égard des français émigrés de toutes les classes, je ne le suis pas moins de vous représenter leurs besoins et de les faire connaître, par votre entremise, au ministre bienfaisant, qui a la bonne

volonté d'y pourvoir. Toute personne, qui se trouve pressée par le besoin, s'adresse à moi, et je ne m'acquitterais pas envers elle en compatissant à sa peine, si je négligeais de faire tout ce que je dois pour me procurer les moyens de la soulager. Epargner, autant qu'il est en moi, les fonds du gouvernement, et faire en sorte que personne, par ma faute, ne manque du nécessaire, ce sont deux devoirs qui exigent de moi la même exactitude et le même zèle.

« Lorsque, il y a quelques mois, je sollicitai les bontés de M. Pitt en faveur des laïques émigrés, vieux officiers de marine ou magistrats de première classe, je ne demandai rien pour les évêques, en lui faisant remarquer que les fonds destinés à la subsistance du clergé me paraissaient suffisants pour fournir aux besoins de quelques uns d'entre eux, dont les moyens étaient épuisés et auxquels j'avais fourni jusqu'alors le nécessaire, en prenant sur les fonds, qui avaient été remis dans mes mains, pour cet objet. Depuis cette époque, les fonds sont épuisés et il arrive beaucoup d'ecclésiastiques du Brabant, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Suisse et de l'Espagne. Le nombre de ceux qui réclament des secours s'est augmenté, dans l'espace de deux

mois, de plus de quatre cents. Vous le savez, Messieurs, le mois d'octobre dernier, la dépense a excédé la recette de 700 livres. Le nombre de ces infortunés augmentant journellement, l'excédant de la dépense deviendra plus considérable de mois en mois.

« Jusque-là, je n'avais eu à pourvoir qu'à la subsistance de quatre évêques; aujourd'hui il va s'en trouver neuf ou dix forcés d'avoir recours aux bienfaits du gouvernement. Je me vois donc obligé de vous exposer et de vous prier d'exposer au gouvernement que les 7830 livres, qu'il vous accorde pour le clergé, ne peuvent plus suffire. Vous jugerez comme moi qu'en y ajoutant une somme de 870 livres vous pourriez strictement suffire aux besoins du moment; mais chaque paquebot nous amenant de nouvelles charges, je pense que votre demande pourrait aller à 300 livres de plus; ce qui ferait en tout 9000 livres. Les évêques, qui manquent aujourd'hui de moyens personnels de subsistance, sont MM. de Cheylus, de Hercé, d'Albignac, Le Mintier, de Barral, Grimaldi, de la Marche. Il y a de plus en Angleterre trois archevêques et cinq évêques qui ne sont pas à l'abri d'éprouver bientôt des besoins et l'on annonce l'arrivée de quel-

ques autres prélats, venant de la Haye, dont les ressources personnelles sont presque épuisées.

« Je termine, Messieurs, par une observation qui ne vous a pas entièrement échappé. Les secours, que le gouvernement nous a mis à même de distribuer aux ecclésiastiques, ont pu suffire pour le plus strict nécessaire; mais l'économie, que nous avons été obligés de mettre dans les distributions, pour que ces secours puissent s'étendre à tous, vous a souvent paru, ainsi qu'à nous, bien rigoureuse relativement aux adoucissements qui seraient nécessaires à plusieurs, à raison de la faiblesse et de la délicatesse de leur santé. Vous le savez, sans que les maladies graves augmentent, les infirmités se multiplient considérablement. Il serait bien à souhaiter qu'il fût possible d'y avoir un peu plus d'égard. Mais tous nos dignes confrères et compagnons d'exil savent par dessus tout souffrir avec patience et recevoir avec reconnaissance (1). »

En exposant ainsi les besoins des refugiés des deux ordres ecclésiastiques et laïques, Mgr de la Marche entreprenait une campagne où il devait

(1) British Mus. — *Add. Man.* : *Minutes of committee for the relief of the french clergy*, nov. 20, 1794.

éprouver des difficultés et de la résistance de la part du gouvernement, mais l'infatigable prélat devait être constamment secondé par le comité anglais et voir enfin ses efforts couronnés de succès.

Grâce à cet appui du comité, tout d'abord arrive à souhait. La réponse à la requête du 20 novembre 1794 se faisant attendre, au 4 décembre lettre du comité à Charles Long, secrétaire du Trésor, pour l'obtenir plus promptement ; au 26 février 1795 demande de secours au comité pour l'archevêque d'Aix et les évêques de Coutances et et d'Uzès: au 16 avril de la même année supplique d'un certain nombre d'autres ecclésiastiques pour être inscrits sur la liste ; au 14 mars suivant même supplique pour des religieuses anglaises bénédictines de Dunkerque et Clarisses de Dunkerque et de Gravelines, en tout 53 religieuses dépouillées de leurs biens et réfugiées dans leur pays ; enfin au 23 juillet, trois mois plus tard, autre demande semblable pour l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Pamiers ; et tous ces secours ou augmentations de secours sont successivement obtenus. Bien plus des ecclésiastiques belges de Liège, nouvellement arrivés et demandant des secours, les obtiennent aussi sur la

présentation de certificats attestant qu'ils ont été obligés de se réfugier en Angleterre, par suite des mouvements révolutionnaires français dans leur pays (1).

Les difficultés sérieuses commencèrent à se présenter vers la fin de l'année 1795. A cette époque, le nombre des réfugiés et le prix des vivres s'étaient tellement accrus qu'on sentait, dans le comité, le besoin d'augmenter, non seulement les sommes allouées à chacun des deux ordres d'émigrés, en proportion du nombre des nouveaux venus, mais encore celles accordées à chaque nécessiteux. Or, au 5 novembre de cette année, Mgr de la Marche n'avait pas encore reçu les 9000 et les 3000 livres, que le Trésor aurait dû payer d'avance aux deux ordres, le 1er octobre et le 1er novembre. Il y avait donc tout lieu de croire que l'augmentation ne serait pas accordée. Cependant l'évêque de Saint-Pol écrivait au comité et le pressait d'agir au plus tôt auprès du gouvernement en faveur des proscrits en détresse. « Tout le monde sent très bien, disait le prélat, qu'un shilling par jour, quand même il serait payé dès le commencement du mois, ne

(1) British Museum. — *Add. MM. Minutes of committee*, nov., déc., 1794 ; june, july, 1795.

peut procurer aux malheureux émigrés qu'une existence bien misérable; mais elle le devient beaucoup plus, quand ils sont jusqu'à deux mois sans rien recevoir. Les ecclésiastiques de Jersey mourront certainement d'une sorte de famine, si nous n'avons pas au premier jour les fonds d'octobre, et le même sort attend partout les nouveaux réfugiés faute de crédit et d'un shilling par jour. » Le comité se hâte d'écrire au gouvernement, pour lui dire que le nombre des réfugiés, sur la liste des nécessiteux, s'est augmenté de 746 ecclésiastiques, depuis le mois de novembre 1794, et de 524 laïques, depuis le mois de février 1795; qu'il pense donc qu'il faut augmenter de 1500 la somme de 9000 livres allouée aux ecclésiastiques, et élever en proportion la somme de 3000 livres accordée aux laïques; mais cette nouvelle augmentation est refusée aux deux ordres de nécessiteux (1). Il est vrai que ce premier refus ne décourage ni la société directrice ni l'évêque distributeur. Mgr de la Marche, qui l'apprend au milieu du mois de décembre, adresse aussitôt au comité la nouvelle lettre qui suit :

(1) British Museum. — *Add. MM. Min. of committee,* nov. 5, 9, 26, 1795.

« Messieurs,

« Vous êtes instruits, depuis plusieurs mois, de l'état déplorable d'un grand nombre d'émigrés laïques et ecclésiastiques inscrits sur la liste des secours, auxquels l'insuffisance des fonds du gouvernement destinés à cet objet, ne permet de ne rien accorder, et qui, en conséquence, se trouvent réduits à la plus affreuse misère. Vous avez calculé, avec la plus sérieuse attention et la plus scrupuleuse exactitude, l'augmentation indispensablement nécessaire, pour assurer leur subsistance, et vous en avez fait la demande à M. Pitt. Sa réponse n'a pas été aussi favorable que vous désiriez. Mais, Messieurs, vous connaissez assez les véritables dispositions de ce grand ministre, pour être assurés qu'il ne refusera pas ce qu'il aura bien reconnu ne pouvoir refuser sans déroger aux sentiments d'humanité. Si votre première demande n'a pas été accueillie sur le champ, c'est que, parvenue à M. Pitt, dans des moments où il était occupé des affaires les plus pressants de l'état et, peut-être, de l'Europe entière, il ne lui aura pas été possible d'examiner et de peser les motifs sur lesquels elle était fondée. Ayez donc, Messieurs, la bonté de

saisir, pour lui remettre votre demande sous les yeux, un de ces moments où il pourra lui donner quelque attention et ne doutez pas qu'il n'y ait tout l'égard qu'elle mérite.

« Voici, Messieurs, un précis très succinct et très exact de l'état et de la position des émigrés soit laïques soit ecclésiastiques.

1° Vous savez que, dès le mois d'août, j'avais emprunté 250 livres, pour suppléer au déficit des fonds du gouvernement. Depuis elles n'ont pu m'être remboursées et les prêteurs les réclament.

2° Il y a dans le nombre des laïques qu'on n'a pas pu, selon les règlements, refuser d'inscrire sur la liste des secours, 223 personnes qui ne sont portées sur les registres que pour mémoire; c'est dire qu'elles ne peuvent obtenir aucun secours, si le gouvernement n'accorde pas l'augmentation demandée.

3° Le nombre des ecclésiastiques, qui, faute de fonds suffisants, ne pourront recevoir aucun secours, est de 680. Voilà donc plus de 900 personnes dont les besoins sont reconnus et qui restent sans aucun moyen de subsistance. Mais en outre, Messieurs, il ne reste plus rien pour payer les frais d'hôpitaux. Quelle cruelle alterna-

tive ! Ou ôter le pain aux personnes en santé, ou laisser les malades sans secours ! On n'y pense pas sans frémir. Vous vous rappelez, Messieurs, que, voulant éloigner autant qu'il serait possible une nouvelle demande au gouvernement, dès le mois d'avril vous avez déclaré qu'on n'accorderait point de vêtements jusqu'au mois d'octobre, et au mois d'octobre vous vous êtes vus forcés de déclarer qu'on ne pourrait pas en accorder, jusqu'à ce qu'on aurait obtenu l'augmentation demandée. Vous avez été profondément émus et affligés en lisant cet immense volume de requêtes, qui expose la nudité des ecclésiastiques à l'entrée d'un hiver ou humide ou rigoureux. Mais hélas ! vous ne pouvez vêtir les uns qu'en affamant les autres. »

L'évêque invite ensuite le comité à considérer quelles sont les personnes que le gouvernement, s'il n'augmentait pas les secours, livrerait à la faim et à la nudité, peut-être au désespoir et à la mort. C'étaient des ecclésiastiques irréprochables dont un certain nombre courbés sous le poids de l'âge et des infirmités, qui avaient consommé dans le royaume les fonds qu'ils avaient apportés de France et qui étaient disposés à rendre aussitôt qu'ils le pourraient, les secours que le comité leur

accorderait; c'étaient des religieuses anglaises récemment arrivées qui n'avaient pu partager les bienfaits dont jouissaient celles de leurs sœurs qui les avaient devancées dans leur pays. C'étaient parmi les laïques des familles entières, dont quelques-unes, à la vérité, avaient abordé depuis peu en Angleterre, mais dont le plus grand nombre n'étaient inscrites récemment que par suite de l'épuisement complet de leurs ressources; c'étaient des militaires agés ou infirmes; c'étaient des femmes enceintes ou en couches. M. Pitt savait que tant de respectables personnes ne pouvaient pas être abandonnées. Que le comité fît seulement en sorte que ce ministre bienfaisant prît connaissance des justes et pressants motifs de sa demande, et Mgr de la Marche osait assurer qu'il l'écouterait favorablement.

La confiance du généreux prélat parut d'abord n'être pas bien fondée. Le comité prit, il est vrai, sa lettre en considération le 17 décembre 1795 et un de ses membres les plus influents, M. Metcalfe, la présenta lui-même à M. Pitt; mais la réponse, lue à la séance du 26 janvier 1796, était ainsi conçue:

« J'ai reçu l'ordre des Lords de la trésorerie de vous apprendre qu'il ne faut ajouter personne

à la liste des secours accordés aux émigrés ecclésiastiques et laïques dans le besoin soit ici, soit dans l'île de Jersey: aucune autre somme ne peut être prise sur le revenu public, et il est recommandé au comité de suggérer quelque plan ou moyen pour réduire le nombre des personnes inscrites sur la liste, afin d'alléger, autant que les circonstances le permettront, la lourde charge qui pèse sur ce chapitre.

« Chambre du Trésor, le 22 janvier 1796,

(*Signé*) Charles Long, secrétaire. »

Après ce nouveau refus, il semble que les proscrits sans ressources n'avaient qu'à se résigner à leur malheureux sort. Qu'on juge de leur misère à cette époque par la vive peinture que fait de sa détresse un illustre exilé.

« Mes fonds s'épuisaient; Hingant, mon compagnon d'infortune, voyait aussi amoindrir son trésor. Entre nous deux nous ne possédions que soixante francs. Nous diminuâmes la ration de vivres, comme sur un vaisseau, lorsque la traversée se prolonge. Au lieu d'un shilling par tête nous ne dépensions plus à dîner qu'un demi shilling. Le matin à notre thé nous retranchâmes la moitié du pain et nous supprimâmes le beurre. Ces abstinences fatiguaient les nerfs de

mon ami. Son esprit battait la campagne, il prêtait l'oreille et avait l'air d'écouter quelqu'un; en réponse il éclatait de rire ou versait des larmes. Hingant croyait au magnétisme et s'était troublé la cervelle des galimatias de Svédenborg. Il me disait le matin qu'on lui avait fait du bruit la nuit, il se fâchait si je lui niais ses imaginations. L'inquiétude qu'il me causait m'empêchait de sentir mes souffrances.

« Elles étaient grandes pourtant: cette diète rigoureuse, jointe au travail, échauffait ma poitrine malade; je commençais à avoir de la peine à marcher et néanmoins je passais les jours et une partie des nuits dehors, afin qu'on ne s'aperçût pas de ma détresse. Arrivés à notre dernier shilling, je convins avec Hingant de le garder pour faire semblant de déjeuner. Nous arrangeâmes que nous achèterions un pain de deux sous; que nous nous laisserions servir comme de coutume l'eau chaude et la théière, que nous n'y mettrions point de thé, mais que nous boirions l'eau chaude avec quelques miettes de sucre restées au fond du sucrier.

« Cinq jours s'écoulèrent de la sorte, la faim me dévorait; j'étais brûlant; le sommeil m'avait fui; je suçais des morceaux de linge que je trem-

pais dans de l'eau ; je mâchais de l'herbe et du papier. Quand je passais devant des boutiques de boulanger, mon tourment était horrible. Par une triste soirée d'hiver, je restai deux heures planté devant un magasin de fruits secs et de viandes fumées, avalant des yeux tout ce que je voyais. J'aurais mangé non seulement les comestibles mais leurs boîtes, paniers et corbeilles.

« Le matin du cinquième jour tombant d'inanition, je me traîne chez Hingant, je heurte à la porte, elle était fermée ; j'appelle; Hingant est quelque temps sans répondre; il se lève enfin et m'ouvre. Il riait d'un air égaré; sa redingote était boutonnée; il s'assit devant la table à thé : « notre déjeuner va venir », me dit-il d'une voix extraordinaire. Je crus voir quelques taches de sang à sa chemise, je déboutonnai brusquement sa redingote; il s'était donné un coup de canif profond de deux pouces dans le bout du sein gauche. Je criai au secours. La servante alla chercher un chirurgien. La blessure était dangereuse.

« Ce nouveau malheur m'obligea de prendre un parti. Hingant conseiller au parlement de Bretagne, s'était refusé à recevoir le traitement que le gouvernement anglais accordait aux

magistrats français, de même que je n'avais pas voulu accepter le shilling *aumôné* par jour aux émigrés. J'écrivis au garde des sceaux, M. Barentin et lui révélai la situation de mon ami. Les parents de Hingant accoururent et l'emmenèrent à la campagne. Dans ce moment même, mon oncle, de Bédé, me fit parvenir quarante écus, oblation touchante de ma famille persécutée; il me sembla voir tout l'or du Pérou. »

Chateaubriand ne pouvant plus garder son logement qui lui coûtait une guinée par mois, ses amis lui procurèrent dans Marylebone street, un grenier, un garret dont la lucarne donnait sur un cimetière. Son lit consistait dans un matelas et une couverture. « Je n'avais point de draps, dit-il, quand il faisait froid, mon habit, une chaise, ajoutés à ma couverture me tenaient chaud. Trop faible pour remuer ma couche, elle restait comme Dieu me l'avait retournée (1). »

Heureusement les protecteurs des réfugiés redoublèrent de zèle et de générosité. Les fonds d'octobre avaient été versés, mais ceux de novembre, décembre et janvier se faisaient encore attendre. Aussitôt après avoir reçu de la

(1) Chateaubriand. — *Mémoires d'Outre-Tombe*, t. II, p. 94.

trésorerie la lettre qui exprimait le second refus du gouvernement, le président John Wilmot, au nom du comité, la communiqua aux intéressés, et adressa cette autre lettre à Charles Long :

« Monsieur,

« Je suis affligé du refus que vous m'annoncez : mais j'espère qu'on le fera suivre des arrérages de la somme que le gouvernement accorde, pour l'entretien mensuel des réfugiés. J'ai la douleur d'ajouter que, faute de ces arrérages, beaucoup de ces malheureux sont réduits à une extrême misère et que *quelques-uns même en sont morts.* Si prochainement ces arrérages ne sont pas payés intégralement, et si désormais la distribution n'est pas plus régulière que par le passé, il est bien à craindre que quelques faits éclatants de cette nature n'attirent fâcheusement l'attention publique (1) ».

Peu de jours après, au commencement de février, le président, auteur de cette lettre, visite plusieurs fois Charles Long et obtient d'abord l'autorisation de faire un emprunt de 3000 livres, puis le payement de 2950 livres pour l'arrérage de novembre, enfin la pro-

(1) British Museum. — *Add. MM.* : *Min. of comm.*, janv. 28, 1796.

messe d'un à compte à payer prochainement sur l'arrérage de décembre. Ces concessions étaient considérables et cependant insuffisantes pour entretenir les nouveaux venus; mais le comité procurait en même temps à quelques réfugiés des emplois qui leur permettaient de vivre de leur travail, et cherchait les moyens de réduire les dépenses des proscrits secourus, afin de pouvoir procurer quelques fonds à ceux qui ne l'étaient pas. Le clergé, au courant de cette triste nécessité, s'y prêtait volontiers, et Mgr de la Marche adressait à ce sujet l'admirable lettre qui suit aux commissaires du comité anglais :

« L'Evêque de Léon a l'honneur de faire connaître à Messieurs les Commissaires du Comité anglais que, depuis que toutes les choses nécessaires à la vie ont doublé de prix, le secours accordé aux ecclésiastiques ne suffit plus que pour les mettre seulement à l'abri de mourir de faim : il ne suffit pas pour les exempter de ressentir les atteintes d'une véritable misère très aggravée par le retardement des payements. Ces infortunés supportent leur sort avec patience, et le sentiment pénible, que produit la privation de leurs vrais besoins, n'affaiblit pas celui de leur reconnaissance pour les secours

tardifs qu'ils reçoivent. La modicité de ces secours les oblige à se réduire à une subsistance si mince que leurs forces s'affaiblissent, leur tempérament s'altère, leurs infirmités se multiplient; mais ils oublient tous leurs maux en apprenant qu'un grand nombre de leurs confrères et plusieurs centaines de religieuses anglaises seront privés de tout secours, attendu que leur inscription sur la liste est postérieure au mois de décembre 1794, époque de la dernière augmentation accordée par le gouvernement, qui a déclaré ne pouvoir plus ajouter de nouveaux fonds à ceux alloués déjà. Ils ne peuvent, sans être émus de la plus vive compassion, voir tant de personnes respectables, émigrées pour la même cause qu'eux, condamnées à périr de besoin, sans qu'il y ait d'autres reproches à leur faire que d'avoir été moins à charge en Angleterre en y arrivant plus tard. Quelque grande que soit leur détresse, les ecclésiastiques secourus demandent à l'augmenter encore, en faveur de ceux qui sont plus malheureux. Ils consentent à se consumer moins lentement par un surcroît de misères, afin que leurs confrères ne soient pas exposés à éprouver les derniers excès. L'Evêque de Léon, au nom des évêques ses

confrères et de tous ces ecclésiastiques, vous prie de faire, sur les secours qu'ils reçoivent, le retranchement que vous jugerez nécessaire, pour qu'ils puissent s'étendre à tous les nécessiteux sans exception. Les ecclésiastiques résidant dans la maison royale de Winchester, animés des mêmes sentiments, se sont imposés différentes privations économiques pour la même fin ; trop heureux, à la suite de tous leurs sacrifices, de faire celui de leur vie même, s'il le fallait, à la charité fraternelle. C'est la leçon qu'ils ont reçue de leur divin Maître : *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci ita et vos faciatis* (1) ».

Le comité se déclara touché de ces sentiments charitables des ecclésiastiques français. Il aurait voulu refuser leurs offres ; mais il les accepta, en considération du grand nombre et de la détresse extrême des réfugiés nécessiteux. Les évêques reçurent huit guinées par mois au lieu de dix et les autres ecclésiastiques deux guinées pour trente-huit jours au lieu de deux guinées pour trente-cinq jours. L'établissement de Winchester subit aussi une réduction. Mais, d'autre part, le gouvernement remplit dès lors avec

(1) B. Museum. — *Add. MM. : Min. of comm.*, feb. 4, 1796.

plus d'exactitude ses engagements : le bureau de distribution reçut de lui, au milieu du mois de février, 5000 livres, arrérage du mois de décembre, et, au commencement du mois de mars, 12950 livres pour le mois de janvier. (1).

Le comité s'occupait aussi des laïques émigrés, dans le double but de décharger son budget et de suffire à toutes les nécessités. Dans cette classe de réfugiés, les enfants, les femmes et les vieillards, les malades et les infirmes, l'intéressaient beaucoup ; mais ses charges étaient lourdes. Si un petit nombre de nécessiteux, tels que Châteaubriand et son ami Hingant, ne demandaient point de secours et préféraient subir les tortures de la faim, en général, les laïques souffraient avec moins de patience que les ecclésiastiques proscrits, et le service des secours qu'on leur accordait était plus complexe. Pour faire face à ces difficultés et arriver à son double but, le comité voulut avoir les renseignements les plus exacts sur les individus qui participaient aux secours. Il fit porter ses réformes principalement sur les enfants, les malades et les hommes valides de 16 à 50 ans.

(1) British Museum. — *Add. MM. : Min.*, feb. 11, march. 10, 24, 1796.

Au lieu de donner le secours ordinaire aux enfants dispersés dans leurs familles, on voulut créer une école où ils seraient nourris et logés aux frais du comité, avec quelques ecclésiastiques qui leur donneraient gratuitement leurs soins, sous la haute direction de Mgr de la Marche. On pouvait craindre que le médecin français qui délivrait des certificats de maladie, d'après le dernier règlement, se montrât trop facile dans ce service, à l'égard de ses compatriotes malheureux, et l'on désirait le remplacer par un médecin anglais. Quant aux hommes valides de 16 à 50 ans, on pensait qu'ils pourraient se pourvoir du nécessaire par leur travail ou par leurs services dans quelque emploi. Les officiers, les magistrats et les fonctionnaires ne faisaient pas exception à cette règle, et, comme on trouvait que les domestiques, amenés par les émigrés, étaient trop nombreux relativement aux maîtres, on était disposé à réduire le nombre des serviteurs secourus que les familles pourraient avoir.

Ces réformes aggravant le sort de beaucoup d'émigrés, des réclamations se produisirent aussitôt et le comité français crut devoir adresser au comité anglais la lettre suivante :

« Messieurs,

« Votre bienfaisance éclairée vous avait déterminés à demander une augmentation du secours que le Gouvernement accorde si généreusement aux Français émigrés. Mais les lords de la Trésorerie vous ayant fait connaître l'impossibilité où ils étaient d'accéder à votre demande, vous avez désiré prendre les renseignements les plus exacts sur les individus qui participent aux secours, afin de donner la préférence à ceux dont la position mérite particulièrement votre attention, et, pour y parvenir, il a fallu procéder à une réinscription générale.

« Nous avons mis dans cette opération une attention si scrupuleuse que la plupart des abus ont disparu d'eux-mêmes, et le but de cette réinscription a été si parfaitement senti par ceux qui y étaient assujettis, que plusieurs ont eu la délicatesse de renoncer aux secours, quoiqu'ils n'eussent que des ressources aussi faibles qu'incertaines. Nous avons eu la satisfaction, Messieurs, de vous présenter un résultat tel que, en exécutant littéralement les règlements que vous aviez donnés au mois d'avril de l'année dernière, il était facile de faire face, avec la

somme accordée par le Gouvernement, à toutes les prétentions légitimes.

« Un seul point nous arrêtait ; c'était l'exécution précise du règlement qui exclut les hommes au-dessous de 50 ans, qui ne sont ni malades, ni pères de famille.

« Le médecin français, nommé par le comité pour donner les certificats de maladie, pouvait-il avoir une force suffisante pour ne les donner qu'à ceux qui devaient les obtenir ? Cependant son suffrage devait déterminer le nôtre, pour admettre les personnes qui joignaient des certificats à leurs requêtes.

« Vous avez pensé, Messieurs, que la visite serait faite avec plus d'exactitude par un médecin anglais, et votre sagesse vous a déterminé à en nommer un pour cet objet.

« Mais votre sollicitude, en faveur de ceux qui ont de vrais besoins, vous faisant craindre que quelques-uns d'entr'eux n'obtinssent pas, dans la distribution des secours, la part à laquelle ils ont droit, vous annoncez, Messieurs, que vous devez changer le règlement ancien en un autre, dont la rigueur doit faire craindre l'inexécution, et le forcera à des exceptions multipliées d'où peuvent renaître les abus qui ont

donné lieu à l'inquiétude momentanée de ne pouvoir suffire à tout avec la somme accordée par le gouvernement.

« Si, faisant céder toute considération aux obligations que nous avons contractées vis-à-vis de vous, Messieurs, en acceptant les fonctions que vous nous avez confiées, nous avons mis vis-à-vis de nos malheureux compatriotes, sans acception de personnes, toute la rigueur qui peut s'accorder avec la justice, l'humanité et nos devoirs envers eux nous font une loi de réclamer vos bontés en leur faveur, et de vous prier de ne pas donner à la générosité du gouvernement des bornes plus étroites, avant qu'il n'en ait manifesté l'intention absolue.

« Nous sentons parfaitement, Messieurs, que la proportion qui existe entre le nombre des maîtres et celui des domestiques a dû vous paraître digne d'une attention particulière; mais nous vous prions d'être convaincus que, si nous insistons fortement en faveur des domestiques émigrés avec leurs maîtres, les raisons, que nous avions chargé nos commissaires de vous développer, nous ont paru d'une telle justice, dans la position où se trouvent et les maîtres et les domestiques, qu'il nous est impossible de ne pas

les recommander particulièrement à votre bienfaisance.

« Au surplus, Messieurs, votre confiance nous est trop précieuse pour que nous y manquions jamais. Nous vous prions de laisser subsister l'ancien règlement, parce que les circonstances permettent d'y tenir. Mais si, contre notre attente, vous croyez devoir aggraver la rigueur de ses dispositions, nous ne nous permettrons jamais de contrevenir à la nouvelle rigueur que vous donnez aux dispositions de ce règlement. — Le général de Mastange, président; Olivier du Vivier, secrétaire. »

En faisant ces représentations le comité français se buttait à des difficultés insurmontables. Le comité directeur était disposé à faire de nouvelles concessions ; mais il ne pouvait perdre de vue les ordres du gouvernement, et, le 31 mars, le nouveau règlement fut maintenu en ces termes. « Le Comité directeur ne pense pas qu'il serait justifié à modifier en quelques points le règlement qui a été discuté, approuvé et adopté dans la séance précédente, surtout lorsqu'il considère qu'il est entendu qu'il peut adoucir les rigueurs de ce nouveau règlement, dans tous les cas où des circonstances particulières rendent

juste et expédient de le faire. » Ces rigueurs étaient telles que 310 personnes furent rayées de la liste. En vain fit-on, au mois d'avril, une instance en faveur des officiers de 30 à 50 ans, et en faveur des hommes de loi et des fonctionnaires; le comité anglais se déclara incompétent et renvoya les pétitionnaires au gouvernement. Le gouvernement maintint lui-même toutes les rigueurs, et n'admit aussi d'adoucissement que dans certains cas particuliers, où l'on prendrait toujours sur la masse destinée aux secours extraordinaires. Dans les cas douteux, il était convenu qu'on s'adresserait au comité directeur qui accorderait les secours demandés, les refuserait ou en réfèrerait aux lords de la Trésorerie (1). —

Le service des secours accordés aux laïques ne fut pas simplifié par cette mesure ; au contraire, les difficultés se multiplièrent. Dès lors, en effet, presque à chaque séance, le comité reçoit des demandes d'admission aux secours ou des plaintes sur des infractions au nouveau règlement, et l'on signale de temps en temps des articles de journaux qui jettent l'alarme sur le nombre et les desseins hostiles des émigrés.

(1) B. Museum. — *Add. MM. : Min. of comm.* march 17, 24, 31, april, 14, 21, 1796.

Heureusement le comité directeur redouble alors de zèle, d'ordre et de vigilance. Pour répondre aux demandes admissibles des nécessiteux, il fait d'abord un nouvel appel à la charité publique et privée, et une souscription, proposée au commencement du mois de mars 1796, produit, dans le courant de cette année, près de 4000 livres sterling (1). Cette ressource est bientôt épuisée, et, au 8 décembre, le comité déclare qu'il ne peut accorder de nouvelles inscriptions, tant que la somme, réservée chaque mois aux secours extraordinaires, ne s'élèvera pas à 300 livres. Mais en attendant, pour se créer d'autres ressources, le comité directeur a recours à la révision des listes. N'y a-t-il pas, sur ces listes, des jeunes gens qui ont atteint leur 16e année et qui sont sans infirmités, ou des artisanes jeunes et valides, par conséquent en état de gagner leur subsistance? Ou bien encore, n'y a-t-il pas des personnes qui reçoivent des secours pour des domestiques qu'elles n'ont pas,

(1) Record off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 18: *Account of the private and public subscription and collection made for the french emigrant clergy and laity.*

British Museum. — *Add. Manuscripts: Minutes of comm.*, feb. 25, march 3, 24, 1796.

ou dont elles pourraient se passer ? Sur ces cas particuliers, le comité anglais invite le comité français à vérifier si son règlement est observé. Il regrette de prendre cette mesure; mais l'état actuel de la caisse l'exige, pour pouvoir secourir bien des chefs de famille qui se trouvent réellement dans la détresse. Cependant la misère s'étend à tous les émigrés, et, ce moyen ne pouvant créer des ressources qui suffisent à tous les besoins, l'infatigable président, John Wilmot, adresse lettre sur lettre aux lords de la Trésorerie. Il les prie, les sollicite, les presse, de toute manière, de ne pas laisser mourir dans la rue tant d'infortunés : « Je vous demande pardon, dit-il à leur secrétaire dans une de ces lettres, de vous causer si souvent de l'embarras; mais je crois qu'il sera de mon devoir, tant que je serai membre du comité, de vous rendre compte de la situation des émigrés (1). Ces malheureux sont tous dans la plus grande détresse; beaucoup sont épuisés par le besoin et la misère : ils doivent trois mois pour leur logement et leur pension; les hopitaux sont pleins, et les prisons et les rues sont sur le point de les recevoir. Il y en

(1) Record off. — *Min. of comm.*, feb. 5, 1798.

a un si grand nombre à l'hôpital des aliénés de Bedlam, qu'il y a difficulté sérieuse pour obtenir de nouvelles admissions. Dans cette situation, leurs ressources sont si faibles que le payement de janvier ne leur procurera qu'un bien léger soulagement, à moins que ce payement ne soit bientôt suivi de celui de février, et qu'il n'en soit toujours ainsi dans la suite. Je renferme sous ce pli une lettre de l'évêque de Léon sur ce triste sujet (1). »

Ce cri de détresse de John Wilmot est du 16 mars 1797, et cette date est celle du passage du Tagliamento par notre armée d'Italie. A cette époque le comité ne pouvait s'attendre à voir ses efforts bien secondés par le Trésor anglais. La France, en effet, après avoir mis hors de la lutte européenne la Hollande, la Prusse et l'Espagne, chassait d'Italie l'Autriche, dernière alliée de l'Angleterre. L'Angleterre, ainsi vaincue dans tous ses alliés, devait sans doute recueillir toutes ses forces et réserver toutes ses ressources pour les luttes inévitables de l'avenir. Mais, d'autre part, la terreur qui avait en France glacé les cœurs était passée : l'opinion publique, cessant

(1) Record off. — *Subscription for the french clergy and Letter Book,* déc. 8, 1796 ; march 3, 10, 16, 1797.

d'être paralysée, manifestait des sentiments plus justes et plus humains. Le Directoire entr'ouvrait les portes de notre pays et un certain nombre de réfugiés des deux ordres, à la charge du comité, en profitaient pour se rapatrier. Le budget des secours allait donc être allégé et le comité sortir enfin de ses grandes difficultés, lorsque le *Dix-huit Fructidor* arrêta tout à coup ce mouvement de retour et amena de nouvelles complications avec le troisième courant des proscrits de France (1).

Les ecclésiastiques réfugiés causaient moins d'embarras au comité directeur. Leur patience, leur dignité, leur conduite exemplaire, au milieu des plus grandes épreuves, frappaient tous les regards. Aussi bien le clergé de l'église d'Angleterre continuait de les soutenir de tout son pouvoir. En 1796, l'année même de la souscription nouvelle, la grande université d'Oxford distribuait à ces infortunés des exemplaires de la *Vulgate* réimprimée à ses frais et pour leur usage. « L'université d'Oxford, dit Chateaubriand, a fait imprimer à ses frais et distribuer gratis aux pauvres curés un Nouveau Testament latin selon

(1) Record off. — *Subscription for the french clergy and Letter Book : Letter from John Wilmot to Charles Long*, sept. 8, 1797.

la version romaine avec ces mots : *A l'usage du clergé catholique exilé pour la religion.* Rien n'est plus délicat et plus touchant ». Et le *Gentleman's Magazine* du mois d'octobre de cette année 1796 pouvait dire à son tour, à propos d'un sermon du docteur Layard, prêché vers cette époque à St-Paul de Londres : « Le docteur Layard a rappelé dans son discours, à l'appui de l'esprit de bienfaisance de la nation anglaise, le précieux témoignage des ecclésiastiques français, auxquels l'Angleterre a rendu par ses bienfaits l'hommage honorable et consolant dû à tous ceux qui souffrent par devoir de conscience. Chassés de leurs églises et séparés de leurs troupeaux, ces ecclésiastiques manquaient de la consolation, que le maître, comme le disciple, doit chercher dans la parole de la divine sagesse, et cette consolation leur a été procurée par la munificence de l'université d'Oxford. La bienfaisance de la savante université n'a jamais brillé d'un aussi vif éclat, que lorsqu'elle s'est ainsi étendue sur des frères malheureux. En faisant réimprimer le *Nouveau Testament* pour l'usage des ecclésiastiques réfugiés, elle vient d'ajouter une nouvelle libéralité à celles déjà faites à ces infortunés, dont la conduite n'a

jamais démenti la bonne opinion qu'on avait conçue d'eux, dès leur arrivée dans ce pays (1). »

(1) British Museum. — *Gentleman's Magazine*, oct. 1796, p. 849.

CHAPITRE VII

CONDUITE DES ECCLÉSIASTIQUES PROSCRITS

Le travail. — Les exercices de la vie chrétienne. Le bon exemple des catholiques anglais. Les retraites publiques. — L'abbé Carron et les œuvres de charité. — Impressions favorables. Félicitations du Pape Pie VI.

Le *Gentleman's Magazine* avait bien raison de dire que la conduite des ecclésiastiques réfugiés justifiait pleinement la bonne opinion qu'on avait conçue de ces généreux confesseurs dés leur arrivée en Angleterre. Ces infortunés se montraient toujours français de cœur et de caractère, et surtout chrétiens éminents. Ce n'est pas sans déchirements cruels qu'ils avaient quitté des parents, des amis, des fidèles qui leur étaient chers, et, à la pensée des antipathies nationales et religieuses qu'ils pourraient trouver en abordant dans ce pays, ce n'est pas non plus sans tris-

tesse et sans appréhension qu'ils avaient *monté l'escalier de l'étranger*. Pendant leur séjour en Angleterre, ils ne se contentaient pas, comme l'illustre exilé de Florence, de ne point maudire leur patrie ; ils n'aimaient pas à récriminer contre leurs compatriotes persécuteurs et conservaient en exil jusqu'au trait le plus singulier de leur caractère national. « Mes compagnons à Londres, disait un émigré célèbre que nous aimons à citer, avaient tous des occupations : les uns s'étaient mis dans le commerce du charbon, les autres faisaient des chapeaux de paille, d'autres enseignaient le français. Ils étaient tous bien gais. Le défaut de notre nation, la légèreté, s'était dans ce moment changé en vertu. On riait au nez de la fortune ; cette voleuse était toute penaude d'emporter ce qu'on ne lui redemandait pas (1). » Et un journal de Paris, le *Publiciste* ajoutait dans un article inséré le 9 avril 1803 : « Je crois qu'on ne peut achever de connaître les Français que hors de leur pays, et leur rendre tout à fait justice que lorsque on les a vus malheureux. Il n'y a pas d'homme au monde qui sache, comme le Français, supporter le mal-

(1) Chateaubriand. — *Mémoires d'outre tombe*, t. II, p. 86.

heur avec courage et sans orgueil, apercevoir toutes les ressources que laisse la mauvaise fortune et les employer sans s'avilir. J'avais été déjà frappé en Allemagne de cette noble industrie au moyen de laquelle nous avons vu tant de Français, bannis de leur patrie, se soustraire au besoin, parvenir quelquefois à l'aisance, mais je n'avais rien vu de semblable à ce que j'ai trouvé en arrivant ici en Angleterre (1). »

Les ecclésiastiques surtout s'ingéniaient ainsi à se créer des ressources et à gagner le pain qu'ils mangeaient à l'étranger. « En arrivant, dit le chanoine Baston, les ecclésiastiques réfugiés savaient s'arranger. Ceux qui avaient quelques ressources pécuniaires se réunissaient en petites communautés. Parmi les autres, il y en avait qui étaient reçus gratuitement dans des maisons particulières comme commensaux. Un petit nombre étaient précepteurs, professeurs dans les académies ou les pensionnats, donnant des leçons de français, de latin, de mathématiques, de musique, de dessin ; mais la plupart exerçaient les professions de tailleurs, brodeurs, horlogers, cordonniers, chapeliers, écrivains, fac-

(1) *Le Publiciste*, 19 germinal an XI (9 avril 1803). Lettre écrite de Londres par un voyageur allemand

teurs, commis dans les magasins de commerce ou même ouvriers des champs (1). » — « Une trentaine des ecclésiastiques qui arrivèrent à Jersey, dans le courant des mois de septembre et d'octobre 1792, voulant utiliser leur exil et se procurer des moyens d'existence, dit aussi Tresvaux, obtinrent d'un monsieur de Saint-Ouen un château qui lui appartenait, et dont il portait le nom. Ce propriétaire le leur céda avec les terres adjacentes, à la condition d'une redevance annuelle et de la réversibilité du fonds après l'extinction de la société. Il leur fit des avances à l'aide desquelles ils montèrent un train de labourage et cultivèrent ces terres avec succès (2). » Des prêtres français établis dans la Grande-Bretagne auront aussi l'idée de travailler les champs et la réaliseront dans le Dorsetshire. L'opposition antipapiste rira d'abord de la vie singulière de ce clergé paysan, mais ces rires se changeront bientôt en sentiments d'admiration.

Tous les grands ordres religieux ont quelques représentants dans cette émigration française

(1) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires historiques du chanoine Baston, écrits en exil vers 1793.*

(2) Tresvaux. — *Hist. de la perséc. en Bretagne*, t. I, p. 410.

qui s'exécutait de si bonne grâce; mais presque tous les ecclésiastiques qui la composaient étaient prêtres séculiers. On sait le mot de Hume : « Il n'y a point de clergé plus curieux à connaître que le clergé séculier de France », et ces lignes charmantes d'un autre écrivain : « Les curés, les chanoines, se faisaient artisans, petits marchands, coudoyant à la taverne les laquais, les soldats, les ouvriers. La gaieté ne les abandonnait pas. Dans la dure situation où ils étaient tombés, ils aimaient à relire le poétique et charmant tableau, que l'un d'eux trace de leur métamorphose et de leur chétive industrie :

. . . . . Suivons dans leurs greniers
L'ardeur de ceux qui savent des métiers,
De saint Crépin sous l'odorante étole
Est tout courbé le curé de Marolle ;
Il faut le voir aiguiser son tranchet,
Accommoder la semelle au rivet,
Du sanglier par une même voie,
A contrepoil deux fois passer la soie,
Et sur-le-champ pour assembler les points
Tirer en diable en fermant les deux poings.
L'un tient si bien les petites écoles
Qu'il gagne au moins par an trente pistoles.
Veux-tu que j'entre en de plus grands détails ?
On fait ici de jolis éventails,
Et j'ai connu quatre de mes confrères
Par ce métier arrangeant leurs affaires.

Eux plus que moi laborieux, adroits,
Font obéir la paille sous leurs doigts,
Et d'une tresse artistement ourdie
Font un chapeau pour la noble ladie ;
D'autres sachant manier les couleurs
Forcent la plume à se changer en fleurs.
Pour nous . . . .
Laissons les vers et réflexions faites
Annonçons-nous pour marchand d'allumettes (1). »

Les ecclésiastiques réfugiés prenaient donc gaiement leur parti, et le pain de l'étranger était pour eux moins amer. D'autre part, les occupations utiles auxquelles ils se livraient faisaient diversion aux regrets qu'ils éprouvaient de la patrie absente et les éloignaient des dangers auxquels l'oisiveté, mauvaise conseillère, ne manque jamais d'exposer. Il est vrai que le travail ne suffit pas toujours pour se maintenir dans le bien ; mais les proscrits y joignaient les exercices de la vie chrétienne, l'assistance à des retraites spirituelles, la pratique des bonnes œuvres, et, grâce à la bienveillante protection des vicaires apostoliques de la Grande-Bretagne et

(1) L'abbé Langlais. — *Essai hist. sur le clergé de Rouen, pendant la révolution française.* — Les vers ont été communiqués à cet auteur par le docteur Manoury, qui les a trouvés dans les papiers de ses oncles, les abbés Manoury, dont l'un se fit tailleur et l'autre brodeur en tapisserie à Londres.

à la sollicitude paternelle des évêques français réfugiés, tous ces moyens réunis devinrent efficaces et produisirent les plus heureux fruits.

L'exercice du culte catholique n'avait jamais entièrement cessé en Angleterre, au moins à Londres. Pendant les persécutions, les fidèles, en prenant des précautions, se rendaient dans les chapelles des ambassades catholiques : dans la chapelle de Sardaigne, Duke street, Lincoln's-Inn-Fields, dans celle de Bavière, Warwick street, Golden square, dans celle de Naples, Old Bond street, dans celle d'Espagne, Spanish place, Manchester square. Puis, à partir de 1774, les lois antipapistes étant peu à peu rapportées et l'exercice du culte de moins en moins gêné, les catholiques purent aussi se réunir dans des chapelles particulières de riches familles anglaises et dans quelques chapelles publiques qu'ils eurent bientôt en propre. Enfin Georges III leur ayant permis, en 1791, d'en ériger autant qu'ils voudraient sous des conditions faciles à remplir, il y en eut, en 1792, trente environ d'ouvertes aux fidèles dans les parties de l'Angleterre où les proscrits, en arrivant, cherchèrent en masse un refuge. Parmi ces sanctuaires ouverts au public, les plus connus et les plus fréquentés étaient à Londres même,

la chapelle de Saint-Patrice, Sutton street, Soho square, celle de Saint-Georges, près de New Market, London road, Saint-Georges-Fields, et celle de Sainte-Marie, White street, Little Moorfields ; puis aux environs de la capitale, la chapelle de Hamlane près de Stratford, et au loin, à Winchester, la chapelle de Saint-Pierre, Saint-Peter street (1).

Au commencement de l'émigration, les ecclésiastiques proscrits fréquentaient ces chapelles d'origine anglaise, mais leur nombre gênait les chapelains qui desservaient ces petits sanctuaires et l'accueil qu'ils y recevaient quelquefois n'était pas de nature à les attirer. « Les missionnaires catholiques anglais, dit le chanoine Baston au commencement de l'émigration, étaient indifférents pour nous et parfois hostiles ; cela tenait à leur éloignement pour le gallicanisme (2). » Heureusement l'évêque de Centurie, vicaire apostolique pour le district de Londres et ses trois collègues de l'Ouest, du Milieu et du Nord, les accueillaient bien autrement et donnaient ainsi à tous leurs prêtres un bon exemple à suivre.

(1) *Laity's Directory for the year 1793.*

(2) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston, écrits en exil vers 1793.*

Celui du district de Londres, Mgr Douglas, ne voyait dans ces vénérables proscrits que leur misère profonde, jugeait de leurs mérites par le témoignage éclatant qu'ils rendaient à la foi catholique, et les traitait en conséquence avec son grand cœur. « Sa charité, ajoute le chanoine Baston en parlant de ce prélat, n'avait point de bornes : piété tendre, humilité, affabilité, douceur qui surpassait celle des évêques les plus doux, les plus affables, les plus sensibles, telles étaient en lui les aimables qualités de cette reine des vertus chrétiennes. Sa première démarche fut d'accorder tous les pouvoirs non seulement aux évêques français, mais encore aux vicaires généraux des divers diocèses de France. Ils devinrent proprement ses grands vicaires ; mais il restreignit leurs fonctions aux émigrés français ecclésiastiques et laïques. Les chapelles catholiques étaient relativement peu nombreuses et n'avaient qu'un autel, et les prêtres anglais les occupaient presque tout le matin. L'évêque de Centurie autorisa les prêtres français à dire la messe dans des maisons particulières. »

— « Ce prélat, dit un autre écrivain, recommandable par sa piété, sa modération et sa prudence, résidait à Londres (4 Castle street, Hol-

born, dans le voisinage de la résidence de Mgr de la Marche) ; il accueillait les prêtres émigrés avec une extrême bonté, les dirigeait par ses conseils, comme il les édifiait par ses vertus. Il les aidait de tous les secours que son zèle et sa charité savaient leur procurer. C'est à son autorité que les ecclésiastiques français durent s'adresser pour obtenir des pouvoirs, pour rendre authentiques tous les actes qui s'accomplirent durant l'émigration et ouvrir des chapelles et des oratoires dans divers quartiers de cette ville immense (1). »

Pendant plus de vingt ans et jusqu'à sa mort, en 1812, Mgr Douglas fut ainsi, pour les prêtres français exilés, un guide, un protecteur et un père, et ces prêtres touchés profondément de son inaltérable bonté, qu'on l'accusera de porter jusqu'à la faiblesse, pourront lui dire en toute vérité dans une adresse célèbre :

« MONSEIGNEUR,

« La protection signalée, que, dans son exil, le clergé de France a éprouvée de la générosité britannique, assure au gouvernement, qui nous accueillit avec tant de noblesse, l'estime et la

(1) De Grandmaison. — *Chapelle française de King Street.*

reconnaissance de tous les siècles; mais les âges à venir doivent apprendre aussi, que cette protection puissante nous a été conservée par l'influence de vos vertus, celle de vos dignes collègues, évêques dans ce royaume, la sagesse de leur administration et particulièrement la vôtre dans cette capitale ; ils doivent apprendre qu'un intérêt réel, un appui constant, une sollicitude inaltérable, sont les titres, qui, à chaque instant, donnent à Votre Grandeur un nouveau droit à la reconnaissance du clergé de France et des fidèles réfugiés en Angleterre ; et, si dans une terre étrangère, nous avons pu célébrer notre culte, imprimer les livres nécessaires pour notre instruction, c'est qu'avant notre arrivée, vos talents, votre esprit conciliateur, votre zèle éclairé, avaient ramené vos compatriotes à des dispositions moins rigoureuses, et avaient dissipé les préventions conçues contre le catholicisme ; c'est que vous leur avez prouvé par vos exemples qu'il n'est point de meilleur citoyen, de plus sincère ami de la patrie qu'un catholique fidèle à la doctrine et au culte qu'il professe.

« Mais, Monseigneur, la vérité la plus simplement énoncée prend ici, par sa nature même, le

ton de l'éloge ; c'est le seul qu'il soit possible d'employer en parlant de votre personne et vous nous l'avez interdit. Nous nous bornons donc à vous supplier d'agréer la vive et sincère reconnaissance, le profond respect avec lequel nous sommes, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs. — Londres, le 1er août 1800 (1). »

Les vicaires apostoliques du Milieu, de l'Ouest et du Nord, Messeigneurs Berington, Sharrock et Gibson, qui n'étaient pas oubliés dans cette adresse touchante, avaient accueilli les réfugiés comme le vicaire apostolique de Londres, et les prêtres et les catholiques anglais des quatre districts, entraînés par des exemples venus de si haut, furent bientôt unanimes à rendre aux prêtres déportés de France tous les services de la plus cordiale fraternité. Quel spectacle saisis-

(1) Epître dédicatoire de l'ouvrage posthume de l'abbé Gofvry, intitulé : *Doctrine du concile de Trente sur le dogme et la discipline.* L'abbé Gofvry est un ancien sulpicien que nous retrouverons bientôt à Jersey où il mourut en exil. « A Valence, à Orléans, à Angers, à Saint-Brieux, dit de Lubersac, la doctrine du concile de Trente avait été le sujet de ses leçons ». Son livre fut rédigé et publié après sa mort d'après les cahiers de ses élèves, et ce sont les prêtres français éditeurs qui adressent l'épitre dédicatoire à Mgr Douglas. — Tresvaux. — *Hist de la pers.*, t. I, p. 471. — De Lubersac. — *Journal de l'émigration*, p. 211.

sant offrit alors aux proscrits cette portion choisie restée fidèle à la religion de ses pères dans l'antique *Ile des Saints !*

« Parmi les catholiques romains, dit un de ces réfugiés, les proscrits avaient trouvé des hommes dont les bienfaits comme la foi leur montraient des frères ; en entrant dans leurs temples ils virent des fidèles dont la décence et le recueillement annonçaient des âmes choisies, privilégiées dans l'Église de Jésus-Christ et dont la piété rehaussait la constance. Un clergé édifiant et zélé cultivait cette portion chérie et précieuse à l'Église. Sous le nom de vicaires apostoliques, quatre évêques distribués dans l'empire britannique, le gouvernaient par leurs vertus et leurs exemples bien plus encore que par leur autorité. Ainsi donc, à travers les orages et les révolutions du culte national, une société nombreuse avait conservé, dans sa pureté, dans sa ferveur, cette religion catholique, apostolique et romaine, la même encore que celle qui régnait avant les troubles de Henri VIII. C'était la roche antique et isolée que l'œil du nautonier contemple avec étonnement au milieu des mers. Jadis elle fut le noyau d'une île immense. Les tempêtes l'ont battue, les flots ont entraîné le sol qui

l'entourait ; les champs et les forêts sont dans l'abîme ; elle subsiste, elle s'élève encore sur les eaux ; et son aspect rappelle au voyageur les guerres des Autans, les convulsions et les volcans dont elle a triomphé (1). » A l'époque où nous sommes arrivés dans ces récits, l'ouragan ne sévit plus sur l'Angleterre ; après avoir fait le tour de l'Europe, il s'abat sur la France et jette sur les côtes d'Albion ses enfants restés fidèles, nobles épaves que recueillent pieusement les fils de cette ancienne *Ile des Saints,* précieux débris eux-mêmes restés debout au milieu des orages dont on n'entend plus qu'un écho lointain.

Ce spectable, que les proscrits avaient habituellement sous les yeux, les confirmait dans leur foi, élevait leur âme au-dessus des tristes réalités de la vie et les portait à se montrer toujours dignes des attentions bienveillantes dont ils étaient l'objet. Rentrés dans leurs misérables *garrets*, qui leur rappelaient par leur pauvreté, les mansardes et les greniers de leur pays, et où ils formaient généralement de petits groupes vivant en commun, ils s'entretenaient avec admiration de la constance de ces chrétiens restés

(1) Barruel. — *Hist. du clergé pendant la révolution,* p. 357-358.

fidèles à la religion de leurs pères et de la charité de leurs compatriotes élevés dans l'hérésie, s'excitaient à imiter les uns pour édifier les autres, priaient ensemble, se défendaient contre les tentations de découragement. Si les avantages de la vie en petites communautés, joints aux exercices fréquents de la vie chrétienne dans les temples catholiques et au travail journalier pour soutenir leur chétive existence, ne pouvaient empêcher les misères de l'exil de causer quelques défaillances, pour prévenir les fautes ou les réparer et se ranimer dans la ferveur, des retraites publiques s'offraient à eux de temps en temps dans tous les grands centres qu'ils habitaient : à Londres, à Winchester et dans l'île de Jersey.

A Londres, jusqu'en 1795, les ecclésiastiques proscrits n'eurent point de chapelles en propre pour ces pieux exercices (1), mais avant cette époque, Mgr Douglas, leur bienveillant protecteur, mettait à leur disposition une chapelle assez spacieuse et bien à leur portée.

De Little Queen street, nº 10, bureau de distri-

(1) *Laity's Directory for 1796.* — C'est le directoire pour 1796 qui annonce le premier une chapelle française dans Dudley court, Soho square, près de la chapelle anglaise de Sutton street.

bution où résidait Mgr de la Marche, les grandes artères de High Holborn et d'Oxford street conduisent en quelques minutes à Crown street, et de là, tout près, à Sutton street, Soho square, quartier de la capitale le plus habité par les catholiques anglais et français au temps de l'émigration. En faisant quelques pas dans Sutton street, l'on arrive à un grand édifice aux murs nus et unis que l'on voit à gauche, à mi-chemin du square. C'est la chapelle de St Patrice que Mgr Douglas venait d'ériger pour les pauvres catholiques anglais de ce quartier, lorsque les premiers proscrits arrivèrent en masse de France (1). Cinq mois plus tard les ecclésiastiques réfugiés s'y réunissaient pour une retraite spirituelle. « Le 11 mars 1793, dit un témoin oculaire, une retraite fut ouverte à Londres dans la chapelle de St Patrice par monsieur de Beauregard, ancien jésuite (2). » Ce prédicateur, bien connu en France, avait déjà prêché une première retraite à Winchester. Sa voix, son geste, son attitude en chaire, tout parlait éloquemment en sa personne,

(1) *Laity's Directory for 1793.* — St Patrick's chapel, Sutton street, opens sept. 30, 1792.

(2) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston, écrits en exil vers 1793.*

et ses sermons furent beaucoup en vogue pendant tout le temps de l'émigration. Cependant son genre d'éloquence pouvait-il avoir un grand succès en Angleterre? D'après l'Acte royal de tolérance de 1791, les temples catholiques devaient rester ouverts pendant le service religieux, en sorte que, pour les sermons, tout le monde y entrait, les protestants comme les catholiques, hommes, femmes et enfants. Devant un auditoire ainsi composé, il fallait une éloquence plus contenue et plus conforme au goût des Anglais que ne l'était l'éloquence ardente, impétueuse de l'abbé de Beauregard. « Il y avait à ses sermons, dit le chanoine Baston, grande affluence de prêtres; les débuts étaient solennels, le prédicateur véhément. Des prêtres français se plaignaient néanmoins de plusieurs de ses sorties; ils se croyaient outragés. *A l'entendre*, disaient-ils, *on n'a pas si mal fait de nous chasser de France*. Un ministre anglican dit à un prêtre : *ou vous êtes de grands scélérats, ou cet homme est un grand calomniateur*. Tout le monde venait, hommes, femmes, anglais, etc. — Les plaintes étaient peut-être exagérées par la douleur, mais il est vrai de dire que le P. de Beauregard fut imprudent, répréhensible, et ne se souvint pas assez

qu'il parlait à des prêtres que leur courage, leur sacrifice, *leur confession* de la foi, élevaient au-dessus des soupçons ordinaires..... Les intentions du P. de Beauregard étaient pures, mais *non erat his locus*. Son genre d'éloquence, quoiqu'il fût en lui-même, ne pouvait se flatter d'un grand succès en Angleterre. C'est un pays où l'on veut du raisonnement, pas de geste, une déclamation presque monotone, une sorte de froideur dans l'action, rachetée par la vigueur et la chaleur des choses. Le P. de Beauregard était l'antipode de tout cela. De sa bouche sortaient des éclats de voix qui déchiraient l'oreille. Tantôt c'était un tonnerre majestueux qui ébranlait tout, tantôt on avait peine à saisir au pied de la chaire ce qu'il prononçait (1). »

Malgré ces inconvénients et ces imperfections, les prédications de l'abbé de Beauregard portaient d'heureux fruits et un autre témoin aussi compétent que le chanoine Baston, l'abbé Barruel, a raison de dire, à propos de cette première retraite prêchée à Londres : « Ce fut un spectacle nouveau pour l'Angleterre que de voir ces nombreuses légions de prêtres accourir le soir

(1) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston, écrits vers 1793.*

et le matin pendant huit jours à ces exercices de piété, à ces méditations saintes, à ces discours que l'abbé de Beauregard, un de leurs principaux prédicateurs, était chargé de prononcer. Dans cette retraite trois fois renouvelée à Londres, leur cœur s'épurait par tous les sentiments de la pénitence, et ils s'abandonnaient à tous ceux de la reconnaissance envers Dieu et envers la nation qui les accueillait avec tant de charité...... Chaque retraite se termina dans Londres par un spectacle d'édification qu'il serait difficile de retrouver dans les annales de la religion. Ce fut jusqu'à douze cents prêtres, tous ceux qui avaient pu se réunir en ce jour dans l'église, qui approchèrent de la table sainte et, sans interruption, reçurent la communion de la main du Vicaire Apostolique (1). »

Les réfugiés, après ces retraites, non seulement retournaient avec une ardeur nouvelle au travail et aux exercices journaliers de la vie chrétienne, mais se montraient disposés à s'associer de grand cœur à toutes les bonnes œuvres, que la bienfaisance imposait à leur zèle et qui étaient un autre moyen pour eux de se maintenir dans le

(1) Barruel. — *Hist. du clergé pendant la rév. franç.*, p. 359.

bien. Ces bonnes œuvres arrivèrent à Londres à leur complet développement, mais c'est dans l'île de Jersey qu'elles prirent généralement naissance et qu'elles commencèrent à s'épanouir.

Les îles anglo-normandes, Jersey, Guernesey et Aurigny, ont suivi, dans l'histoire, les destinées de la Normandie jusqu'au XIIIe siècle, et sont françaises par la langue et les mœurs comme par la position; mais, lorsque Philippe Auguste confisqua la province aux Anglais, les îles leur restèrent, et, depuis cette époque, elles n'ont cessé de leur appartenir à leur grand avantage. De là, en temps de guerre, les Anglais interceptent les communications entre Brest et Cherbourg, menacent les côtes de France et semblent à l'abri d'un coup de main. Comme ces îles ont toutes pour base des masses granitiques, des roches escarpées en défendent les abords, et, si le chenal qui les sépare de la côte française est étroit, il est aussi parsemé d'écueils, et porte au sud, dans sa partie la plus importante, le nom sinistre de *passage de la déroute.* Toutes ces circonstances faisaient de ces îles un refuge où l'émigration pouvait se croire en sûreté, et quelques mois après le décret de déportation générale, trois ou quatre mille ecclésiastiques français y

abordèrent et s'établirent principalement dans l'île de Jersey, à St-Hélier la capitale, à St-Aubin, à Grouville, à St-Ouen.

Sous le rapport religieux, ces îles, qui dépendent aujourd'hui de l'évêque de Portsmouth, relevaient, au temps de l'émigration, de l'évêque de Coutances; mais la persécution en avait fait disparaître presqu'entièrement le catholicisme. « Il n'y avait dans toute l'île de Jersey, dit de Grandmaison, qu'une seule âme pour représenter le culte catholique. C'était une vieille femme dont les habitants ne parlaient qu'avec une sorte de frayeur et qu'ils se montraient comme une curiosité ou plutôt comme un être fantastique (1). » En arrivant dans ces îles, les proscrits ne devaient donc pas trouver de chapelles de leur culte, et pouvaient s'attendre aux mauvais traitements de la classe inférieure prévenue contre le catholicisme; moins heureux en cela que les proscrits qui se réfugiaient dans la Grande-Bretagne, et qui, maltraités aussi par cette classe abusée, pouvaient se réfugier dans des temples catholiques d'origine anglaise. Il est vrai que, dans ces îles, comme dans les autres

(1) De Grandmaison. — *La chapelle française de King street.*

parties de l'empire britannique, la classe supérieure était animée, à l'égard des réfugiés, de sentiments de tolérance et de charité. L'évêque de Tréguier, Mgr le Mintier, un des premiers proscrits arrivés à St-Hélier, au mois de mars 1791, presque en même temps que Mgr de la Marche arrivait à Londres, avait su profiter de cette circonstance, comme son collègue de St-Pol, pour se mettre en rapport avec les hommes les plus influents de la classe éclairée, et préparer ainsi les voies à la réception de ses frères, qui se présentèrent nombreux à la fois et dans le plus grand dénûment, au commencement de l'émigration.

La plupart de ces réfugiés, comme ceux qui abordaient alors dans la Grande-Bretagne, avaient été, en effet, dépouillés, volés, maltraités de toute manière. Mgr le Mintier les accueillit avec bonté, leur procura les premiers secours et leur rendit toute sorte de bons offices. Comme ces malheureux abordaient par centaines, leur misère commune frappait davantage les esprits, et les premières réceptions étaient souvent sommaires et improvisées. « Il est impossible, dit un témoin oculaire, parlant de ces convois nombreux et d'une immense chaudière qui servait d'abord à préparer leurs repas, de peindre l'horrible pénu-

rie de ces vertueux ministres des autels. La plupart ne possédaient ni linge, ni vêtements convenables, ni moyen de s'en procurer. Je me rappelle qu'à leur arrivée dans l'île on loua pour eux un grand local, auparavant affecté à une école de pauvres enfants; que là ils couchaient tous dans la même chambre sur des matelas que d'autres réfugiés, établis à Jersey avant eux, leur avaient envoyés, chacun se dépouillant pour revêtir ses compagnons d'infortune. Leurs repas étaient préparés chez le marquis de la Ferronière; et l'on voyait chaque jour, à l'heure de midi, passer cette énorme chaudière portée par ces bons prêtres jusqu'à leur demeure commune (1). »

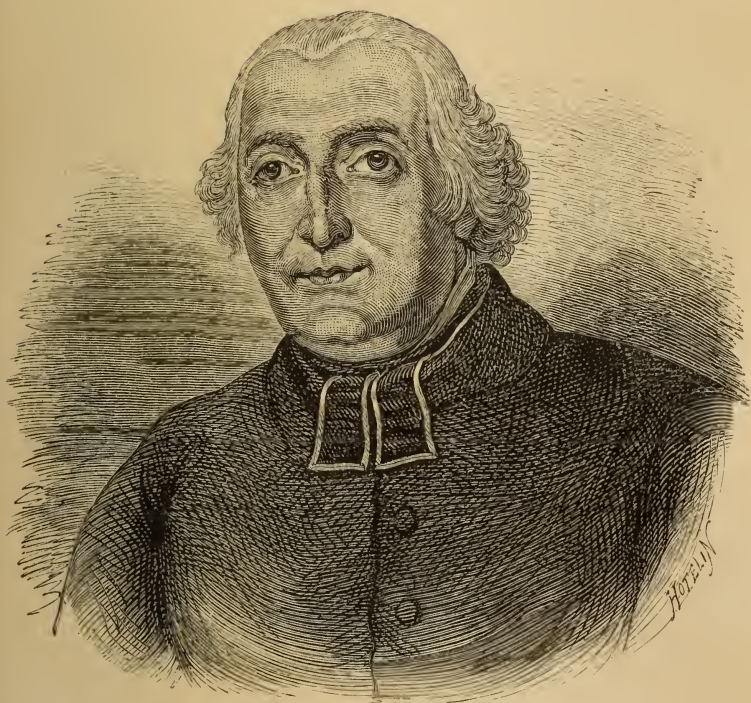
Sous le rapport matériel comme sous le rapport religieux, les îles anglo-normandes étaient une table rase pour ces milliers de proscrits arrivant à la fois sans ressources. Sous ce double rapport, tout était donc à créer dans ces îles, et Mgr le Mintier pouvait bien exercer son zèle et mettre à profit, sur ce vaste théâtre, la bonne volonté d'un grand nombre de confesseurs de la foi catholique, qui s'offraient pour le se-

(1) Notes de Mlle de Lucinière. — *Vie de l'abbé Carron*, t. II, p. 6.

conder dans ses œuvres de bienfaisance. Parmi les ouvriers de la première heure, deux prêtres bretons se signalèrent et travaillèrent avec ardeur jusqu'à la fin du jour : l'abbé Luc Chantrel du diocèse de St-Malo, lazariste, supérieur du séminaire de St-Pol, et surtout Guy Carron, qui a laissé, de ses bienfaits parmi les émigrés, dans une sphère, il est vrai, moins étendue, des traces aussi profondes que Mgr de la Marche.

Guy Carron reçut le jour à Rennes le 23 février 1760. Son père, avocat au parlement de Bretagne, avait eu d'un premier mariage plusieurs enfants, entre autres Bonaventure Carron qui doit partager l'exil de son frère. Guy né d'un second mariage ne connut point son père, mort quelques mois après sa naissance, et fut élevé par sa mère, femme d'un grand mérite, qui veilla toujours sur tous les mouvements de son esprit et de son cœur avec le soin jaloux d'une mère vraiment chrétienne. D'autre part une petite sœur, Marie-Jeanne, plus âgée que lui de deux ans, fut pour ce plus jeune frère un exemple vivant de toutes les vertus. Ces deux enfants s'excitaient mutuellement à la pratique du bien dans des lettres et des entretiens, qui rappellent les conversations pieuses de Thérèse d'Avila avec

JERSEY ET LONDRES



L'ABBÉ GUY-TOUSSAINT-JULIEN CARRON

D'après une gravure du *Laity's Directory* pour 1824.

Rodrigue son frère préféré. « Nous sommes à lire la vie de Ste Thérèse, écrivait un jour de la campagne Marie-Jeanne à son frère, Ah ! que cette sainte porte à la vertu ! Je désirerais pouvoir te dire toutes les rares qualités dont Dieu avait pourvu cette admirable sainte ; mais remettons cela à l'instant où Dieu nous réunira » ; et, lorsqu'ils sont réunis, Guy et Marie-Jeanne, comme Thérèse et Rodrigue, forment le projet de quitter le monde et de se choisir une solitude à la campagne. Ce projet généreux n'était pas réalisable : Guy était né pour une vie tout active, et, la compagne de son ermitage projeté étant morte à 16 ans, il essaie vainement d'entrer à La Trappe. Ce qui le destine irrévocablement au service de Dieu dans le monde, c'est son aimable simplicité, sa bonté, sa douceur, son mépris des plaisirs, son goût pour les choses sérieuses, et par dessus tout son admirable charité pour les pauvres. Cette aimable vertu, se développant de plus en plus en lui, deviendra le mobile de toutes ses actions et la source de toutes les bonnes œuvres, qui marqueront sa vie et la rempliront tout entière.

La charité pour les pauvres s'était révélée de bonne heure dans la vie de l'abbé Carron.

Dans son enfance, lorsqu'il rencontrait un pauvre sur le chemin, s'il était avec sa mère, il se tournait vers elle, et son regard suppliant obtenait aussitôt l'aumône désirée. Un peu plus tard, mais n'étant que simple clerc au collège de Rennes, il s'associait avec quelques jeunes gens pieux de son âge, pour faire le catéchisme aux indigents et leur distribuer des secours. Déjà son zèle désintéressé lui inspirait des hardiesses inouïes, et ses aimables qualités lui ouvraient les cœurs et les bourses. Devenu vicaire de St-Germain de Rennes, il fondait en 1785, sans autres ressources que celles de sa charité et les encouragements de son évêque, Mgr de Girac, un établissement industriel pour les pauvres de sa province aux portes de la ville, entre la route de Paris et la Vilaine, dans la propriété de la Piletière, où les Petites Sœurs des Pauvres ont ouvert de nos jours, en 1852, leur grand *asile de St-Joseph.* C'était une manufacture de toile à voile de cotonnade et d'autres tissus, où il occupa jusqu'à deux mille pauvres. Des sœurs de la charité étaient chargées d'instruire et de surveiller les jeunes filles employées à la filature du coton, de soigner les malades et de maintenir l'ordre dans la maison. Cependant ces bonnes œuvres jointes

aux travaux ordinaires du ministère pastoral ne suffisaient pas à son zèle, et, voyant les scandales qui de toute part éclataient dans les temps troublés où il vivait, il conçut le projet de composer des vies édifiantes pour tous les âges, pour tous les rangs, pour toutes les conditions. Ses écrits le mirent en rapport avec deux apologistes de cette époque : l'abbé Barruel, auteur de plusieurs ouvrages que nous aimons à citer dans ces récits, et l'abbé Gérard qui avait alors composé *Le Comte de Valmont*. Barruel insérait ses lettres dans son *Journal ecclésiastique*, et Gérard lui donnait des conseils pour la composition littéraire. « Écrivez moins vite, lui disait-il, mûrissez davantage votre sujet, et retranchez sans pitié les détails qui ne s'y rapportent pas essentiellement. Vous gagnerez en précision, en force, en harmonie, en propriété d'expressions. » Le bon abbé Carron oubliait quelquefois les leçons de son maître, mais laissait toujours parler son cœur ; aussi a-t-on pu dire de ses écrits : *chacun de ses ouvrages est bien mieux qu'un beau livre, c'est une bonne action* (1).

Un ecclésiastique d'un aussi grand mérite ne devait pas hésiter à remplir son devoir, lorsque

(1) *Vie de l'abbé Carron.* — Préface, p. IX.

parut le décret de la déportation générale. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé et attendit qu'on vînt l'arracher du sein de sa famille pour le conduire à la maison d'arrêt, où se trouvaient déjà réunis d'autres prêtres destinés comme lui au bannissement. Sa dernière pensée avant son départ fut pour son œuvre chérie de la Piletière, et les dernières lignes, qu'il traça dans sa prison, furent adressées à un de ses amis qu'il laissait comme directeur dans sa manufacture. « J'espère, lui disait-il, que cette lettre où je mets mon cœur tout entier, vous trouvera en bonne santé. La mienne depuis notre séparation a éprouvé des vicissitudes; mais elle est parfaite actuellement, et je désire, si mon Dieu me la conserve, la consacrer tout entière un jour au service de mes chers concitoyens; car je les aimerai toujours, et je soupirerai toujours après le moment où, revenus de leurs injustes préventions, ils cesseront de me fermer leur sein. Parlez quelquefois de moi aux membres de cette chère colonie de la Piletière, dont le bonheur faisait la plus douce jouissance de ma jeunesse. Dites leur que je serai toujours leur père et leur ami, et que toute ma vie je chercherai les moyens de les rendre heureux.

Si je puis acquérir sur l'art des manufactures quelques connaissances en Angleterre, je me hâterai de les appliquer au bien-être de la Piletière. Je crois que je vais partir incessamment pour l'Angleterre. »

L'abbé Carron partit en effet le lendemain, 14 septembre, avec ses compagnons d'infortune de la maison d'arrêt. De Rennes à Saint-Malo, les bannis furent hués, fouillés, maltraités de toute manière; puis on les embarqua pour Jersey au nombre de 250, sur deux navires, par un temps affreux, comme si on eût voulu s'en débarrasser par un naufrage. Un des vaisseaux fut obligé de rentrer dans le port; on crut l'autre perdu; Carron s'y trouvait. Le trajet dura deux jours entiers au lieu de 8 à 9 heures, temps ordinaire de la traversée, et pendant ces deux jours les malheureux passagers flottèrent entre la vie et la mort. Enfin, le 16 septembre à deux heures du soir, ils parvinrent à gagner la côte et débarquèrent sur la terre d'exil où l'abbé Carron allait trouver, pour ses bonnes œuvres, un théâtre plus étendu que sa ville natale, et s'acquérir de nouveaux titres à la reconnaissance publique (1).

(1) *Vie de l'abbé Carron*, par un bénédictin de la Congrégation de France, t. I, *çà et là*. — *L'Ami de la religion*, t. 27, p. 177.

En abordant sur la terre étrangère, ce bienfaiteur des pauvres devait être satisfait. Depuis la journée du 10 août, l'on voyait arriver à Jersey, dans le plus complet dénûment, outre trois ou quatre mille ecclésiastiques, des familles entières : hommes, femmes et enfants, qui venaient non seulement de Bretagne et de Normandie, mais encore du Maine, de l'Anjou, de l'Ile-de-France et du Poitou. L'abbé Carron n'allait donc pas manquer d'amis, c'est-à-dire de pauvres ; et, pour exercer son zèle sur ces nécessiteux de tout âge, de tout rang et de toute condition, il pouvait compter sur la protection des évêques les plus influents de l'émigration. Mgr le Mintier, autrefois grand vicaire de Rennes, l'avait encouragé au début de ses œuvres, et Mgr de la Marche lui avait écrit pour le féliciter de la publication d'un de ses ouvrages. L'évêque de Tréguier le reçut à bras ouverts et l'envoya à Londres, pour demander à l'évêque de Saint-Pol des renseignements, des conseils et des secours ; et à son retour on se mit à l'œuvre pour subvenir à tous les besoins.

Dans les îles anglo-normandes, où le culte catholique n'avait point de temples restaurés ni d'adorateurs restés fidèles, comme dans les

autres parties de l'empire britannique, ce qui semblait surtout difficile, c'était de subvenir aux besoins religieux d'un si grand nombre d'émigrés. C'était aussi le plus pressant. Mgr le Mintier, muni de lettres de grand vicaire de son collègue de Coutances, qui avait juridiction ordinaire sur ces îles, en fit de bonne heure l'objet principal de sa sollicitude. Sous sa direction, l'abbé Carron ouvrit une chapelle à Saint-Hélier. A son exemple, l'abbé Chantrel et l'abbé Lesaout de Saint-Malo en établirent d'autres dans cette capitale ; les prêtres de Normandie en érigèrent une à Saint-Aubin, et ceux du Maine et de l'Anjou une autre à Grouville (1). C'étaient autant de centres pour les offices publics et les principaux actes de la vie chrétienne. L'abbé Carron et ses confrères y donnèrent plusieurs retraites, au grand profit d'un certain nombre de laïques réfugiés, qui, privés depuis longtemps de tout secours religieux, étaient tombés dans un état de tiédeur et de relâchement, pour ne rien dire de plus. En même temps un ancien membre de la société de Saint-Sulpice, l'abbé Gofvry, y fonda,

(1) De Lubersac. — *Journal de l'émigration,* p. 37 et 181. — *Vie de Carron,* t. II, p. 6 et 7. — Archives de la chapelle de King street, à Londres, 1792-1816 : registres W, X, Y, Z.

pour les ecclésiastiques proscrits, l'œuvre des conférences théologiques qui produisit aussi d'excellents fruits.

L'abbé Gofvry, docteur et professeur de théologie, était né, le 10 novembre 1724, à Allineuc, dans le diocèse de Saint-Brieux. C'était un homme aussi remarquable par l'éminence de ses vertus que par l'étendue de sa science. Aussi jouissait-il d'une grande considération auprès du clergé de Bretagne avant l'émigration, et parmi tous les réfugiés de Jersey pendant leur exil. « L'abbé Gofvry, dit Tresvaux, avait professé longtemps au séminaire d'Angers, lorsque Mgr de Bellescize, nommé à l'évêché de Saint-Brieux, l'appela auprès de lui, dans son pays natal, et en fit son grand vicaire. » — « Les conférences de l'abbé Gofvry, ajoute de Lubersac, étaient le résultat des études de toute sa vie. Les doctrines du concile de Trente sur le dogme et la discipline avaient été le sujet de ses leçons, quand il était professeur, et cette doctrine était encore le sujet de ses conférences en exil (1). »

Les conférences, les retraites et tous les actes de la vie chrétienne, dans les chapelles catholi-

(1) De Lubersac. — *Journal de l'émigration*, p. 211.
Tresvaux. — *Hist. de la pers. en Bretagne*, t. 1, p. 471.

ques récemment érigées, ne détournaient pas l'attention des fondateurs d'œuvres, des besoins matériels et moraux des émigrés. L'abbé Chantrel créait des ateliers pour donner du travail aux dames émigrées et des vêtements aux ecclésiastiques proscrits, tandis que l'abbé Carron établissait une pharmacie pour les malades, des écoles pour les orphelins, des bibliothèques pour tous les réfugiés. Pour réaliser toutes ces œuvres, les moyens pécuniaires arrivaient toujours à propos. Les émigrés, qui avaient pu conserver quelques débris de leur fortune, en donnaient une partie, les protestants de la classe riche et éclairée y ajoutaient le produit de leurs souscriptions, et le comité central de Londres envoyait périodiquement des sommes, que distribuaient les évêques de Tréguier et de Bayeux. Mais la grande ressource, celle qui multipliait toutes les autres, c'est l'activité prodigieuse, la souplesse admirable, l'ingénieuse charité, le zèle incomparable de l'abbé Carron qui faisait par là des prodiges.

« A son retour de Londres, dit la coopératrice de ses œuvres, Mlle de Lucinière, l'abbé Carron obtint de ceux des réfugiés, qui avaient conservé quelques débris de leur ancienne fortune, des

dons assez considérables qu'il distribua aux plus nécessiteux. Bijoux, dentelles, diamants même, tout était porté chez notre ami, vendu par ses soins et réparti entre tous avec discrétion et équité. Par ces mêmes moyens, il établit d'abord une pharmacie où nous trouvâmes gratis tous les médicaments dont nous avions besoin. La manipulation des remèdes fut confiée à l'abbé Collet, prêtre du diocèse de Rennes, qui avait été chirurgien avant d'embrasser l'état ecclésiastique. Dans un appartement voisin de cette pharmacie, un autre prêtre distribuait le bouillon, le vin, le linge et les confitures; car rien n'était oublié par ce vrai père des pauvres. Une bibliothèque fut aussi ouverte par l'abbé Carron pour le clergé. Cette bibliothèque était formée de livres que le bon abbé avait recueillis chez les ecclésiastiques qui en avaient quelques-uns. Les ecclésiastiques trouvaient dans le local de cette bibliothèque du feu, du papier et des plumes, et c'était ordinairement dans ce lieu qu'ils se livraient en silence à l'étude et à la prière. L'abbé créa de la même manière une autre bibliothèque pour les laïques. Les livres étaient prêtés à ceux qui les demandaient, et, après avoir passé de main en main, ils revenaient à la bibliothèque.

Mais l'œuvre principale de Carron à Jersey fut la fondation de deux écoles pour les enfants des émigrés, une pour les jeunes gens et l'autre pour les jeunes filles. Il partagea celle des jeunes gens en deux classes et se fit maître de la première; la seconde, où l'on admettait les enfants qui ne savaient ni lire ni écrire, fut confiée à un ecclésiastique qui s'adonna tout entier à cette bonne œuvre. Des dames françaises émigrées se chargèrent de l'école des demoiselles. On ne saurait dire combien ces deux établissements furent précieux aux familles des émigrés. Il n'existait jusque-là à Jersey que des écoles protestantes; et les parents, occupés d'ailleurs d'un travail journalier, devenu nécessaire à leur subsistance, n'avaient pas le temps de se consacrer à l'éducation de leurs enfants qui languissaient dans l'oisiveté et l'ignorance. Monsieur Carron faisait deux fois par semaine un catéchisme public à ces écoles, et allait, tous les vendredis, dans les différentes classes, expliquer l'épître et l'évangile du dimanche suivant aux enfants qui lui étaient confiés. Il avait un talent singulier pour exciter parmi eux une louable émulation, et il était tendrement aimé de ce petit troupeau. Les ecclésiastiques et ceux des émigrés, qui, n'ayant point

de famille, vivaient isolés, attirèrent spécialement la sollicitude de l'abbé Carron. Il porta plusieurs personnes pieuses de l'un et de l'autre sexe à former une association dont le but était de visiter, de veiller et de soigner ceux qui tombaient malades. Il engagea en outre ses confrères à déposer chez lui chaque semaine le linge et les habits qui avaient besoin d'être raccommodés. Il nous distribuait ensuite ces paquets que nous lui rendions en bon état le samedi suivant. C'est ainsi que son ingénieuse charité savait mettre en activité tout ce qui l'entourait (1). »

Ces bonnes œuvres, bientôt propagées à Londres et dans d'autres villes de la Grande-Bretagne, non seulement soulageaient les misères de l'exil, mais préservaient du mal les prêtres nombreux que Carron savait si bien y associer. C'était un nouveau préservatif qui concourait, avec les retraites publiques, le travail journalier et les pratiques de la vie chrétienne en commun, à rendre irréprochable la conduite du clergé de France exilé, à justifier de plus en plus la bonne opinion que le comité directeur avait conçue de lui dès son arrivée en Angleterre, à augmenter de jour en

(1) *Vie de l'abbé Carron*, Notes de Mlle de Lucinière, t. II, p. 8-12.

jour l'estime et l'admiration que cette société lui avait dès lors vouées. Il faut voir le respect profond et la convenance parfaite avec lesquels elle traite les prêtres français dans les cas difficiles qui se présentent après les quatre premières années de leur séjour en exil.

C'était en 1796. A cette époque, nous le savons, les dépenses énormes de la guerre et le nombre croissant des proscrits secourus avaient forcé le comité à réduire un peu la somme allouée à chacun d'eux, et les distributions étaient quelquefois retardées. De là, partout de grandes souffrances parmi les réfugiés. L'abbé de Bonnière, distributeur des secours pour la ville de Winchester, ayant subi lui-même la réduction, crut pouvoir exposer au comité directeur ses nécessités personnelles, son âge et ses infirmités, et le secrétaire de ce comité, qui était alors Georges Hugues, lui adressa la réponse suivante :

« Monsieur,

« Votre lettre du 9 Juillet dernier à monsieur Wilmot a été lue, aujourd'hui 14, au comité anglais, et ces Messieurs m'ont chargé de vous exposer que les réductions, qu'ils ont cru devoir faire à votre appointement, ne résultent aucunement

du moindre changement dans les égards que ces Messieurs ont eus jusqu'ici pour vous et qu'ils croient vous être dus, mais d'un principe général qui a rapport également à tous ceux qui se sont chargés de la distribution des secours dans les différentes localités de l'Angleterre. Le comité ne peut allouer plus aux uns qu'aux autres, en tenant compte du nombre des individus à charge à chacun des distributeurs. Mais comme votre âge et vos infirmités demandent une considération particulière, le comité vous prie, Monsieur, de vous adresser à M. l'évêque de Saint-Pol, qui se charge de distribuer les secours extraordinaires destinés à ces objets, et le comité est persuadé que Mr l'évêque vous accordera toujours tous les secours que vos besoins exigent et qui sont compatibles avec nos moyens et conformes à ce qui se fait pour d'autres personnes en pareil cas (1). »

Cette parfaite convenance, dans les rapports délicats du comité avec les réfugiés, parut surtout d'une manière éclatante à l'occasion d'une lettre adressée au comité par l'abbé Duchatel et datée de Ripley, le 24 novembre 1796. Cet ecclé-

(1) Record off. — Extrait d'un registre intitulé : *Subscriptions for the french clergy and Letter Book*, n° 1.

siastique du diocèse de Coutances, supposait que la réduction des secours était due à Mgr de la Marche, et, dans sa misère extrême, s'oubliait jusqu'à dire que le prélat agissait en despote et qu'après tout la nécessité n'a pas de lois. Le secrétaire, Georges Hugues, lui répondit au nom du comité :

« MONSIEUR

« Quoiqu'il y ait dans votre lettre des expressions qui autorisent pleinement le comité à ne pas y répondre, il a bien voulu me charger de vous faire remarquer que les faits que vous y exposez sont dénués de fondements.

« Ce n'est pas M. l'évêque de Léon, le plus respectable de vos évêques, que vous osez accuser *d'agir en despote*, qui a causé la réduction des secours. Ce prélat n'a fait qu'anticiper, par une offre volontaire au nom du clergé français, la réduction à laquelle le *comité lui-même était déjà déterminé par la nécessité des circonstances.* Les délais des payements ne peuvent pas être imputés au comité anglais, bien moins encore à M. l'évêque de Léon, mais à la force des circonstances, qui ne permettent pas toujours au gouvernement d'avancer, à point nommé, des sommes considérables, pendant une guerre dis-

pendieuse qui l'oblige chaque jour à des dépenses très urgentes. Le comité désirerait beaucoup que les payements fussent plus ponctuels; mais je dois vous informer que les sommes sont distribuées au moment où il les a reçues, et, qu'à l'instance de M. l'évêque de Léon, il a souvent contracté des emprunts pour faire des avances aux réfugiés. Vous dites enfin, Monsieur, que *la nécessité n'a pas de lois* : permettez-moi d'excepter celles de la justice et de la vérité, sans lesquelles la nécessité justifierait les plus grands crimes. Si vous êtes dans la détresse pour des vêtements, vous avez dû vous adresser à M. Floc'h, qui est occupé depuis près d'un mois à distribuer de l'argent pour cet objet (1). »

Ainsi la misère extrême, à laquelle étaient réduits quelques prêtres français, explique leurs cris de détresse. Si le comité relève avec force et dignité l'exagération de leurs plaintes, il expose la raison de sa conduite et indique aux infortunés qui se plaignent les secours extraordinaires créés pour leurs besoins exceptionnels. Dans ces cas particuliers, pouvait-il se départir, à l'égard des ecclésiastiques proscrits, de ses règles de

(1) Record off. — Extrait d'un registre intitulé : *Subscriptions for the french clergy and Letter Book*, n° 1.

bienveillance ordinaire, lorsqu'il reconnaissait avec admiration que leur conduite était généralement irréprochable? Les accusations sérieuses à la charge de ces exilés sont très rares. Nous avons voulu savoir le mal réel commis par eux et l'impression que fit ce mal connu sur des populations antipapistes. Nous avons cherché cette part du mal partout : dans les principales publications contemporaines, dans les comptes rendus d'enquêtes faites à ce sujet, dans des lettres particulières qui ont un caractère d'intimité. Nous avons en même temps noté les réflexions des protestants à cet égard, et voici le résultat de nos investigations minutieuses. Sur huit à dix mille ecclésiastiques proscrits, secourus ou non secourus, nous avons eu de la peine à en trouver cinq ou six dont la conduite ait été bien répréhensible; et, pour les protestants d'Angleterre, ces exceptions confirment la règle. Jamais en Angleterre on n'attribua au corps entier du clergé proscrit, les torts de quelques-uns de ses membres, et l'on dit toujours dans ce pays que la conduite de ce clergé fut exemplaire au plus haut degré (1).

(1) British Museum. — *Gentleman's Magazine*, Vol. LXVII, p. 204. — *Add: MM. : Minutes of Comm.*, nov. 26, 1795 ; may 5, 1796.

Record office. — *Minutes of Comm.*, may 3, oct. 30, 1796. — *Pa-*

Ces impressions, de plus en plus favorables aux ecclésiastiques exilés ne se produisaient d'abord que dansla classe éclairée, mais la presse s'en faisait l'écho fidèle; on les redisait dans les temples et dans les écoles (1), et bientôt la classe inférieure elle-même s'en montra toute pénétrée. Deux ans après leur arrivée en Angleterre, les prêtres français avaient rarement à se plaindre des mauvais traitements de cette classe abusée. Déjà même l'on racontait les traits les plus touchants de sa bienfaisance. « Là, disait en 1794 l'abbé Barruel, un des témoins oculaires, c'est l'ouvrière généreuse qui offre le travail de ses mains et en refuse le salaire; ici, c'est la marchande de pommes de terre qui se plaint amèrement que ces prêtres ne reparaissent plus, parce qu'elle n'a pas voulu recevoir leur argent. Là, c'est encore le porteur de lait qui glisse, dans la main d'un de ces prêtres, le gain de sa journée et se cache dans la foule, de crainte d'être aperçu. L'enfance veut être aussi bienfaisante. Ce qu'elle avait pour ses jouets, pour ses menus plaisirs,

pers relating to the french clergy refugees, Bundle, 8 : Lettre de Macdonald, distributeur à Liverpool, à Mgr de Marche, datée du 12 fév. 1795.

1) British Mus. — *Add. MM. : Minutes of Comm.*, may 24, 1793.

elle le ramasse et le met en commun. C'est la souscription de l'innocence ; elle ne sait pas ce que c'est que le malheur ; mais on lui dit : « Ce sont des hommes qui ont tout perdu, » et elle leur donne tout ce qu'elle a. L'artisan vigoureux n'a que ses bras ; il veut aussi donner, il double sa journée et son activité. Dans cette classe même d'ouvriers à la journée, un homme, au cœur sensible, se trouve chez madame Silburne, il voit quelques prêtres français arriver avec tout l'extérieur de l'infortune, il s'attendrit sur eux, il sanglote et il ne réprime l'excès de son attendrissement que pour s'écrier : « Ah ! Madame, « je suis bien pauvre, mais je puis travailler pour « deux. Donnez-moi un de ces prêtres et je le « nourrirai. »

A ces traits charmants, ne dirait-on pas que la Grande-Bretagne redevenait l'*île des saints*. Elle était au moins digne de se voir appeler la seconde providence des prêtres déportés ; et c'est ce qu'exprimait admirablement cette lettre dictée par la reconnaissance à l'évêque de Saint-Pol, quand, remontant au Dieu de l'Évangile, il disait à ces ecclésiastiques : « Ce Dieu a partagé pour vous « en quelque sorte, le soin de justifier sa parole « divine, avec vos nombreux bienfaiteurs. Par

« eux, il peut vous dire comme à ses apôtres :
« *Lorsque je vous ai envoyés sans bâton, sans*
« *chaussures, au milieu des nations, avez-vous*
« *manqué de quelque chose ?* Par eux il vous a
« dit : *Ne vous mettez en peine ni de la main*
« *chargée de vous vêtir, ni de celle qui doit vous*
« *nourrir.* Qui de vous pourra lui reprocher d'a-
« voir manqué à ses promesses, auprès de la
« nation qui vous accueille (1) ? »

Ce spectacle admirable frappait alors tous les regards, non seulement en Angleterre, mais dans le monde entier, et le pape Pie VI, qui, de Rome, observait avec un soin jaloux tout ce qui se passait au delà du détroit, adressait à ce sujet la lettre suivante à l'évêque de l'émigration :

« Pie VI à son vénérable frère, Jean François Évêque de Léon, salut et bénédiction apostolique.

« Au milieu des soucis et des perplexités qui Nous environnent et que vous et vos frères dans l'épiscopat partagez avec Nous, Nous avons la consolation de penser que beaucoup de princes et de peuples civilisés ont regardé, comme un devoir pour eux, de porter secours à ces dignes exilés de France, qui dépouillés de leurs biens

(1) Barruel. — *Histoire du clergé*, p. 353.

et chassés de leurs demeures, en haine de la religion, ont été forcés de chercher refuge et sécurité auprès des nations étrangères.

« Parmi ces princes et ces peuples bienfaisants, l'illustre Roi de la Grande-Bretagne et ses sujets se sont admirablement distingués ».

Le Saint-Père n'ignore pas le bon accueil fait de bonne heure en Angleterre aux ecclésiastiques bannis de France; il connaît et l'adresse aux Bretons pour subvenir à leurs besoins, et le succès des souscriptions privées et publiques, et l'organisation du comité pour l'administration des secours. Il sait l'estime et la confiance dont jouit Mgr de la Marche, auprès de cette grande société de bienfaisance. Pie VI rappelle tous ces faits consolants sur lesquels on l'a bien renseigné, puis il ajoute :

« Aussitôt que Nous apprîmes ces heureuses nouvelles, Nous adressâmes, à Nos vénérables frères les Archevêques et les Évêques, et à Nos enfants bien-aimés, les Abbés et les Abbesses, aux Chapitres et au Clergé séculier et régulier d'Allemagne, un bref daté du 12 novembre 1792 et dans lequel Nous exprimions toute Notre satisfaction de votre conduite et Notre sincère estime pour le Roi de la Grande-Bretagne et pour

toute la nation anglaise, dans les termes suivants : « Nous avons toute raison d'applaudir et « de louer d'une manière particulière l'illustre « Roi d'Angleterre et toute la nation britannique, « qui, par un sentiment d'humanité, ont porté « secours aux malheureux exilés. C'est une gloire, « pour les Anglais, d'avoir cru qu'il était de leur « devoir d'ouvrir leurs portes à ces infortunés et « un honneur, pour leur pays, d'avoir su profiter « de la circonstance, pour se montrer hospitalier « à l'égard des étrangers. » Mais, comme Nous ne savons pas si ce bref vous est parvenu, Nous avons pensé qu'il était à propos de vous écrire à vous-même, afin que vous puissiez assurer les membres du comité de Notre vive reconnaissance envers le Roi et la nation, qui ont ajouté, dans cette circonstance, un nouveau lustre à la dignité de la couronne et à l'honneur du pays. Vous leur direz de plus que Nous avons appris avec bonheur que les catholiques de ce royaume ont vu s'adoucir les peines portées contre eux par le code pénal, dont ils avaient depuis longtemps gémi. Vous ajouterez que ce qui augmente à cet égard Notre consolation, ce sont les causes qui ont déterminé ces concessions bienveillantes; Nous avons, en effet, admiré, dans cette circonstance,

d'une part la libéralité des sentiments manifestés par le gouvernement, et de l'autre Nous avons vu avec plaisir la fidélité et la loyauté des catho-ques anglais qui leur ont à la fois concilié la confiance de ceux qui les gouvernent et l'estime de leurs compatriotes.

« Nous serions heureux de pouvoir venir au secours de tous les ecclésiastiques bannis de France ; mais il est si grand le nombre de ces infortunés, que Nous avons reçus à Rome et auxquels Nous donnons assistance, que vraiment Nous ne pouvons pas faire davantage. C'est donc Notre devoir de témoigner Notre sincère reconnaissance à une nation qui, Nous en avons la confiance, continuera de vous protéger et de vous secourir jusqu'à ce que les évêques et les prêtres puissent rentrer dans leurs diocèses et dans leur églises. Nous sommes d'autant plus porté à l'espérer qu'on Nous assure que la conduite exemplaire des ecclésiastiques français conspire dans ce but avec la compassion qu'excite leur misère et avec la libéralité de la nation anglaise qui s'étend jusqu'à ses ennemis.

« Enfin, Nous voudrions espérer que les difficultés, que Nous éprouvons, feront bientôt place à la joie et à la consolation, que Nous demandons

tous les jours au Dieu tout-puissant. En attendant, Nous vous donnons à vous, à vos frères dans l'épiscopat et à tous les ecclésiastiques réfugiés en Angleterre Notre bénédiction apostolique. Donné à Rome, le 21 septembre de l'année 1793 et la dix-neuvième de Notre pontificat (1). »

Cette lettre ne fut publiée par le *Laity's directory* qu'à la fin de l'année 1797. A cette date, il était temps que Pie VI vînt témoigner son admiration pour l'inébranlable constance des ecclésiastiques persécutés et pour la noble charité de la nation britannique. Déjà victime lui-même de la persécution, il allait être arraché de sa capitale, conduit prisonnier de ville en ville et mourir en exil. Le grand exemple et les belles paroles du saint Pontife confirment et couronnent tous ces récits et nous déterminent, avant de passer outre, à revenir sur nos pas, et à nous reporter, par la pensée, de Londres et de Jersey à Winchester, afin de pénétrer davantage dans notre sujet et d'observer de plus près la vie des réfugiés. Dans cette grande résidence, en effet, que l'on considère les ecclésiastiques français au château, dans la ville ou à la campagne, les dé-

(1) *Laity's directory* for the year 1798.

tails sur leur conduite abondent, et de même que Londres est le centre commun des distributions qu'on leur fait, et Jersey, le berceau principal de leurs œuvres de charité, ainsi Winchester est le théâtre le plus connu de leur vie intime.

CHAPITRE VIII

WINCHESTER LA GRANDE RÉSIDENCE

Winchester et son site. — Le château de Charles II. John Milner et sa mission. Le grand asile ouvert. — L'abbé Martin et l'organisation du service. Manifestations antipapistes. — Vie intime des réfugiés. — L'abbé Couvet et le prosélytisme catholique. — Enquête favorable. Les clercs paysans et les conversions. Apaisement à Winchester.

Vis-à-vis les côtes de Bretagne et de Normandie et sur la côte anglaise, au delà de l'île de Wight, un épanchement de la Manche a formé le port de Southampton. La route, qui conduit de ce port important à la métropole du commerce du monde, suit d'abord la vallée de Itchen creusée par cette rivière dans le terrain

crayeux qui fit donner par les anciens le nom d'Albion à la Grande-Bretagne. A vingt kilomètres du port, la vallée devient profonde et à l'est la roche blanchâtre est presque à pic, tandis que du côté opposé le terrain s'élève insensiblement et par degrés. C'est là que les anciens Bretons élevèrent une de leurs *blanches cités* appelées dans leur langue Caer Gwent. Une tribu belge l'avait occupée quelque temps, lorsque les Romains vinrent à leur tour faire la conquête du pays, et la Gwent des Bretons fut appelée Venta Belgarum par les nouveaux conquérants qui la fortifièrent; ce qui lui fit donner enfin par les Saxons, lors de l'invasion des Barbares, son dernier nom de *ville fortifiée de Vinta,* ou Wintaceaster et par contraction Winchester.

Winchester fut d'abord la *maîtresse ville* du Wessex et lorsque Egbert eut réuni sur sa tête les sept couronnes de l'heptarchie, cette ville devint la capitale de la monarchie ainsi fondée. Les Normands vainqueurs déposèrent dans ses archives le registre général de l'expropriation définitive des vaincus, appelé, non sans raison, Rolle de Winton, *Rotulus Wintoniensis,* et Livre du jugement dernier, *Doomsday Book.* Après la dynastie normande, Londres devint

WINCHESTER

VUE GÉNÉRALE, PRISE DE LA COLLINE DE SAINT-GILLES, A L'EST, D'APRÈS UNE PHOTOGRAPHIE.



Cathédrale. Château de Charles II. High street. Saint-Peter's street.

et resta la capitale du royaume, mais l'importance de Winchester fut toujours considérable (1).

Tout à Winchester devait amener et fixer les ecclésiastiques proscrits, non seulement sa position dans le voisinage de la côte, sur la route de Londres, et ses grandes ressources ; mais encore son site admirable, la salubrité de l'air qu'on y respire et un vaste local qu'on pouvait leur donner pour asile.

Pour nous faire une idée de son site et des autres avantages que pouvaient y trouver les proscrits, gravissons la colline de Saint-Gilles qui s'élève à l'est presque à pic : nous avons ainsi au couchant toute la ville à nos pieds, et nous la voyons s'élever en amphithéâtre avec ses rues, ses églises, ses palais et ses ruines mêlés de jardins, de champs, de bosquets d'une végétation luxuriante, et de cours d'eau formés par les branches diverses de l'Itchen. Tout près de nous, se dessine fortement la grande et belle cathédrale, et, au loin, le palais de Charles II dont la position commande toute la ville. Un château fort occupait autrefois cette position formidable; Cromwell le démantela pendant la guerre civile,

(1) John Milner. — *The history of Winchester*, vol. 1, p. 191. Ducange. — *Rotulus wintoniæ seu Doomsday Book.*

et Charles II, pour imiter Louis XIV, voulut le reconstruire sur le plan du palais de Versailles. Un corps principal de bâtiment et deux ailes latérales devaient dessiner un grand rectangle ouvert à l'est du côté de la ville. Il fut aussi convenu que trois coupoles couronneraient le corps principal : une au centre et les deux autres aux extrémités; qu'en avant du palais l'on construirait d'autres édifices pour la noblesse et que derrière l'on tracerait un parc magnifique (1).

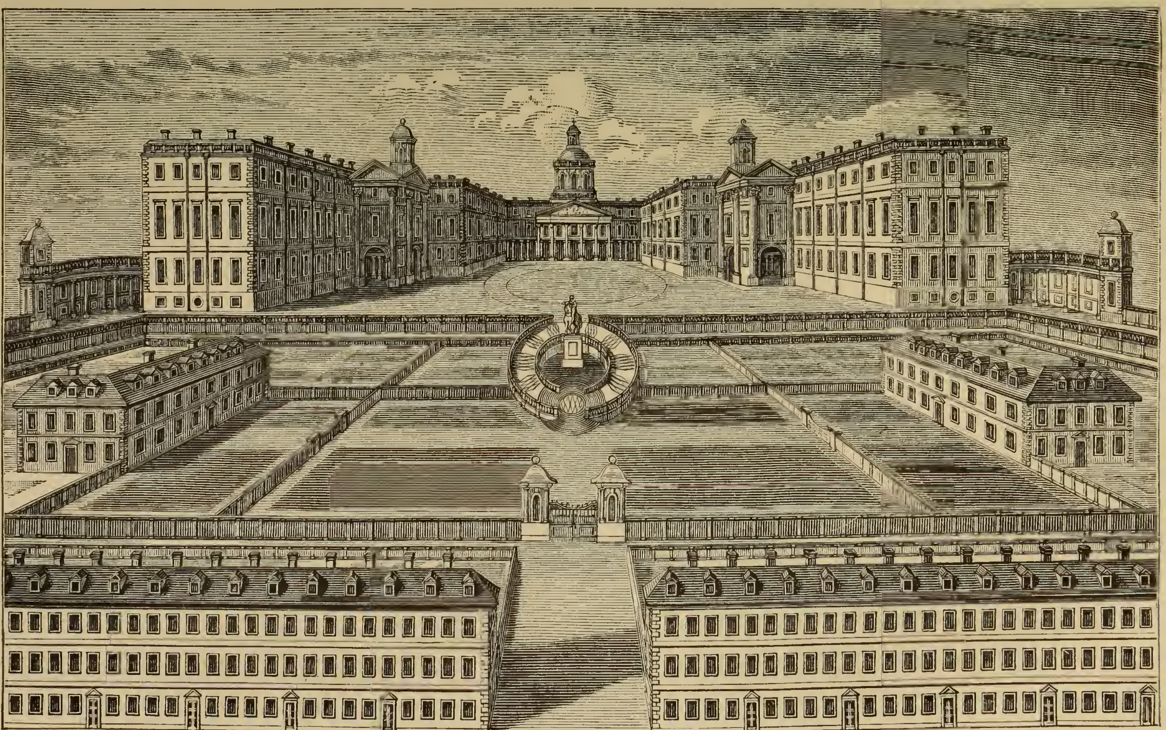
Telle devait être la résidence de Charles II, lorsque les affaires de l'état ne le retiendraient pas à Londres. Ce prince en posa la première pierre, le 23 mars 1682, et en activa les travaux par des visites fréquentes ; mais sa mort, survenue deux ans après, les interrompit tout à coup, et depuis cette époque on ne les a jamais repris ; en sorte que ce palais, connu sous le nom de King's House, était, en 1785, ce qu'il est aujourd'hui. On n'y voit point de parc ni de corps de logis pour la noblesse. L'édifice rectangulaire s'élève seul sur les ruines de l'ancien château fort, et les trois coupoles, qui devaient le surmonter, font aussi défaut.

King's House n'est aujourd'hui qu'une caserne.

(1) *History of Winchester by the Rev.* J. Milner, t. I, p. 433

CHATEAU DE CHARLES II, EN PROJET

VUE DE L'EST, D'APRÈS UNE GRAVURE DE L'HISTOIRE DE WINCHESTER.



La grande résidence des ecclésiastiques proscrits.

Vers la fin du dernier siècle, des prisonniers de guerre y furent détenus, et une épidémie, qui se déclara parmi eux et qui se répandit dans la ville, causa la mort de l'abbé Nolan, missionnaire catholique; mais ce fléau fit ressortir avec éclat le mérite éminent de son successeur, John Milner, qui devait jouer un grand rôle dans les affaires ecclésiastiques de son pays et rendre d'importants services au clergé de France exilé.

John Milner était né à Londres, le 14 octobre 1752, et avait fait ses études en France, au séminaire anglais de la ville de Douai où il reçut la prêtrise en 1777. De retour dans sa ville natale après onze ans d'absence, il fut remarqué très favorablement par Mgr Challoner, alors vicaire apostolique pour le district de Londres. Pour en disposer à son gré, ce prélat ne lui confia d'abord que des emplois temporaires, ce qui faisait dire plus tard à ce jeune missionnaire qu'il n'était alors qu'un ouvrier à la pièce, un tâcheron, un *Jobber*. C'est à ce titre qu'il reçut la mission périlleuse de remplacer l'abbé Nolan, mort victime de son dévouement. Lorsqu'il arriva à Winchester, au commencement de l'année 1779, l'ouvrier à la pièce n'avait que 27 ans. Les catholiques de ce pays furent surpris de sa jeu-

nesse et s'en montrèrent mécontents. « L'évêque, disaient-ils, ne leur avait envoyé qu'un enfant. » Mais ils changèrent de sentiment, lorsqu'ils virent le généreux missionnaire remplir ses devoirs auprès des malades, avec tant de zèle qu'il fut atteint lui-même de l'épidémie, et c'est avec la plus vive reconnaissance qu'ils reçurent, à la fin de la même année, l'heureuse nouvelle que ce jeune prêtre leur était donné pour pasteur à poste fixe.

Doué d'une activité prodigieuse, John Milner put mêler, à ses occupations d'un ordre supérieur dans le saint ministère, les travaux de l'esprit au grand profit de la religion. A Londres Mgr Challoner lui avait confié le soin de la riche bibliothèque de l'ancien chapitre de la ville (1). A Winchester les antiquités de cette localité l'intéressèrent beaucoup. Ses recherches sur ces antiquités aboutirent à la publication de son *histoire de Winchester* qui lui valut, en 1788, le titre de membre de la Société des Antiquaires de Londres, et ces travaux, en le faisant connaître et estimer davantage, lui permirent bientôt de

(1) Husenbeth. — *The life of the Right Rev. John Milner*, p. 9-10. John Milner. — *The hist. of Winchester,* vol II, p. 177.

rendre des services importants à l'église catholique dans son pays.

Après le bill de tolérance accordé aux catholiques anglais, en 1778, il s'agit de formuler le serment d'obédience au souverain temporel, et un comité catholique, composé principalement de laïques, proposa une formule dangereuse, surtout à cause de l'appellation impropre de dissidents catholiques protestants, *protesting catholic dissenters*, donnée aux catholiques romains par cette formule, qui les assimilait ainsi à une secte protestante. John Milner fut un des ecclésiastiques qui signalèrent les premiers le danger; il écrivit plusieurs brochures à ce sujet, protesta au nom des évêques d'Irlande et de la plupart des prélats de la Grande-Bretagne contre cette formule, et obtint qu'elle serait heureusement amendée. Le rôle qu'il joua dans cette affaire mit le jeune champion des intérêts catholiques en rapport avec les plus grands personnages de son pays (1). A cette occasion il vit Burke qui le présenta à Fox et à Windham; il vit Dundas et Pitt, il vit Wilberforce, Smith et d'autres membres du Parlement, et tous l'accueillirent avec bonté et

(1) Husenbeth. — *The life of the Right Rev. John Milner*, p. 35.

furent satisfaits des raisons qu'il donna de son opposition à la formule du comité.

Ces affaires d'un intérêt général ne lui faisaient pas perdre de vue sa chère mission de Winchester. On admirait, en effet, en lui, dans sa mission, non seulement son activité prodigieuse, sa charité sans bornes et son grand savoir, mais encore de la sagesse et de la discrétion dans l'accomplissement de tous ses devoirs. Grâce à ces dernières qualités, il se fit à Winchester des amis parmi les protestants comme parmi les catholiques. L'évêque anglican de cette ville et le doyen du chapitre de la cathédrale lui donnèrent souvent des marques non équivoques de leur estime. Lorsque, en l'année 1780, les partisans de Georges Gordon protestèrent, par l'incendie, à Londres et dans d'autres villes de la Grande-Bretagne, contre l'édit de tolérance, la classe inférieure à Winchester ne prit point part à ce mouvement antipapiste, et nous avons à exposer ici les sympathies que témoigna, dans cette ville, la classe éclairée aux ecclésiastiques bannis de France, dès la fin du mois de septembre 1792.

Lorsque, de la partie basse de cette antique cité, on monte au château de Charles II, par High street, on aperçoit bientôt un immense ca-

dran qu'un grand support triangulaire porte au-dessus des passants jusqu'au milieu de la rue; c'est le cadran de l'horloge de l'hôtel de ville, du Guildhall de Winchester, et c'est dans ce vieil édifice que se réunit, sous la présidence de John Jenkinson, le comité de bienfaisance pour subvenir aux besoins des nombreux réfugiés. Dès le 5 octobre, cette société, nous le savons, se mit en rapport avec le comité central de Londres, et, dans la séance du 11 octobre suivant, il fut résolu que les sommes, qu'on lui confierait, seraient considérées comme souscrites pour les ecclésiastiques seulement, et qu'on les ferait passer, en conséquence, au comité central de Freemason's Tavern, qui avait pris à sa charge le soin de pourvoir aux besoins de tous les ecclésiastiques proscrits. Le secrétaire, Robert Corbin, transmit aussitôt à ce comité ces résolutions importantes, lui offrit en même temps ses services pour le seconder dans ses entreprises de charité, et, dans sa séance du 20 octobre, le comité central le nomma son agent principal pour l'œuvre capitale qu'il venait de fonder à Winchester en faveur des ecclésiastiques réfugiés : nous voulons parler du grand asile ouvert au château de Charles II.

Comme le besoin de cet asile se faisait vive-

ment sentir, le comité central s'en occupa de bonne heure et l'œuvre fut fondée en quelques semaines. Dès sa première séance, le 20 septembre 1792, à Freemasons'Tavern, la société demande au gouvernement quelques édifices publics pour offrir un refuge aux ecclésiastiques proscrits; deux jours après, le gouvernement désigne le château de Charles II, et, le 25 du même mois, des commissaires viennent à Winchester pour constater l'état des lieux. Suivons-les au château. La toiture en est bonne, mais les fenêtres sont sans vitres et les portes et les planchers sont si mauvais qu'ils ont besoin d'être entièrement renouvelés. La partie la mieux conservée est l'aile méridionale. Elle servit d'hôpital pour les prisonniers pendant les dernières guerres. Pour loger cinq à six mille prisonniers, qu'il y avait alors au château, on établit des rangées de hamacs placés les uns au-dessus des autres et fixés à des poteaux qui s'élevaient du plancher au plafond; mais tous ces poteaux ont disparu avec les hamacs, et il n'y a, à l'intérieur du château, ni bois de lit, ni meubles d'aucune sorte (1). Le rapport de ces commissaires est lu au comité de Freemasons'Tavern, le

(1) British Mus. *Ad. Manusc.: Minutes of committee of subscribers for the relief of the french clergy*, sept. 26, 1792.

26 septembre, et, quelques jours après, les réparations commencent au château. En même temps le comité s'occupe des approvisionnements, s'informe de la manière dont les prisonniers ont été nourris pendant les dernières guerres, et prend des précautions pour épargner aux ecclésiastiques les mauvais traitements dont la populace les menace, en les voyant en grand nombre résider dans la ville.

Le 30 septembre, le rév. C. Powlett écrit au président du comité central : « M. Oke, marchand à Poole, m'informe, dit-il, que le poisson pris à Terre-Neuve a été envoyé aux ports étrangers, mais qu'à la fin du mois prochain il en arrivera des cargaisons en Angleterre et qu'il reviendra, rendu à Winchester, huit shillings et neuf pence la tonne. Les prisonniers français, pendant la dernière guerre, recevaient, d'après des conventions faites avec des fournisseurs, une livre et demie de pain, trois quarts de livre de bœuf et deux quartes (un peu plus de deux litres) de petite bière par jour et par personne. Les jours maigres, au lieu de bœuf, on donnait une pinte de pois et six onces de fromage. Aujourd'hui le pain reviendra à trois pence, le bœuf au même prix et la bière coûtera deux

pence. Ainsi, tout compris, un shilling par jour suffira pour chaque personne. M. Pierre Gauntlet, marchand de vin à Winchester, me prie d'offrir ses services au comité. Il ne demande aucun salaire pour cette œuvre de charité. On ne peut recommander à personne, mieux qu'à ce marchand, les ecclésiastiques français à leur arrivée. Il parle français à merveille et n'est pas homme à laisser insulter les pauvres exilés par le bas peuple (1). »

Ces renseignements préalables étaient pris à la fin de septembre, et tout le mois suivant fut employé à mettre en œuvre les moyens qu'on avait pour installer le clergé. Robert Corbin activait par sa présence les réparations du château, se procurait l'ameublement aux frais du comité, traitait avec les fournisseurs et organisait le personnel du service. Ce personnel était alors composé d'un intendant, d'un cuisinier, d'un aide-cuisinier, d'un portier, et de plusieurs garçons en sous-ordre. D'autre part le comité priait les médecins de Winchester de faire gratuitement le service de l'établissement et autorisait l'agent à donner aux serviteurs des salaires dé-

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 18.

terminés, et à contracter des engagements pour les provisions et pour le blanchissage. Enfin le comité traçait des règles au personnel du service domestique, particulièrement à l'intendant et au cuisinier. D'après ces règles, l'intendant devait examiner les provisions, en présence du supérieur *désigné par le comité* ou d'une autre personne autorisée par le supérieur, et le cuisinier devait tenir prêts les repas pour des heures convenues : le dîner pour midi et le souper pour sept heures.

A la fin du mois d'octobre 1792, comme l'organisation était avancée au château et que des chambres étaient prêtes, le comité songea aussitôt à l'installation du clergé (1). Il fut convenu, à la séance du 2 novembre, que John Hester, le secrétaire du comité, se rendrait à Winchester, le 4 courant, pour s'assurer que rien ne manquait à l'établissement, et que le lendemain Mgr de la Marche y enverrait seize ecclésiastiques. « Vers le 4 novembre, dit le chanoine Baston, arriva la première colonie des prêtres français pour la maison de Winchester. Elle était composée de 16 ecclésiastiques conduits par monsieur Martin

(1) British Museum. — *Ad. MM. : Min.*, oct.-nov. 1792.

qui était *désigné par le comité* pour être supérieur du nouvel établissement (1). »

Monsieur Martin méritait la confiance du comité. Il était né en 1745 à Secqueville-en-Bessin au diocèse de Bayeux (2). Entré dans la congrégation des Eudistes le 1er août 1767, il fut incorporé dans la maison de Caen, le 11 novembre 1770, et on l'envoya peu après, au grand séminaire de Lizieux, où il était supérieur lorsque éclata la Révolution. Cet homme éminent et ses confrères de Lizieux ayant refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, les administrateurs du district les firent conduire au château de Caen ; mais les prisonniers réussirent tous à s'évader et obtinrent, le 9 septembre 1793, un passeport pour l'Angleterre où ils arrivèrent bientôt. « Monsieur Martin, par son instruction, sa piété et ses bonnes manières, était un des membres les plus distingués de la Congrégation des Eudistes. Il eût été général sans la Révolution (3). »

(1) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston.*

L'Ami de la religion. — Notice sur la déportation en Angleterre, t. XXX, p. 77.

British Museum, — *Add. MM.* : *Minutes*, nov. 2-12, 1792.

(2) Archives du Calvados, section Lizieux. — *Registre d'admission dans la Congrégation des Eudistes.*

(3) Séminaire de Saint-Sulpice, Paris. — *Matériaux pour la vie*

Ces antécédents de monsieur Martin, son mérite et sa réputation l'avaient fait désigner pour supérieur par le comité, et il fut toujours, dans cette charge, aimé de ses confrères, estimé de tous les évêques et singulièrement considéré de tous les protestants qui le connurent. « Peu de prêtres ont fait plus d'honneur au nom français en Angleterre (1). » Ces récits sont pleins de son nom.

Dès son arrivée à Winchester, monsieur Martin est l'objet de l'attention toute particulière de l'agent du comité; on lui prépare une chambre commode, très propre, bien aérée, en rapport avec sa position ; on la meuble à l'avenant et il en prend possession le 22 novembre. « Monsieur Martin, écrit l'agent au comité, entre ce soir dans son appartement, il est très satisfait de son ameublement (2). » C'est lui qui préside à l'installation des ecclésiastiques à mesure qu'ils arrivent, lui qui les console et les encourage, lui qui leur prodigue les soins les plus affectueux, et l'agent du comité le seconde toujours admirablement. Le comité lui-même accepte volontiers une modi-

de M. Emery, recueillis par M. Faillon en 1843 : Souvenirs de Mgr de Sausin, évêque de Blois.

(1) *L'Ami de la religion*, t. XXX, d. 77.

(2) Record office. — *Papers relating to the french clergy.* Lettres de Robert Corbin datées des 15 et 22 nov. Bundle, 17.

fication importante proposée par l'abbé Martin dans le service de la maison. Le service laissait à désirer pour l'ordre, la propreté et la préparation des repas. Le nouveau plan le régularisait en le rendant moins dispendieux. D'après ce nouveau plan le clergé est admis dans l'administration de l'établissement : M. Martin avec l'assistance de deux ou trois autres ecclésiastiques pourvoira à la nourriture, à la bière, au chauffage, à l'éclairage, au blanchissage, et la dépense ne pourra dépasser une livre sterling et huit pence par mois, pour chaque personne. Le cuisinier et tous les domestiques seront entièrement sous la direction de monsieur Martin. Le service actuel de l'intendant, du cuisinier et de son aide cesseront à partir du 1er Janvier 1793, avec les engagements déjà pris pour les fournitures des provisions. Ce nouveau plan d'administration fut approuvé par le comité de Freemasons'Tavern, le 4 janvier 1793 (1).

Cependant, depuis le mois de novembre, les

(1) Record office. — *Papers relating to the french clergy refugees*, Bundle 18. — Le 22 août 1794, M. Corbin annonce à M. Hester que M. Martin est absent, qu'il est encore à Weymouth (résidence royale), et qu'il n'y a pas de doute qu'il ait été déjà introduit auprès de la famille royale.

réparations étaient incessantes au château et les réfugiés arrivaient par vingtaines chaque semaine. Au 12 janvier, il y en avait 183; au 15 février, 195, et ce nombre est sur le point d'augmenter considérablement (1). Vers le 25 Janvier, avait paru un bill du Parlement contre les étrangers qui, prêtres ou non, devaient s'éloigner des ports, au moins de dix milles, à cause de la déclaration de guerre. D'autre part, d'après une proclamation royale du 2 février suivant, les étrangers ont été assujettis à ne pouvoir plus s'éloigner de Londres que de 50 milles, ce qui les enferme tous dans une superficie de 16 à 17 lieues de rayon; mais on toléra beaucoup pour les prêtres (2). Ainsi les ecclésiastiques qui résidaient dans le port de Gosport, à l'hôpital de Forton (3), durent quitter cet établissement; cependant ils purent être reçus au château de Winchester, quoique cette ville ne fût pas comprise dans les 50 milles exigés par la proclamation. Grâce à cette circonstance, le nombre des réfugiés augmente tout à coup au château. Au 18 février, ils sont 221; il en vient 250 environ

(1) British Museum. — *Add. MM. : Minutes of Comm.*, nov. 30, 1792, janv.-feb., 1793.

(2) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston.*

(3) Quelques ecclésiastiques français écrivaient Fortun ou Fortune ; c'est Forton qu'il fallait écrire.

de Forton hospital, 200 de plus de Jersey, en sorte qu'on en compte 595, le 21 avril, et 680, le 14 novembre, et ce nombre s'élèvera bientôt à plus de 700. Il en viendra non seulement des diocèses de Normandie et de Bretagne, mais encore des diocèses plus éloignés, tels que Chertier et de Rochery du diocèse de Bourges, Antoine Valière et Mathias Jarrige du diocèse de Clermont (1).

Le comité ne se contentait pas d'installer ainsi les ecclésiastiques français au château de Winchester. Dès le 7 décembre 1792, il avait nommé des commissaires pour visiter l'établissement, et, dans la séance du 18 février 1793, on lit le rapport suivant de Thomas Bowdler.

Thomas Bowdler, qui a visité le château, transmet au comité ses impressions sur l'état matériel et moral de l'établissement.

« Les chambres, dit-il, sont spacieuses et élevées ; on les a blanchies récemment et elles sont propres et convenables. L'ameublement consiste en un lit pour chaque personne, quelques sièges

(1) British Museum. — *Add. MM. : Minutes*, feb. 18, 25, april 1, nov. 14, 1793.

Record off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundles 11, 17, 18.

de bois et une table. Il y a trente chambres occupées, et dans chacune l'on compte de 5 à 10 personnes selon sa grandeur. »

Thomas Bowdler a visité la cuisine au moment du dîner, un samedi et un dimanche. « Le samedi, le menu consiste en une soupe maigre et en poissons conservés ; le dimanche, en soupe et en bouilli. La cuisine est dirigée par des prêtres. Tout s'y fait avec régularité, convenance, et de manière à ne rien laisser perdre, et à ne laisser manquer de rien, dans la mesure des ressources dont on dispose. »

Après le dîner Thomas Bowdler est entré dans plusieurs chambres et a causé beaucoup avec un grand nombre de prêtres. La santé et le contentement paraissaient sur tous les visages et ressortent d'ailleurs des paroles suivantes, qu'il a échangées avec les réfugiés. « Messieurs, tout est-il bon et convenable ici ? — Excellent et très convenable, Monsieur. — Etes-vous contents de la position qu'on vous fait ? — Nous serions bien ingrats si nous ne l'étions pas. — L'agent a-t-il soin de vous ? — Il est très poli, plein d'attention et toujours prêt à faire tout ce qui dépend de lui. » Après quelques autres questions semblables, comme le bruit avait couru que les réfugiés se plaignaient de la

qualité des provisions, le commissaire s'est arrêté à ce détail, a vu par lui-même, a demandé des renseignements dans la ville, et s'est convaincu que ce bruit est sans fondement.

« Après ma visite dans les chambres, ajoute Thomas Bowdler, j'ai vu monsieur Martin en particulier et j'ai passé deux ou trois heures avec lui à ma grande satisfaction. Ce surintendant est un homme aimable et plein de cœur, il a exprimé, en termes plus énergiques et plus justes que je ne saurais le faire, sa reconnaissance envers la nation anglaise en général et envers le comité en particulier. Tous les ecclésiastiques sont aussi touchés des bontés dont ils sont l'objet et s'efforcent de payer de retour par leurs prières et par leur conduite.

« En somme, je vous assure que, dans l'établissement, tout m'a paru si bien réglé qu'il y a réellement lieu d'être surpris que le comité ait pu tout y disposer si bien et en si peu de temps. Partout règne l'économie. On accorde le nécessaire, rien de plus. Cela me fait grand plaisir, et, ce qui met le comble à la satisfaction que j'éprouve, c'est que le bienfait est procuré à des personnes qui le méritent. Ces réfugiés parlent de leur exil comme les autres hommes; ils souffrent d'être arrivés

dans un entier dénûment et pleurent sur la patrie absente, mais à leurs larmes ils mêlent toujours des sentiments de piété et de résignation chrétienne.

« Cependant quelle triste réflexion vient à mon esprit ! Peut-on s'y arrêter sans éprouver de la peine, lorsqu'on la considère dans son jour véritable ? Que vont devenir ces malheureux, si la souscription leur fait défaut, avant qu'on adopte un plan qui rende permanent le secours qu'on leur accorde ? Les envoyer au Canada ? Mais peut-on les y transporter sans dépense et ne faut-il pas les entretenir, au moins jusqu'au retour des commissaires qui ont été envoyés dans cette colonie pour voir si ce plan est réalisable. En attendant, deux ou trois mille prêtres français, réfugiés en Angleterre ou à Jersey, vont se trouver sans pain dans six semaines, à moins que la souscription ne continue aussi généreuse qu'à son début. Je sais que nous devons d'abord secourir les pauvres de notre île et je n'ignore pas que la charité publique a été jusqu'ici sans exemple ; mais je ne puis oublier que ces hommes ont tout sacrifié plutôt que d'être infidèles à Dieu en faisant un serment qu'ils regardaient comme un parjure. J'espère que, sans retrancher à ce qu'on

a l'intention de donner à nos pauvres, on pourra prendre encore assez sur son superflu, pour empêcher de mourir de faim ces malheureux sans amis (1). »

Le comité central, qui montrait tant de zèle, d'ordre et d'intelligence dans l'installation des ecclésiastiques proscrits au château de Charles II, étendait en même temps sa sollicitude aux intérêts des ecclésiastiques réfugiés qui logeaient en ville dans des maisons particulières. L'abbé de Bonnière, grand vicaire d'Evreux, était chargé de distribuer des secours à ces autres exilés. Il en compte 130, au 20 janvier 1794, et 165, au 6 juillet suivant. Ces malheureux étaient plus exposés que ceux du château aux mauvais traitements de la classe inférieure; mais de puissants protecteurs indiquaient ou prenaient des moyens pour prévenir ces avanies. Dès le 14 octobre 1792, le révérend D. Cumberland écrit au comité de Freemasons'Tavern, pour lui soumettre la proposition de disperser dans la campagne les pauvres exilés. Ils y seront moins remarqués et par conséquent moins exposés que dans la ville aux mauvais traitements (2). De son côté, ce comité central

(1) B. Museum. — *Add. MM.* : *Min of comm.*, feb. 18, 1793.

(2) Rec. off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundles 5, 17.

écrit d'une part au révérend D. Sturges, chancelier du diocèse de Winchester, pour lui recommander les ecclésiastiques français, de l'autre à John Milner, le missionnaire catholique, pour le prier de lui indiquer quelques moyens propres à faire cesser les excès de la populace. Le docteur Sturges répond, le 11 décembre 1792, qu'il fera tout au monde pour se conformer au désir du comité et il ajoute que, dans ce but, il vient de voir monsieur de Bonnière, le principal ecclésiastique français résidant dans la ville. Quant au concours de John Milner, il était actif et incessant. Sa réponse au comité, datée de Winchester le 9 décembre 1792, en est une preuve éclatante.

John Milner a eu récemment un entretien avec le secrétaire, John Hester, sur l'ordre et l'économie qui règnent au château. « Les préjugés du bas-peuple, sur le caractère et le pays des réfugiés, dit-il dans sa lettre, sont réellement alarmants. Il est vrai qu'ils commencent à tomber ; mais il importe de prendre promptement des moyens pour les faire entièrement disparaître. Les exilés qui vivent en ville à leurs dépens sont déjà bien nombreux et il en arrive tous les jours de nouveaux. La classe inférieure en est offusquée. Ne serait-il pas à propos que Mgr de la Marche, pour obvier à cet incon-

vénient, recommandât à ceux qui se présentent à lui en arrivant à Londres, d'aller s'établir dans toute autre localité que la ville de Winchester ? Un autre motif qu'on pourrait leur donner c'est qu'ici les logements sont très chers (1). »

Ces sages conseils et tous ces efforts devaient triompher des préjugés aveugles de la classe inférieure. Le clergé, en donnant lieu à la critique, pouvait troubler ce concert unanime et compromettre ce triomphe si désirable ; mais sa conduite était aussi admirable que la charité et la bienveillance de la classe éclairée qui le soutenait de tout son pouvoir.

La vie des prêtres français à Winchester était, en effet, bien édifiante. Outre l'église catholique de la ville dont John Milner était le desservant, il y avait au château deux chapelles. « On y suivait le genre de vie des séminaires de France. Depuis 5 heures 1/2 du matin jusqu'à 8 heures du soir, deux prêtres étaient en adoration perpétuelle devant le Saint-Sacrement, se relevant d'heure en heure. La piété de beaucoup d'autres prêtres se joignait à la leur. Les dimanches et fêtes, on chantait la messe et les vêpres. Chaque jour, il y avait

Rec. off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 18.

une conférence sur le dogme et une conférence sur la morale, trois fois par semaine, une conférence sur l'Écriture sainte (1). »

Le 27 octobre 1821, un curé du diocèse de Coutances qui avait connu un grand nombre de prêtres français réfugiés à Winchester, confirmait ainsi ces détails et en donnait de nouveaux, dans l'*Ami de la religion* :

« Monsieur Bosvy, Eudiste, aujourd'hui chanoine de Coutances et professeur de théologie au séminaire de cette ville, fut chargé ainsi que monsieur le Quétier, son confrère, de donner des leçons de théologie aux jeunes ecclésiatiques de divers diocèses qui se trouvaient à Winchester. Bientôt ces leçons devinrent publiques et les prêtres les plus âgés s'empressaient, comme les plus jeunes, d'y assister, et admiraient les connaissances et l'esprit de méthode de monsieur Bosvy. Monsieur l'abbé de Malherbe, grand vicaire de Séez, expliquait les psaumes. » Aucun secours religieux ne manquait dans cette localité. Le fameux abbé de Beauregard y prêcha une retraite au commencement de l'émigration et trois prélats, les évêques de Rodez, de Saint-Pol et de

(1) Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston.*

Comminges y vinrent, à différentes époques, pour conférer les ordres sacrés (1).

Les ecclésiastiques, qui habitaient par groupes ou isolément dans la ville et à la campagne, pouvaient assister aux exercices des retraites et aux cérémonies des ordinations. Rien ne les empêchait même de faire partie de la communauté, s'ils le voulaient. A la séance du 7 décembre 1792, le comité central de Londres, ayant appris que des ecclésiastiques qui avaient demandé d'entrer dans King's House avaient éprouvé un refus, déclara que ses intentions étaient qu'on n'exclût de l'établissement que les paresseux et, comme tous les réfugiés valides travaillaient, tous devaient être reçus. Le travail manuel était activé dans le château par les visites fréquentes de la marquise de Buckingham, dont la présence à Winchester s'explique par la résidence, dans cette ville, du marquis, son époux, comme commandant militaire de la place. La marquise y avait créé une manufacture de tapisserie qui occupait journellement 200 ecclésiastiques environ, les plus propres à ce travail délicat. Elle se chargeait elle-même de vendre leurs produits, et leur procurait

(1) *L'Ami de la religion*, t. XXX, p. 77.
Archives de la Seine-Inférieure. — *Mémoires du chanoine Baston.*

ainsi des ressources. Les ecclésiastiques, qui n'étaient pas employés dans cette manufacture, s'occupaient d'autres travaux manuels ou donnaient des leçons de français particulières ou publiques, dans la ville et à la campagne (1); et ainsi, à Winchester, comme dans les autres parties de l'Angleterre en général, les réfugiés joignaient le travail aux retraites et aux autres exercices de la vie chrétienne.

Tous ces moyens détournaient du mal les exilés, soutenaient leur courage et contribuaient à rendre leur conduite irréprochable. Il n'y avait qu'un danger réel pour eux, c'était d'oublier, après quelques années de séjour, et lorsque la classe inférieure eut cessé de les maltraiter, qu'ils vivaient au milieu de populations protestantes très attachées à leur croyance. A cet égard les réfugiés ne devaient pas se faire illusion. Lorsque l'Angleterre avait ouvert ses ports aux ecclésiastiques proscrits, la classe éclairée, dans ce pays, avait bien prévu que des hommes, qui avaient tout quitté par devoir de conscience, auraient une conduite régulière à l'étranger et que leur séjour y ferait une heureuse impression

(1) British Museum. — *Add. MM. : Min.*, déc. 7, 1792. De Lubersac. — *Journal de l'Emigration*, p. 4.

en leur faveur et y jetterait peut-être des semences fécondes du catholicisme romain. Cependant, et c'est là ce qui l'honore surtout, cette classe éclairée ne s'était pas arrêtée à ces considérations trop étroites pour elle ; elle n'avait vu que les plaies béantes des réfugiés et s'était empressée de les fermer. Il y avait de la grandeur à laisser ainsi aux confesseurs de la foi catholique le soin de ne blesser en rien les convenances de l'hospitalité généreuse dont ils étaient l'objet; et en général les ecclésiastiques exilés sentaient la délicatesse de ce procédé et s'en montraient dignes; mais on ne pouvait pas assurer que, parmi tant de prêtres dispersés et vivant seuls dans des familles particulières en ville ou à la campagne, il ne s'en rencontrerait pas quelques-uns qui, par un zèle inconsidéré, essayeraient de convertir leurs hôtes au catholicisme. Il fallait bien s'attendre à quelques plaintes à cet égard, de la part des protestants, et, en effet, des plaintes furent portées dans la ville de Winchester, trois ans après l'arrivée des réfugiés, contre l'abbé Jacques Couvet, du diocèse d'Avranches.

Le 14 Janvier 1796, le comité central de Londres reçut à ce sujet les représentations et les dépositions suivantes :

« Le grand nombre d'ecclésiastiques français, qui résident dans la ville de Winchester et qui logent avec des familles particulières, a fait concevoir des craintes que ces réfugiés n'essaient de convertir des protestants à leur église, comme vient de le faire un de ces proscrits, nommé Jacques Couvet. Cet ecclésiastique ne s'est pas contenté de commettre cette faute. Quand on lui a fait connaître les accusations dont il est l'objet, afin de lui donner le moyen d'y répondre et de se défendre, avant de les envoyer au comité, il a prétendu qu'il avait pleine liberté d'agir comme il a fait et a parlé avec arrogance. Les soussignés prient donc le comité d'ordonner que le coupable soit chassé de Winchester et même du royaume, si le secrétaire d'État le juge à propos, afin de faire un exemple et d'apprendre aux autres réfugiés le sort qui les attend, s'ils s'avisent de se comporter de même. » — Suivent les signatures des principales notabilités de Winchester : le chancelier du diocèse John Sturges, le maire Georges Earle, des juges, des magistrats municipaux.

Dans les charges contre l'abbé Couvet, une maîtresse de maison, Lullias Smith, de Winchester, dépose avec serment que le prêtre catho-

lique romain, Jacques Couvet, qui a logé chez elle cinq à six mois, lui a dit et a répété à plusieurs autres locataires de sa maison que son mari, mort récemment, et tous ses ancêtres étaient damnés, parce qu'ils n'étaient pas catholiques; elle affirme aussi que Jacques Couvet a dit à un malade qu'il serait sauvé s'il se faisait catholique, qu'il irait chercher M. Milner, le missionnaire catholique, s'il voulait se convertir et qu'on lui donnerait de l'argent s'il en avait besoin. La plaignante ajoute que ce prêtre lui a montré plusieurs livres catholiques dans l'un desquels on avance que, dans différentes villes d'Angleterre, plusieurs rues telles que Saint-Mary lane et Blackfriars street, à Londres, et Saint-Peter street, à Winchester appartiennent aux catholiques. Lullias Smith a trouvé cette conduite de Jacques Couvet si répréhensible qu'elle l'a chassé de sa maison, et elle termine sa déposition en disant que, dans une autre famille, ce ministre romain s'est comporté comme chez elle. Madame Deacon lui a dit, pendant une maladie dont elle est morte, que Jacques Couvet lui avait donné une image et lui avait offert d'aller chercher Monsieur Martin de King's House, si elle voulait confesser ses fautes et en obtenir la rémission. Une autre dame de Win-

chester, Marie Helliard, dépose aussi, sous la foi du serment, que Jacques Couvet, étant locataire d'un gentleman nommé Deacon, a dit, en parlant d'un enfant qui était tombé et s'était blessé à la tête, que si cet enfant s'était tué il serait sauvé et qu'il ne le serait pas s'il mourait à l'âge de raison, sans avoir embrassé la religion catholique romaine; elle affirme de plus que ce prêtre, pour convertir à sa religion Madame Deacon, lui a offert des livres catholiques, et Monsieur Deacon, qui vient déposer à son tour contre Jacques Couvet, confirme cette accusation contre lui.

Après la lecture de toutes ces pièces, le comité central prend en considération les conclusions du rapport de la commission de Winchester, et déclare qu'il aurait donné des ordres pour chasser de Winchester Jacques Couvet, si ce coupable n'avait pas quitté la ville pour se conformer au désir de l'évêque de Saint-Pol (1). Le comité profite de cette occasion pour recommander aux réfugiés non seulement de ne pas cher-

(1) L'abbé Couvet du diocèse d'Avranches, habitait Carshalton, village situé à 13 milles au sud de Londres, lorsque, en 1803, il reçut un secours par l'abbé Le Vacher. — Public Record off. — *Papers relating to the french clergy*, Bundle 23; registre intitulé: *Miscellaneous clergy*.

cher à faire des conversions parmi les protestants, mais de ne jamais manquer d'égards à leurs bienfaiteurs. Tout le corps du clergé secouru pourrait en souffrir, et il ne faut pas qu'un corps entier si respectable souffre par la faute de quelques-uns de ses membres (1).

Le départ de l'abbé Couvet mettait fin à cette affaire, mais d'autres actes des réfugiés avaient donné lieu à d'autres plaintes, et il importait beaucoup de savoir positivement si les bruits, qui couraient à cet égard, étaient bien fondés. Ces bruits portaient sur quelques ordinations faites dans l'établissement de King's House, sur quelques étudiants non ecclésiastiques qu'on y entretenait et sur le zèle de quelques prêtres à répandre des livres anglais de controverse. L'évêque de Winchester ordonna de faire une enquête sur tous ces points et en général sur la conduite du clergé de France résidant à Winchester (2). Le docteur John Sturges, principal auteur de l'acte d'accusation contre l'abbé Couvet, fut chargé de ce soin, et ce grand dignitaire de l'église anglicane s'en acquitta avec une impar-

(1) Rec. office. — *Papers rel. to the french clergy,* Bundle 5. British Mus. — *Add. MM. : Minutes of comm.*, janv. 14, 1796.
(2) Brit. Mus. — *Add. MM. : Min.* March 31, 1796.

tialité qui fait honneur, à la fois, à son caractère personnel et au mérite des réfugiés.

Dans son rapport officiel, les faits sont clairement exposés et tournent tous à la décharge des inculpés. En conférant les ordres sacrés, les supérieurs ecclésiastiques n'ont pas augmenté le nombre des personnes secourues. On a ordonné 33 réfugiés, mais 32 étaient déjà engagés dans les ordres, et le 33e n'a été élevé qu'aux ordres mineurs qui lui laissent la liberté d'embrasser toute autre carrière. Il n'y a dans King's House qu'un étudiant ecclésiastique; il doit en sortir pendant la semaine présente et un grand vicaire de Bayeux a payé jusque-là sa pension. Tous les ministres ont déclaré que depuis l'affaire de M. Couvet, ils n'ont rien à reprocher au clergé de France, et M. Couvet a été traité comme il le méritait. Dans la campagne les ecclésiastiques français sont généralement rebutés. Ceux qui sont reçus dans les maisons particulières ne font pas de propagande catholique. Monsieur Mangin, par exemple, qui réside à Twyford, est connu et estimé de Monsieur William, recteur de Compton : il enseigne le français à ses filles (1). Deux autres

(1) L'abbé Louis Mangin, sous-diacre du diocèse de Rouen, mourut à Winnal près de Winchester, le 24 septembre 1821, à l'âge de 74 ans. *Laity's directory* for 1822.

ecclésiastiques français habitent avec lui et sont inoffensifs. A Compton réside un autre exilé qui a reçu un coup à la tête et qui a été obligé de quitter King's House, pour échapper au bruit et à la multitude auxquels il était exposé. Dans cette localité un autre réfugié aide un instituteur. Un autre ecclésiastique habite à Hursley avec l'instituteur et l'aide aussi dans sa profession; il est très estimé du docteur Gauntlett, vicaire de la paroisse. Voilà pour Winchester et la banlieue. A Otterborn, à 4 milles de Winchester, il y a aussi des ecclésiastiques, mais ils ne font pas non plus de propagande en faveur du catholicisme. Quant au zèle à répandre des livres anglais de controverse, des imprimeurs ont été invités à en publier; mais aucun livre semblable n'a paru et M. Martin sera prié de s'opposer à de pareilles publications. Sur la conduite générale du clergé français le rapporteur ajoute :

« Dans une localité où tant de prêtres sont réunis, nous devons être attentifs à tout ce qui se passe, mais il est juste de ne pas exagérer les torts qu'ils ont, afin de ne pas exciter le peuple au mécontentement que ces malheureux inspirent à cause de leur religion. *En général leur conduite est exemplaire au plus haut degré.* Depuis trois

ans qu'ils habitent dans ce pays, je n'ai jamais entendu rien dire contre la conduite de ces infortunés, sauf le cas concernant M. Couvet, et tous expriment la plus vive reconnaissance pour la générosité avec laquelle ils ont été traités parmi nous. Être injuste à leur égard, ce serait ternir l'éclat du plus grand exemple de bienveillance que nous ayons jamais donné (1). »

Ce rapport du chancelier de Winchester, si favorable au clergé de France, fut publié dans le gentleman's Magazine (2) et dans quelques journaux quotidiens, mais ne put dissiper entièrement les erreurs ou les calomnies que les mécontents répandaient contre lui. « Les prêtres français, disait-on, avaient fondé une communauté religieuse dans le Dorsetshire où ils cultivaient un champ. Ce clergé paysan, au grand scandale de tout le monde pratiquait ostensiblement la religion catholique et le ministre d'une paroisse voisine s'était converti à cette religion romaine. » Heureusement John Milner était au courant de tous les nouveaux bruits qui se produisaient et se montrait sur la brèche aussitôt que l'ennemi reparaissait. « Voici le fait, disait-il à ce sujet :

(1) Brit. Museum. — *Add. MM. Min.*, march 24, 1796.
(2) Gentleman's Magazine. — May 1796, part I, p. 373.

Un certain nombre de réfugiés, que le comité de secours entretenait à ses frais, désiraient gagner leur pain à la sueur de leur front. Pour seconder cette bonne volonté, un gentleman, distingué par son esprit public et sa loyauté, a offert au comité un vaste champ qui fait partie de ses domaines; l'offre a été acceptée et quelques *chaumières de boue couvertes de chaume* s'élèvent maintenant sur les landes sauvages que ces pauvres gens cultivent loin de toute autre habitation humaine. Il est vrai qu'extérieurement rien ne distingue ces clercs paysans des autres cultivateurs du pays, mais il est faux que ces prétendus solitaires aient jamais voulu détourner de leur religion quelques personnes du voisinage ; il est aussi faux que le ministre d'une paroisse voisine soit devenu catholique ou soit en voie de le devenir. Ce qu'il y a de certain, à cet égard, c'est qu'un ministre a reçu son congé, et que son successeur a été élevé dans la religion catholique et qu'il l'a professée jusqu'à ce que, poussé par le désir d'avoir la place vacante ou bien intérieurement frappé de je ne sais quelle évidence, il s'est fait protestant (1). »

(1) Gentleman's Magazine. — Jun. 1796, p. 471. — Plus loin, lettre de John Milner, datée de may 10, 1796.

Cette conquête du protestantisme met à l'aise l'intrépide champion du catholicisme. Les protestants viennent de faire une conquête, pourquoi les catholiques n'en feraient-ils pas? « Si les catholiques, dit-il, ne croient pas à leur religion, ils sont fous de s'exposer à tous les mauvais traitements qu'ils subissent en la professant, et, s'ils croient au contraire posséder la vérité, pourquoi ne chercheraient-ils pas à la communiquer à ceux qui la cherchent avec ardeur et sincérité (1). »

L'Evêque de Winchester qui avait fait faire l'enquête sur la conduite des réfugiés, n'admettait pas que le clergé français pût travailler à la conversion des protestants. Dans une lettre qu'il adresse au mois de mars au comité, ce prélat de l'église officielle approuve le rapport favorable de son chancelier, mais recommande la prudence aux réfugiés et la vigilance à leurs supérieurs. « L'enquête, dit-il, l'a tranquillisé. En général la conduite du clergé français a été convenable. Pour ce qui regarde les conversions, c'est l'indiscrétion de quelques individus seulement qui semble occasionner des alarmes, et il faut avouer que, à cet égard, les exemples ont été jusqu'ici bien rares, vu le nombre considérable

(1) Gentleman's Magazine. — Aug. 1796, p. 651.

des réfugiés. Le clergé français doit être aussi prudent dans l'usage qu'il fait de la presse. Pour prévenir tous les abus, il importe que leurs supérieurs soient vigilants et qu'ils unissent leurs efforts à ceux du comité et du clergé anglican. Par ces efforts réunis, on obtiendra la modération qui, seule, peut empêcher le zèle extrême du peuple à se porter, sur de faux rapports, à des excès déplorables (1). »

L'apaisement était donc manifeste partout, à Winchester comme à Londres et à Jersey, dans tout le sud de la Grande-Bretagne, comme dans les îles Anglo-normandes, et cette situation nouvelle n'était pas due à l'indifférence religieuse du peuple anglais. Il est vrai que partout, en Angleterre, on avait protesté contre les avanies de la populace et secouru de grand cœur des infortunés qui avaient tout quitté par devoir de conscience, et dont la conduite, en général, n'avait jamais démenti la bonne opinion qu'on en avait conçue à leur arrivée; mais la classe qui les avait si bien accueillis n'entendait pas qu'ils fissent de la propagande dans le Royaume-Uni, en faveur du catholicisme romain, et l'on sent dans les der-

(1) Brit. Mus. — *Add. MM. : Minutes of committee for the relief of the french clergy refugees*, march 31, 1796.

nières paroles de l'évêque de Winchester, que la moindre imprudence, à cet égard, aurait pu réveiller toutes les susceptibilités antipapistes, depuis quelque temps assoupies, et compromettre ainsi leur position dans ce pays. Un parti même s'était formé dans cette classe, qui trouvait qu'on était allé trop loin, par entraînement, dans la voie des concessions aux ecclésiastiques bannis. « Qu'on ait donné des secours, disait un pamphlétaire, à ces malheureux sans ressources, rien de plus conforme aux sentiments naturels d'humanité ; mais recevoir ces prêtres romains dans de grandes maisons, dans un château royal, et les y entretenir à grands frais, n'était-ce pas soutenir en principe la religion romaine. Les papistes dans le château de Charles II, n'était-ce pas l'ennemi dans la place. Le danger était pressant ; il fallait les disperser sans retard (1). » Heureusement les plus influents personnages de cette classe éclairée voyaient ailleurs le véritable péril.

A l'époque où nous sommes arrivés dans ce récit, c'est-à-dire, au milieu de l'année 1796, les armées françaises, victorieuses sur le continent,

(1) Brit. Mus. — Mathias. *Pursuits of literature.*

commençaient à menacer les côtes d'Angleterre. « Parmi les étrangers établis en si grand nombre dans les îles Anglo-normandes et au sud de la Grande-Bretagne, il peut se trouver, disait-on, des traîtres disposés à favoriser une descente de l'ennemi. D'autre part, les établissements, qui servent depuis longtemps de résidence aux proscrits, sont nécessaires aux troupes anglaises pour tenir leurs garnisons dans le voisinage des côtes menacées. » Les prêtres français quitteront donc les établissements du sud ; mais on se contentera de les transporter un peu plus à l'intérieur et au nord de l'Angleterre, où on les établira dans d'autres grands édifices. Ainsi, au lieu de la dispersion demandée, on n'aura qu'un changement de résidence, un simple déplacement, déplacement heureux, qui va permettre aux prêtres refugiés d'habiter au milieu des populations du centre et du nord, et de faire tomber, dans ces autres contrées, les préventions qui disparaissent de plus en plus dans celles du sud.

FIN DU TOME PREMIER

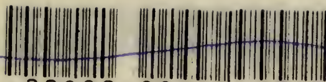
150
2 7309 4

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

P.E.B.
8 FEV 1991
MORISSET

14 FEV. 1991


a39003 001524882b

BX 1530 .P575 1886 V1
PLASSE, FRANCOIS XAVIE
CLERGE FRANCAIS REFUGI

BX
1530
.P575 1886 V0001

CE

PLASSE, FRANCOIS XAVIER
CLERGE FRANCAIS REFUGIE EN

1481166


COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 02 03 12 05 01 7